

West Africa Coastal Areas Management Program

Plan d'action régional stratégique des investissements pour renforcer la résilience des communautés littorales et des zones côtières d'Afrique de l'Ouest

RAPPORT FINAL

8717082 UEMOA

ARTELIA / NOVEMBRE 2023 / 8717082

Plan d'action régional stratégique des investissements pour renforcer la résilience des communautés littorales et des zones côtières d'Afrique de l'Ouest

UEMOA - – Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement
Rapport Final

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI PAR	APPROUVÉ PAR	DATE
VF	Version finale intégrant les attendus du CR de l'atelier de validation du 23 au 28 octobre 2023 et la restructuration validée par l'UEMOA le 13 novembre 2023	Jean-François DE CALONNE Arno SIKORA Christelle CAPRERA Aurélie LE DISSEZ	Aurélie LE DISSEZ	30/11/2023
V3	Rapport provisoire du PARSI V2 intégrant les commentaires de la Task Force du 16 août 2023	Jean-François DE CALONNE Arno SIKORA Clement MEIRONE Christelle CAPRERA Catherine FREISSINNET Aurélie LE DISSEZ	Aurélie LE DISSEZ	13/09/2023
V2	Rapport provisoire du PARSI post atelier d'avril, implémenté des remarques des pays, d'une analyse des actions des PIMS et de la partie E : Vision, stratégie et Plan d'Actions opérationnel du PARSI	Jean-François DE CALONNE Arno SIKORA Clement MEIRONE Christelle CAPRERA Aurélie LE DISSEZ	Aurélie LE DISSEZ	8/07/2023 Modification mineure le 10/08/2023
V1	Rapport provisoire du PARSI, version finale	Jean-François DE CALONNE Catherine FREISSINNET Johan GAUDERIS Aurélie LE DISSEZ Laura RÖNTGEN Arno SIKORA Anne-Laure SOLNON	Anne-Laure SOLNON/Aurélie LE DISSEZ	08.04.2023
V0	Rapport provisoire du PARSI	Jean-François DE CALONNE Catherine FREISSINNET Johan GAUDERIS Aurélie LE DISSEZ Laura RÖNTGEN Arno SIKORA Anne-Laure SOLNON	Anne-Laure SOLNON	02.02.2023

ARTELIA
6 rue de Lorraine, 38130 Echirolles, FRANCE
Activité Maritime & Ports, artelia.maritime@arteliagroup.com , TEL : +33 (0) 4 76 33 43 99

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 12

INTRODUCTION 14

ACRONYMES 15

I. DIAGNOSTIC DES INVESTISSEMENTS DANS LA ZONE COTIERE D'AFRIQUE DE L'OUEST 19

A. BILAN DES PROCESSUS DE PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS 20

1. L'APPROCHE 21

1.1. La consultation nationale via une enquête 21

1.2. La consultation nationale via des ateliers de travail 22

2. BILAN PAR PAYS 25

2.1. Mauritanie 25

2.1.1. Introduction 25

2.1.2. Cartographie des acteurs 25

2.1.2.1. Acteurs institutionnels 25

2.1.2.2. Organes institutionnels 27

2.1.2.3. Acteurs privés et associatifs 28

2.1.2.4. Universités et institutions de recherche 29

2.1.3. Loi et règlementation 29

2.1.3.1. Cadre juridique 29

2.1.3.2. Compléments relatifs à L'Ordonnance n° 2007-037 du 17 avril 2007 relative au littoral. 30

2.1.4. Stratégies et programmes existants 31

2.1.5. Enjeux transfrontaliers 33

2.1.6. Conclusion / REX 34

2.2. Sénégal 36

2.2.1. Introduction 36

2.2.2. Cartographie des acteurs 37

2.2.2.1. Acteurs institutionnels 37

2.2.2.2. Secteur privé et associatif 38
2.2.2.3. Récapitulatif des parties prenantes 39
2.2.3. Lois, réglementations 41
2.2.4. Stratégies et programmes existants 42
2.2.5. Enjeux transfrontaliers 44
2.2.6. Conclusion / REX 45
2.3. Gambie 48
2.3.1. Introduction 48
2.3.2. Cartographie des acteurs 49
2.3.2.1. Acteurs institutionnels 49
2.3.2.2. Acteurs privés et associatifs 51
2.3.2.3. Universités et institutions de recherche 51
2.3.3. Lois et règlementations 52
2.3.4. Stratégies et programmes existants 52
2.3.5. Enjeux transfrontaliers 53
2.3.6. Conclusion / REX 54
2.4. Guinée-Bissau 55
2.4.1. Introduction 55
2.4.2. Cartographie des acteurs 55
2.4.2.1. Acteurs institutionnels 55
2.4.2.2. Acteurs privés et associatifs 57
2.4.2.3. Universités et institutions de recherche 57
2.4.3. Lois, réglementations 57
2.4.4. Stratégies et programmes existants 57
2.4.5. Enjeux transfrontaliers 58
2.4.6. Conclusion / REX 59
2.5. Guinée 61
2.5.1. Introduction 61
2.5.2. Cartographie des acteurs 61
2.5.2.1. Acteurs institutionnels 61
2.5.2.2. Acteurs privés et associatifs 63
2.5.2.3. Universités et institutions de recherche 64
2.5.3. Lois et règlementations 64
2.5.4. Stratégies et programmes existants 65

2.5.5. Enjeux transfrontaliers 65
2.5.6. Conclusion / REX 66
2.6. Sierra Leone 68
2.6.1. Introduction 68
2.6.2. Cartographie des acteurs 68
2.6.2.1. Acteurs institutionnels 68
2.6.2.2. Universités et institutions de recherche 69
2.6.2.3. Acteurs privés et associatifs 69
2.6.3. Lois et règlementations 70
2.6.4. Stratégies et programmes nationaux 71
2.6.5. Enjeux transfrontaliers 71
2.6.6. Conclusion / REX 72
2.7. Liberia 73
2.7.1. Introduction 73
2.7.2. Cartographie des acteurs 73
2.7.2.1. Acteurs institutionnels 73
2.7.2.2. Acteurs internationaux 75
2.7.2.3. Acteurs privés et associatifs 75
2.7.2.4. Universités et institutions de recherche 76
2.7.3. Lois et réglementations 76
2.7.4. Stratégies et programmes existants 77
2.7.5. Enjeux transfrontaliers 77
2.7.6. Conclusion / REX 78
2.8. Côte d'Ivoire 80
2.8.1. Introduction 80
2.8.2. Cartographie des acteurs 80
2.8.3. Lois et réglementations 82
2.8.4. Stratégies et programmes existants 83
2.8.5. Enjeux transfrontaliers 84
2.8.6. Conclusion / REX 85
2.9. Ghana 88
2.9.1. Introduction 88
2.9.2. Cartographie des acteurs 88
2.9.2.1. Acteurs institutionnels 88

2.9.2.2. Universités et institutions de recherche 91
2.9.2.3. Acteurs privés et associatifs 92
2.9.3. Lois et règlementations 92
2.9.4. Stratégies et programmes existants 94
2.9.5. Enjeux transfrontaliers 94
2.9.6. Conclusion / REX 95
2.10. Togo 96
2.10.1. Introduction 96
2.10.2. Cartographie des acteurs 96
2.10.2.1. Acteurs institutionnels 96
2.10.2.2. Universités et institutions de recherche 98
2.10.2.3. Acteurs privés et associatifs 98
2.10.3. Lois et réglementations 100
2.10.4. Stratégies et programmes existants 101
2.10.4.1. Stratégies et programmes nationaux 101
2.10.4.2. Outil de programmation 102
2.10.5. Enjeux transfrontaliers 103
2.10.6. Conclusion / REX 104
2.11. Bénin 106
2.11.1. Introduction 106
2.11.2. Cartographie des acteurs 106
2.11.2.1. Acteurs institutionnels 106
2.11.2.2. Universités et institutions de recherche 108
2.11.2.3. Acteurs privés et associatifs 108
2.11.3. Lois et réglementations 110
2.11.4. Stratégies et programmes existants 111
2.11.5. Enjeux transfrontaliers 112
2.11.6. Conclusion / REX 113
2.12. Sao Tomé-et-Principe 115
2.12.1. Introduction 115
2.12.2. Cartographie des acteurs 115
2.12.2.1. Acteurs institutionnels 115
2.12.2.2. Universités et institutions de recherche 116
2.12.2.3. Acteurs privés et associatifs 116
2.12.3. Lois, réglementations 117

2.12.4. Stratégies et programmes existants 118
2.12.5. Conclusion / REX 119
2.13. Bilan global 123

B. ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS 124

2.1. Préambule 125
2.2. Etat des lieux des projets 125
2.2.1. Le nombre de projets 125
2.2.2. L'échelle des projets 126
2.2.3. Le financement des projets 126
2.2.4. Typologie de projets 128

C. METHODOLOGIE ET MODELE COMMUN POUR LES PROCESSUS DE PLANIFICATION 130

1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE 131
2. LES DYNAMIQUES EXISTANTES DE PLANIFICATION CÔTIÈRE 132

2.1. Les processus de planification à l'échelle internationale 132
2.2. Les processus de planification à l'échelle régionale 134
2.3. Les processus de planification nationaux : les PIMS 136
2.3.1. Présentation synthétique des PIMS 137
2.3.2. L'analyse comparative des PIMS existants 140
3. PROPOSITION D'UN PLAN TYPE POUR LES PIMS 144
3.1. Rappel des étapes de planification 144
3.2. Approche et plan type d'un PIMS pour la zone côtière d'un pays 147

D. LE ROLE DES INITIATIVES REGIONALES 148

1. L'APPUI DES ORGANISMES RÉGIONAUX 149
2. LES NORMES ET DIRECTIVES RÉGIONALES 154

2.1. Introduction 154
2.2. Présentation de l'existant..... 154
2.2.1. Les conventions internationales 154
2.2.2. Les normes et directives de l'UEMOA 156
2.3. Analyse et recommandations 157
2.3.1. Enjeux et intérêts des normes et directives régionales 157
2.3.1.1. Enjeux 157
2.3.1.2. Intérêt pour les Etats..... 158
2.3.2. Contraintes et difficultés 158
2.3.3. Recommandations 160
2.4. Le cas spécifique de la Convention d'Abidjan 162
2.4.1. Principe..... 162
2.4.2. Fonctionnement..... 163
2.4.3. L'application..... 165
2.4.3.1. Un mandat d'acteur régional..... 165
2.4.3.2. Du protocole au plan d'action 166
2.4.3.3. Les lenteurs du processus de ratification des protocoles dans les pays 167
2.4.3.4. Les recommandations 167

E. RECOMMANDATIONS POUR UNE PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS OPTIMISEE 169

II. VISION, OBJECTIF GENERAL, AXES STRATEGIQUES, OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PARSI..... 194

1. VISION PARTAGÉE POUR LE LITTORAL OUEST AFRICAIN 196
1.1. Principes de la vision 196
1.2. Vision retenue..... 197
2. OBJECTIF GÉNÉRAL..... 198
3. AXES STRATÉGIQUES..... 199
4. OBJECTIFS STRATÉGIQUES..... 202
5. OBJECTIFS, RÉSULTATS ET INDICATEURS..... 203
6. PLAN D'ACTIONS..... 206

III. MISE EN ŒUVRE DU PARSI 211

1. TABLEAU DE PROGRAMMATION 212
2. PLAN OPÉRATIONNEL (3 ANS) 216
3. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE 218
   3.1. Cadre institutionnel (et organisationnel) 218
      3.1.1. Cadre institutionnel 218
      3.1.2. Organisation 221
      3.1.3. Financement 221
   3.2. Communication 222
   3.3. Système de suivi évaluation 224
   3.4. Charte des responsabilités 227
4. CONDITIONS DE RÉUSSITE 233

RÉFÉRENCES 235

ANNEXE A FICHES ACTIONS 248

ANNEXE B CHARTE DE RESPONSABILITÉ DU PLAN D'ACTION DU PARSI 294

ANNEXE D ADÉQUATION DU PARSI AVEC LES PIMS 301

ANNEXE E SYSTÈME DE SUIVI ET EVALUATION OPÉRATIONNEL DU PLAN D'ACTION 313

ANNEXE F ORGANISATION DES ATELIERS CONSULTATIFS AU NIVEAU DES PAYS 325

ANNEXE G LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER DE VALIDATION DU 23 AU 28 OCTOBRE 2023 - LOMÉ 335

TABLEAUX

Tableau 1 – Planification des ateliers 23
Tableau 2 – Cadre juridique en Mauritanie 29
Tableau 3 - Récapitulatif des enjeux du PDAL 31
Tableau 4 – Tableau récapitulatif du PIMS (2018 – 2022) de la Mauritanie 32

Tableau 5 – Cartographie des parties prenantes au Sénégal (source [154]) 39
Tableau 6 – Cadre juridique au Sénégal (source [158]) 41
Tableau 7 –Plan d'investissement multisectoriel basé sur la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (2022) et Plan national d'adaptation (PNA) du secteur des zones côtières face aux changements climatiques. 43
Tableau 8 – Acteurs en charge de la planification et/ou gestion des zones marines et côtières....50
Tableau 9 – Etude de Renforcement de la résilience des zones côtières et des communautés vulnérables au changement climatique (2013) 52
Tableau 10 - Acteurs en charge de la planification et/ou gestion des zones marines et côtières (source [158]]) 56
Tableau 11 – Agences et comités nationaux en Guinée 62
Tableau 12 – Cadre juridique en Guinée 64
Tableau 13 – Acteurs en charge de la planification et/ou gestion des zones marines et côtières....68
Tableau 14 – Cadre juridique en Guinée 70
Tableau 15 – Acteurs en charge de la planification et/ou gestion des zones marines et côtières (source [158])....74
Tableau 16 – Cadre juridique au Libéria....76
Tableau 17 – Parties prenantes en Côte d'Ivoire ([48]) 80
Tableau 18 – PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA VILLE DE GRAND-LAHOU (2017) 83
Tableau 19 – Principales parties prenantes publiques au Ghana 89
Tableau 20 – Autres parties prenantes au Ghana ([48])....90
Tableau 21 – Cadre juridique au Ghana 93
Tableau 22 –Plan d'investissement multisectoriel & études de préfaisabilité pour la zone côtière du Ghana (version provisoire) 94
Tableau 23 – Ministères au Togo concernés par la gestion de la zone côtière 97
Tableau 24 - Agences et comités au Togo 98
Tableau 25 – Cadre juridique au Togo....100
Tableau 26 – Stratégies et programmes nationaux au Togo 101
Tableau 27 –Plan d'investissement multisectoriel & études de préfaisabilité pour la zone côtière du Togo 102
Tableau 28 – Parties prenantes institutionnelles au Bénin 107
Tableau 29 – Parties prenantes universitaires ou instituts de recherche au Bénin....108
Tableau 30 –Plan d'investissement multisectoriel & études de préfaisabilité pour la zone côtière du Bénin 111
Tableau 31 – Processus de planification à l'échelle supranationale 132
Tableau 32 – Processus de planification à l'échelle régionale 134
Tableau 33 – Présentation synthétique des PIMS....137
Tableau 34 – Analyse comparative des structures des PIMS....140
Tableau 46 – La contribution des organismes régionaux aux étapes de planification 149
Tableau 47 - Conventions internationales 154
Tableau 48 - Bilan des actions tirées de la réflexion autour de la Convention d'Abidjan 166
Tableau 41 – Exemples d'actions de suivi de l'état de la zone côtière....178
Tableau 42 – Exemple d'actions à mener pour la cartographie de l'existant à renforcer 180
Tableau 43 – exemple d'actions à mener pour la connaissance des Aléas et des Enjeux 184

FIGURES

Figure 1 – Extrait du questionnaire de l'enquête 21
Figure 2 – Nombre de réponses par pays....22
Figure 3 – Carte des parties prenantes de la zone côtière au Togo (source : Stakeholder and political economy analysis for Togo-Togo SPEA report de 2017))....99
Figure 4 – Carte des parties prenantes (source : Stakeholder and political economy analysis for Benin-Benin SPEA report de 2017, [28])....110
Figure 5 – Nombre de projets par pays....125

Figure 6 - Corrélation entre le nombre de projets identifiés et le niveau d'avancement du processus de planification 126
Figure 7 –Echelle des projets 126
Figure 8 –Financement principal des projets 127
***Figure 9 –Projets par bailleurs* 127**
Figure 10 –Typologie des projets 129
Figure 12 - Part des financements privés 129
Figure 12: Evaluation du niveau de planification nationale (par pays) 142
Figure 13 –Les étapes de planification 144
Figure 14 - Synthèse des mesure réglementaires sur une zone de Mauritanie et mettant en évidence des conflits d'usage (Source - [1]) 161
Figure 15 –Carte des parties à la Convention d'Abidjan 162
Figure 16 –Les protocoles 165
Figure 17 - Exemple de plan d'action pour le Togo – 2019 (Source - Consultation nationale pour le développement des plans d'action de mise en œuvre des protocoles additionnels de la convention d'Abidjan) 166
Figure 18- Contributions potentielles des parties prenantes 173
Figure 19 – Axes thématiques du PAGIL, Côte d'Ivoire [58] 177
Figure 20 – Exemples de services climatiques sectoriels. Source : Météo-France, IPSL, IRD, d'après l'ONERC, 2021 182
Figure 21 – CoastSnap – Observatoire participatif 186
Figure 22 – Coastal Hazard Wheel 186
Figure 23 – Méthode CRAF (pour Coastal Risk Assessment Framework) pour une approche complète et systémique visant à entreprendre une évaluation des risques à différents niveaux de détail 187
Figure 24 – Exemple fictif simplifié de gestion adaptative du trait de côte. Source : Aude Bodiguel, ONERC, 2018 190
Figure 25 – Exemple du phasage des actions du PAGIL de Côte d'Ivoire [58] 191
Figure 26 - Cartographie des acteurs 220
Figure 27 –Les étapes de planification ..... Erreur ! Signet non défini.
Figure 28- Contributions potentielles des parties prenantes ..... Erreur ! Signet non défini.
Figure 29 - Axes thématiques du PAGIL, Côté d'Ivoire ([58]) ..... Erreur ! Signet non défini.
Figure 30 – Exemple fictif simplifié de gestion adaptative du trait de côte. Source : Aude Bodiguel, ONERC, 2018 ..... Erreur ! Signet non défini.
Figure 31 – Exemple du phasage des actions du PAGIL de Côte d'Ivoire [58] ..... Erreur ! Signet non défini.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé dans le cadre du Programme d'assistance technique à la gestion du littoral Ouest Africain (West Africa coastal Areas Management Program, WACA) par le groupement ARTELIA-REBEL avec l'étroite collaboration de UEMOA et de la Task Force (Banque Mondiale, CSE, PRCM, Convention d'Abidjan, UICN, RAMPAO).

Le groupement ARTELIA-REBEL remercie chaleureusement Messieurs O. ILBOUDO, M. ASSINI et C. DEGUENON de l'UEMOA pour leur accompagnement, les échanges techniques, la facilitation logistique, ainsi que les apports constructifs des personnes ressources et de la Task Force[1].

Le groupement ARTELIA-REBEL tient également à remercier :

- Les parties prenantes nationales ayant contribué (via l'enquête ou les ateliers organisés dans chaque pays) à la phase de diagnostic ;
- Aux représentants des pays pour leur relecture attentive des fiches pays ;
- Tous les participants de l'atelier de validation tenu à Lomé (République Togolaise), du 23 au 28 octobre 2023, pour la richesse et la haute qualité des débats et la validation finale d'un document largement coconstruit.

La liste des personnes rencontrées et leur affiliation ainsi que la liste des participants à la réunion de concertation sont en Annexe G.

Insérer ici la photo de l'atelier (sur laquelle n'est pas le groupement mais tant pis)

[1] Task force : CSE, PRCM, UICN, RAMPAO, Convention d'Abifjan, BM (WACA)

Photo de la couverture: Erosion littorale à Port-Bouët, Côte d'Ivoire, @ Cl. C. Hauhouot (https://atlas-bleu.cnrs.fr/)

INTRODUCTION

La dégradation des ressources et des écosystèmes côtiers touche l'ensemble des pays du littoral ouest africain. La détérioration de la côte entraîne une perte importante et potentiellement irréversible d'écosystèmes critiques tels que les plages, les zones humides et les mangroves, qui fournissent d'importants services sociaux, économiques et de protection (moyens de subsistance, nourriture, protection contre les ondes de tempête et le bois d'œuvre). Elle constitue un frein au développement socio-économique durable des pays côtiers et de l'Afrique de l'Ouest tout entière.

En tant qu'organe supranational, L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a mis en place un Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière (PRLEC).

Ce programme a permis l'élaboration, en 2011, du Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO) qui couvre la zone géographique de la Mauritanie au Bénin, en passant par le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Il a également permis l'installation de la Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain (MOLOA), en 2012, sous la supervision du Centre de Suivi Écologique (CSE) de Dakar, comme mécanisme régional de suivi des risques côtiers.

L'élaboration du SDLAO et l'installation de la MOLOA réaffirment la dimension régionale des problématiques de gestion et des impacts des risques côtiers.

Pour renforcer les acquis du PRLEC et en réponse au constat alarmant de l'ampleur des coûts économiques et sociaux de la mobilité du trait de côte en Afrique de l'Ouest, notamment consécutive aux pressions anthropiques et aux différentes manifestations du changement climatique, la Banque mondiale et l'UEMOA ont lancé le programme de gestion du littoral ouest africain (WACA - West Africa Coastal Areas) avec une phase d'assistance technique en 2015.

Cette dynamique a permis d'engager un processus de planification des investissements pour la résilience côtière au niveau national avec l'élaboration de Plans d'investissement multisectoriels (PIMS) à différentes échelles et sous différentes formes.

Cette dynamique de planification stratégique des investissements doit désormais faire l'objet d'une capitalisation et d'une mise en perspective pour permettre une coordination générale sur la planification et le suivi-évaluation des investissements et prendre en considération autant que possible des aspects régionaux et transfrontaliers.

C'est l'objet du Plan d'Action Régional Stratégique pour les Investissements (PARSI) qui est présenté dans ce rapport.

Le rapport comprend 3 parties :

- Partie I : Diagnostic des investissements dans la zone côtière d'Afrique de l'Ouest
- Partie II : Plan d'Action Régional Stratégique d'Investissement - vision, objectifs, axes stratégiques et fiches action
- Partie III : Modalités de mise en œuvre du PARSI

ACRONYMES

AAAC	Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente
AbC	Convention d'Abidjan
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ACCC	Programme Adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières (Sénégal)
ACCVC	Le projet Adaptation au Changement Climatique des Villes Côtières (GIZ / MEDD – Mauritanie)
AFD	Agence Française de Développement
AfDB	Banque africaine de développement
AGEE	Agence d'Evaluation Environnementale
AMCC	Alliance mondiale de lutte contre le changement climatique
AMP	Aire Marine Protégée
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ANPC	Agence Nationale de Protection Civile
CPACC	(Caribbean Planning for Adaptation to Climate Change
CCLME	Projet "Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries"
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPEM	Comité Consultatif de la Protection de l'Environnement Marin
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique Centrale
CGILE	Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement (Université de Lomé)
CHW	Roue des risques côtiers
CIAPOL	Centre ivoirien Anti-Pollution
CIPR	Commission Internationale pour la Protection du Rhin
CMBMP	projet de gestion de la biodiversité marine et côtière
CNCL	Conseil National Consultatif du Littoral
CNDD	Commission nationale du développement durable
CNEDD	Conseil National Environnement et Développement Durable
CNP	Comité National de Pilotage
CNPGL	Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral
CONPREC	Conseil National pour la Prévention et les Catastrophes
COP	Conférence des parties
COSIE	Centre d'observation, de surveillance et d'information environnementale
CPMZC	Centre de Protection Environnementale du Milieu Marin et des Zones Côtières
CRO	Comité Régional d'Orientation
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSR	Comité Scientifique Régional

CSRP	Commission sous régionale des pêches
DAL	Directives d'Aménagement du Littoral
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DGA	Direction générale de l'environnement
DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat
DGL	Division Gestion du Littoral
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPA	L'agence de protection de l'environnement
EPA	Environmental Protection Agency
FANFAR	Prévision opérationnelle des inondations et alertes en Afrique occidentale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
GEAP	Plan d'action pour l'environnement de la Gambie
GFDRR	Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le Relèvement
GI WACAF	Initiative mondiale pour l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
HASSMAR	Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (Sénégal)
IM	Investissements multisectoriels
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
INM	Institut national de météorologie
IRHOB	Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin
IRHOB	Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin
LUSPA	Land Use and Spatial Planning Authority
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MAEH	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'hydraulique
MCLAU	Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme
MCVDD	Ministères du Cadre de Vie et du Développement Durable
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MEEM	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMPPC	Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
MESTI	Ministry of Environment, Science, Technology and Innovation
MHUAT	Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
MIN	Ministère de l'Industrie et des Mines
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MIRNA	Ministère des Infrastructures, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports

MIT	Ministère de l'Industrie et du Tourisme
MME	Ministry of Mines and Energy
MME	Ministère des Mines et de l'énergie
MOFDA	Ministry of Fisheries and Aquaculture Development
MOLOA	Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain
MPD	Ministère de la Planification et du Développement
MPDAT	Ministère de la planification du développement et de la coopération
MPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie
MPEM	Ministère des pêches et de l'économie maritime
MPEMI	Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines
MRAH	Ministère des Ressources animales et de la Pêche
MRC	Mékong River Commission
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MT	Ministère du Tourisme
NADMO	National Disaster Management Organization
NAFGA	National fisheries Association of Ghana
NCPSP	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale
NDPC	National Development Planning Commission
NEMA	Loi nationale sur la gestion de l'environnement
NPA	National Port Authority
NPAA	l'Autorité nationale des zones protégées
OGUIPAR	Office Guinéen des Parcs et Réserves - Direction des aires marines protégées
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMAOC	Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage
ONAEM	Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONPC	Office National de la Protection Civile
ONU	Organisation des Nations unies
OPRC	Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
ORLOA	Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain
ORSEC	Organisation des SECours (Plan)
OSC	Organisation de la Société Civile
PETROCI	Société nationale des opérations pétrolières en Côte d'Ivoire
PAA	Port Autonome d'Abidjan
PAC	Port Autonome de Cotonou
PAGL	Plan d'Aménagement et de Gestion du Littoral
PAMZC	Programme Adaptation au Changement Climatique dans la Zone Côtière
PANA	Programme d'action national d'adaptation
PARSI	Plan d'Action Régional Stratégique pour les Investissements

PASP	Port Autonome de San Pedro
PCAE	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PDAL	Plan Directeur d'Aménagement du Littoral
PIB	Produit Intérieur Brut
PIMS	Plan d'Investissements Multisectoriels
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNAUS	Plans Nationaux d'Affectation et d'Utilisation du Sol
PNUD / UNDP	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POLMAR	POLlution MARitime
PRAO	Projet Régional des pêches en Afrique de l'Ouest
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
PRLEC	Programme Régional de Lutte contre l'Érosion Côtière de l'UEMOA
RAMPAO	Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
RBTDS	Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAPCO-SENEGAL	Société d'Aménagement et de Promotion des Côte et Zone Touristiques du Sénégal
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDF	Société de Développement Forestier
SDLAO	Schéma directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest
SE	Seafront Environmental
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNIGE	Schémas Nationaux des Infrastructures et Grands Equipements
SNLML	Stratégie Nationale Pour la Mer et le Littoral
SRAT	Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
SDER	Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WA BiCC program	Programme pour la Biodiversité et le Changement Climatique en Afrique de l'Ouest
WACA	Programme de gestion du littoral ouest-africain
WACA ResIP	Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest
ZEE	Zone économique Exclusive

I. DIAGNOSTIC DES INVESTISSEMENTS DANS LA ZONE COTIERE D'AFRIQUE DE L'OUEST



A. BILAN DES PROCESSUS DE PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS



1. L'approche

Le bilan des processus de planification des investissements multisectoriels (IM) a été réalisé sur la base :

- D'une **analyse de la bibliographie**, dont une base conséquente avait été fournie au démarrage de l'étude par l'UEMOA et les partenaires de la task force[2], puis complétée par les équipes du Groupement,
- D'une **démarche de consultation** dans les 12 pays de la zone, au travers d'une identification des principales parties prenantes, de la mise en place d'une enquête en ligne et de l'organisation d'ateliers de travail dans les 12 pays.

1.1. La consultation nationale via une enquête

Une enquête en ligne, complétée par des emails directs, a été mise en place. Un questionnaire a été élaboré afin de recueillir des informations de la part des différents acteurs de la zone côtière dans chacun des pays sur les différents aspects de la planification côtière. Les questions étaient organisées autour des thèmes suivants :

- 2 - Planification
  - 2.1 – Organisation générale
  - 2.2 - Suivi diagnostic
  - 2.3 - Parties prenantes
  - 2.4 - Stratégie
  - 2.5 - Programmation
  - 2.6 - Cadre légal et institutionnel
  - 2.7 - Mise en œuvre des projets
  - 2.8 - Suivi évaluation
- 3 - Enjeux transfrontaliers et régionaux
- 4 - Protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan

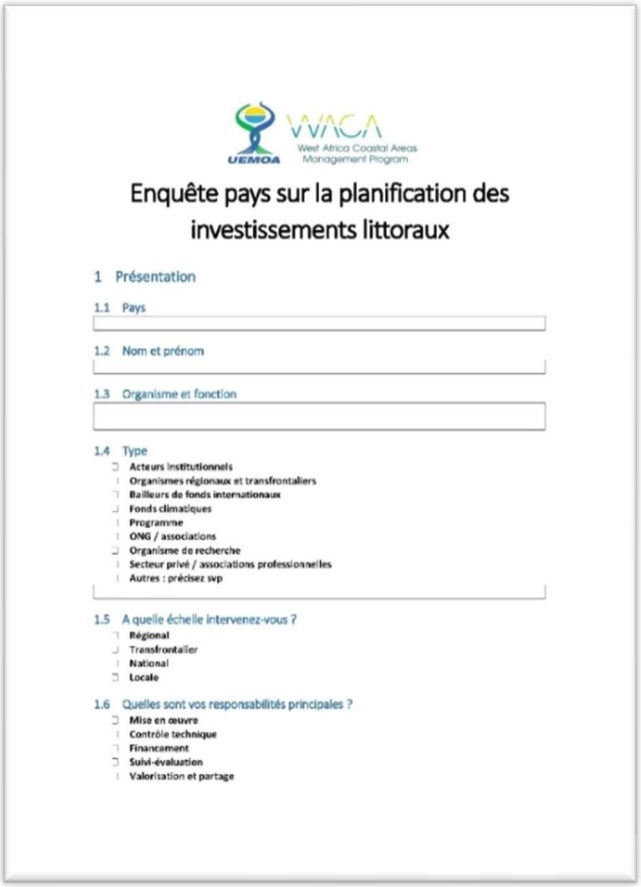
Enquête pays sur la planification des investissements littoraux

1 Présentation

1.1 Pays

1.2 Nom et prénom

1.3 Organisme et fonction

1.4 Type

- Acteurs institutionnels
- Organismes régionaux et transfrontaliers
- Bailleurs de fonds internationaux
- Fonds climatiques
- Programme
- ONG / associations
- Organisme de recherche
- Secteur privé / associations professionnelles
- Autres : précisez svp

1.5 A quelle échelle intervenez-vous ?

- Régional
- Transfrontalier
- National
- Locale

1.6 Quelles sont vos responsabilités principales ?

- Mise en œuvre
- Contrôle technique
- Financement
- Suivi-évaluation
- Valorisation et partage

Figure 1 – Extrait du questionnaire de l'enquête

[2] Task force : CSE, PRCM, UICN, RAMPAO, Convention d'Abidjan, BM (WACA)

Plus de 200 questionnaires ont été envoyés, et une cinquantaine de réponses ont été reçues après plusieurs relances.

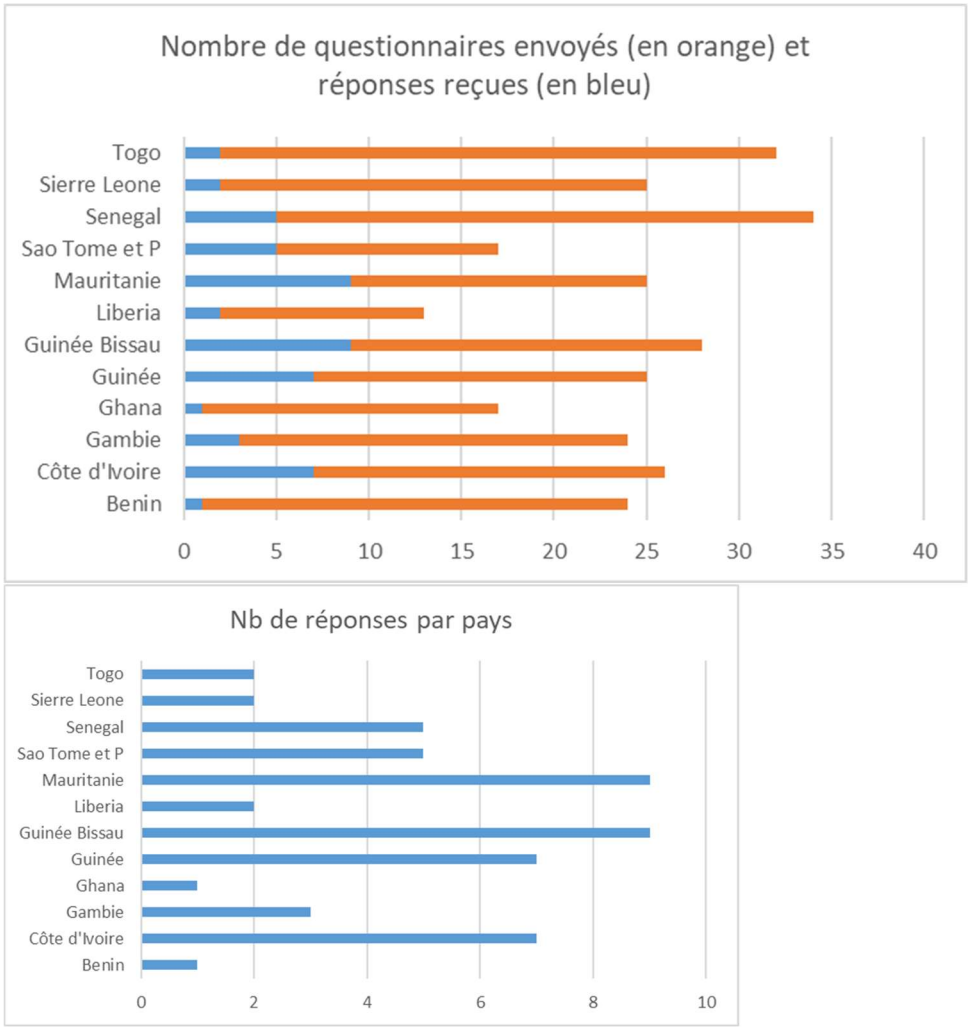

Figure 2 – Nombre de réponses par pays

Le taux de retour de l'enquête menée par voie de questionnaire est d'environ 25%. Si ce taux de retour se situe dans une moyenne classique d'enquête de satisfaction, il parait en revanche indiquer dans le cadre du PARSI un faible niveau d'intégration de la dynamique régionale au niveau des pays.

De façon générale, les réponses apportées sur l'organisation de la planification sectorielle ont été fournies alors que celles portant sur les enjeux transfrontaliers et les dynamiques régionales (comme la Convention d'Abidjan) ont suscité moins de réactions.

1.2. La consultation nationale via des ateliers de travail

Des ateliers de travail collaboratifs ont été organisés dans les pays de l'étude.

Ces ateliers ont été organisés par les équipes du groupement, en partenariat avec leurs partenaires locaux pour l'organisation logistique et l'animation pendant l'atelier, et avec l'appui de l'UEMOA, du programme WACA, du CSE et des Coordonnateurs nationaux de l'UGP WACA pour l'identification des parties prenantes et la facilitation de la mise à disposition d'une salle de réunion.

Les ateliers duraient environ deux heures et se sont déroulés principalement en fin d'année 2022. A finalisation de ce rapport, 11 ateliers sur les 12 pays de l'étude ont été organisés. L'atelier en Gambie n'a pas pu s'organiser.

Tableau 1 – Planification des ateliers

Pays	Date de l'atelier
Togo	10/11/2022
Côte d'Ivoire	14/11/2022
Sierra-Leone	17/11/2022
Bénin	22/11/2022
Sénégal	24/11/2022
Ghana	28/11/2022
Sao Tome et Principe	28/11/2022
Liberia	01/12/2022
Mauritanie	01/12/2022
Guinée-Bissau	08/12/2022
Guinée	19/01/2023

L'objectif de ces ateliers était tout d'abord d'échanger sur l'objectif de l'étude et sur les premiers éléments collectés au sujet de la planification nationale du pays concerné, tout en laissant une place aussi importante que possible aux discussions et aux contributions des participants. Le second objectif, lorsque cela était possible, consistait à échanger avec les principaux acteurs des pays sur le processus de planification des projets côtiers et sur les projets en cours. Le format des ateliers a donc été élaboré pour exploiter de façon optimale la participation des acteurs.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Affiner la compréhension des processus de planification des projets (Durée : 30 min)
   - Echange libre avec les principales parties prenantes sur le thème de la planification des projets
   - Identification des enjeux, compréhension de l'organisation, limites et opportunités
2. Analyser les projets en cours, retour sur les bonnes pratiques et les pistes d'améliorations (Durée : 1h)
   - Etat des lieux des projets identifiés
   - Analyse approfondie de deux projets
   - Synthèses des bonnes pratiques et écueils à éviter
3. Identifier les pistes d'amélioration de la planification (Durée : 20min)
4. Conclusion (Durée : 10min)

Le principe d'une participation équilibrée entre les différentes catégories d'acteurs a été posé dès le début de la démarche d'identification des parties prenantes. Dans un souci d'équité, de représentativité et d'inclusion, il a été recommandé que les participants puissent représenter la diversité des institutions concernées : Ministères, Universités, ONG / Associations, collectivités locales, représentants du programme WACA, Observatoires (ou représentant de l'ORLOA), secteur privé (autorités portuaires, en particulier). Au final, on a noté une surreprésentation des Ministères, une faible représentation du secteur privé et une participation des autres acteurs (ONG, Universités…) souvent représentative de leur engagement national.

Chaque atelier était animé sur place par un représentant du partenaire local et en visioconférence par deux représentants du groupement (la cheffe de projet et l'experte en GIZC et/ou un expert économiste spécialiste des zones côtières).

En annexe F, sont récapitulés : le programme des ateliers et les listes des participants.

2. Bilan par pays

Les bilans des différents pays sont donc issus de l'analyse bibliographique et des éléments issus des consultations nationales. Selon les pays, les informations collectées sont plus ou moins importantes, en fonction du degré d'avancement de chacun des pays dans le processus de planification côtière et en fonction des projets et programmes dédiés dont le pays a bénéficié.

Les bilans sont structurés de la façon suivante :

1. Introduction
2. Cartographie des acteurs
3. Lois et réglementations
4. Stratégies et programmes existants
5. Enjeux transfrontaliers
6. Conclusion / REX

2.1. Mauritanie

2.1.1. INTRODUCTION

Le littoral mauritanien s'étend sur près de 754km de côte entre la pointe du Cap Blanc au nord (frontière avec le Sahara Occidental) et le fleuve Sénégal au sud (frontière avec le Sénégal). Le littoral de Mauritanie est peu urbanisé ou aménagé de manière générale, hormis au niveau des deux villes côtières de Nouadhibou et Nouakchott. Aujourd'hui, plus du tiers de la population mauritanienne vit le long de la zone côtière, zone économique majeure du pays. La capitale Nouakchott représente à elle seule près du quart de la population du pays et concentre également l'essentiel des activités économiques. La zone côtière de Nouakchott abrite trois sites portuaires qui constituent des pôles économiques majeurs pour la population (le port de l'Amitié, le port de pêche et le warf de la société de ciment de Mauritanie). De manière générale, le littoral concentre aussi d'importantes activités économiques parmi lesquelles la pêche, l'extraction de matériaux de construction et l'extraction de sel ou plus récemment le tourisme.

Une partie de la ville de Nouakchott est située sous le niveau de la mer et est donc vulnérable aux inondations (effets combinés de remontée de nappe et de submersion marine) : près de 40% de la surface urbaine de Nouakchott se situe en zone inondable. La ville est pour le moment protégée de l'Océan par un cordon dunaire fragilisé en de nombreux endroits.

Le littoral est composé de deux parcs naturels. Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) est un des plus grands parcs d'Afrique de l'Ouest. Situé dans la moitié nord du pays, il couvre près d'un tiers du littoral. Le Parc National du Diawling est quant à lui situé à la frontière sud du pays au niveau de l'embouchure du fleuve Sénégal.

2.1.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

2.1.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

La gestion du littoral concerne principalement deux Ministères :

- Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Mis en place en 2006, le MEDD pilote la gestion et la planification du littoral
- Le ministère des Pêches et de l'économie Maritime (ministère des Pêches). Ce Ministère avait auparavant la charge de la gestion de l'environnement (cédé au MEDD en 2006). Le ministère des Pêches a néanmoins conservé la gestion du domaine public maritime et de l'environnement marin.

L'ensemble des sujets relatifs à l'environnement du littoral se gère au niveau des deux Ministères susnommés pouvant amener à certaines situations de chevauchement de responsabilités. Il semblerait néanmoins que le MEDD joue le rôle de coordonnateur des sujets relatifs à la gestion du littoral.

Le ministère du Pétrole et des Mines intervient également de manière occasionnelle sur les sujets relatifs à la gestion du littoral.

2.1.2.1.1. Le ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)

Le MEDD a, par rapport au littoral, des attributions bien fixées en matière d'environnement en général et d'aménagement du littoral en particulier : le pouvoir d'approbation des études d'impact environnemental ; le pouvoir sur les outils et organes d'aménagement du littoral ; la gestion de la pollution d'origine tellurique.

Le MEDD compte sept Directions Centrales dont une direction dédiée la Direction de la Protection et la Restauration des Espèces et des Milieux (DPREM), ainsi que la Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnemental (DECE)

Le MEDD dispose d'une bonne expérience sur les aspects et les enjeux politiques et stratégiques du littoral, les thématiques de changements climatiques, de conservation de la biodiversité, des études d'impact environnemental (EIE) et du suivi des activités des aires protégées.

2.1.2.1.2. Le ministère des pêches et de l'économie maritime (MPEM) :

Le MPEM a, par rapport au littoral, les compétences suivantes :

- Des attributions bien fixées en matière de gestion des ressources halieutiques et des espaces maritimes (par exemple création par arrêté n° 288 du 31 mars 2006 de zones de sécurité permanente autour des installations pétrolières au large des champs Chinguetti et Banda) ;
- La gestion des pollutions liées aux navires y compris l'organisation et la coordination du Plan POLMAR ;
- La gestion du Domaine Public Maritime (DPM) ;
- Le pouvoir sur le Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP) qui depuis 2015 se réunit régulièrement ;
- L'autorité compétente en matière d'hygiène et de salubrité et de qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- L'autorité maritime compétente en République Islamique de Mauritanie.

Pour l'accomplissement de sa mission, le MPEM dispose aussi des Gardes Côtes Mauritaniennes (parmi ces mandats, la lutte et la prévention de la pollution marine), de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), de l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) ainsi que de la direction de la Protection et de la restauration des Espaces et des Milieux (DPREM).

Le MPEM est bien doté sur le plan des compétences. Au vu de sa mission et des institutions sous tutelle, il reste en mer un acteur opérationnel.

2.1.2.1.3. Le ministère du pétrole, de l'énergie et des mines (MPEMI)

Le MPEMI est, au niveau du littoral, concerné par :

- Le suivi de l'exécution des contrats pétroliers et miniers notamment l'application par les opérateurs des meilleures pratiques de l'industrie pétrolière et minière (nationale ou à défaut internationale) ;
- Le suivi de l'importation et du stockage des produits pétroliers raffinés et gaziers ;
- L'installation et la gestion de centrales d'énergies électriques ;
- La définition des zones interdites aux opérations pétrolières et minières : zones « no go » pour l'exploration et l'exploitation.

2.1.2.1.4. Les autres ministères concernés

2.1.2.1.4.1. Le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (MHUAT)

Le MHUAT est, au niveau du littoral, concerné par :

- Les documents d'urbanisme : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), Plan Local d'Urbanisme (PLU), etc. ;
- Les outils à caractère stratégique de l'Aménagement du Territoire : Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), Schémas Nationaux des Infrastructures et Grands Equipements (SNIGE) et Plans Nationaux d'Affectation et d'Utilisation du Sol (PNAUS).

En matière d'urbanisme, le MHUAT accomplit bien sa mission. Au niveau de l'aménagement du territoire, la mission du MHUAT reste à un stade conceptuel.

2.1.2.1.4.2. Le ministère secrétariat général du gouvernement (MSGG)

Le MSGG dispose, au niveau du littoral, d'un seul établissement sous sa tutelle : le Parc National du Banc d'Argun (PNBA).

2.1.2.2. ORGANES INSTITUTIONNELS

Un organe institutionnel intervient également dans la gestion du littoral mauritanien :

- **Le Conseil National Consultatif du Littoral (CNCL).**

Parmi les autres organes qui devraient normalement prendre part à la gestion du littoral, citons :

- **Le Comité Consultatif de la Protection de l'Environnement Marin (CCPEM**). La composition et le fonctionnement de ce Comité sont fixés par décret pris en Conseil des Ministres. Malheureusement, les décrets d'application de cette Loi n'ont pas été adoptés à ce jour et ce Comité n'a pas encore été installé ;
- **Le Conseil National Environnement et Développement Durable (CNEDD**). Le CNEDD est un organe multisectoriel placé auprès du Premier Ministre, et propose aux pouvoirs publics les mesures nécessaires, pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des ressources naturelles, sur la base d'avis scientifiques et en prenant en considération la dimension environnementale dans les politiques de développement du pays. Ce conseil mis en place avant la loi-cadre sur l'environnement est resté inactif jusqu'à aujourd'hui ;
- **L'Observatoire du littoral.** Considéré comme un cadre de mutualisation des efforts de connaissance, de diffusion de l'information et d'aide à la décision, l'Observatoire du littoral n'a pas encore été mis en place. Le projet WACA apporte actuellement son appui à la mise en place de cet observatoire qui contribuera à l'Observatoire du Littoral Ouest Africain (ORLOA) ;
- **Délégation Générale de la Sécurité civile et la Gestion des Crises (DGSCGC).** Cette délégation répond aux enjeux de Sécurité Civile répondant aux effets des catastrophes et accidents au service direct des populations, notamment les couches les plus défavorisées particulièrement vulnérables aux catastrophes et accidents. Les missions de la DGSCGC sont :
  - L'étude et la prévention des phénomènes ou évènements de nature à mettre en péril les populations ou leurs biens,

- La coordination des efforts des opérateurs publics ou privés concourant à la Sécurité Civile,
- Le suivi de l'instruction et de l'emploi des personnels de la Sécurité Civile ;

- **Office national de la météorologie.** Il intervient dans les domaines de la météorologie aéronautique et maritime (Bulletin météorologique, Sécurité de navigation).

2.1.2.2.1. Le Conseil Consultatif National du Littoral (CCNL)

Créé en 2010 par décret, ce Conseil est un organe de concertation, d'étude et d'observation placé auprès du MEDD. Il est chargé de donner un avis sur toutes les questions relatives à la gestion, au développement et à la protection des ressources et territoires littoraux ainsi que sur toutes les questions d'ordre général concernant le littoral. Le CCNL possède notamment les compétences et autorités suivantes :

- S'assurer de la mise en œuvre du PDAL ;
- Donner des orientations et des directives stratégiques sur la politique publique en matière gestion du littoral ;
- Donner un avis sur le Plan d'Aménagement et de Gestion du Littoral (PAGL), les Directives d'Aménagement du Littoral (DAL) et toute autre mesure d'aménagement et de gestion du littoral ;
- Rechercher les synergies entre les secteurs et faciliter la résolution des conflits intersectoriels ;
- Valider les outils d'aménagement du littoral (DAL, schémas régionaux d'aménagement du littoral, schémas directeurs d'urbanisme, etc.) ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements des différents acteurs.

Le CCNL ne se réunit pas régulièrement : depuis sa création en 2010, le CCNL a tenu quatre sessions annuelles : 2011,2012, 2013 et 2015.

2.1.2.2.2. Parc nationaux

La Mauritanie dispose de deux parcs nationaux :

- **Parc national du Diawling (PND) ;**
- **Parc national du Banc d'Arguin (PNBA).**

Ces deux entités administratives publiques ont pour rôle la Gestion des parcs et de ses réserves de faune et flore.

2.1.2.2.3. Autorités portuaires

La Mauritanie compte deux organisations publiques en charge de la gestion des ports :

- **Parc Autonome de Nouakchott** –dit Port de l'Amitié (PAN-PA), géré par le Ministère l'Equipment et des Transports ;
- **Zone Franche de Nouadhibou (ZFN)** qui dépend du Ministère Secrétariat Général - Présidence de la République.

2.1.2.3. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

- L'ONG, **Association pour la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté (APELCOP)** apporte son soutien technique dans un but de sensibilisation et de formation des acteurs du littoral. Elle a pour objectif la protection et la préservation des ressources ainsi que la lutte contre la pollution marine.

2.1.2.4. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Le pays compte quelques instituts et universités qui travaillent dans les domaines liés à la gestion de la zone côtière. On note principalement parmi eux :

- **Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP)**

Cet institut est directement rattaché au ministère des Pêches et de l'économie maritime. L'institut intervient dans les domaines des recherches océanographiques, des pêches et du suivi de la ressource.

- **Université de Nouakchott**
- **Laboratoire d'Etudes Environnementales et des Recherches Géographiques (LEERG) - Université de Nouakchott Al Asriya**

Ce laboratoire intervient dans les domaines de l'enseignement et de la recherche au niveau des zones littorales, ses domaines d'expertise portent sur l'hydrologie, la sédimentologie et les risques côtiers.

- **Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM) - Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime**

Cet institut propose des formations en matière de gestion des ressources halieutiques et de conservation de l'environnement marin et l'économie bleue. Ses domaines d'expertise portent sur la formation maritime, les solutions douces, la pollution marine et l'érosion côtière

2.1.3. LOI ET REGLEMENTATION

De manière générale, la Mauritanie dispose de nombreuses lois et réglementations lui permettant d'assurer une gestion et une planification de son littoral.

Pour les outils d'aménagement du littoral, l'Ordonnance n° 2007-037 du 17 avril 2007 a prévu le Plan d'Aménagement et de Gestion du Littoral (PAGL), les Directives d'Aménagement du Littoral (DAL) et une composante « Littoral » au niveau du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE).

2.1.3.1. CADRE JURIDIQUE

Tableau 2 – Cadre juridique en Mauritanie

Année	Désignation	Rôle et objectif
2015	Loi n° 2015-017 du 29 juin 2015 portant code des pêches maritimes	Stipule expressément que les ressources halieutiques des eaux sous juridiction mauritanienne et leur écosystème constituent un patrimoine national. Elle assigne à l'État la définition d'une stratégie visant à protéger ces ressources et à permettre leur exploitation durable de manière à préserver l'équilibre des écosystèmes et de l'habitat aquatique pour les générations présentes et futures.
2013 2015	Loi n° 2011-022 du 8 mars 2011 relative à la prévention et à la lutte contre la pollution marine et loi n° 2013-029 du 30 juillet 2013 portant code de la marine marchande modifiée par la loi n° 2015-038 du 19 décembre 2015.	Régi la prévention et la lutte contre les pollutions d'origine tellurique/terrestre et marine. En 2013, la loi n°2013-029 du 30 juillet 2013 a intégré des dispositions régissant toutes les formes de pollution liées aux navires (pollution d'origine marine)
2010	Loi d'orientation n° 2010-001 du 07 janvier 2010 relative à l'Aménagement du Territoire.	Pose des principes pour l'aménagement du territoire
2010	Loi n° 2010-033 du 20 juillet 2010 portant approbation du code des hydrocarbures bruts.	Stipule que certaines zones du territoire national peuvent être interdites aux opérations pétrolières par voie réglementaire. Il s'agit de zones « no go » pour l'exploration et l'exploitation

2008	Loi n° 2008-011 du 27 avril 2008 portant code minier	Stipule que la prospection, la recherche, l'exploitation des substances minérales dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'environnement.
2008	Loi n° 2008-07 du 17 mars 2008 portant Code de l'Urbanisme	Définit les orientations en matière d'urbanisme et les outils d'aménagement urbain
2007	L'Ordonnance n° 2007-037 du 17 avril 2007 relative au littoral.	Voir paragraphe suivant.
2005	Loi n° 2005-030 du 02 février 2005 portant code de l'eau.	Enonce les principes de la gestion des ressources en eau ; la protection et la mise en valeur des ressources en eau, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général et constituent un impératif national.
2001	Loi n° 2001-51 du 19 juillet 2001 portant institution de la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN).	La Communauté Urbaine de Nouakchott fait expressément partie du littoral.
2000	Loi n° 2000-45 du 26 juillet 2000 portant Code de l'Environnement.	Définit l'Environnement et institue les principes fondamentaux de la politique nationale de l'environnement. Au sens de cette loi, les ressources naturelles à protéger sont la faune et la flore, le sol et le sous-sol, les forêts et les aires protégées, les mers et les océans, les eaux continentales, et l'air.
1997	Loi n° 97-06 du 20 janvier 1997 portant code de la chasse et de la protection de la nature.	Encadre la gestion de la faune et de la chasse, ainsi que la préservation et l'aménagement des aires d'habitat de la faune et de l'avifaune, des zones humides d'importance faunique, des espaces habituellement occupés par des espèces animales sauvages. Au niveau du littoral, le Parc National du Diawling se base sur cette loi pour réprimer toute infraction sur son territoire.
1983	Ordonnance n° 83-127 du 05 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale.	Fixe le régime juridique régissant le foncier en Mauritanie.

2.1.3.2. COMPLEMENTS RELATIFS A L'ORDONNANCE N° 2007-037 DU 17 AVRIL 2007 RELATIVE AU LITTORAL.

Pour les outils d'aménagement du littoral, l'Ordonnance n° 2007-037 du 17 avril 2007 a prévu le Plan d'Aménagement et de Gestion du Littoral (PAGL), les Directives d'Aménagement du Littoral (DAL) et une composante « Littoral » au niveau du FIE.

2.1.3.2.1. Plan d'Aménagement et de Gestion du Littoral (PAGL)

Le PAGL fixe, pour l'ensemble du littoral, les orientations fondamentales à court et moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du littoral et de protection de l'environnement. Sous ce contenu, le PAGL, dès qu'il existera, remplacera et se substituera au PDAL de 2017. Le PAGL est approuvé par décret.

2.1.3.2.2. Directives d'Aménagement du Littoral (DAL)

Les Directives d'Aménagement du Littoral (DAL) sont l'instrument central pour la mise en œuvre du PAGL. Elles constituent des outils pour l'anticipation et la planification de l'occupation, de la valorisation, ou de la protection et la préservation des espaces naturels, des sites, des paysages et des ressources naturelles.

Pour chaque zone du littoral présentant un intérêt individualisé, il est élaboré une DAL qui fixe, dans le cadre des orientations du PAGL, les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur du littoral notamment la localisation des infrastructures et équipements d'urbanisme et de transport, d'adduction d'eau, de défense de la côte.

Dans le cadre de l'anticipation, les DAL doivent prendre en compte la gestion des risques dus à la pollution marine ou d'origine tellurique, aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et aux incursions marines. Pour le cordon

dunaire côtier et la bande des 500 mètres en retrait de celui-ci, la loi littorale a précisé que, compte tenu des risques futurs de recul du rivage, les nouvelles constructions ne peuvent être édifiées sans faire au préalable, l'objet d'une EIE.

Cette DAL de Nouakchott, à valeur de plan de prévention des risques littoraux (PPRL).

2.1.3.2.3. Composante « Littoral » au niveau du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE)

La composante « Littoral » créée au sein du FIE, institué par la loi n° 2000-45 du 26 juillet 2000 portant code de l'environnement, a pour objet le financement des activités de protection et de restauration liées aux conséquences de la dégradation de l'environnement du littoral.

2.1.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Il n'existe pas à proprement parler de stratégie nationale ou de programme national relatif à la gestion de la zone côtière. Les stratégies sont généralement propres à chacun des projets qui sont planifiés et mis en œuvre de manière sectorielle (et non pas géographique). Le pays se repose notamment sur plusieurs programmes et stratégies internationales ou régionales permettant de guider la gestion du littoral.

La Mauritanie dispose en revanche d'un Plan Directeur d'Aménagement du Littoral (PDAL) depuis 2005 (Ministère des qui a été remis à jour en 2017. L'actualisation et la finalisation du PDAL 2017 ont été conduites par une équipe de l'UICN dans le cadre du programme WACA de la Banque mondiale sous la coordination du MEDD par les différents ministères sectoriels. Le PDAL est accompagné d'un plan d'investissement multisectoriel pour le littoral mauritanien (2018-2022) et a été basé sur un diagnostic global du littoral.

Tableau 3 - Récapitulatif des enjeux du PDAL

Secteur	Enjeux
Conservation du patrimoine naturel	Enjeu 1 : PNBA – Mieux s'intégrer au territoire côtier et anticiper l'intensification des pressions … Vers des partenariats pluri-acteurs étendus et renforcés.
	Enjeu 2 : impacts du port multifonctionnel du Sud sur le Chott Boul et le Diawling
	Enjeu 3 : un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique mauritanienne
La conservation du patrimoine culturel	Enjeu 1 : mise en valeur et intégrité du patrimoine
	Enjeu 2 : définir les limites de la mise en valeur
Pêche	Enjeu 1 : des plans d'aménagement en chantiers, mais la pérennité de la ressource ne semble pas assurée pour certains stocks
	Enjeu 2 : les pôles de développement intégré : des outils au service de la gestion territorialisée des pêches
	Enjeu 3 : l'amélioration des conditions de débarquement et de transformation du poisson
	Enjeu 4 : une ségrégation spatiale des zones et usages à améliorer
	Enjeu 5 : contrôler l'activité de pêche
	Enjeu 6 : aquaculture : des potentiels à explorer… en fonction du principe de précaution
Elevage	Enjeu 1 : installation de populations au niveau des pôles de développement intégrés et divagation du bétail sédentaire.
Agriculture	Enjeu 1 : l'irrigation périurbaine
	Enjeu 2 : les quotas d'eau du Parc national du Diawling

Activités extractives	Enjeu 1 : gestion des pollutions et autres externalités environnementales
	Enjeu 2 : gestion des usages concurrents de l'espace côtier et marin
Occupation du littoral	Enjeu 1 : interconnexion littoral – arrière-pays
	Enjeu 2 : synergies et impacts accès routier – pôles intégrés de développement
	Enjeu 3 : vision partagée du développement transfrontalier
Littoral de Nouakchott	Enjeu 1 – maîtrise des inondations et mise en sécurité des populations
	Enjeu 2 – limiter les risques d'intrusion marine
	Enjeu 3 – respect des dispositions liées au domaine public maritime
	Enjeu 4 –internaliser la future directive d'aménagement du littoral de Nouakchott au sein du SDAU en cours de révision.
	Enjeu 5 : émergence d'une identité et d'une culture urbaine
Zone franche Nouadhibou	Enjeu 1 : gestion des externalités environnementales liées aux activités portuaires et industrielles de la zone Franche
	Enjeu 2 : capacités de gestion environnementale de l'Autorité de gestion de la zone Franche de Nouadhibou

Dans la continuité du PDAL, la Mauritanie a mis en place un plan d'investissement (PIMS) dont les principaux éléments sont compilés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 – Tableau récapitulatif du PIMS (2018 – 2022) de la Mauritanie

Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Coût estimé du plan
▪ Conception du plan et qualification des mesures ▪ Mesures d'adaptation au plan territorial ▪ Mesures d'adaptation au plan sectoriel ▪ Gouvernance au service de la réduction des risques ▪ Cohérence et consolidation du plan d'investissement	▪ Etudes et chantiers de planification spatiale ▪ Aménagement des espaces côtiers ▪ Travaux de remédiation environnementale ▪ Appui à la relocalisation des populations ▪ Opportunités économiques ▪ Systèmes d'alerte et observation-monitoring / connaissance des risque ▪ Gestion des risques de catastrophes ▪ Développement et renforcement des capacités ▪ Communication ▪ Evaluations environnementales stratégiques ▪ Suivi évaluation	Liste avec pour chaque mesure : . Priorité . Durée . Coût . Opérationnalisation (directement applicable ou pas) . Justification . Objectif . Mise en œuvre . Acteurs . Coût estimé	133,9m €

2.1.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

La Mauritanie collabore actuellement avec le Sénégal avec qui elle partage une frontière commune. Le bassin du fleuve Sénégal qui sépare la Mauritanie du Sénégal est une zone à forts enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Parmi ces collaborations transfrontalières, on peut citer :

- **L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)** est une organisation intergouvernementale de développement créée en 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal puis rejoints en 2006 par la Guinée. L'OMVS a pour rôle de gérer le bassin versant du fleuve Sénégal au travers des missions suivantes :
  - Réduire la vulnérabilité des économies des États membres face aux aléas climatiques et aux facteurs externes,
  - Préserver l'équilibre des écosystèmes du bassin,
  - Contribuer à l'autosuffisance alimentaire des populations,
  - Contribuer au développement économique et social des États membres,
  - Sécuriser et améliorer les revenus de ces populations ;
- **La Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal (RBTDS)** a été créée conjointement par le Sénégal et la Mauritanie en 2005. Cette réserve englobe des sites frontaliers de part et d'autre du fleuve Sénégal, comme le Parc National du Diawling, la réserve naturelle du Chat Tboul en Mauritanie, le Parc National des Oiseaux du Djoud, de la langue de Barbarie et la réserve de Guembeul.

  Sa dimension transfrontalière requière une gestion coordonnée. L'approche proposée au travers de la création de la structure de la RBTDS permet ainsi de fédérer les capacités et les compétences de chacun des pays membres et d'augmenter la visibilité à l'international ;
- **Programme WACA ReSIP** comporte plusieurs actions de gouvernance transfrontalières telles que :
  - La mise en place et opérationnalisation du Comité mixte sénégalo-mauritanien pour la restauration de l'écosystème et la promotion de l'écotourisme dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal,
  - Le suivi transfrontalier du trait de côte,
  - Le renforcement des capacités des deux pays en matière de gestion environnementale des activités pétrolières et gazières offshore.

De manière plus générale, on peut également noter que les deux présidents de Mauritanie et de Sénégal ont signé en 2021 plusieurs accords de coopération portant entre autres sur l'environnement et de développement durable, ou encore la pêche et la pisciculture. Ces accords interviennent notamment dans le cadre de la coopération économique et plus particulièrement sur les sujets d'extraction de pétrole et de gaz en mer.

2.1.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marges de progression
Réglementation	Le pays semble plutôt avancé dans la gestion du littoral aussi bien en termes de lois en vigueur que d'organisation institutionnelle. La loi du littoral de 2007 permet en théorie de répondre aux besoins fondamentaux de gestion du littoral. Le pays dispose d'une très bonne connaissance du protocole additionnel d'Abidjan. Il est le 1er pays de la zone en cours de ratification de ces protocoles additionnels.	L'ensemble des lois et décrets ne sont pas tous appliqués et suivis correctement ce qui mène à un développement anarchique du littoral du pays (construction, extraction de sable…). Le domaine public maritime n'est pas respecté.
Organismes de décisions	L'organisation repose principalement sur le MEDD, appuyé par le ministère des Pêches. La Mauritanie dispose également du PNBA qui gère de manière autonome sa zone littorale. Enfin, la Société d'aménagement du littoral de Nouakchott (SALN) est en cours de création et aura en charge la protection et la valorisation du littoral de Nouakchott.	Dans les faits, la gestion du littoral n'est pas optimale. Un conflit de responsabilité historique entre le ministère des Pêches et le MEDD plus récent ne permet pas une gestion du littorale efficace. Pour expliquer cela, on peut entre autres, souligner : • Un chevauchement des responsabilités entre les ministères ; • Une politique MEDD plutôt orientée « continentale » ; • Une gestion du littoral sectorielle ; • Un manque d'organe de pilotage transverse sur les questions du littoral. A ce titre, le CCNL pourrait se renforcer. Aucun ministère n'a eu dans son mandat la gestion du littoral comme priorité. Appropriation du littoral par certains ministères. Le littoral est à la frontière des institutions.

Gestion des programmes / projets	Le pays ne dispose pas d'une stratégie nationale de gestion du littoral mais dispose en revanche d'une stratégie nationale globale qui guide la mise en œuvre des différents projets. Le pays dispose déjà d'une stratégie nationale de pêche qui indique la volonté du pays d'aller dans le sens d'une vision nationale. Le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral (PDAL) est un premier document support qui pose les bases d'une approche géographique et non sectorielle. De nombreuses parties prenantes disposent de connaissance et d'outils de suivi et de monitoring.	La gestion du littoral est plutôt sectorielle et donc souvent conflictuelle.
Coopération intergouvernementale	Le pays coopère activement avec le Sénégal au travers de l'OMVS et de la Réserve transfrontalière du fleuve Sénégal. L'OMVS est un exemple de succès de coopération sur des enjeux transfrontaliers.	
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	L'ensemble des thématiques est abordé (économiques, sociales environnementales) aussi bien au niveau juridique et institutionnel qu'au niveau de l'organisation des acteurs et les projets mis en œuvre.	De manière générale, les problématiques sont abordées de manière sectorielles et non géographiques, ce qui peut occulter certains enjeux ou problématiques.

2.2. Sénégal

2.2.1. INTRODUCTION

La zone côtière sénégalaise s'étend sur près 700km de Saint-Louis à Cap Skiring, délimitée au nord par la frontière avec la Mauritanie et au sud par la Guinée-Bissau et la République de Guinée avec en son centre une discontinuité correspondant au territoire de la Gambie, à l'est par le Mali et à l'ouest par l'océan Atlantique.

Les cartes extraites du SDLAO présentent le contexte géomorphologique du littoral Sénégalais résumé par l'étude de BRLi ([154] comme suit, du nord au sud :

- Un littoral à dominante sableuse de la frontière Mauritanienne jusqu'à la presqu'ile du Cap Vert (« Grande côte »);
- Une côte à falaise au niveau de la presqu'ile du Cap Vert et de la région Dakaroise ;
- Une alternance de littoraux sableux, de côte à falaise, de lagune sur la Petite Côte, caractérisée par la succession de cap et de baies alimentées par un transit sédimentaire plus faible ;
- Au sud, la présence des grands deltas et estuaires sableux et sablo-vaseux du Sine Saloum et de la Casamance, façonnés par des flèches littorales mobiles et un écosystème de zones humides avec de grandes étendues de mangrove.

Le Sénégal a inscrit des sites Ramsar sur son territoire : le Parc National des oiseaux du Djoudj, le Parc National du Delta du Saloum, et les deux réserves de faune de Gueumbeul et du Ndiael situées à Saint-Louis).

La zone côtière du Sénégal constitue une zone attractive aussi bien pour le développement des activités économiques que sociales. Mais comme le rapporte la DEEC[3], on assiste au développement des problèmes écologiques liés à :

- L'érosion côtière, qui se traduit par un recul du trait de côte, estimé en moyenne entre 0,5 et 2m par an en certaines zones. L'érosion côtière a été reconnue comme l'un des quatre risques naturels majeurs qui affectent le Sénégal, et la vulnérabilité de la zone côtière a été identifiée comme un domaine d'intervention dans le cadre du Programme d'action national d'adaptation (PANA) ;
- Les inondations, récurrentes dans les principales villes du Sénégal et consécutives aux évènements simultanés de hautes mers et de fortes pluies/crues des cours d'eau ;
- La pollution marine et côtière, dues aux rejets industriels et domestiques ;
- L'intrusion saline particulièrement visible dans les estuaires, se caractérisant par la présence des sols sulfatés acides qui affecte l'activité agricole ;
- La dégradation des mangroves, due aux effets combinés du changement climatique et de l'action humaine (coupe abusive) et un recul de la biodiversité marine dû à la dégradation des écosystèmes nourriciers et à la surpêche. Les conséquences graves pour les communautés locales qui dépendent de ces écosystèmes pour leur subsistance a amené le gouvernement sénégalais à prendre des mesures pour protéger les mangroves, notamment en créant des aires protégées et en interdisant la coupe des arbres de mangrove. Cependant, la mise en œuvre de ces mesures reste difficile en raison du manque de ressource des populations locales et du manque de capacité à faire respecter les lois environnementales.

[3] https://www.denv.gouv.sn/presentation-du-littoral-senegalais

2.2.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

La cartographie des acteurs de gestion de la zone côtière a été réalisée récemment par BRLi ([154].

2.2.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

Le Sénégal ne possède pas, pour le moment, d'instance dédiée à la gestion de la zone côtière. De manière générale, la gestion de la zone côtière est confiée au ministère de l'Environnement et du Développement durable et de la Transition Ecologique (MEDDTE) qui travaillent en collaboration avec de nombreux autres organes publics :

- Ministère des Finances et du Budget ;
- Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement
- Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- Ministère des Transports aériens et du Développement des infrastructures aéroportuaires
- Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique ;
- Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires ;
- Ministère des Pêches et de l'Economie maritime ;
- Ministère du Pétrole et des Energies ;
- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère des Forces Armées ;
- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Ministère des Mines et de la Géologie ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement Rural et de la Souveraineté alimentaire ;
- Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries ;
- Ministre de la Culture et du Patrimoine historique.

Il existe plusieurs mécanismes de coordination interministériels ou de suivi de programmes en lien avec le climat ou le littoral (comme la sous-commission chargée des questions d'adaptation du Comité national sur les changements climatiques). Le processus de mise en place d'un cadre global fonctionnel regroupant l'ensemble des acteurs concernés par la GIZC autour d'une vision stratégique commune pour la gestion du littoral est en cours.

Des avancées notables sont cependant proposées et attendues à travers le projet de loi d'orientation du Littoral et de son décret d'application qui est dans un processus très avancé et en attente d'adoption.

Ce projet de loi a pour objet de fixer les principes et règles de protection, d'aménagement, de mise en valeur qui gouvernent la gestion intégrée et durable du littoral. Il vient en complément des textes déjà existants tels que le Code du Domaine de l'Etat, le Code de l'Urbanisme, le Code de la marine marchande, le Code de l'Environnement, etc. Les orientations et innovations majeures du projet de loi s'articulent autour de la mise en place d'un Organe national de Gestion intégrée du littoral, l'interdiction des constructions ou installations sur la bande littorale des cent mètres, le déclassement des dépendances du domaine public maritime à travers une procédure législative (loi).

La Loi du Littoral vise à renforcer la protection environnementale et assurer la conformité aux engagements internationaux du pays en matière de développement durable.

Concernant les organes institutionnels en charge du littoral, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) s'est dotée :

- d'une Division Gestion du Littoral qui a entre autres pour mission:
  - De faire le suivi des programmes et projets de gestion du littoral et d'adaptation aux changements climatiques et à ses effets connexes,
  - D'assurer l'application de la réglementation sur les zones côtières sénégalaises,
  - D'appuyer les promoteurs de projets à la mise en œuvre des plans de gestion des zones côtières ;
- de comités de pilotage mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des projets de protection du littoral (projet CCGIZ/UE et projet WACA) avec pour mission, entre autres :
  - Initier toute réflexion ou action de nature à contribuer à une meilleure connaissance du phénomène d'érosion côtière,
  - Donner des avis sur l'orientation des programmes et projets relatifs au littoral,
  - Proposer au Gouvernement toute mesure de portée nationale pouvant concourir à une meilleure protection du littoral.

2.2.2.2. SECTEUR PRIVE ET ASSOCIATIF

Les représentants du secteur privé qui interviennent dans la zone côtière au Sénégal sous la supervision du gouvernement sénégalais qui réglemente les activités économiques, sont diversifiés et comprennent des entreprises des secteurs suivants :

- La construction d'infrastructures telles que des ports (société Port Autonome de Dakar), des routes, des aéroports, des hôtels et des centres de villégiature ;
- Le tourisme : la côte sénégalaise est une destination touristique populaire, drainant de nombreuses entreprises privées actives dans le secteur de l'hôtellerie, des voyages et des loisirs, ainsi que le syndicat des hôteliers ;
- La pêche et aquaculture, avec les communautés de pêcheurs, de mareyeurs et transformateurs de produits halieutiques ;
- Le transport maritime : compagnies maritimes locales et internationales assurant des liaisons de transport de passagers et de marchandises ;
- L'industrie, avec les entreprises exploitant les ressources naturelles de la zone côtière, comme le sel, le phosphate et les sociétés impliquées dans l'exploitation et de l'exploitation pétrolière / gazière ;
- L'agriculture : entreprises privées produisant et transformant des cultures comme les fruits tropicaux, les légumes et les arachides.

Viennent s'ajouter à cette liste les représentants du secteur privé de demain qui joueront un rôle dans le développement économique durable de la zone côtière :

- Energies renouvelables : le secteur privé peut également jouer un rôle dans le développement des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne pour alimenter les installations côtières ;
- Protection de l'environnement : entreprises impliquées dans la protection de l'environnement marin et côtier en investissant dans des technologies propres et en adoptant des pratiques durables pour leurs activités.

Ainsi le secteur privé joue un rôle important dans la création d'emplois pour les populations locales en développant des projets qui nécessitent de la main-d'œuvre locale, sous la condition que sa participation soit réglementée de manière à éviter l'exploitation des populations locales et des ressources naturelles de la région.

D'autres organismes composés notamment de la presse et de la société civile (Associations et Organisations Non-Gouvernementales) participent à la préservation de la zone côtière au Sénégal (SOS Littoral, PERL, GREEN Senegal, etc.).

Les acteurs du secteur hôtelier apparaissent impliqués dans la gestion du littoral mais peu organisés. Toutefois, on note une dynamique de collaboration entre acteurs privés et publics par l'entremise de la Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO-Sénégal), instrument de coordination et de planification de l'ensemble des programmes d'aménagement touristiques au Sénégal. La SAPCO a notamment lancé une étude d'analyse de la vulnérabilité des sites, pour identifier des recommandations et hiérarchiser les projets d'aménagement. A Saly, site touristique majeur au Sud de Dakar, la SAPCO-Sénégal a été identifiée comme entité pilote pour coordonner les diverses interventions de gestion et de maintenance des ouvrages (brises lames et plages rechargées), les actions de surveillance et de réparation étant gérées par le Centre de suivi écologique (CSE) pour le suivi des plages, l'ANACIM pour le suivi océano-météo, des entités privées pour les inspections et une cellule d'alerte. Il est proposé que la SAPCO-Sénégal rapporte à un comité de station, composé de membres permanents et de membres exceptionnels, pour convenir des actions à prendre.

Une analyse coût-bénéfice menée en 2021, commanditée par l'APIX, a montré l'intérêt d'une gestion proactive des ouvrages et plages de Saly et proposé un mode financier reposant sur l'instauration d'une cotisation acquittée par les professionnels du secteur du tourisme : à l'issue d'une période transitoire jusqu'à fin 2022 financée par le Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises (PDTE), cette cotisation serait portée sur la base d'un coût fixe par chambre à 50% par les hôteliers, 45% par les propriétaires de résidence et 5% par les autres commerces bénéficiaires. La sensibilité du modèle à différents facteurs a été étudiée, en particulier pour tenir compte d'une contribution de l'Etat.

Il existe bien d'autres exemples de collaboration entre parties prenantes publiques et privées. Le Projet de réduction de l'impact des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest, financé par la Fondation MAVA et coordonnée par le PRCM et Wetlands International Afrique, a, en effet, créé un cadre national de partage et de coopération entre acteurs du littoral (institutions ministérielles, ONG et Associations et secteurs privés).

2.2.2.3. RECAPITULATIF DES PARTIES PRENANTES

L'étude de BRLi ([154] a tenté une cartographie des rôles et domaines d'action de ces multiples parties prenantes et leurs interactions, dans le tableau suivant :

Tableau 5 – Cartographie des parties prenantes au Sénégal (source [154])

Axes stratégiques	Acteurs	Rôles
Gouvernance	ONG nationales et internationales	Formation, sensibilisation, plaidoyer, assistance pour le suivi et mise en place de conventions locales.
Renforcement des capacités	Les acteurs scientifiques et de l'éducation sont pour l'essentiel logés au niveau des universités et de leurs partenaires (Université Cheikh Anta Diop (UCAD), Université Gaston Berger (UGB), Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), (UCAD, UGB, UZ), des centres de recherche (CRODT, IRD).	Formation, recherche, plaidoyer,
Protection et planification	Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique - Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC) - Direction des aires marines communautaires protégées (DAMCP) - Direction des Parcs Nationaux (DPN)	Conception de la politique environnementale, suivi et appui à la gestion, conservation de la biodiversité
Veille environnementale et protection	ANACIM (Météo) HASSMAR	Prévision, système d'alerte Cadre de coordination des interventions d'urgence en mer
	Ministère de l'Intérieur, Direction Protection Civile	Prévention et gestion des risques et sécurité au travers de la surveillance de certains sites du littoral (plages)

	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Approvisionnement en eau potable et l'assainissement du cadre de vie
Exploitation	Le ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes (ANAM) Le ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire	Gestion des ressources marines, des infrastructures de pêche (quais de pêche, débarcadères) et portuaires (déléguées à l'Autorité portuaire) implantées sur le littoral. Maraîchage dans zones littorales
	Direction des parcs Nationaux (DPN) Direction des aires marines communautaires protégées (DAMCP)	Gestion des parcs nationaux et réserves de faune, mise en œuvre de la stratégie de la biodiversité et de la politique nationale des zones humides des AMP
	Direction des Pêches Maritimes (DPM)	Gestion ressources marines, infra de pêche (quais, débarcadères implantées sur le littoral)
	Direction des eaux et forêts Chasse et de la conservation des sols (DEFCCS)	Gestion du domaine forestier
	Le ministère chargé du Tourisme et des Loisirs La Société d'Aménagement et Protection des Cotes et des Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO)	Organisation des activités et de l'aménagement des sites touristiques et de loisirs. Il est censé participer à des projets à même de réduire les impacts environnementaux négatifs du tourisme sur le milieu littoral Planification de l'ensemble des programmes d'aménagement touristiques au Sénégal en général et de la zone de Mbour en particulier.
	Le ministère des Mines et de la Géologie	Délivre entre autres les autorisations d'exploitation de matériaux de carrières ou de mines (sables, basaltes, minéraux lourds, etc.)
Aménagement	Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique	Oriente la politique d'aménagement du territoire avec l'institutionnalisation d'un ensemble d'outils de planification spatiale et d'organes d'aménagement et de développement territorial devant faciliter la mise en œuvre du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) horizon 2035. Les plages de compétences entre ces deux ministères notamment le service du cadastre, de la Restructuration et de l'Aménagement des zones inondables ainsi que l'autorité portée par les Elus locaux doivent être mieux régulées quant à la délivrance des permis d'occupation, de lotissement et de construction, d'élaboration de plans.

2.2.3. LOIS, REGLEMENTATIONS

L'état sénégalais s'est doté de textes de lois importants pour une gestion durable de la zone côtière, tels les textes rappelés dans le tableau suivant (liste non exhaustive).

Tableau 6 – Cadre juridique au Sénégal (source [158])

Axe stratégique	Texte juridique	Objet du texte
Aménagement	Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'Urbanisme	Découpe en zones les différentes parties du territoire et spécifie la vocation de chaque zone.
	Décret n° 2009-1450 du 30 décembre 2009 portant application du Code de l'Urbanisme	Applique les dispositions du code de l'urbanisme à chaque circonscription territoriale du pays.
	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires du Sénégal promulguée le 12 janvier 2021 sous le n°2021-04	Permet d'assurer une bonne structuration de l'espace, une valorisation durable des ressources et potentialités spécifiques aux terroirs. Elle a institutionnalisé un ensemble d'outils de planification spatiale et d'organes d'aménagement et de développement territorial devant faciliter la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement territorial.
Exploitation	Loi n°76-66 du 02 juillet 1976 portant Code du Domaine de l'Etat	Réglemente les modes d'utilisation du domaine de l'Etat.
	Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant sur le transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales	Donne compétences aux collectivités territoriales pour gérer les dépendances du domaine de l'Etat. Elle précise l'étendue des pouvoirs octroyés dans ce domaine.
	Loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche Maritime	Exigence un certain nombre de principes, dispositions et instruments en vue d'une bonne gestion et la conservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins.
	Loi N°2002-22 du 16 août 2002 portant Code de la Marine marchande	Fixe les conditions d'exploitation du domaine public maritime.
	Loi-2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier	Réglemente l'exploitation du bois sur l'ensemble du territoire.
	Loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'Eau	Edicte un ensemble de disposition et de principes fondamentaux pour la protection, la gestion et la sauvegarde des ressources en eau.
	Loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier	Règlemente la gouvernance des ressources minérales notamment tout au long du processus allant de la prospection à l'exploitation en passant par la recherche.
	Loi n°2019-03 du 1er février 2019 portant Code pétrolier	Fixe les règles relatives à la prospection, à l'exploration, au développement, à l'exploitation, au transport, au stockage des hydrocarbures. La loi définit certaines dispositions du régime fiscal de ces activités sur l'ensemble du territoire national.
	Loi n°2020-06 du 7 février 2020 portant Code gazier	Réglemente les conditions de valorisation des ressources gazières, dans le respect des normes de qualité du gaz naturel, de sécurité, de préservation et de protection de l'Environnement, dans une perspective de développement durable.
Protection	Loi n° 2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement	Contient des mesures de protection contre la consistance même du domaine de l'Etat (les ressources naturelles et le patrimoine foncier) et contre sa dégradation.
	Loi n° 2009-24 du 8 juillet 2009 portant Code de l'Assainissement	Règlemente la gestion des ordures, des déversements des eaux usées.
	Loi N° 83.71 du 5 juillet 1983 portant Code de l'Hygiène	Impose des dispositions et de mesures à la fois médico-sanitaire et industrielle destinées à protéger et sauvegarder la santé de l'homme et la salubrité publique.

Cependant, les textes juridiques actuels présentent des faiblesses pour une gestion durable du littoral : la législation propre à l'aménagement du territoire ne vise pas spécifiquement le littoral, la législation propre à l'exploitation ne permet pas sa mise en valeur et les textes relatifs à la protection sont insuffisamment contraignants.

Pour apporter une solution à cela, un projet de loi d'orientation du Littoral et son décret d'application viennent d'être élaborés. Le processus d'adoption de ces projets de loi est en cours.

2.2.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Le Sénégal a établi sa stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (SNGIZC) dès 2013, 4 ans avant les autres PIMS de la région. Cette stratégie est actualisée depuis 2022 avec l'appui du projet WACA et un plan national d'action pour son opérationnalisation est cours de finalisation.

Tableau 7 –Plan d'investissement multisectoriel basé sur la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (2022) et Plan national d'adaptation (PNA) du secteur des zones côtières face aux changements climatiques.

Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Coût estimé du plan
Approche participative : -Ateliers et groupes de travail sur plusieurs axes directeurs et à plusieurs échelles (nationale et déconcentrée) -Etude de la vulnérabilité des zones côtières face aux vulnérabilités climatiques et aux évènements extrêmes Des lignes directrices (enjeux) ont ensuite été fixées.	**Gouvernance :** - renforcement du cadre légal, institutionnel et stratégique ; - renforcement des outils de mise en œuvre ; - développement du dialogue intersectoriel et interinstitutionnel ; **Renforcement des capacités et communication** (sensibilisation, connaissances, etc.) **Protection, exploitation et aménagement** (solutions douces ou dures) : - fixation du trait de côte ; - aménagement arrière- littoral ; - Relocalisation / repli stratégique ; - réduction de la vulnérabilité des infrastructures littorales ; - plan d'aménagement localisé ; - identification des éléments de paysage et des sites à préserver en priorité ; **Financement**	Tableau avec pour chaque mesure : - Ligne directrice - Action - Justification - Acteurs concernés - Court terme ou long terme	Pas d'information budgétaire

Le Sénégal s'est doté de programmes et stratégies allant dans le sens d'une meilleure gestion de la zone côtière et sur lesquels s'appuyer pour une GIZC :

- Le Programme National Intégré de Lutte contre l'Erosion Côtière, 2008 : état des lieux de l'érosion côtière dans les différentes zones du littoral Sénégalais ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral de l'Ouest Africain réalisé dans le cadre de l'UEMOA, en 2010 ;
- Contribution Déterminée au niveau National au titre de la CCNUCC ;
- Gestion intégrée des zones côtières du Sénégal : étude approfondie et actions pratiques de lutte et d'adaptation au changement climatique, 2011-12-01 to 2017-02-01 ;
- Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières du Sénégal, élaborée en 2013 avec l'appui du projet GIZC/UE et actualisée en 2022 dans le cadre du programme WACA ;
- L'étude économique et spatiale de la vulnérabilité et de l'adaptation des zones côtières aux changements climatiques au Sénégal de la Banque Mondiale terminée fin 2012 ;
- La Stratégie 2012 – 2016 Partenariat Régional pour la Conservation de la zone Côtière et Marine ;
- La Stratégie nationale pour les aires marines protégées du Sénégal, en 2013.
- La stratégie nationale de lutte contre l'érosion côtière, 2015 ;
- La stratégie nationale et le Plan National d'Actions pour la Conservation de la Biodiversité (SPNAB) (horizon 2015-2025) ;
- Le Plan national d'Adaptation (PNA) du secteur des zones côtières face aux changements climatiques (horizon 2022-2035) ;
- Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau.

Il est observé par l'étude de BRLi ([154] que certains des outils de planification au niveau national, régional ou local ne donnent aucune indication spécifique à la gestion du littoral : la zone semble oubliée des documents stratégiques de développement économique, et ce en dépit de sa contribution significative au développement économique du Sénégal.

2.2.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Les enjeux régionaux ou transfrontaliers sont adressés avec la Mauritanie, les pays de la CEDEAO, Gambie et Guinée-Bissau via des projets portés par l'UEMOA, l'UICN, le PRCM, le RAMPAO, Wetlands International Afrique et Côte ouest au travers la Convention d'Abidjan, etc.

Historiquement, les pays impliqués dans le PRCM correspondent aux pays représentés au sein de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), à savoir la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, la Guinée et la Sierra Leone. L'ensemble des zones côtières et marines de ces sept pays possède une riche biodiversité marine et côtière dans un état de conservation relativement satisfaisant, bien que soumise à une pression croissante. La stratégie prévoit aussi un mécanisme de coordination des différentes activités et de leur intégration.

Un exemple de coopération transfrontalière donné par les participants à l'atelier est celui du projet de restauration des écosystèmes de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta Fleuve, avec suivi du trait de côte et renforcement des capacités des acteurs en évaluation environnementale relativement à l'exploitation pétrolière et gazière offshore en partenariat avec la Mauritanie.

D'autres initiatives de création d'aires protégées transfrontalières sont engagées notamment le ''projet réserve de biosphère des trois rias'' entre le Sénégal et la Guinée-Bissau.

Le frein majeur de la coopération transfrontalière cité par les participants est la lenteur du processus de mise en place du cadre légal de collaboration. Cependant, cette coopération est reconnue comme un levier de relance des processus nationaux, soutenue par les partenaires en termes de financement des initiatives, de partage des bonnes pratiques, d'expériences acquises.

2.2.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marges de progression
Réglementation	L'état sénégalais s'est doté de textes de lois importants pour une gestion durable de la zone côtière. Ces textes seront renforcés par le projet de loi du littoral en cours. La LOADT apporte une innovation majeure en positionnant le PNADT horizon 2035 comme le cadre de référence spatiale pour la territorialisation des politiques publiques. Elle accorde une consécration juridique au PNADT et a institué, entre autres, un ensemble d'outils de planification spatiale qui permettront d'assurer une bonne structuration de l'espace, une valorisation durable des ressources et potentialités ainsi que la réduction des inégalités intégrant les défis et enjeux liés notamment au changement climatique, à l'urbanisation et à la modernisation.	Dans la mesure où le ministère des Finances et du Budget a un impact fort sur le littoral avec la délivrance des permis d'occupation / d'activité, il apparait nécessaire de l'impliquer dans la GIL, pour éviter des financements d'actions/projets conflictuels et impactant l'environnement, et pour soutenir un développement cohérent de la ZC. Besoin de réviser le Code du Domaine de l'Etat terme de gestion du territoire afin de ne pas favoriser la monétisation et la privatisation du territoire littoral tout en s'engageant à sa protection environnementale. Besoin d'une réelle articulation entre le code de l'urbanisme et le code de l'environnement afin que toute opération d'urbanisme prenne en compte les préoccupations environnementales. Une délimitation précise et géographique (emprise) de l'espace dit « littoral » côté terre, au-delà du Domaine Public Maritime, est cruciale et d'ordre réglementaire. S'agissant d'une compétence de l'Etat, ces délimitations devraient être organisées par Régions (circonscriptions administratives).
Organismes de décisions	La gestion de la zone côtière est confiée à la Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC) qui travaillent en collaboration avec les différentes institutions publiques et privées. La Division de Gestion du Littoral est identifiée à la DEEC comme la structure chargée de coordonner les actions liées à la zone côtière. Il est prévu dans le projet de Loi littoral la mise en place d'une Autorité administrative indépendante dénommée Autorité nationale de Gestion intégrée du Littoral (ANGIL) dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Son rôle est d'assurer la gestion du littoral dans son ensemble et qui disposerait d'un	Carence en termes de capacités au niveau de la DEEC, Division de Gestion du Littoral insuffisamment équipée pour faire face aux défis à relever et aux prérogatives qui lui incombent, que ce soit en termes de capacités humaines, matérielles et financières. La capacité de coordination intersectorielle que requière la mise en œuvre d'une SN GIZC est en cours de mise en place avec le lancement depuis décembre 2022 du processus de mise en place d'un cadre de concertation intersectoriel par le Ministère en charge de l'environnement.

Thématique	Atouts	Marges de progression
	pouvoir de décision sur les projets et activités pouvant affecter le littoral. Ses règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par décret	
Gestion des programmes / projets	La cartographie des acteurs est connue, les besoins de coordination identifiés et exprimés dans la stratégie nationale de GIZC ainsi que dans le projet de Loi du littoral.	Des freins d'ordre politique ou financier bloquent la finalisation de la création de l'Agence qui orchestrera et mettra en œuvre cette vision. L'adoption de la loi Littoral devrait permettre la mise en place de l'ANGIL.
Coopération intergouvernementale	Acteurs multiples, prise de conscience des intérêts divergents et des conséquences potentielles sur la gestions du littoral et réflexion avancée sur une stratégie de gestion de ces acteurs	Besoin d'une plateforme dédiée à la GIZC coordonnant les partenariats et les acteurs, Dans l'attente de la création de l'ANGIL, le Ministère en charge de l'environnement a décidé de mettre en place un cadre de concertation intersectoriel. Le processus est lancé depuis décembre 2022. Pour éviter que des jeux de pouvoir n'anéantissent les efforts d'une gestion intégrée, il est recommandé d'attacher directement à la primature l'agence dédiée à la GIZC, pour assurer une indépendance par rapport aux différents ministères, et lui permettra de guider ses actions par les seuls principes de la GIZC.
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	Les nombreux projets (voir § B 2.2) adressent le besoin de diagnostic (érosion, submersion, dégradation des écosystèmes, pollution…), les projets concernant l'érosion côtière sont particulièrement représentés) ; les problématiques d'environnement résilient au changement climatique, de développement économique et énergétique durable de la zone littorale, …	Nécessité d'homogénéisation de la connaissance des risques et des dynamiques Pas de SIG partagé par toutes les parties prenantes et cartographiant le littoral de façon officielle et bien identifiée Avec l'appui du Projet CCGIZC financé par l'UE, il existe une plateforme SIG développée par l'unité SIG de la DEEC (Division Gestion du Littoral) pour gérer et partager les données relatives à la GIZC. Il existe également des bases de données au niveau d'autres structures comme au CSE, au Département de géologie du l'Université Cheikh Anta DIOP. Les ateliers font remonter le besoin de créer un organe national dédié pour assurer la coordination, non seulement des parties prenantes nationales mais aussi des bailleurs de fonds. Pas ou peu d'étude sur l'influence de la montée du niveau de la mer sur le biseau salin des aquifères côtiers.

2.3. Gambie

2.3.1. INTRODUCTION

La Gambie est située sur la côte ouest de l'Afrique, avec une superficie de 11 300 km2 elle est constituée d'une étroite bande de terre de part et d'autre du fleuve Gambie, d'une longueur de 400 km et d'une largeur moyenne d'environ 30 km. Elle est bordée par le Sénégal sur trois côtés et par l'océan Atlantique à l'ouest.

Son littoral s'étend de l'embouchure du fleuve Allahein au sud jusqu'à Buniadu Point et Karenti Bolong au nord. Le littoral de la Gambie s'étend sur environ 80 km, dont 25 km dans l'embouchure du fleuve Gambie, en forme de baie, le reste faisant face à l'océan Atlantique. Cependant, l'influence des marées entraîne la salinité loin à l'intérieur des terres, le long du fleuve Gambie, sur près de 460 km, formant des estrans le long des rives avec une végétation de mangrove et des marais salants. Les côtes nord et sud de la Gambie sont très différentes du point de vue morphologique et de l'utilisation humaine. Les principales sources de revenus des communautés vivant ici sont l'agriculture traditionnelle, le tourisme et la pêche, qui se pratique sur toute la rive nord à petite échelle et sur une base saisonnière.

Près de 200 km de côte abritée le long du fleuve Gambie sont dominés par de vastes systèmes de mangroves (66 900 ha) et des vasières. On y trouve quatre espèces principales de mangroves : Avicinia africana, Laguncularia racemosa, Rhizophora racemosa et Rhizophora mangle. Seuls 20 km environ du littoral sont aménagés de manière significative, notamment Banjul (la capitale), Bakau et Cape St. Mary, Fajara et la zone de développement touristique (TDA). Un certain nombre d'hôtels et de complexes touristiques ont été construits sur cette partie du littoral.

La zone côtière est cruciale d'un point de vue économique, social et environnemental. Les principaux moteurs des moyens de subsistance actuels et de la croissance future, concentrés dans la zone, sont l'agriculture, la pêche et le tourisme. Les secteurs de la pêche et du tourisme emploient un pourcentage important de la population gambienne et contribuent de manière significative au PIB du pays. Ces activités sont concentrées le long de la côte gambienne ; une industrie touristique basée sur la côte, les neuf sites de débarquement du poisson abritant les installations de transformation du poisson et les activités agricoles concentrées plus à l'intérieur de la côte.

Le pays est connu pour ses plages le long de sa petite côte atlantique et ses divers écosystèmes autour du fleuve Gambie central. La côte ouest, entre le fleuve Allahein et le cap Saint Mary (56 km), fait face à l'océan Atlantique Nord. Les sections de Cape Saint Mary à Banjul (13 km) et de Barra Point à Buniadu Point (1 km) bordent la zone des bancs de sable de l'estuaire du fleuve Gambie qui pénètre entre Banjul Point et Barra Point.

La région côtière est une zone plate et monotone de sable marin meuble ; les dunes basses sont courantes. Le plateau continental est relativement étroit, les isobathes de 200 m se trouvant à environ 80 km au large. Un chenal de marée traverse la barre du nord à l'ouest, avec des bancs de sable peu profonds au nord de Banjul. Le chenal et les barres orientales de la baie ont un fond vaseux. L'arc côtier adjacent, entre Buniadu Point et Barra Point, est constitué de cordons littoraux sablonneux reposant sur des dépôts estuariens plus fins, partiellement protégés des vagues de l'océan par la barre peu profonde de l'estuaire. Il en va de même pour les cordons littoraux de sable fin de la côte occidentale de la baie, entre Banjul et le cap Saint Mary. Au sud du Cap Sainte-Marie, la côte est entièrement exposée à l'océan Atlantique et présente une disposition en échelons liée à l'érosion différentielle des plages et des falaises et plates-formes rocheuses, taillées dans le grès de la "borne continentale". Quelques petits cours d'eau se jettent dans ce tronçon côtier orienté nord-sud. Le fleuve San Pedro ou Allahein, un peu plus important, forme la frontière sud avec le Sénégal.

Les ressources importantes de la zone côtière de la Gambie comprennent les zones humides côtières (en particulier les mangroves), les ressources marines vivantes (pêche), les minéraux (sable et gravier) et les eaux souterraines. Comme il s'agit d'une ressource précieuse, de nombreux individus, institutions et entités privées ont un intérêt direct dans

l'environnement côtier. Ensemble, ils représentent un large éventail d'activités socio-économiques qui utilisent les ressources naturelles et les opportunités offertes par la nature.

2.3.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

2.3.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

Aucune institution n'est chargée de la gestion de la zone côtière en Gambie. L'Agence nationale de l'environnement (NEA), dépendant du ministère de l'Environnement, est le point focal des différents bailleurs dans le cadre des projets côtiers.

Un comité consultatif technique (CCT) a été créé en tant qu'organe consultatif de l'Agence Nationale pour l'Environnement sur les questions relatives à la zone côtière. Le CCT est désormais un groupe de travail technique, le groupe de travail sur l'environnement côtier et marin, composé de diverses institutions ayant toutes un mandat spécifique en ce qui concerne la zone côtière. La NEA a récemment ajouté les organisations non gouvernementales au groupe de travail.

Depuis 2002, le gouvernement s'est engagé dans un programme de réforme et de décentralisation du gouvernement local avec l'objectif de rapprocher la prise de décision du niveau local et d'améliorer les opportunités de développement local.

Sont impliqués également d'autres ministères et organismes publics, présentés ci-dessous.

Tableau 8 – Acteurs en charge de la planification et/ou gestion des zones marines et côtières

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
National Environment Agency	Responsable de la promotion et de la coordination de toutes les politiques environnementales dans le pays ; assure le secrétariat du groupe de travail sur l'environnement côtier et marin.	Protection marine, ICZM, gouvernance et durabilité des côtes et des océans
Gambia Maritime Administration	Pollution marine / côtière	Prévention de la pollution marine
Geological Department	Recherche géologique, licence géophysique pour les opérations minières, surveillance des opérations minières, étude de l'approvisionnement et du transport des sédiments	Géologie de l'environnement terrestre et marin
Gambia navy	Protection des pêches, surveillance côtière	Navigation, manutention des navires
The Gambia Fisheries Department	Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture, mise en œuvre de la politique nationale de la pêche, gestion des sites de débarquement du poisson	Inspection des poissons, recherche et développement halieutiques, suivi, contrôle et surveillance, technologie aquacole, services de vulgarisation halieutique, analyse microbiologique des poissons
Department Of Forestry	Gestion du couvert forestier naturel, gestion des plantations, mise en œuvre de la politique et de la législation forestières nationales et supervision des programmes de foresterie communautaire.	Gestion des forêts
Gambia Tourism Board	Promotion, développement, réglementation et supervision du secteur du tourisme	Tourisme durable, tourisme responsable, écotourisme, marketing touristique, développement de produits touristiques
Department Of Parks And Wildlife Management	Gestion durable des ressources marines et côtières ; création d'AMP ; sensibilisation ; protection des espèces menacées et en voie de disparition.	Création de zones protégées ; entretien et restauration des zones dégradées et des habitats fragiles ; renforcement des capacités et harmonisation de l'utilisation des terres côtières en vue d'une coexistence respectueuse de l'environnement.
Gambia Ports Authority	Gestion des ports, suivi des informations sur les marées et les activités de dragage	Hydrographie

National Disaster Management Agency	Gestion des catastrophes, promotion des plans locaux et nationaux de gestion des catastrophes et intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques et plans durables.	Préparation aux catastrophes, réduction des risques
Department of Water Resources	Réglementer et gérer l'utilisation durable des ressources en eau, coordonner les politiques connexes et fournir des données météorologiques et climatiques précises et en temps utile.	Approvisionnement en eau potable, services météorologiques, alerte précoce

2.3.2.2. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

Nom	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
National Association of Artisanal Fisheries Operators (NAAFO)	Promouvoir la pêche durable et le bien-être des membres	Durabilité
West Africa Bird Study Association (WABSA)	Régénération des habitats, éducation à l'environnement, écotourisme durable, développement de sanctuaires communautaires pour les oiseaux et amélioration des moyens de subsistance.	Restauration et sensibilisation
Wildlife and Conservation Trust (WCT)	Promouvoir la conservation de la faune et de la flore	Conservation
Gambia Environmental Aliance	Régénération des habitats, éducation à l'environnement et développement durable	Conservation, sensibilisation

2.3.2.3. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Nom de l'institut	Domaine d'intervention	Domaine d'expertise
Université de Gambie	Enseignement et recherche	Contribution à la connaissance
Institut national de recherche agricole	Promouvoir la recherche sur l'agriculture et les ressources naturelles	Agriculture durable

2.3.3. LOIS ET REGLEMENTATIONS

Le cadre juridique de la Gambie est décrit dans le document de projet Enhancing Resilience of Vulnerable Coastal Areas and Communities to Climate Change ([76]).

La loi nationale sur la gestion de l'environnement (NEMA) prévaut sur toute autre législation environnementale en Gambie. Promulguée en 1994, elle fournit le cadre juridique pour le contrôle et la gestion de l'environnement. La NEMA prévoit la gestion globale de la zone côtière et de toutes les autres zones humides.

Outre la NEMA, les politiques de gestion de la zone côtière de la Gambie existent de manière sectorielle. Les principales politiques liées au développement côtier sont celles relatives aux ressources naturelles et à l'aménagement du territoire. Elles comprennent les lois sur la foresterie et la pêche. L'objectif politique du secteur forestier est de maintenir 30 % de la superficie totale de la Gambie sous couvert forestier, ce qui inclut la végétation de mangrove autour de la zone côtière, qui, sous les effets néfastes du changement climatique, est affectée par les inondations et les niveaux de salinité variables. Les lois sur la pêche mettent l'accent sur la maximisation des rendements et la protection des sites de débarquement du poisson contre les inondations, identifiées comme l'un des impacts négatifs du changement climatique.

2.3.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Le Plan d'action pour l'environnement de la Gambie (GEAP) définit la zone côtière comme "une ressource naturelle et économique importante qui, si elle est utilisée de manière durable, produira d'importants bénéfices économiques, sociaux et environnementaux".

Compte tenu des différents enjeux et des différents acteurs opérant dans cette zone côtière, le programme Environnement côtier et marin (Coastal and Marine Environment, C&ME) a été créé dans le but de coordonner les activités dans cette zone et de minimiser les conflits. Les membres du groupe de travail C&ME sont des institutions gouvernementales et non gouvernementales ayant un intérêt majeur dans la gestion des zones côtières. Le groupe facilite la coordination des activités liées à la gestion de l'environnement côtier et marin et constitue l'organe consultatif du Conseil national de gestion de l'environnement (NEMC).

La Gambie a bénéficié d'un financement du PNUD et de la Global Environment Facility (GEF) pour la réalisation d'une étude de Renforcement de la résilience des zones côtières et des communautés vulnérables au changement climatique (2013).

Tableau 9 – Etude de Renforcement de la résilience des zones côtières et des communautés vulnérables au changement climatique (2013)

Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Coût estimé du plan
PARTIE I - DIAGNOSTIC Contexte / Risques côtiers / Climat / Analyse des parties prenantes PARTIE II - STRATÉGIE PARTIE III - RÉSULTATS ET BUDGET TOTAL PARIE IV - MANAGEMENT PARTIE V - CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PARTIE VI - CONTEXTE JURIDIQUE	- Résultat 1 : renforcement des politiques, des institutions et des personnes mandatées pour gérer les zones côtières afin de réduire les risques liés au changement climatique - Résultat 2 : réduction de la vulnérabilité des investissements côtiers aux risques climatiques	1.1 Programme de développement des capacités de gestion des risques climatiques pour les zones côtières. 1.2 Examen et révision des plans de développement nationaux et régionaux. 1.3 Mécanisme institutionnel de haut niveau pour guider le développement des zones côtières résistant au changement climatique. 1.4 Protocoles de surveillance côtière et programme de normes. 2.1 Des mesures d'infrastructure de protection côtière dure sont conçues, construites avec une redondance supplémentaire contre l'élévation du niveau de la mer et l'érosion induite par le climat. Résultat 2.2 Infrastructure à faible coût pour	48 millions $

	- Résultat 3 : amélioration et protection des moyens de subsistance ruraux dans la zone côtière contre les effets du changement climatique	protéger jusqu'à 1 500 ha de zones de riziculture vulnérables 2.3 Jusqu'à 2500 ha de forêts de mangroves restaurées et entretenues grâce à des plans de gestion et de régénération des mangroves pour résister aux pressions induites par le climat dans les zones côtières. 3.1 Soutenir le développement agricole dans les zones salines vulnérables 3.2 Soutenir les communautés de pêcheurs dans les zones communautaires humides 3.3 Mise en œuvre de moyens de subsistance alternatifs et évaluation de la faisabilité 3.4 Diffusion d'approches pratiques de diversification des moyens de subsistance en Gambie.	

2.3.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

A ce stade, aucun enjeu transfrontalier n'a été mentionné dans le processus de consultation. On peut toutefois mentionner le site Ramsar transfrontalier de Niumi-Saloum entre la Gambie et le Sénégal.

2.3.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marges de progression
Réglementation	La loi nationale sur la gestion de l'environnement (NEMA) prévaut sur toute autre législation environnementale en Gambie. La NEMA prévoit la gestion globale de la zone côtière et de toutes les autres zones humides. Outre la NEMA, les politiques de gestion de la zone côtière de la Gambie existent de manière sectorielle.	Les politiques de gestion de la zone côtière de la Gambie existent de manière sectorielle
Organismes de décisions		Aucune institution n'est chargée de la gestion de la zone côtière en Gambie.
Gestion des programmes / projets	Le programme Environnement côtier et marin (Coastal and Marine Environnent, C&ME) a été créé dans le but de coordonner les activités dans cette zone et de minimiser les conflits.	
Coopération intergouvernementale	Un comité consultatif technique (CCT) a été créé en tant qu'organe consultatif de la NEA sur les questions relatives à la zone côtière, qui inclut également les organisations non gouvernementales au groupe de travail.	
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	Les projets (voir § B 2.2) adressent majoritairement les problématiques d'environnement résilient au changement climatique, de pêche durable et de développement en zone côtière (Protection du littoral / urbanisme / transport)	

2.4. Guinée-Bissau

2.4.1. INTRODUCTION

La Guinée-Bissau est un état lusophone d'Afrique de l'Ouest qui se distingue par la présence de grands bras de mer bordés de mangroves et d'un archipel, l'archipel des Bijagós. Il se trouve dans une zone de transition climatique qui explique la diversité de ses écosystèmes.

La Guinée-Bissau abrite une biodiversité exceptionnelle, avec la deuxième plus grande étendue de mangroves d'Afrique, la couverture forestière la mieux préservée en Afrique de l'Ouest, ainsi que des zones humides d'importance mondiale, qui constituent des sites d'hivernage majeurs pour les oiseaux migrateurs.

L'archipel des Bijagós (réserve de biosphère de l'UNESCO) est un joyau naturel et culturel qui inclut le plus important site de nidification des tortues marines vertes d'Afrique occidentale et centrale et une population rare au monde d'hippopotames marins.

L'économie de la Guinée-Bissau est fortement tributaire de ses ressources naturelles, et la sécurité alimentaire des populations repose principalement sur l'agriculture, la pêche et la biodiversité.

La physiographie du pays est caractérisée par les éléments suivants :

- Homogénéité des systèmes de vie de la population « Balante » et « Feloups » face à la mer (pêche et riziculture de terres sous influence marine) ;
- Localisation de l'habitat sur hautes terrasses et collines hors d'atteinte des ondes de tempêtes, même en cas de remontée du niveau de la mer (sauf très localement comme en zone urbaine de Bissau ou la majorité des villages au nord du Rio Cacheu sont inondables aux marées de vives eaux, idem sur les marges du Rio Geba et Cumbidjà). Grandes cases entourées de vergers et de cultures vivrières ;
- Pratique de la pêche de cueillette en mangrove comme activité complémentaire, sauf dans l'archipel des Bijagós où la principale source de protéines animales est constituée de coquillages. Peu de populations résident sur la plage ;
- Importance de la riziculture sur terres de mangroves endiguées, bas-fonds en eaux saumâtres et douces. Cette riziculture est exigeante en pluviométrie. Les terres les plus basses et les plus menacées sont souvent aussi les plus fertiles. En matière de travail d'endiguement, 20 centimètres, correspondant à un niveau bas d'élévation du niveau de la mer, sont déjà une hauteur significative.

2.4.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

2.4.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

- **Structure publique responsable pour l'environnement (Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité, actuellement : Secrétaire d'État à l'environnement et à la biodiversité)**

La gestion de la zone côtière est confiée au ministère de l'Environnement et de la Biodiversité qui travaille en collaboration avec de nombreux autres organes publics :

- Ministère du Tourisme et à l'Artisanat : Ministry of Tourism, Environment and Traditional Arts (MTAA);
- Ministère de la Pêche ;

- ONG ;
- Autorités portuaires ;
- Administrations locales et régionales.

Ce ministère dispose d'un **bureau de la planification du littoral** qui prend en charge la gestion de la zone côtière. Ce bureau intervient sur des projets publics comme privé et possède de nombreuses missions parmi lesquelles on trouve :

- La réalisation d'études ;
- L'émission d'avis techniques vis-à-vis des projets d'investissement en partenariat avec l'Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente (AAAC) ;
- Le conseille au gouvernement ;
- La sensibilisation des communautés locales
- La capitalisation et la diffusion des données.

2.4.2.1.1. Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente (AAAC)

L'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC) est rattachée au ministère de l'Environnement et de la Biodiversité. Elle est chargée de la coordination et du suivi de toute la procédure d'Evaluation Environnementale et Sociale en Guinée Bissau.

2.4.2.1.2. Ministère de Ressources naturelles et de l'Energie

Ce Ministère est entre autres responsable de la mise en œuvre de la politique minière définie par l'Etat notamment, de l'administration de l'ensemble des dispositions du Code minier. L'enjeu de protection de la zone côtière est ici fortement présent du fait des activités prospectives de pétrole offshore dans le pays.

Sont également impliqués d'autres ministères et organismes publics présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 - Acteurs en charge de la planification et/ou gestion des zones marines et côtières (source [158]])

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Institut National d'Etude et Recherche (INEP)	Socioéconomique, Histoire, Anthropologie et Environnement.	Etudes socioéconomiques et environnementales
Protection Civile	Gestion des désastres, Gestion des risques, Mitigation des impacts des désastres, Fiscalisation des constructions, transports et stockage des produits dangereux, Animer le Conseil National de Protection Civile	Gestion des désastres à niveau national, Gestion des risques, Mitigation des impacts des désastres
Bureau Planification Côtière (GPC)	Conservation environnement, Suivi de interventions dans la zone côtière. Utilisation durable des ressources naturelles. Zone humide et oiseau d'eau. Ecosystèmes de mangroves. Dynamique côtière. Changement climatique	Suivi des interventions dans la zone côtière. Ecosystèmes de mangrove. Zone humide et oiseau d'eau.
Garde Nationale - Brigade Côtière (BC/GN)	Surveillance de la zone côtière, Fiscalisation des activités de la pêche artisanal et navigation	Surveillance de la zone côtière
Garde Nationale – Brigade Protection Nature et Environnement (BPNA/GN)	Surveillance à niveau national dans les différents écosystèmes, Fiscalisation des activités d'exploitation des forêts	Fiscalisation des activités d'exploitation des forêts
Marine de Guerre National	Surveillance dans la zone côtière	Surveillance dans la zone côtière

Institut National de Météorologie da Guinée Bissau INM-GB	Climatologie, Etat du temps en différentes villes de la Guinée-Bissau, Agro-climatologie, Veille des catastrophes	Climatologie, Agro climatologie
Brigade de surveillance des activités de la pêche (FISCAP)	Surveillance de mer de la Guinée-Bissau, Fiscalisation des activités de la pêche	Surveillance de mer
Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP)	Conservation d'environnement, Gestion des aires protégées, Utilisation durable des ressources naturelles, Espèces faune et flore, Surveillance	Conservation d'environnement, Gestion des aires protégées, Espèces faune et flore
Institut Maritime Portuaire	Gestion portuaire, Gestion du littorale, Surveillance des activités auprès les ports à niveau national, Inspection des embarcations, Concession des licences de navigation, Fiscalisation des activités des transports maritimes	Gestion portuaire, Gestion du littoral, Fiscalisation des activités des transports maritimes

2.4.2.2. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

Pas d'information.

2.4.2.3. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Pas d'information.

2.4.3. LOIS, REGLEMENTATIONS

Actuellement, le pays ne dispose pas de lois spécifiques à la gestion de la zone côtière. En revanche, le cadre juridique et institutionnel est favorable à la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières.

- **Le Plan National de Gestion Environnementale** est un instrument stratégique d´orientation pour la mise en œuvre de la politique Environnementale. Il propose dans ses objectifs généraux que la politique nationale de gestion environnementale puisse contribuer au développement socioéconomique durable et soutenable du pays ;
- **La Loi n°2/2011 de base sur l'environnement** est un instrument législatif qui vise à optimiser et à garantir la continuité dans l'utilisation des ressources naturelles, qualitativement et quantitativement, comme principe fondamental pour un développement durable ;
- **La Loi n°10/2010 du 24 septembre 2010** sur l'évaluation environnementale en son article 6 « intitulé instrument de classification des projets » définit en sa section 1 les outils d'évaluation environnementale et prévoit différents outils d'évaluation environnementale dans le cadre de la réalisation d'un projet dont l'étude d'impact sur l'environnement, le plan de gestion environnemental et social, le plan d'action de réinstallation et le plan d'occupation interne ;

2.4.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Il n'existe pas de stratégie officielle liée à la gestion de la zone côtière. En revanche, le pays dispose d'un ensemble d'instruments lui permettant de mettre en œuvre des plans de protection et de sauvegarde de l'environnement, et notamment en zone côtière :

- Le document stratégique **Guinée Bissau 2025 Terra Ranka** reprend dans un de ses grands axes la biodiversité et le capital naturel comme un des moteurs pour le développement du pays ;
- Le **Plan National de Gestion environnemental (PNGE)** est le document cadre d'orientation et de régulation des questions environnementales dans le pays. Il intègre entre autres des préoccupations d'autres secteurs d'activités, non seulement en matière de conservation, mais aussi de développement ;
- **Le Plan national d'Adaptation aux Changements climatiques (PANA).** Ce document stratégique définit un cadre institutionnel de coordination des actions d'adaptation aux changements climatiques, les options prioritaires d'adaptation, les mesures à mettre en œuvre pour contrer les impacts des changements climatiques dans les secteurs agricoles et environnementaux ;
- **La stratégie du système national d'aires protégées** (National Protected Area System strategy) est un cadre global pour la gestion des aires protégées qui cherche à équilibrer la conservation des ressources naturelles et le développement durable.

2.4.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Il n'a pas été fait mention d'enjeux transfrontaliers lors des différents entretiens. La Guinée Bissau dispose néanmoins d'un écosystème marin et côtier riche et diversifié et donc par définition fragile dans un contexte de pression anthropique et de changement climatique.

On peut cependant mentionner les enjeux liés à la gestion des ressources naturelles et notamment la pêche. La zone maritime correspondant à la frontière entre la Guinée et la Guinée Bissau est très riche pour l'ensemble des pêcheries, ceci pour plusieurs raisons naturelles (upwelling sénégalo-mauritanien, décharge fluviale…). Ce potentiel de pêche attise notamment les convoitises des navires guinéens pratiquant une pêche industrielle.

On peut également noter que la région frontalière entre la Guinée et la Guinée Bissau est riche en bauxite, minerai essentiel à la production d'aluminium. Cette zone, et en particulier au niveau de la Guinée, représente en effet la plus grande réserve mondiale. Les enjeux économiques sont forts pour ce minerai qui doit être exporté par voie maritime et pour lequel il est nécessaire de construire des infrastructures portuaires conséquentes.

Dans le cadre de projets de développement de trafics de bauxite, la Guinée Bissau envisage de créer un port sur la région du Buba pour l'export de bauxite qui serait extrait dans le secteur de Boé, à la frontière avec la Guinée. Le projet de port de Buba se trouve au sein d'une zone naturelle protégée et pose donc de sérieuses questions environnementales.

L'Aire protégée transfrontalière des Rio Kogon, Korubal et Nunez , dont le processus de création a débuté en 2000 entre la Guinée Bissau et la Guinée, impulsé par le projet AGIR, pourrait apporter ce cadre de réflexion et planification concertées des développements à mener acceptables pour les 2 pays cogestionnaires de la zone.

D'après un rapport de l'UICN datant de 2008, des plans de gestion ont été élaborés par zones de conservation communautaires (ZCC) définissant les activités admises, interdites ou soumises à réglementation et contrôle dans les zones aussi bien que dans les terroirs des villages environnants.

Il a été convenu que la gestion et le contrôle de ces ZCC soient partagés entre un **Comité de gestion des ZCC** et **les gardes de l'administration d'Etat** et qu'un système de formation de **conseils communautaires environnementaux (CCE)** assure la sensibilisation et l'information auprès des usagers et des intervenants externes (services techniques et projets). Il est rapporté que les différentes structures de proximité ont pu travailler en collaboration avec les services techniques déconcentrés des eaux et forêts, par l'intermédiaire des chefs de cantonnement forestiers, cela le temps du financement du projet AGIR (Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles de l'Union Européenne).

La structuration proposée a donc fait ses preuves en termes d'opérationnalité. Cependant, depuis la clôture du projet AGIR en 2005, il semble que l'activité soit extrêmement réduite, soit par manque de financement, soit par manque d'une coordination extérieure volontariste.

2.4.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marge de progression
Réglementation	Le cadre juridique et institutionnel est favorable à la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières. On peut notamment citer la loi relative au pétrole (Lei do Petroleo – 2014) qui établit l'obligation d'une étude d'impact environnemental pour tout projet d'exploitation de pétrole dans le pays.	Le Plan National de Gestion Environnementale dont dispose le pays est un support de référence pour mettre en place un cadre légal autour de la gestion de la zone côtière.
Organismes de décisions	La gestion de la zone côtière est confiée au ministère de l'Environnement et de la Biodiversité qui dispose lui-même d'un bureau de la planification du littoral. Le ministère de l'Environnement et de la Biodiversité se situe au même niveau hiérarchique que les autres ministères. Mais certains organes sont rattachés à la primature.	Le bureau de la planification du littoral n'est pas systématiquement consulté et n'a qu'un rôle de conseil. Son poids est donc limité au niveau décisionnel.
Gestion des programmes / projets	Il n'existe pas de Stratégie Nationale des Zones Côtières. Au niveau de la planification côtière, AAAC a une feuille de route claire. Les règles suivent les principes de conservation et de protection de l'environnement.	AAAC ne possède cependant pas de procédure spécifique concernant le littoral. Il pourrait être envisagé de compléter la feuille de route en prenant en compte ces enjeux littoraux.
Coopération intergouvernementale		Aucun sujet de coopération intergouvernemental n'a été abordé. Il semblerait cependant que certaines problématiques liées à la gestion du trait de côtes dépassent les frontières.

Thématique	Atouts	Marge de progression
		Il existe un enjeu majeur d'exploration O&G au large de la côte et qui pourrait mener à des conflits.
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	Un bon nombre de thématiques et d'enjeux sont abordés dans les projets en cours ou récents (Pression des ressources, Erosion, Déchets, Pétrole et gaz).	Si une coordination des projets en zone côtière n'est pas menée, il pourrait y avoir un conflit entre les Ministères de l'Environnement et de l'Industrie et de l'Energie, dont les intérêts divergent. Le pays dispose d'un écosystème marin fragile dont il serait nécessaire d'évaluer les enjeux transfrontaliers.

2.5. Guinée

2.5.1. INTRODUCTION

La Guinée possède un littoral de près de 300km s'étendant de la Guinée Bissau au nord à la Sierra Léone au sud. La zone côtière de la Guinée accueille près d'un tiers de la population du pays. Les phénomènes érosifs déjà présents impactent de nombreuses zones agricoles et menacent la sécurité alimentaire du pays.

Les zones côtières guinéennes sont clairement vulnérables au changement climatique (on estime à 500 000 le nombre de personnes potentiellement touchées par la montée des eaux dans les zones côtières) et le gouvernement guinéen a défini certaines mesures, comme la formation de la communauté côtière sur les pratiques écologiquement durables pour la production d'huîtres et de mangroves, la saliculture et le développement de systèmes d'alertes précoces.

Les plaines côtières de Forécariah , Coyah , Dubreka , Boffa , Boke et les Commune de Ratoma , Matoto et Kassa sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques littoraux. Ces estuaires et îles abritent de grandes surfaces de rizières protégées par des mangroves. Ces estuaires constituent des ressources alimentaires essentielles pour le pays. Les conséquences du changement climatique telles que la montée du niveau de la mer et l'inondation des plaines agricoles risquent d'engendrer des problèmes humanitaires majeurs.

2.5.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

La Guinée possède une instance dédiée à la Gestion de la Zone Côtière : le Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières (CNPMZC). Le pays dispose également de nombreuses instances directement ou indirectement impliquées dans les enjeux liés à la gestion de la zone côtière.

2.5.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

2.5.2.1.1. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de l'environnement et promouvoir l'adaptation, l'atténuation et la résilience face aux effets du changement climatique ou encore de coordonner la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement auxquels la Guinée est partie prenante. Le MEDD dispose d'un service dédié et organe central de la gestion de la zone côtière : le Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières (CNPMZC) créé en 2005.

2.5.2.1.2. Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation

Il est entre autres chargé de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. Ce Ministère dispose de représentants au niveau de chacune des préfectures et sous-préfectures. Ces dernières jouent un rôle important au niveau de l'organisation et du développement du territoire.

2.5.2.1.3. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

Ce ministère a pour objectif d'améliorer la contribution de la pêche et de l'aquaculture au développement économique du pays. Pour ce faire, ce ministère dispose de quatre directions. Direction Nationale de l'Aménagement des Pêcheries, Direction Nationale de l'Economie Maritime, Direction Nationale de la Pêche Continentale, et Direction Nationale de la Pêche Maritime.

2.5.2.1.4. Ministère de l'Enseignement Supérieur

Ce ministère joue un rôle important dans la gestion de la zone côtière notamment au travers son centre de recherche **CERESCOR.** Ce dernier a pour mission de contribuer au développement économique de la Guinée en matière de recherche scientifique et technique notamment dans les domaines de l'océanographie (océanographie physique, hydrochimie, hydrobiologie, hydrométéorologie, Géologie et Environnement).

2.5.2.1.5. Agences, comités et autorités

Plusieurs agences et comités nationaux sont également impliqués dans la gestion du littoral guinéen. On peut notamment citer :

- **l'Agence d'Evaluation Environnementale (AGEE)** qui a pour but de réaliser des études environnementales de projets d'aménagement sur le territoire. Ces études sont à titre informatif uniquement. L'AGEE organise également des rencontres publiques et des enquêtes publiques si nécessaire. Le poids de l'AGEE reste néanmoins relatif de par son rôle informatif uniquement.

Tableau 11 – Agences et comités nationaux en Guinée

Acronyme	Désignation	Projets / programmes en lien direct
AGEE	Agence d'Evaluation Environnementale	Dépend du MEDD. L'agence a pour rôle de réaliser des évaluations environnementales et sociales dans le cadre de projets de développement.
CNPMZC	Centre de Protection Environnementale du Milieu Marin et des Zones Côtières	Dépend du MEDD Préservation des milieux marins et la protection des zones côtières contre toutes formes de pollution et de dégradation.
OGPNRF	Office Guinéen des Parcs Nationaux de Réserves et Faune - Direction des aires marines protégées	Responsable de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de parcs et réserves et d'en assurer le suivi
ONRG	Observatoire National de la République de Guinée	L'ONRG est entre autres chargé de collecter et de diffuser des informations sur les conditions météorologiques et les données liées aux changements climatiques
CNOSE	Centre National d'Observation et de Surveillance et Environnementale	En charge de l'application de la politique du Département en matière d'observation, d'information, d'éducation de sensibilisation, de communication et de documentation environnementales
	Conseil National de l'Environnement	Conseil le gouvernement sur la définition de la politique nationale de l'environnement.

Sont impliqués également d'autres ministères et organismes publics, présentés ci-dessous :

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Direction Générale de la Protection Civile	Secours et protection civile	Protection civile
Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales	Gestion catastrophes et urgences environnementales	Gestion catastrophes et urgences environnementales
Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique	Établissements classés, Pollutions, produits chimiques et Changement Climatique	Établissements classés, pollutions, produits chimiques et Changement Climatique
Direction Nationale de la Météorologie	Prévision météorologique	Météorologie
Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale (BGACE)	Environnement, pollution	Autorité de gestion des évaluations environnementales
Direction Nationale de l'Économie Maritime	Économie maritime	Planification et gestion des débarcadères de pêches
Direction Nationale du Tourisme	Sites touristiques et balnéaires	Gestion des sites touristiques et balnéaires
Direction Nationale de l'Agriculture	Agriculture	Agriculture
Direction Nationale des Mines	Exploitation minière	Exploitation minière
Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGPR)	Parcs et réserves	Gestion des aires marines et côtières protégées
Port Autonome de Conakry	Gestion du port de Conakry	Autorités portuaires

2.5.2.2. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Fédération Guinéenne de la Pêche Artisanale (FEGUIPA)	Promotion de la Pêche Artisanale	Promotion Artisanale

2.5.2.3. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Centre de Recherche Scientifique Conakry Rogbané (CERESCOR)	Recherches	Recherches en Biologie, Océanographie, et Energies
Centre National Des Sciences Halieutiques De Boussoura (CNSHB)	Pêche maritime et continentale, aquaculture	Recherche et statistiques de pêche

2.5.3. LOIS ET REGLEMENTATIONS

La protection de l'environnement est garantie par l'article 16 de la Constitution de 2010. Cet article dispose que : « *Toute personne a droit à un environnement sain et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement* ».

Tableau 12 – Cadre juridique en Guinée

Année	Désignation	Rôle et objectif
1987	**Code de l'environnement**	Il établit le cadre administratif et juridique guinéen dans lequel l'État guinéen doit remplir son obligation constitutionnelle de garantir un environnement propre et sain à ses citoyens.
2019	Le Décret D / 2019 / 221 / PRG / SGG portant promulgation de la Loi L / 2019 / 0034 / AN du 4 juillet 2019 ; portant **code de l'environnement**	Il établit le cadre administratif et juridique guinéen dans lequel l'État guinéen doit remplir son obligation constitutionnelle de garantir un environnement propre et sain à ses citoyens.
1989	Le Décret N 199 / PRG / SGG / 89 du 8 novembre 1989 codifiant les études d'impacts sur **l'environnement**	Il a pour but de réaliser des études d'impacts environnementales et sociales de projets et programmes sur le territoire national.
1989	L'Ordonnance N 081 / PRG / SGG / 89 du 20 décembre 1989 portant **code forestier**	Cette ordonnance règlemente la gestion rationnelle des ressources forestières du pays
1917	Loi ordinaire L / 201 / 17 / 040 /AN du 24 février2017 portant **code révisé des collectivités Locales**	Cette Loi règlemente la gestion des collectivités locales du pays
2011	**Code minier**	Le Code minier et ses amendements consacrent leurs chapitres VII et VIII à la protection de l'environnement, à la santé et à la sécurité des travailleurs. Son article 142 oblige les sociétés minières à faire le nécessaire afin de préserver l'environnement et c'est pourquoi, toute demande d'autorisation ou de titre d'exploitation minière doit comporter une étude d'impact environnemental et social conformément au Code de l'Environnement et ses textes d'application.
1994	**Code de l'eau**	Cette Loi règlemente la gestion rationnelle des ressources en eau du pays.
2019	**Code maritime**	Ce code règlemente les modalités et la gestion rationnelle de la pêche maritime du pays.
1995	**Code pastoral**	Le Code pastoral (L/95/51/CTRN) du 29 août 1995, pose les principes juridiques relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins d'élevage, à la garantie des droits d'usage pastoraux, au règlement des différends entre les éleveurs et les agriculteurs.

1990	**Le Code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse**	Ce code réglemente les réserves naturelles intégrales, les parcs et zones de chasse et interdit d'une manière générale, tout acte de nature à nuire ou à apporter des perturbations à la faune ou à la flore.
1995	La loi L / 95 / 036 / CTRN du 15 mai 1995 portant **code de la pêche maritime**	Cette Loi règlemente les modalités et la gestion rationnelle de la pêche maritime du pays.
2015	**Code de la pêche maritime**	Définie les règles applicables à la pêche dans les zones maritimes , ainsi que celles applicables aux navires de pèches en Guinée
1996	La loi L 96 / 007 / AN du 22 juillet 1996 portant **organisation de la pêche continentale**	Cette Loi règlemente les modalités et la gestion rationnelle de la pêche continentale du pays

La présidence peut toutefois faire appel au mécanisme légal de **Projet d'Intérêt National** dans le cadre de développements sur le territoire qui ne seraient pas en conformité avec les exigences environnementales règlementaires. Le pays a par exemple récemment institué une déclaration de Projet d'Intérêt National pour l'aménagement et la construction d'un parc urbain à Conakry avec un plan d'aménagement en bordure de mer. De même, le gouvernement a pu utiliser ce mécanisme pour autoriser la construction d'un quai de chargement de minerais au sein d'une aire naturelle protégée. On peut enfin citer le décret DECRET D/2012/ 108 /PRG/SGG portant déclaration de Projet d'Intérêt National pour la construction du chemin de fer minier et du port en eaux profondes liés au transport et à l'évacuation des minerais de fer de Simandou.

2.5.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Actuellement, les stratégies sont majoritairement sectorielles et sont portées par les différents Ministères du pays. On peut notamment citer la stratégie nationale d'assainissement ou encore la stratégie nationale de la diversité biologique. Une étude liée au plan de gestion intégré des zones côtières est en cours par le MEDD dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale. Ce plan de gestion intégré viendra coordonner les différentes stratégies sectorielles.

Le pays a mis en place une formation spécifique pour l'évaluation environnementale de la zone côtière. Cette formation à l'intérêt d'avoir une action géographique et non sectorielle.

2.5.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Il n'a pas été fait mention d'enjeux transfrontaliers en Guinée. Il n'en reste pas moins que la gestion de la zone côtière est un enjeu régional et qui dépasse les frontières politiques. Les problématiques environnementales notamment ne s'arrêtent pas aux frontières.

Ce constat met en avant la nécessité d'une intervention régionale en amont pour amener chacun des pays à se questionner sur sa zone côtière et apprécier les liens qu'elle peut avoir avec ses voisins.

2.5.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marges de progression
Réglementation	La réglementation du pays est dotée de différents Codes (environnement, eau, mines, forestier, maritime, continental, développement Local, ...)	Le pays ne dispose pas de lois plus transverses de type loi du littoral. Il est également remonté que les lois ne sont pas toujours suivies et appliquées. Le principe de Projet d'Intérêt National est un principe pertinent mais qui peut parfois prendre trop de place et ainsi minimiser le poids des réglementations et lois en vigueur.
Organismes de décisions	Le ministère de l'Environnement et du développement durable dispose du Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières qui est un organe dédié de la gestion côtière. Le pays dispose également d'une Agence d'Evaluation Environnementale (AGEE) rattachée au MEDD. La participation du ministère de l'Enseignement Supérieur sur ces problématiques côtières devrait être reproduites dans les autres pays. Enfin la recherche scientifique est également présente au travers notamment du CERESCOR et du CNSHB. Cet apport scientifique est peu courant.	L'AGEE n'a qu'une vocation informative et ne peut en aucun cas poser son « veto » sur des projets de développement. Le poids de l'AGEE consultatif pourrait être renforcé et ainsi donner une légitimité au service et aux enjeux environnementaux.
Gestion des programmes / projets	Le pays dispose de plusieurs stratégies sectorielles ayant un rapport avec le littoral. ▪ Stratégie nationale de réduction des risques des Catastrophes ▪ Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove	Le pays ne dispose pas de stratégie liée au littoral. Le pays ne dispose pas non plus d'un outil ou d'un organe de coordination des différentes stratégies sectorielles

Thématique	Atouts	Marges de progression
	▪ GICZ en cours d'élaboration, SDLAO	
Coopération intergouvernementale	Des initiatives transfrontalières existent (Aires marines protégés, Bassins versants, Îles Tristan)	
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	L'ensemble des enjeux est abordé au travers des différents ministères.	Les thématiques sont sectorielles et non géographiques et en phase avec les différentes stratégies sectorielles. Les retours d'enquêtes font principalement mention d'un manque de connaissance et d'échanges entre les parties prenantes ainsi qu'un manque d'application du cadre législatif. Des améliorations pourraient être faites sur les aspects : - Renforcement de capacité - Application des lois existantes - Actions coordonnées - Réflexion et communication entre les différentes structures nationales

2.6. Sierra Leone

2.6.1. INTRODUCTION

La Sierra Leone possède un littoral d'environ 400 km, dont seulement 150 km sont urbanisés, en particulier dans la capitale Freetown, qui est densément peuplée . Le reste du littoral est constitué de plages, de mangroves et de vasières. La Sierra Leone possède 4 zones côtières marines protégées : L'estuaire de la rivière Scarcies, l'estuaire de la rivière Sierra Leone et l'estuaire de la rivière Sherbro. .

Les problèmes du littoral sont encore limités en raison du faible taux d'occupation. Mais les pressions sur le littoral de la Sierra Leone sont déjà bien identifiées : croissance démographique, déchets, augmentation des activités anthropiques (pêche, transport maritime, tourisme, exploitation d'hydrocarbures), risques naturels renforcés par le changement climatique (élévation du niveau de la mer et érosion côtière), extraction illégale de sable, destruction des mangroves (conversion des mangroves en riziculture sur de vastes zones le long de la côte, utilisation du bois de mangrove pour le bois de chauffage et la construction).

2.6.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Différentes institutions, ministères, agences spécialisées, instituts de recherche, organes du gouvernement local (conseils de district), ONG (par exemple la Sierra Leone Conservation Society) et le secteur privé (par exemple l'industrie du tourisme) ont tous un intérêt dans la mise en œuvre de la GIZC. Cependant, tous n'ont qu'une cohérence limitée au sein de leurs juridictions administratives pour réaliser des évaluations techniques préliminaires de manière coordonnée.

Des difficultés ont en effet été soulevées lors des consultations des parties prenantes (par le biais de questionnaires et d'ateliers) : pas de partage d'informations entre les différents acteurs, pas de désignation claire de la personne chargée de la gestion de la zone côtière. Il n'existe pas de protocole d'accord avec toutes les parties prenantes.

2.6.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

Le pays compte de nombreux ministères et entités directement ou indirectement impliqués dans les questions liées à la gestion des zones côtières.

En général, la responsabilité de la planification côtière incombe au ministère de l'environnement et du changement climatique. Le ministère se compose de plusieurs institutions liées à l'environnement, telles que l'Agence de protection de l'environnement (EPA-SL), l'Autorité nationale des zones protégées (NIPA), l'Agence métrologique de la Sierra Leone, la Foresterie, etc.

L'Agence de protection de l'environnement (EPA) est l'agence de coordination, tandis que le ministère de l'environnement et du changement climatique est l'agence de supervision. L'EPA-SL a été à l'avant-garde de la promotion des principes de la GIZC et a récemment élaboré des rapports clés, notamment l'état de l'environnement marin en Sierra Leone et le plan de gestion intégrée des zones côtières (GIZC). La National Protection Area of Authority (NPAA) et d'autres institutions connexes travaillent en étroite collaboration avec l'EPA dans le domaine de la gestion des zones côtières.

Tableau 13 – Acteurs en charge de la planification et/ou gestion des zones marines et côtières

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise

Environment Protection Agency	Protection, conservation et gestion de l'environnement	Conservation des zones humides, gestion intégrée des zones côtières, protection marine, gestion, élaboration de politiques
National Protection Area of Authority (NPAA)	Zones protégées	Conservation de la biodiversité, gestion de la faune et de la flore et recherche pour assurer la vente de services écosystémiques
Republic of Sierra Leone Armed Forces- Naval wing	Protection maritime	Suivi et surveillance maritimes
Sierra Leone Maritime Administration	Pollution marine et protection	Enregistrement et surveillance des navires
Ministry of Environment	Politique	Élaboration des politiques de protection et de gestion de l'environnement. Supervision des activités de certaines agences et départements.
Ministère de la pêche et des ressources marines	Défense des zones protégées maritimes	Responsable de la gestion, du développement et de la conservation des ressources halieutiques
Ministère des terres, du logement et de l'aménagement du territoire	Aménagement du territoire	Responsable de la planification et de l'attribution des terres

2.6.2.2. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
University of Sierra Leone-Institute of Marine Biology and Oceanography (USL-IMBO)	Enseignement et recherche	Recherche marine et côtière
Geography Department, University of Sierra Leone	Enseignement et recherche	Cartographie spécifiée
Biological Sciences Department	Enseignement et recherche	Recherche sur la biodiversité

2.6.2.3. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Sierra Leone Fishers' Consortium	Pêche	Gestion des pêches

Reptiles and Amphibian Programme	Conservation	Recherche côtière et marine
Conservation Society Sierra Leone (CSSL).	Conservation	Conservation de la biodiversité

Il existe également une structure de suivi local : les éco-gardes, qui suivent l'évolution de la côte et qui travaillent désormais avec la NPAA, qui a mis également en place des gardes-chasses, gardes forestiers (game guards) à l'échelle des bassins versants.

2.6.3. LOIS ET REGLEMENTATIONS

Différentes lois soutiennent la création d'agences gouvernementales, comme le Environmental Protection Agency Act, le Maritime Administration Act et le National Protected Area Authority Act (la loi sur l'agence de protection de l'environnement, la loi sur l'administration maritime et la loi sur l'autorité nationale des zones protégées.)

Tableau 14 – Cadre juridique en Guinée

Lois et règlementation	Rôle / objectf
Environment Protection Act, 2022	Prévoit la poursuite des activités de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA). Prohibition de certaines activités et pratiques, mise en place d'une réglementation sur les gaz à effet de serre et l'évaluation de l'impact environnemental
Environment Protection Agency (Environmental Impact Assessment Licence) Regulations, 2010 (S.I. No. 14 of 2010).	Autorisations, évaluations environnementales, contrôle de la pollution et des effluents, qualité de l'eau
The National Protected Area Authority and Conservation Trust Fund Act, 2012	Cette loi établit l'Autorité nationale des zones protégées, qui a une succession perpétuelle et peut acquérir, détenir et disposer de tout bien. La loi détaille l'organisation et les fonctions de l'Autorité. L'art. 12.2.x) stipule que l'Autorité a la responsabilité de développer des politiques et des stratégies pour adapter le système des aires protégées nationales aux impacts du changement climatique. L'Autorité est également chargée de formuler et de mettre en œuvre des activités de sensibilisation à la gestion forestière, et de promouvoir des pratiques d'utilisation durable des terres. L'art. 19 crée un fonds appelé "Conservation Trust Fund". L'Art. 22 stipule que le Fonds sera notamment financé par les revenus générés par le commerce du carbone.

Des régulations sectorielles existent également, comme l'Environmental Regulations for the Minerals Sector (réglementations environnementales pour le secteur minier : contrôle de la pollution, principe de précaution, principe pollueur/payeur, standards environnementaux, préservation des sols, inspections environnementales).

Une loi littorale est en cours de formulation par l'EPA-SL, soutenant l'élaboration d'un cadre national juridique pour la gestion intégrée des zones côtières : dans le cadre de son mandat, et à la suite des différentes évaluations menées, l'EPA-SL a entamé en juillet 2020 des consultations avec les parties prenantes pour l'élaboration d'un nouveau règlement visant à renforcer la protection, la gestion et le développement de l'environnement côtier et marin de la Sierra Leone. Le règlement devrait établir un mécanisme de gouvernance qui appuie une approche intégrée de la gestion et de l'atténuation des impacts des activités humaines et des risques naturels sur l'environnement côtier et marin du pays.

Les lois et réglementations destinées à protéger directement (ou indirectement) la zone côtière sont souvent sectorielles et mal appliquées. Ce point a été mentionné lors des consultations des parties prenantes.

2.6.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES NATIONAUX

Un Plan de gestion intégrée des zones côtières (2016-2020) a été réalisé par l'EPA-SL. Il est le produit d'un processus participatif impliquant des parties prenantes du secteur gouvernemental, des ONG, du secteur privé, des experts de l'université et des groupes communautaires locaux. Le rapport sur l'état de l'environnement marin et le rapport sur la cartographie de la sensibilité côtière ont fourni des informations essentielles pour mettre en évidence les principaux problèmes que le plan cherche à résoudre.

D'autres documents tels que le plan d'action national pour la conservation de la biodiversité, la stratégie de réponse au changement climatique et les rapports de diverses institutions de recherche ont également fourni des informations cruciales pour la rédaction du plan de GIZC.

L'Agence de protection de l'environnement de la Sierra Leone (EPA-SL) évalue les législations, politiques, plans et stratégies sectoriels actuellement en place qui sont pertinents pour la gestion des zones côtières (The Environmental Policy, The Fisheries and Marine Resources Policy, National Land Policy, Environmental Protection Policy, Sierra Leone's Second National Biodiversity Strategy and Action Plan) : l'intention de l'EPA-SL est de s'assurer que tous les plans existants ayant un rapport avec la côte sont intégrés dans ce plan.

2.6.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Des projets transfrontaliers existent avec les pays voisins (Libéria, Guinée), mais couvrent des enjeux terrestres (forêts, zones humides). Cela démontre toutefois la capacité du pays à travailler avec les pays voisins dans le cadre de projets spécifiques.

2.6.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marges de progression
Réglementation		Les lois et réglementations destinées à protéger directement (ou indirectement) la zone côtière sont souvent sectorielles et mal appliquées.
Organismes de décisions	L'EPA-SL joue un rôle important dans le processus de GIZC et dans les programmes et politiques liés au changement climatique.	Faibles capacités institutionnelles et politiques pour la GIZC : les acteurs institutionnels ont une cohérence limitée dans leurs juridictions administratives pour effectuer des évaluations techniques préliminaires de manière coordonnée. Manque de sensibilisation aux risques côtiers.
Gestion des programmes / projets	L'EPA-SL a été à l'avant-garde de la promotion des principes de la GIZC et a récemment élaboré des rapports clés, notamment l'état de l'environnement marin en Sierra Leone et le plan de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).	Les ressources nationales sont rares. Les capacités scientifiques et techniques requises pour identifier efficacement les risques et prévoir leurs impacts potentiels sur les communautés vulnérables restent faibles.
Coopération intergouvernementale	Coordination entre l'EPA et la NPAA.	
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	Il existe une structure de suivi local : les eco-gardes, qui suivent l'évolution de la côte et qui travaillent désormais avec la NPAA.	Manque de disponibilité et d'utilisation des données et des informations pertinentes pour la compréhension des risques côtiers.

2.7. Liberia

2.7.1. INTRODUCTION

La côte libérienne s'étend sur environ 590 km en direction du nord-ouest, de Cape Palmas, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, à Robertsport, à la frontière avec la Sierra Leone.

La mer territoriale du Liberia s'étend sur environ 200 milles. Le plateau continental a une largeur de 16 à 56 km et la zone économique étendue (ZEE) est d'environ 18 400 km².

La zone côtière du Libéria est l'un des plus grands atouts environnementaux et économiques du pays, mais c'est également une zone hautement vulnérable.

70% de la population du Libéria vit sur le littoral, en raison de ses atouts en matière de production alimentaire. Ce littoral est régulièrement soumis à des inondations, submersions marines et problèmes d'érosion. Le changement climatique et l'élévation du niveau marin pourraient avoir des conséquences catastrophiques sur les habitats et les activités économiques. En effet, une grande partie de la population côtière vit dans des logements temporaires et/ou mal construits avec peu de protection contre la mer ou les ondes de tempête, sur des terres très basses[4]. Quant aux activités économiques, les secteurs économiques clés de la pêche, de l'agriculture et du commerce sont menacés à la fois par l'érosion et par les inondations.

Le changement climatique n'est pas la seule source d'augmentation de l'érosion. D'autres facteurs anthropogéniques contribuent fortement à l'érosion tels que :

- l'exploitation de sable, (bien qu'encore à petite échelle) ;
- le développement des ports qui entraîne une dérive sédimentaire sur le littoral ;
- la pollution qui contribue fortement à l'érosion dans certains endroits ;
- la pêche à l'aide d'engins explosifs ;
- la destruction des mangroves pour le bois de feu qui compromet la résilience des écosystèmes ;
- la modification des schémas de sédimentation dans les grands fleuves - souvent due à la construction de barrages en amont - modifie l'équilibre de la sédimentation dans les zones côtières proches des estuaires fluviaux ;*

De plus, la construction de logements non planifiés et de médiocre qualité est un facteur supplémentaire de développement urbain médiocre dans les communautés côtières de faible altitude.

2.7.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

2.7.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

Le pays compte de nombreuses institutions directement ou indirectement impliquées dans les questions liées à la gestion des zones côtières. En général, la responsabilité de la gestion de l'environnement côtier et marin incombe à

[4] *United Nations Development Programme, Project Document, 2010.*

l'Agence de protection de l'environnement du Liberia. Le ministère des Mines et de l'Energie comprend les services hydrologiques du Liberia et l'unité de gestion intégrée des zones côtières.

Tableau 15 – Acteurs en charge de la planification et/ou gestion des zones marines et côtières (source [158])

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement)	L'Agence de protection de l'environnement (EPA) est l'institution réglementaire du gouvernement du Liberia pour la gestion durable de l'environnement et de ses ressources naturelles.	Gestion et protection de l'environnement biosphérique du Liberia (atmosphère, lithosphère, écosphère et hydrosphère). L'EPA élabore également des politiques et un cadre réglementaire pour la protection et la gestion des composantes de l'environnement.
Ministry of Mines and Energy (Ministère des Mines et de l'Energie)	La MME est chargée de superviser le secteur de l'énergie ainsi que les ressources en eau du pays.	Travailler avec les parties prenantes concernées pour gérer les ressources naturelles. MME travaille aussi directement avec l'EPA sur des projets liés à la gestion des zones côtières en termes de méthodes de résilience d'ingénierie douce et élevée pour protéger la côte contre l'érosion et l'inondation.
National Fisheries and Aquaculture Authority (Autorité nationale de la pêche et de l'aquaculture)	L'Autorité nationale de la pêche et de l'aquaculture (NaFAA) fonctionne comme un organisme autonome à part entière, conformément à la loi sur les autorités publiques de la République du Liberia. Elle gère le secteur de la pêche de l'environnement côtier et marin.	Gestion de la pêche. Collaboration avec l'EPA pour la gestion des espèces biotiques côtières et marines.
Liberia Maritime Authority (Autorité maritime du Liberia)	Société publique chargée de gérer toutes les activités commerciales dans le domaine maritime du Liberia.	Travailler avec l'EPA pour gérer l'environnement marin contre la pollution. Contribuer également à l'amélioration de la gestion des zones côtières (nettoyage des plages et des voies navigables).
National Port Authority (Autorité portuaire nationale)	La NPA gère les quatre ports maritimes du pays (Freeport of Monrovia, Port of Buchanan, Port of Greenville, Port of Harper). La NPA assure notamment la sécurité et la surveillance des zones maritimes de ses ports.	Le développement des ports maritimes et la gestion des zones côtières environnantes.

Ces institutions nationales contribuent à la gestion de l'environnement côtier et marin dans le cadre de leurs POS.

Sont impliqués également d'autres ministères et organismes publics, présentés ci-après.

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
National Disaster Management Agency (NDMA)	Prévention et gestion des catastrophes dans un environnement favorable	Fournir une aide aux victimes de catastrophes dues à l'érosion et à l'inondation des côtes, aux crues des rivières, etc.
Liberian Hydrological Service (Ministry of Mines and Energy)	Collaborer avec l'EPA pour lutter contre l'érosion côtière et les inondations	Surveillance, protection et évaluation des ressources en eau
Liberia Meteorological Service (Ministry of Transport)	Données météorologiques, collaboration avec l'EPA pour surveiller les caractéristiques physiques de l'environnement côtier et marin.	Informations météorologiques et climatiques à l'appui de l'EPA et de la NDMA.
Forestry Development Authority (FDA)	Forêts (terrestres et mangroves)	Gestion des parcs et des zones protégées (forêt de mangrove)
Ministry of Information Culture and Tourism	Utilisation de la zone côtière à des fins touristiques.	Gestion du tourisme

2.7.2.2. ACTEURS INTERNATIONAUX

Il s'agit d'organismes institutionnels importants au niveau international qui soutiennent la protection et la gestion de l'environnement côtier et marin au Libéria. Ces organisations travaillent au développement durable et à la conservation des écosystèmes côtiers.

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
United Nation Development Programs	Gestion durable de l'environnement due aux facteurs climatiques et anthropiques	Protection des côtes et gestion des ressources naturelles.
United Nations Environment Program through the Abidjan Convention	Promouvoir la durabilité environnementale, y compris la protection des écosystèmes côtiers et marins.	Protection de l'environnement côtier et marin.
United Nation FAO	Gestion des écosystèmes côtiers et marins (aquaculture)	Pêche (espèces biotiques)
Conservation International	Conservation des ressources côtières et marines	Économie bleue

2.7.2.3. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

Les acteurs privés fournissent des données scientifiques pour aider l'EPA à identifier la dégradation de l'environnement.

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
National meteorological and Oceanographic Center of Liberia (NAMOC-LIBERIA)	Environnement biotique du Liberia (hydrosphère, lithosphère, atmosphère, écosphère)	Fournir des données météorologiques et océanographiques sur le comportement du pays et utiliser la modélisation pour valider les données.
Union of Certified Environmental Professionals of Liberia (UCEL)	Travailler avec l'APE et l'environnement favorable pour réduire la pollution et atténuer les risques environnementaux.	Développement de l'ESIA et du PGE pour les entreprises.

2.7.2.4. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Ces institutions contribuent à fournir des bases de recherche aux étudiants et utilisent les données de l'EPA pour équilibrer leur programme d'études.

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
University of Liberia	Promotion de l'éducation à l'environnement et soutien à la recherche.	Recherche sur l'environnement biotique.
Liberia Maritime Training Institute	Formation aux affaires maritimes et au génie maritime.	Pollution et gestion des navires, etc.

2.7.3. LOIS ET REGLEMENTATIONS

Tableau 16 – Cadre juridique au Libéria

Année	Désignation	Rôle et objectif
2002	Loi établissant l'EPA comme organisme responsable de l'environnement	Portant création de l'EPA. La loi créant l'Agence fournit les mandats légaux et l'autorité pour gérer, coordonner, surveiller et superviser en consultation avec les ministères, agences et organisations compétents, et d'autres parties prenantes concernées pour la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles. La loi détaille les fonctions de l'EPA, du Conseil politique aux inspecteurs de l'environnement. La Loi explique également clairement l'ensemble du processus d'évaluation de l'impact environnemental (EIE) dans sa totalité
2002	Politique Environnementale Nationale (NEP)	La NEP cherche à harmoniser les fonctions transversales entre et parmi les agences. La NEP vise à assurer la prospérité économique à long terme du Libéria grâce à un développement social et économique durable de la génération sans mettre en danger le potentiel de la génération future. L'objectif du PNE est d'améliorer l'environnement physique, la qualité de vie et l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des citoyens présents et des générations futures. Il vise également à assurer la réconciliation et la coordination entre le développement économique et la croissance avec la gestion durable des ressources naturelles. Une politique environnementale nationale fournit un cadre général pour la mise en œuvre des objectifs et des plans nationaux

Année	Désignation	Rôle et objectif
2002	Loi sur la gestion et la protection de l'environnement du Liberia (EMPL)	La loi sur la protection et la gestion de l'environnement (EPML) du Libéria établit un cadre juridique pour le développement durable, la gestion et la protection de l'environnement par l'Agence de protection de l'environnement en partenariat avec les ministères et organismes de réglementation et dans une relation étroite et réactive avec le peuple libérien. ; et de fournir des informations et des conseils de haute qualité sur l'état de l'environnement et sur les questions qui s'y rapportent. L'EMPL a plusieurs principes et objectifs à inclure, mais sans s'y limiter : Le principe du développement durable ; Le principe de précaution, Le principe pollueur-payeur, Le principe d'équité intergénérationnelle, Le principe de participation publique, Le principe de coopération internationale dans la gestion des ressources environnementales partagées par deux ou plusieurs États ; et Autres principes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

2.7.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Le pays est en cours de préparation d'une stratégie de type Gestion Intégrée de la Zone Côtière porté par le Climate Technology Center and Network et géré par le Département de la protection de l'environnement marin. Ce projet vise notamment à fournir un cadre politique de gestion de la zone côtière.

Le Libéria dispose également d'un plan d'action technologique pour l'adoption et la diffusion des technologies d'adaptation côtière du changement climatique ainsi que de lignes directrices pour le développement du tourisme durable dans la zone costale du Libéria.

En complément des éléments ci-dessus, le pays peut en revanche compter sur de nombreux programmes et stratégies régionaux. L'ensemble des programmes régionaux applicables au pays sont indiqués dans le paragraphe relatifs aux programmes.

2.7.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

La gestion et de partage de l'eau apparait comme un enjeux transfrontalier majeur.

Les problématiques suivantes ont été identifiées :

- Accès à l'eau et distribution inégaux : cela se produit à la frontière de la rivière Mano avec la Sierra Leone et de la rivière Cavalla avec la Côte d'Ivoire ;
- Concurrence pour les ressources : cela était un problème majeur au niveau de la rivière Mano, mais la pression aurait baissé ces derniers temps ;
- Impact sur l'environnement : l'extraction de l'eau du fleuve Mano altère les écosystèmes, réduit la qualité de l'eau et affecte la biodiversité ; la pollution par les hydrocarbures, entraînée par le courant océanique provenant des pollueurs du nord, a augmenté la pollution de l'eau.

Pour relever ces défis, les divers pays limitrophes ont créé un cadre et des accords pour gérer le partage de l'eau. En outre, des pratiques de gestion durable de l'eau, notamment la conservation, l'utilisation efficace et le recyclage de l'eau, ont été élaborées et mises en place.

2.7.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atout	Marge de progression
Réglementation	Le Liberia dispose de trois lois permettant d'encadrer correctement la gestion du pays et donc du littoral et notamment de protéger les enjeux environnementaux : ▪ Loi établissant l'EPA comme organisme responsable de l'environnement ▪ Politique Environnementale Nationale (NEP) ▪ Loi sur la gestion et la protection de l'environnement du Liberia (EMPL) L'EMPL aborde des principes intéressants en termes de protection de l'environnement tels que le principe pollueur-payeur, le principe d'équité intergénérationnelle, le principe de coopération internationale dans la gestion des ressources environnementales partagées par deux ou plusieurs États.	Des lois spécifiques relatives à la gestion du littoral pourraient permettre d'assurer un meilleur encadrement de cette zone.
Organismes de décisions	Le pouvoir décisionnel se réparti entre le ministère des Mines et l'Environnemental Protection Agency (EPA). Une instance vouée à l'environnement est donc bien incluse dans le processus décisionnel. D'autres ministères tels que le Ministère du tourisme ont également été mentionnés comme parties prenantes au sujet des décisions relatives au littoral	Le ministère des Mines joue un rôle prépondérant dans la gestion du littoral. Cette gestion est donc plutôt sectorielle que géographique.
Gestion des programmes / projets	Une stratégie des zones côtières est en cours d'élaboration et portée par l'EPA. Le pays dispose également d'une directive pour le développement du tourisme durable dans la zone côtière du Libéria favorisant une gestion durable du tourisme côtier	Ce programme de gestion des zones côtières est pour le moment en cours d'élaboration et donc non effectif.

Thématique	Atout	Marge de progression
Coopération intergouvernementale	Un projet transfrontalier majeur de transmission et de distribution d'électricité a été mise en œuvre (Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée) prouvant la capacité du pays à mener à bien ce genre de coopération.	Certains flux commerciaux informels transfrontaliers ont lieu sans contrôles. Des faits de violences transfrontalières sont également évoqués dans le cadre des enquêtes réalisées. Le Liberia a su s'inscrire dans un projet majeur à enjeu économique mais ne semble pas développer pour le moment de coopération transfrontalière dans le cadre de la gestion du littoral. Une coopération des communautés locales pourrait également permettre de renforcer la coopération entre les pays.
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	L'élaboration d'une stratégie des zones côtières montre que le pays se dirige vers une gestion plus géographique de son littoral. Le pays est conscient des défis autour du littoral et de la diversité de ses usages. La gestion du littoral vue sous le prisme du tourisme a déjà lieu au travers d'une directive spécifique. Le poids prépondérant du ministère des Mines dans la gestion du littoral semble peu en phase avec les enjeux et défis du littoral.	

2.8. Côte d'Ivoire

2.8.1. INTRODUCTION

Le littoral ivoirien s'étend du cap des Palmes à l'Ouest (à la frontière avec le Libéria) au cap des Trois Pointes (à la frontière avec le Ghana) à l'Est, soit un linéaire de 560 km ([61]). Le littoral est caractérisé par de nombreux complexes lagunaires d'une superficie totale estimée à 1200 km^2 (Durand et Chantraine, 1982 ; Wango et al., 2013). Les plus importants sont les complexes lagunaires Aby-Tendo-Ehy, Ébrié-Aghien-Potou, Grand-Lahou et la lagune de Fresco.

La superficie de la zone côtière est estimée à 23 253 km², soit 7,21 % de sa superficie totale (MINE, 2004) et s'ouvre sur un plateau continental étroit avec une largeur moyenne de 13 milles marins (24 km). La zone côtière accueille une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'une superficie de 203 000 km² (Ani et al., 2016).

La Côte d'Ivoire est confrontée à plusieurs défis environnementaux, conséquences des interactions de facteurs naturels (changements climatiques, érosion côtière, inondations, etc.) et anthropiques (migrations, industrialisation, urbanisation et occupation incontrôlée des zones littorales).

Conscient de la nécessité de gérer durablement son écosystème marin et côtier, l'Etat ivoirien a adhéré et /ou ratifié un certain nombre de conventions, d'accords et de traités internationaux relatifs à l'environnement, au milieu marin et côtier et au développement durable (entre autres, convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, droit de la mer, biodiversité et les ressources naturelles…). Mais cette volonté d'adresser les défis de la zone côtière rencontre des freins qui ralentissent la lutte contre la dégradation du littoral ([55], [58]).

2.8.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

L'ensemble des acteurs ivoiriens impliqués dans la gestion du littoral est listé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 – Parties prenantes en Côte d'Ivoire ([48])

Type	Membres
Secteur public	Comité Interministériel de Lutte contre l'Erosion Côtière (CILEC) : comité consultatif mis en place par le Gouvernement ivoirien le 21 octobre 2011 (par l'Arrêté n° 990/PMMD/CAB/) Ministère de l'Environnement, Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU) Ministère de l'Industrie et des Mines (MIN) Ministère de l'Agriculture, Développement Rural et des Productions Vivrières (MADRPV) Ministère du Pétrole et de l'Energie (MPE) Ministère de la l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD) Ministère du Tourisme et des Loisirs (MTL) Ministère des Ressources Animales et de la Pêche (MRAH) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS)

Type	Membres
	Ministère des Finances et du Budget (MFB) Centre ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) Société de Développement Forestier (SDF) Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) Port Autonome d'Abidjan (PAA) Port Autonome de San Pedro (PASP) Office National de la Protection Civile (ONPC) Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Sous-préfectures de Grand-Lahou et de Grand-Bassam
Secteur privé	Bureaux d'études Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (GCECI) Société nationale des opérations pétrolières en Côte d'Ivoire (Petroci) African Petroleum Ophir Energy
Société civile	Fédération des réseaux et associations d'ONG de l'environnement (FEREAD), groupe de plus de 850 ONG et associations ivoiriennes créé en octobre 2012. SOS Forêt
Recherche et développement	Centre de recherche Océanologique (CRO) Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) Centre universitaire de recherche et d'application en télédétection (CURAT) Institut de Géographie Tropicale (IGT) Centre de Recherche en Ecologie (CRE) Centre ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)
Partenaires techniques et financiers	Le système des Nations Unies La Convention d'Abidjan USAID Banque Mondiale (BM): programme WACA ResIp et ses nombreux projets dont l'option de stabilisation du cordon sableux de Grand Lahou Agence Française de Développement (AFD) a financé plusieurs projets (dont Adapt'action) sur le littoral ivoirien dans différents secteurs tels que la gestion des ressources naturelles, l'assainissement, l'eau et l'énergie : la gestion des mangroves en Côte d'Ivoire, l'assainissement

Type	Membres
	d'Abidjan, l'extension du réseau électrique d'Abidjan l'approvisionnement en eau potable de la ville de San Pedro …. Coopération Espagnole : cofinancement du projet WACA ResIP à Grand Lahou Coopération marocaine : financement des travaux d'ouverture du débouché à Grand Bassam

2.8.3. LOIS ET REGLEMENTATIONS

Conscient des impacts environnementaux susceptibles d'affecter les ressources marines et côtières, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place un cadre juridique pour une gestion durable de l'espace : cette notion de gestion durable de l'environnement et des zones marines et côtières est présente dans certains articles de la constitution (articles 27 et 40). Par ailleurs, le cadre juridique de gestion de l'environnement et du milieu marin et côtier en Côte d'Ivoire est caractérisé par plusieurs dispositions législatives et réglementaires.

Ainsi, la Côte d'Ivoire dispose de nombreuses lois et réglementations lui permettant d'assurer une gestion et une planification de son littoral. Pour les outils d'aménagement du littoral, la Loi Littoral de 2017 a prévu le Plan d'Aménagement et de Gestion du Littoral (PAGIL) et la Loi n° 2017-378 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral qui vise la création d'une Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL).

Le Gouvernement ivoirien a également adhéré à plusieurs Conventions internationales relatives à la protection de l'environnement et mis en place un cadre institutionnel, politique et règlementaire qui se traduit sur le terrain par un ensemble d'actions telles que le diagnostic des points sensibles du littoral (San Pedro, Grand-Lahou, Abidjan-Port-Bouet, Grand-Bassam et Assinie). Il s'est également engagé en faveur d'une coopération avec ses partenaires et voisins immédiats en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières.

Ainsi, dans le souci d'une gestion durable des ressources marines et côtière, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un cadre législatif et règlementaire dont les principaux sont :

- Loi n °378-2017 du Le 2 juin 2017 relative à l'Aménagement, à la Protection et à la Gestion Intégrée du littoral qui apporte un cadre adapté à la planification : la protection, la gestion et les principes d'aménagement y sont posés fortement et oriente notamment le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du Littoral (PAGIL) en y inscrivant les enjeux de mutations sociales, économiques et naturelles dans la zone côtière de la Côte d'Ivoire, dans un contexte de changement climatique ;
- Loi n°2017-442 du 30 juin 2017 portant Code maritime ;
- Lois n°2014-139 du 24 Mars 2014 portant code du Tourisme ;
- Loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le Développement Durable
- Code pétrolier nouveau adopté en 2012 modifiant la loi n°96-669 du 29 août 1996 portant code pétrolier ;
- Décret n°96- 894 déterminant les règles et les procédures applicables aux E.I.E. des projets de développement ;
- Loi cadre n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement en révision.

Le cadre institutionnel relatif aux zones côtière et marines pour assurer la protection et la gestion de son espace marin et côtier et l'application de ses lois est principalement constitué de ([55]) :

- Centre ivoirien Anti-pollution (CIAPOL) ;
- Agence National de l'Environnement (ANDE)
- Secrétariat Permanent des Actions de l'Etat en Mer (SPAEM) ;

- Projet de création d'une agence dénommée l'Agence National de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL). Ce projet tarde à voir le jour, et une alternative envisagée par le Gouvernement à la création d'une nouvelle agence serait la restructuration d'une agence existante pour effectuer les missions de l'ANAGIL.

Malgré un cadre institutionnel favorable, des problèmes dans l'application de certains textes persistent, voire deviennent récurrents. Si le décret n°2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques était appliqué, la pollution des plages, des eaux marines et côtières par les sachets plastiques devrait être atténuée. Or, la pollution en sachet plastique perdure. Au cours de la seule année 2010, c'est entre 4,8 à 12,7 millions de tonnes de déchets plastiques qui ont atteint l'océan Atlantique via les fleuves et les lagunes ivoiriennes.

2.8.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

D'après [61], ces structures œuvrent pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des actions de gestion du milieu marin et côtier notamment basées sur l'opérationnalisation des Conventions d'Abidjan et ses protocoles additionnels et la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique. Parmi ces plans et stratégies, citons :

- La Stratégie et Plan d'Action National de Gestion de l'Environnement Côtier 2016- 2020 ;
- La Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 et le Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC) ;
- La Stratégie sur l'Economie Bleue ;
- Le décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières ;
- Le plan POLLUMAR destiné à la lutte contre la pollution marine ;
- Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées en 1996 ;
- Stratégie et le programme national de gestion durable des déchets urbains adoptée en février 2002 qui vise à mettre en place le concept de gestion globale qui assurera la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- Programme de la lutte contre l'érosion Côtière par le Secrétariat du comité Interministériel de Lutte contre l'Erosion Côtière (SILEC) ;
- Le Programme National de Gestion de l'Environnement Côtier et le programme pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA ResIP) ;
- Le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014-2020) ;
- La Stratégie Nationale de la Biodiversité ;
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du Littoral (PAGIL) élaboré par le gouvernement ivoirien, en concertation avec les collectivités littorales, à travers l'article 27 de la Loi 2017 – 378 du 2 Juin 2017 portant Aménagement, Protection et Gestion Intégrée du Littoral, pour prendre en charge les mutations sociales, économiques et naturelles dans la zone côtière de la Côte d'Ivoire, sous pressions des changements climatiques ;
- Le pays a établi un PIMS pour la zone de Grand Lahou, en 2017.

Tableau 18 – PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA VILLE DE GRAND-LAHOU (2017)

Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Coût estimé du plan
Méthodologie absente (annexe 0 ?)	- Renforcement des connaissances, de l'analyse et des capacités institutionnelles	Tableau avec pour chaque mesure :	34,1 millions $

	- Réduire les risques climatiques en renforçant les capacités institutionnelles et juridiques - Intégrer la résilience dans le développement sectoriel et communautaire	-Objectif - Description - Acteurs - Coût estimé - Durée - Répartition géographique - Impact	

Outre les actions de l'Etat, on enregistre des actions de conservation de la biodiversité marine et des espèces menacées ou en danger par la société civile et particulièrement les ONG « SOS Dassioko », la Fondation Ensemble à travers l'ONG Conservation des Espèces Marines (CEM) qui contribuent respectivement à la protection des tortues marines sur les plages de Mani au Sud-Ouest du pays et entre les villages de Roc et de Kabléké à l'extrême Sud-Ouest.

Dans le souci de conserver les ressources biologiques, l'Etat a mis en place un réseau d'Aires Protégées tant sur le continent que dans le milieu fluviatile et lagunaire, portant à une douzaine le nombre de parcs terrestres (parc national de Comoé, ...) et des parcs lagunaires (parc national d'Azagny, parc national des îles Ehotilé implantés en zone côtière). Un projet de création d'un réseau de 5 Aires Marines Protégées (AMP), le long du littoral ivoirien est en cours, dont la première doit se créer à Grand-Bérébý.

2.8.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Les discussions au cours de l'atelier rapportent que les échanges transfrontaliers sont d'ordre essentiellement commerciaux.

Les problématiques d'enjeux transfrontaliers existent avec le Libéria et le Ghana (WACA-ResIP2). Une des difficultés réside dans la barrière de la langue (pays anglophones Liberia et Ghana).

La problématique de pollution de la lagune Aby due à l'exploitation minière est adressée au travers un projet de création d'AMP sur le site transfrontalier des Iles Ehotilé.

L'atelier souligne le bénéfice des rencontres fructueuses occasionnées par les comités régionaux de pilotage du programme WACA, mais déplore le peu d'échanges avec les pays directement voisins.

2.8.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marges d'amélioration
Réglementation	L'arsenal des lois existe et est plutôt consistant, qui sera encore renforcé par la révision du code de l'environnement	Renforcer l'application des réglementations existantes et adopter des stratégies réalisables pour lutter contre l'extraction de sable des plages et lutter contre la pollution du milieu marin par les déchets plastiques et les autres déchets solides : des décrets d'application sont à prendre pour rendre effective la réglementation existante, l'élaboration de certains décrets est prévue dans le cadre du projet WACA Valorisation et promotion des bénéfices de la protection de l'environnement et de la gestion à long terme des marchandises, des biens et services fournis par l'écosystème marin et côtier
Organismes de décisions	La réflexion de la planification des actions est très avancée en Côte d'Ivoire, ayant notamment bénéficié du soutien du programme WACA pour mener les études amont du PAGIL, ou de l'UEMOA (pour le SDER). La Côte d'Ivoire, à travers le projet GIAMAA s'est lancée dans le développement d'une stratégie concertée (dimension transfrontalière) avec les Etats voisins en réponse aux effets des changements climatiques et d'autres problèmes émergents	L'atelier fait remonter la nécessité d'une sensibilisation, de formation auprès des parties prenantes sur les problématiques côtières et l'interaction entre les différentes activités / initiatives. Le rapport [61] relaie le besoin de soutenir et renforcer les capacités institutionnelles dédiées à la gestion intégrée des zones marines et côtières.
Gestion des programmes / projets	Approche GIZC et érosion du trait de côte portés par le projet WACA ResIP (entre autres) Actions de conservation de la biodiversité marine et des espèces menacées ou en danger par la société civile et particulièrement les ONG « SOS Dassioko », la Fondation Ensemble à travers l'ONG Conservation des Espèces Marines (CEM) qui contribuent respectivement à la protection des tortues, Réseau ivoirien d'aires protégées connaîtra étendu au domaine marin avec la création de cinq (05) Aires Marines Protégées (AMP)… Les actions sont nombreuses dans le sens d'un littoral résilient et durable.	Un frein à la durabilité des projets est partagé : au-delà des finances pour l'exécution d'un projet, il est important de recommander le financement de la vie entière du projet depuis sa conception jusqu'aux mécanismes de financement de la maintenance, soit au-delà du financement du bailleur qui s'arrête à l'exécution. L'une des contraintes majeures est l'absence de bases de données quantitatives et qualitatives fiables appropriées à la zone côtière : des efforts tant au niveau scientifique qu'administratif sont requis pour mettre en place une base de données fiable des paramètres du milieu littoral intégrant les données dynamiques Le rapport [61] relaie également le besoin de :

Thématique	Atouts	Marges d'amélioration
	Le tableau des projets atteste d'un grand nombre de projets sur la zone littorale ivoirienne, que l'on peine cependant à recenser de façon exhaustive, ce qui révèle une fragilité et un risque de désorganisation et conflit d'intérêt ou redondance.	- renforcer la coopération multilatérale et bilatérale avec les pays et institutions détenteurs des technologies et équipements de recherches scientifiques marines. -créer les mécanismes de financement pour l'exécution des programmes scientifiques sur la vulnérabilité côtière au niveau national et sous-régional et mettre en place des mécanismes d'implication des organismes sous régionaux dans le suivi et le financement de ces programmes de recherche. A l'adresse des sachants, le rapport [61] relaie le besoin de : - faciliter le zonage côtier et l'aménagement de l'espace marin et éviter les implantations anarchiques ; - identifier et désigner des zones marines d'importance écologique ou biologique ; - faire la surveillance régulière des zones côtières écosensibles aux pollutions (chimiques, organiques, ...).
Coopération intergouvernementale	Les acteurs sont identifiés, réunis à la faveur de comités techniques et de pilotage de projet. Acteurs multiples, prise de conscience des intérêts divergents et des conséquences potentielles sur la gestion du littoral et réflexion avancée sur une stratégie de gestion de ces acteurs Gouvernance en cours de clarification avec la création de l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du littoral (ANAGIL) inscrite dans la loi du 2 juin 2017 portant sur l'aménagement et gestion intégrée du littoral	Les intervenants mentionnent la création d'un Comité Interministériel de Lutte Contre l'Erosion Côtière qui a tenté de fonctionner, mais qui butte contre la difficulté de mobiliser les ministres, trop occupés par leurs agendas propres, et les rencontres de fait trop peu fréquentes. Les comités interministériels existants ne servent suffisent pas à adresser les problématiques de la Zone Côtière, par exemple en raison des réunions irrégulières et un manque de dynamique.
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	Soutenue par le projet WACA, la cartographie des hot spots a été faite, au regard des risques inondation, submersion et érosion côtière Le montage de l'Observatoire est en cours, structure initialement attachée à l'ANAGIL, dont la composition a pour ambition de couvrir et suivre les différentes thématiques et risques de la zone côtière : érosion, pollution, écosystème, soutien aux populations locales…. Le tableau des projets en §.B	Insuffisance actuelle du dispositif nécessaire à la collecte des données et le besoin de renforcer ou rendre opérationnel le cadre institutionnel existant, la collecte des données et le partage des informations, ce qui plaide pour l'opérationnalité rapide de l'ONGIL Nécessité de créer un cadre conventionnel pour le partage des données avec toutes les structures qui en produisent dans le cadre de leurs activités/projets : données climatiques avec la SODEXAM, données morphologiques et marines avec le Centre

Thématique	Atouts	Marges d'amélioration
	2.2 attestent de l'ampleurs des thématiques abordées (environnement, économie, énergie).	de Recherche Océanologique (CRO) données hydrologiques avec la Direction de l'Hydrologie (Ministère de l'équipement et de l'Entretien Routier) .

2.9. Ghana

2.9.1. INTRODUCTION

Le Ghana possède un littoral de 550km allant de la Côte d'Ivoire à l'ouest, au Togo à l'est. Près d'un quart des habitants du pays vit au bord de la mer et près de 80 % des activités industrielles du pays (production de pétrole et de gaz, opérations portuaires, génération d'énergie) sont situées sur la côte. A cela viennent s'ajouter les activités d'agriculture et de pêche.

Comme ses voisins du littoral, le Ghana est fortement impacté par le phénomène d'érosion côtière. Avec la construction du barrage d'Akosombo sur la Volta et la construction du port de Tema ainsi que ses nombreuses phases d'extension ont eu des répercussions sur le transit sédimentaire du littoral et ont amplifié le phénomène d'érosion côtière. Près de 37 % des terres côtières ont été perdues à cause de l'érosion et des inondations entre 2005 et 2017, avec un recul du trait de côte pouvant atteindre par endroit 7m par an (source UNESCO).

Le pays fait également face à une activité illégale d'extraction du sable qui vient amplifier le phénomène d'érosion.

2.9.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

2.9.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

Le Ghana ne possède pas d'instance dédiée à la gestion de la zone côtière.

De manière générale, le ministère de l'Environnement, des sciences, des technologies et de l'innovation / Ministry of Environment, Science, Technology and Innovation (MESTI) est le ministère en charge des problématiques liées à l'environnement.

L'Environmental Protection Agency (EPA) semble jouer un rôle majeur, en termes de respect de l'environnement, d'octroi de permis mais également en termes de coordination des actions, de suivi des projets, de suivi du trait de côte et de la mangrove. Elle entreprend en particulier une étude de l'état de l'environnement marin (SoME) dans l'Ouest du pays, avec le soutien institutionnel de la Convention d'Abidjan (AbC) et de l'association GRID-Arendal (Norvège). L'EPA collabore également avec l'ORLOA et le CSE.

L'Autorité de développement côtier (CODA) créée pour gérer un aspect lié au développement des régions côtières, en assurant la mise en place d'infrastructures pour la réduction de la pauvreté, aurait pu être une institution capable de coordonner les questions de développement côtier, mais ses activités sont actuellement fortement politisées.

Les principaux acteurs institutionnels directement ou indirectement impliqués dans les enjeux liés à la gestion de la zone côtière sont :

- le ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation (MESTI) ;
- le ministère des travaux publics et du logement ;
- le ministère de la pêche et du développement de l'aquaculture ;
- le ministère des finances ;
- le ministère des ressources foncières et naturelles ;
- le ministère du tourisme, des arts et de la culture (MoTAC), Arts et Culture (MoTAC) ;

- le département des services hydrologiques ;
- l'agence de protection de l'environnement ;
  - la division de la faune de la commission forestière, la commission de la pêche,
  - l'autorité chargée de l'utilisation des terres et de la planification spatiale (LUSPA),
  - l'autorité météorologique du Ghana (GMET),
  - l'autorité des ports du Ghana (GPHA)
  - l'autorité maritime du Ghana (GMA).

Ces institutions sont nombreuses et ont des intérêts et des mandats variés dans les zones côtières du pays.

Le ministère des Travaux publics et du Logement est en charge des projets de construction et défense maritime, pour le volet technique, alors que le volet administratif est à la charge du MESTI.

Le Département des Services Hydrologiques (HSD) et les Assemblées municipales, métropolitaines et de district (MMDA) au niveau local sont également des organisations clés lorsqu'il s'agit de la gestion de la zone côtière de la gestion de la zone côtière, en ce qui concerne la protection et le développement du littoral. Plusieurs autres organisations ont des mandats dans la gestion de la zone côtière du Ghana.

Le tableau ci-dessous présente les différentes entités publiques nationales qui collaborent principalement avec le ministère de l'Environnement sur les sujets côtiers :

Tableau 19 – Principales parties prenantes publiques au Ghana

Acronyme	Désignation	Projets / programmes en lien direct
MESTI	Ministry of Environment, Science, Technology and Innovation	Maintenir le développement par l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation pour la croissance économique. Maintenir les conditions propices pour une économie avancée et bien structurée.
EPA	Environmental Protection Agency	Cogérer, protéger et améliorer l'environnement du pays et, en particulier, rechercher des solutions communes aux problèmes environnementaux globaux
MOFDA	Ministry of Fisheries and Aquaculture Development	Mise en œuvre d'actions de développement destinées à accompagner le secteur et l'industrie de la pêche pour lui permettre de contribuer plus efficacement au développement global du Ghana.
LUSPA	Land Use and Spatial Planning Authority	Au sein du MESTI, en charge de l'aménagement du territoire et de la gestion des établissements humains. Bureaux décentralisés par district (suivi du trait de côté, du développement, de l'occupation des sols…) Définit les zones interdites.

Les Assemblées municipales, métropolitaines et de district (MMDA) au niveau local sont également des organisations clés lorsqu'il s'agit de la gestion de la zone côtière.

D'autres acteurs sont également impliqués dans la gestion du littoral ghanéen.

Tableau 20 – Autres parties prenantes au Ghana ([48])

Acronyme	Désignation	Projets / programmes en lien direct
NDPC	National Development Planning Commission	Organisme de planification proposant des orientations politiques pour un développement durable du pays.
NADMO	National Disaster Management Organization	Promouvoir la réduction des risques de catastrophes et la gestion des risques liés au changement climatique.
	University of Ghana	L'Université participe à de projets de suivi côtier, mais sans suivi global
NAFGA	National fisheries Association of Ghana	
SE	Seafront Environmental	

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Land Use and Spatial Planning Authority	Spatial Development Frameworks Plan Revision and Amendments. Planning Advisory Services	Planning Systems for Land use and Spatial development.
Hydrological Services Department	Coastal Management	Coastal erosion and flooding management
Coastal Development Authority	Coastal zone development and management	Protecting Coastal Resources
Forestry Commission	Protected areas	Coastal Ramsar sites management

A un niveau plus opérationnel, on trouve les autorités portuaires du Ghana, qui ont en charge la gestion des ports de Tema et Takoradi. Actuellement, le GPHA projette la construction d'une nouvelle infrastructure portuaire à Keta, situé à l'ouest de la côte ghanéenne.

Il ressort des consultations menées au Ghana que des acteurs clés sont absents des réflexions et projets en lien avec la gestion des côtes ghanéennes : le ministère des Travaux et du logement (Ministry of Works and Housing), le ministère du Tourisme, l'autorité de développement côtier, le ministère des Terres et des Ressources (Ministry of Land and Ressources).

Cas spécifique du suivi de la côte

Il n'existe pas d'observatoire dédié à la zone côtière, seulement des chercheurs et des initiatives indépendantes (Université de Cape Coast et du Ghana, Council of Scientific Research, Water Ressources Commission, Land use and spatial planning authority). L'Université de Cape Coast fait partie du réseau des Regional center for Coastal Resilience, financé par la Banque mondiale.

Le suivi de la côte est partagé entre différentes institutions selon la thématique :

- EPA + Ministry of Fisheries and Aquaculture Development : suivi côtier et pollutions ;
- WACA : trait de côte, zones sensibles ;

- Universités : trait de côte par satellite/ vidéo, dans le cadre de projets ;
- Autorités portuaires : Mesure du niveau de la mer au port ;
- Chaque district a sa base de données, gérée par la LUSPA.

Le challenge est donc de coordonner ces données au niveau national : rôle d'un observatoire national, à construire

2.9.2.2. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
University of Ghana	Gestion du littoral, sciences marines, érosion côtière, surveillance	Érosion côtière, gestion du littoral, pollution, changement climatique, pêche
University of Cape Coast (UCC)	Gestion environnementale du littoral	Eau, Sol, Pollution atmosphérique, Biodiversité et conservation, pêche, gestion côtière
Kwame Nkrumah University of Science and Technology (KNUST)	Sciences de la mer	Changement climatique et environnement et ressources aquatiques, Gestion de l'eau et assainissement, sciences de la mer
University of Education, Winneba	Universités	
University of Energy and Natural Resources (UENR)	Environnement, pêche	Ressources naturelles, énergie et pétrole
University of Development Studies	Environnement, pêche	Changement climatique, Gestion des ressources naturelles
Ghana Maritime University	Universitaire	Pêche, aquaculture, universitaire
Ghana Ports and Harbours Authority	Gestion et exploitation des ports maritimes du Ghana et de diverses unités commerciales.	Construire, planifier, développer, gérer, entretenir, exploiter et contrôler tous les ports du Ghana.
Ministries of Fisheries and Aquaculture Development	Exploitation durable des ressources halieutiques. Protection des ressources aquatiques	Politique de la pêche et de l'aquaculture
Fisheries Commission	Exploitation durable et protection des ressources halieutiques Fonctions de suivi, de contrôle, de surveillance, d'évaluation et de conformité	Mise en œuvre de la politique de la pêche et de l'aquaculture, réglementation, gestion et développement.

Ministry of Agriculture	Sécurité alimentaire et préparation aux situations d'urgence. Gestion durable des terres et de l'environnement. Science et technologie appliquée au développement de l'alimentation et de l'agriculture	Agriculture durable et prospère. Agro-industrie grâce à la recherche et au développement technologique.
Ministry of Tourism, Arts and Culture	Promouvoir un écotourisme durable et responsable pour préserver le patrimoine historique, culturel et naturel. Suivi de la production, la préservation et l'exportation d'artéfacts.	Tourisme, arts et culture, diversité et expansion pour le développement économique.
Ghana Tourism Authority	Promouvoir un écotourisme durable et responsable afin de préserver le patrimoine historique, culturel et naturel. Réglementation du tourisme.	Développer les installations et les services touristiques.
Ministry of Lands and Natural Resources	Des services d'aménagement du territoire efficaces et équitables. Promotion de liens inter-agences et intersectoriels efficaces. Gestion des ressources minérales pour la croissance et le développement socio-économique.	Gestion et utilisation durables des terres, des forêts et des ressources fauniques du pays.
Minerals Commission	Assure une base solide pour la collecte de données complètes sur les ressources minérales nationales. Surveille la mise en œuvre des politiques gouvernementales définies en matière de minéraux.	Réglementation et gestion efficaces de l'utilisation des ressources minérales du Ghana et coordination et mise en œuvre des politiques liées à l'exploitation minière.

2.9.2.3. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Hɛn Mpoano	Pêche, gestion du littoral	Pêche, gestion du littoral, culture aquatique
Development Institute	Gestion du littoral, surveillance de l'environnement	Gestion des côtes, santé des écosystèmes côtiers et surveillance de l'environnement

2.9.3. LOIS ET REGLEMENTATIONS

Malgré l'existence de diverses lois et réglementations concernant de nombreuses activités économiques et récréatives le long du littoral ghanéen, le principal cadre juridique pour la gestion de l'environnement, y compris les questions relatives aux zones côtières et à leur gestion dans le pays, est inscrit dans la constitution de 1992, l'EPA Act de 1994 (Act 490), les Environmental Assessment Regulations de 1999 (LI 1652), le Local Governance Act (Act 936) et les Environmental Standards and Guidelines (normes et lignes directrices en matière d'environnement). Ces documents

juridiques définissent les principes de la gestion de l'environnement, y compris la gestion des zones côtières au Ghana. Les grands principes comprennent le développement durable, la prévention de la dégradation de l'environnement et la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. La Constitution de 1992 autorise les conventions internationales sur l'environnement, y compris la gestion des zones côtières, ratifiées par le gouvernement ghanéen, à influencer les politiques nationales, le programme de développement ainsi que les réglementations environnementales au Ghana.

En outre, l'utilisation des terres et la planification le long de la zone côtière sont couvertes par la loi de 2016 sur l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire. Cette loi établi la Land Use and Spatial Planning Authority (LUSPA) en remplacement de la Town and Country Planning. Les objectifs de la LUSPA, selon la loi sur l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire, sont :

- Le développement durable des terres et des établissements humains à l'aide d'un système de planification décentralisé ;
- L'utilisation judicieuse des terres ;
- La réalisation du programme de décentralisation dans lequel les assemblées de district doivent exercer des fonctions d'aménagement du territoire et de gestion des établissements humains.

La politique nationale sur le changement climatique (NCCP), élaborée sous l'égide du MESTI, prend en compte les risques côtiers et intègre les enjeux côtiers de manière transversale dans 3 des 5 domaines d'action prioritaires :

- Construire des infrastructures résilientes au changement climatique ;
- Accroître la résilience des communautés vulnérables aux risques liés au climat ;
- Améliorer la gestion et la résilience des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins.

La politique environnementale nationale mentionne désormais la dégradation marine et côtière comme l'un des enjeux environnementaux du pays.

Créée en 1994, l'Agence de protection de l'environnement (EPA) est le principal organisme chargé de réglementer ou d'administrer les lois sur l'environnement au Ghana et relève du ministère de l'Environnement, des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation (MESTI). L'Agence a été créée en vertu de la loi sur l'Agence de protection de l'environnement de 1994 (loi 490).

L'EPA a à sa disposition des lois empêchant l'installation sur le TC (30m, loi littorale) et les zones tampons mais des constructions se font malgré tout. Le développement d'une loi Marine & Coastal Habitats Régulation est en cours.

Tableau 21 – Cadre juridique au Ghana

Année	Désignation	Rôle et objectif
1992	Constitution Ghanéenne	Fournit une politique générale pour la protection de l'environnement
1994	Environmental Protection Act	Loi modifiant et renforçant la loi relative à la protection de l'environnement au Ghana.
1999	Environnemental Assessment régulation	Obligation de réaliser une évaluation des impacts environnementaux et de délivrer une déclaration aux entreprises avant le début de l'exploitation.

2.9.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Une étude financée par la Banque mondiale sur la GIZC au Ghana a été réalisée dès 1998, mais aucune stratégie officielle n'a suivi. Le Ghana dispose du Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO) mis à jour par la MOLOA et il disposera bientôt d'un plan d'investissement multisectoriel (PIMS) financé par la Banque Mondiale et déployé au travers du programme régional WACA. Ce PIMS actuellement en cours d'élaboration pour le Ghana servira d'outil de décision pour le gouvernement et ses partenaires, afin de mobiliser des financements pour des investissements destinés à gérer les risques côtiers. Ce programme national est suivi par le ministère de l'Environnement, des Sciences des Technologies et de l'Innovation (MESTI).

Tableau 22 –Plan d'investissement multisectoriel & études de préfaisabilité pour la zone côtière du Ghana (version provisoire)

Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Coût estimé du plan
- évaluation du niveau de risque pour l'identification des points chauds sur la base d'un classement du niveau de risque ; - définition de mesures d'adaptation adéquates par archétype côtier - plan d'action, conditions et calendrier de mise en œuvre, budgets associés et modalités de financement possibles	- renforcement du cadre légal et institutionnel - Renforcement de l'aménagement du littoral et de la gestion des risques - Stratégies locales selon l'archétype côtier - coopération nationale et régionale	Pack 1 : vision locale : Mise en œuvre du projet dans les hot spots identifiés (texte et vue schématique) Pack 2 : vision nationale : Mise en œuvre de mesures liées à l'aménagement du littoral et à la gestion des risques (sous forme de plan d'action)	Pack 1 : 20-37M$ Pack 2 : 61.3M$

2.9.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Aucune dynamique transfrontalière n'a été mentionnée lors des consultations nationales. Pour les différents acteurs qui se sont exprimés, la dynamique transfrontalière est limitée par la barrière linguistique et les acteurs comptent sur les organismes et initiatives régionales, tels que la Convention d'Abidjan et l'UEMOA, pour favoriser une collaboration avec les pays voisins.

2.9.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marges de progression
Réglementation	L'EPA a à sa disposition des lois empêchant l'installation sur le TC (30m, loi littorale) et les zones tampons mais des constructions se font quand même.	Besoin d'un acteur central pour coordonner les problèmes côtiers
Organismes de décisions	L'Environmental Protection Agency (EPA) semble jouer un rôle majeur, en termes de respect de l'environnement, d'octroi de permis mais également en termes de coordination des actions, de suivi des projets, de suivi du trait de côte et de la mangrove. S'appuyer sur la complémentarité entre l'EPA (qui joue le rôle de coordination nationale) et la LUPSA (qui bénéficie d'un réseau de représentants dans les districts).	Des acteurs clés sont absents des réflexions et projets en lien avec la gestion des côtes ghanéennes : le ministère des Travaux et du Logement (Ministry of Works and Housing), le ministère du Tourisme, l'autorité de développement côtier, le ministère des Terres et des Ressources (Ministry of Land and Ressources) Faible capacité institutionnelle des organismes publics, tant au niveau des districts qu'au niveau national. Le MESTI doit jouer son rôle et doit prendre le lead. Des programmes de renforcement des capacités sont nécessaires pour des actions efficaces dans les plans et programmes futurs.
Coopération intergouvernementale		Actuellement, la multiplication des acteurs de la zone côtière et les différentes activités de chacun n'ont pas de réelle coordination. Création d'une plateforme unique comme un groupe de travail national dirigé par l'UEMOA. Cela permettra d'éviter la duplication des fonctions et d'assurer l'efficience et l'efficacité des efforts déployés dans la gestion des zones côtières.
Thématiques abordées / Couverture des enjeux	Le Ghana a entrepris des stratégies nombreuses par secteurs, par exemple un Rapport de la gouvernance des Océans. Le PIMS est actuellement en cours d'élaboration.	Le suivi de la côte est partagé entre différentes institutions selon la thématique Le challenge est donc de coordonner ces données au niveau national : rôle d'un observatoire national, à construire.

2.10. Togo

2.10.1. INTRODUCTION

La République du Togo possède un littoral de 50km allant du Ghana à l'Ouest au Bénin à l'Est. Le littoral du Togo est fortement impacté par le phénomène d'érosion côtière qui se traduit par un fort recul du trait de côte à l'Est du port de Lomé depuis la construction de la jetée principale en 1963. Depuis cette période, les différents aménagements côtiers créés à la suite de la construction du port de commerce ainsi que certaines activités anthropiques (extraction de sable) n'ont fait qu'amplifier le phénomène d'érosion côtière. Aujourd'hui, le phénomène érosif sur le littoral du Togo est encore très largement présent avec des taux de recul du trait de côte pouvant atteindre 10 à 15 m par an à certains endroits sur une période 2000 à 2022. Les caractéristiques géomorphologiques de la côte togolaise constituées uniquement de substrat sableux a accéléré le rythme de l'érosion et a causé la perte de deux routes côtières ainsi que de plusieurs infrastructures socio-économiques. Le phénomène de l'élévation du niveau marin lié aux changements climatiques exacerbe l'érosion avec une fréquence rapprochée de la survenue des événements de submersions marines.

Les conséquences socio-économiques et environnementales de cette érosion côtière sont non négligeables et touchent une grande partie de la population du pays dont les habitats sont majoritairement situés sur la côte. Ces conséquences socio-économiques et environnementales portent principalement sur :

- La perte ou la dégradation de biens fonciers, patrimoine culturel (bâtiments, infrastructures, habitat, cimetières) ou d'équipements ;
- La perte de marchandises (stocks) ;
- Une diminution ou une perte de l'activité économique (perte des moyens de production, de subsistance ou relocalisation) ;
- De la pollution (intrusion saline dans les nappes phréatiques) ;
- Perturbation de l'écosystème lagunaire, sédimentation de la lagune et diminution du stock halieutique lagunaire.

2.10.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Plusieurs acteurs interviennent sur la côte togolaise. L'organisation et le suivi de la gestion des zones côtières apparaissent morcelées et font intervenir de nombreux acteurs ayant leurs rôles et objectifs propres. Aucun d'entre eux n'a le leadership pour la gestion du littoral du Togo. Les attributions ne sont pas aussi bien définies.

2.10.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

L'organisme central de cette gestion du littoral depuis des années est le ministère de **ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières**. Il est actif sur les problématiques de gestion de la zone côtière et participe notamment aux programmes WACA ResIP et Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC). Toutefois, rien ne semble officiellement lui donner le rôle d'organe central de décision ou de rassemblement.

Le pays dispose également d'un **Ministère de l'Economie Maritime de la Pêche et de la Protection Côtière (MEMPPC)** qui comprend notamment la Direction des Affaires Maritimes. Il semblerait que les différentes stratégies et responsabilités entre le MEMPPC et le Haut Conseil pour la Mer soient difficiles à identifier. Ce ministère se positionne progressivement comme l'organisme central dédié à la gestion du littoral au Togo.

L'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM) créé par décret en 2014 a la charge de : La sécurité maritime et le sauvetage en mer ; La sûreté maritime et portuaire ; la lutte contre la piraterie et les trafics illicites, notamment des stupéfiants ; la lutte contre les rejets illicites en mer ; la protection du milieu marin ; la lutte contre l'immigration illégale et la traite par voie maritime ; la surveillance et le contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques.

Le tableau ci-dessous présente les principaux Ministères concernés par la gestion de la zone côtière.

Tableau 23 – Ministères au Togo concernés par la gestion de la zone côtière

Acronyme	Désignation
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MEMPPC	Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière
MAEH	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'hydraulique
MIT	Ministère des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires
MME	Ministère des Mines et de l'énergie
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MPDAT	Ministère de la planification du développement et de la coopération
NCPSP	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale
MIT	Ministère de la culture et du Tourisme
MCM	Ministère de la Communication et des Médias
MU	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
MATDDT	Ministère de L'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires
MEF	Ministre de l'Economie et des Finances
MTP	Ministre des Travaux Publics
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MASPFA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de Femme et de l'Alphabétisation

Plusieurs **agences et comités nationaux** sont également impliqués dans la gestion du littoral togolais. On peut notamment citer **l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement** dont les principaux rôles sont la mise en place et la gestion du système national d'information environnemental, la coordination de l'élaboration du rapport annuel sur l'état de l'environnement, le développement et la mise en œuvre des actions d'information, d'éducation, de communication et de formations relatives à la protection et à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ainsi qu'à la gestion de l'Observatoire National de l'Environnement.

Le tableau ci-dessous présente les principales agences et comités en lien avec la gestion de la zone côtière.

Tableau 24 - Agences et comités au Togo

Acronyme	Désignation	Projets / programmes en lien direct
	Comité national de coordination et de suivi de la gestion de l'environnement marin et côtier	
CNDD	Commission nationale du développement durable	
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement	Observatoire National de l'Environnement
ONAEM	Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer	Installation de trois (03) stations météo-marines à la côte (sous la supervision de la Préfecture Maritime et cogérées avec l'ANAMET)
ANPC	Agence Nationale de la Protection Civile	Système d'Alerte précoce (CREWS)
ANAMET	Agence Nationale de la Météorologie du Togo	Stations météo marines à Aného

En tant qu'acteur économique majeur du littoral togolais, le Port Autonome de Lomé (PAL), autorité portuaire du port de commerce national du pays est également fortement impliqué sur les sujets concernant le littoral et plus particulièrement dans la partie ouest du littoral. Les infrastructures portuaires du port de commerce de Lomé, et plus récemment du nouveau port de pêche de Lomé, sont en partie mis en cause dans le dérèglement du transit sédimentaire côtier, entrainant ainsi un double phénomène d'accrétion à l'ouest des infrastructures et d'érosion à l'est des infrastructures.

Enfin, citons les communes côtières (Golfe 1, 4, 6 et Lacs1, 3) qui agissent dans le cadre de l'aménagement du territoire, sécurité des citoyens, mise en œuvre des actions dans des schémas directeurs Social Connexion entre les ministères (gouvernement national) et la société civile locale, et l'Agence d'exécution des travaux urbains (AGETUR), Association de type ONG.

2.10.2.2. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Le Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement (CGILE, de l'Université de Lomé) a été un acteur clé pour la recherche scientifique sur le littoral et gestion des données. Ce centre n'existe plus. La relève peut être assurée par :

- Le Département de Géographie de l'Université de Lomé ;
- Le Laboratoire de Télédétection Appliquée et de Géoinformatique- Université de Lomé
- Equipe de recherches sur les Héritages Géomorphologiques et Hydrosystèmes (ERHGH)-Université de Lomé
- Laboratoire d'écologie d'écotoxicologie, Faculté des sciences - Université de Lomé ;
- WASCAL (West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use) Lomé – Université de Lomé ;
- Institut des Métiers de la Mer (I2M) à l'Université de Lomé ;
- Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Kara.

2.10.2.3. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

- Sociétés exploitant le quai minéralier : CIMTOGO (Société des Ciments du Togo), SNPT (Société Nouvelle des Phosphates du Togo) ;
- Sociétés portuaires – LCT et autres, SAZOF (zone Franche) ;
- Syndicats des transporteurs, des dockers, patronat, chambres de commerce (Burkina Faso, Mali, Niger et Togo)

- Etablissements hôteliers ;
- Communautés de pêcheurs et de mareyeuses et transformatrice s de produits de pêche (campements et réseaux de coopératives : UNICOOPEMA, Groupement BIOVA, etc.) ;
- Comités cantonaux et Villageois de Développement (CVD), Comités de Développement des Quartiers (CDQ), chefs de cantons et de village.

Les ONG jouent un rôle important dans la médiation scientifique et la mise en œuvre de projet écologiques. Citons :

- Jeunes Volontaires pour l'Environnement Togo (JVE-Togo) : sensibilise et mobilise la jeunesse pour la protection de l'environnement, y compris la protection du littoral ;
- Association Togolaise pour la Protection de l'Environnement (ATPE) : promeut la protection de l'environnement et du développement durable au Togo, y compris la protection du littoral ;
- Fondation des Amis de la Nature et de l'Environnement (FAN-Eau) : œuvre à la protection de l'environnement et des ressources naturelles au Togo, y compris celles liées au littoral ;
- Le collectif des ONG CAPSUDEST-TOGO : protection de l'environnement Marin et côtier et gestion des mangroves ;
- Science et Technologie Africaine pour un Développement Durable (STADD) : protection de l'environnement Marin et côtier ;
- Club des Amis des Plages et des Océans (CAPLO) : protection de l'environnement Marin et côtier ;
- Actions d'aide Humanitaire pour le Développement (AHD) et Coopérative de Solidarité Partenê Group (COSOL PG): conservation et gestion durable des mangroves
- Nouvelles Alternatives pour le Développement Durable en Afrique (NADDAF) : justice sociale, développement économique, droits humains et environnement y compris dans la zone côtière.

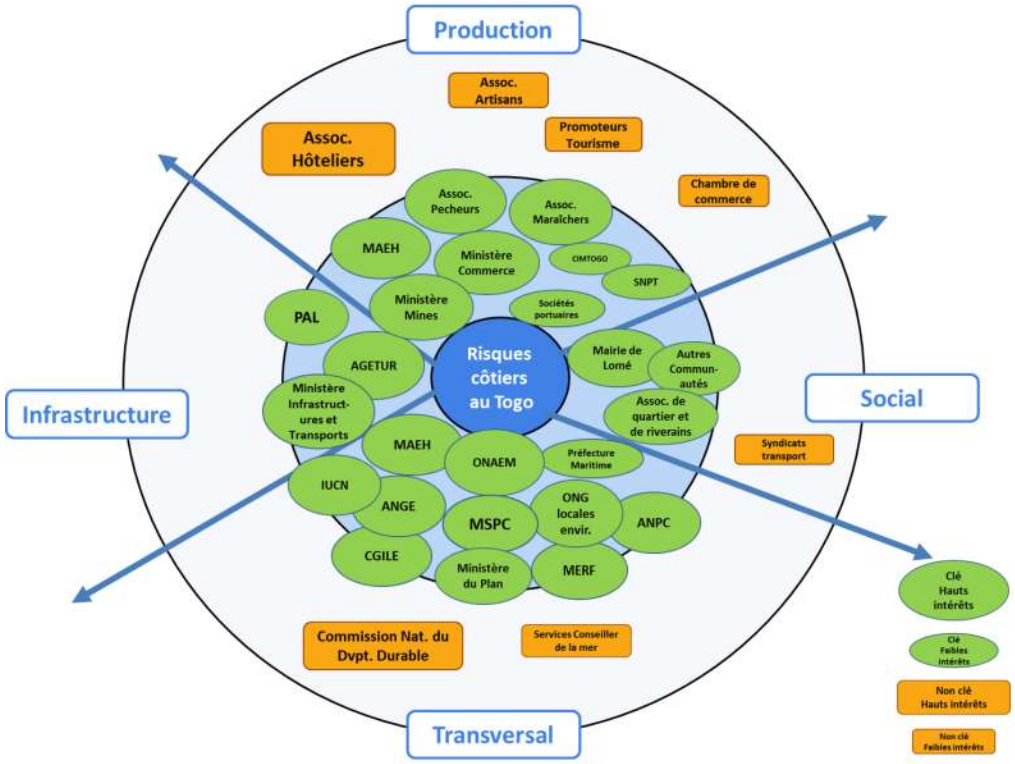

Figure 3 – Carte des parties prenantes de la zone côtière au Togo (source : Stakeholder and political economy analysis for Togo-Togo SPEA report de 2017))

2.10.3. LOIS ET REGLEMENTATIONS

Le Togo dispose d'un large éventail d'instruments juridiques et légaux. Les principales lois et décrets liés directement ou indirectement à la gestion du littoral sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25 – Cadre juridique au Togo

Année	Désignation	Rôle et objectif
1992	Constitution du Togo liée à l'expropriation	Expropriation pour cause d'utilité publique Le décret N° 45-2016 du 1er septembre 1945 précise les conditions et la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique
2008	Loi-Cadre Environnement	La loi cadre a notamment apporté les éléments suivants : ■ préserver et gérer durablement l'environnement ; ■ création de La Commission Nationale du Développement ■ Durable (CNDD) ; ■ création de L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement ; ■ obligation de réaliser une EIES ; ■ création du Fonds National de l'Environnement ; ■ création de la police environnementale.
2010	Code de l'eau	Définition des normes de qualité environnementale et des mesures nécessaires à la préservation et à la restauration de cette qualité
2016	Loi-Cadre sur l'Aménagement du Territoire	Règles et pratiques fondamentales de l'aménagement du territoire en République du Togo : ■ gestion rationnelle des ressources naturelles ; ■ protection du patrimoine naturel et culturel contre les dégradations nées de l'action humaine. Outils de mise en œuvre : ■ schéma régional de l'aménagement du territoire (SRAT) ; ■ schémas locaux et national de l'aménagement du territoire (SLAT - SNAT) (tous les 10 ans) ; ■ schémas directeur d'aménagement de l'urbanisme (SDAU) ; ■ plans et programmes régionaux d'aménagement ; ■ programmes régionaux d'investissements publics (PRIP) ; ■ observatoire national de la politique de l'aménagement du territoire.
1960 et 1974	Régime Foncier et Agro-foncier	Rendre la terre accessible à tous ceux qui en ont besoin sans que des principes coutumiers fonciers ne constituent des entraves. Donner à l'Etat des outils efficaces pour l'exécution de sa politique de colonisation rurale.
1967 revu en 2016	Décret d'urbanisme	Etablissement des plans directeurs d'urbanisme, la réglementation de la construction, l'octroi du permis de construire et les lotissements au Togo. Veiller qu'aucune construction ne soit élevée sur un terrain impropre à la construction, non stabilisé, soumis à l'érosion, inondable ou insalubre.
1996 revu en 2003	Code minier	Gestion des ressources minérales
2021	Loi littorale	■ Maintenir les équilibres environnementaux, ■ Lutter contre l'érosion côtière, ■ Préserver l'intégrité des sites, des paysages et du patrimoine marin, ■ Protéger le littoral contre toute forme de pollution et de dégradation, quelle qu'en soit l'origine,

Année	Désignation	Rôle et objectif
		▪ Anticiper les évolutions du littoral, notamment sous l'effet du changement climatique, ▪ Faciliter l'adaptation des territoires à ces changements, en développant l'expertise et en soutenant les approches innovantes.
2017	Décret de Protection Civile	Création de l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC)

Le pays dispose d'un ensemble de lois et décrets recouvrant une majorité des enjeux relatifs à la gestion du littoral. L'ensemble de ces lois et décrets souffrent néanmoins d'un manque d'harmonisation ne permettant pas une application optimale et une coordination globale.

La récente loi sur le littorale répond à de nombreuses problématiques liées à la gestion du littoral.

2.10.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

2.10.4.1. STRATEGIES ET PROGRAMMES NATIONAUX

Tableau 26 – Stratégies et programmes nationaux au Togo

Acronyme	Désignation	Rôle et objectif
PDGM	Projet de Développement et de Gouvernance Minière	Rationaliser le dispositif institutionnel en vue d'accroître l'efficience de la prise de décision concernant l'élaboration des politiques, la planification, les investissements et la participation du secteur privé.
	Interdiction du prélèvement du sable de mer sur tout le littoral 2 arrêtés interministériels (2011 et 2013)	PIMS : Plan d'investissement multisectoriel
SD	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Grand Lomé	PIMS - Organisation spatiale de l'aménagement et du développement économique
	Programme d'Aménagement Urbain du Togo II	PIMS - Lutte contre les inondations, amélioration de la qualité de vie Travaux infrastructurels : 4ème lac, assainissement pluvial, exutoire vers la mer etc.
	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture	PIMS - Document en cours d'élaboration pour définir les grandes orientations, développement de l'aquaculture Générer de l'emploi, développer le secteur de l'aquaculture
	Développement d'une économie bleue	PIMS - , Elaboration des grands axes stratégiques, appui à la gouvernance et à la mise au point des instruments légaux Mettre en place les outils de développement d'une économie multisectorielle, durable et rationnelle de la zone côtière
SNLML	Stratégie Nationale Pour la Mer et le Littoral	PIMS - Document de Stratégie nationale élaboré, incluant les grands objectifs stratégiques Sécurisation de l'espace maritime, renforcement de la coordination régionale, lutte contre la pollution marine
SDAL	Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral	Le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral Togolais, a pour objectif de dresser un bilan diagnostic de la zone d'étude définie, afin d'identifier les défis à relever, pour lesquels des aménagements et des stratégies de gouvernance du littoral seront proposés.

Le Togo dispose d'un PIMS élaboré en 2017, qui sert d'outil de décision pour le gouvernement et ses partenaires afin de mobiliser des financements pour des investissements destinés à gérer les risques côtiers.

Tableau 27 –Plan d'investissement multisectoriel & études de préfaisabilité pour la zone côtière du Togo

Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Coût estimé du plan
- Analyse croisée des différents contextes (physique, éco, institutionnel) en lien avec la réduction des risques côtiers liés au changement climatique. - Atelier participatif de priorisation des actions. - Proposition d'un plan quinquennal d'actions.	- Erosion côtière et inondations - Pollution et sauvegarde de l'environnement naturel - Renforcement institutionnel et juridique - Renforcement des connaissances et communication - Développement sectoriel Mesures sur 5 ans (court terme) et >5 ans (long terme)	Fiches projets détaillées : . Type (axe) . Répartition géographique . Horizon temporel . Statut . Objectif . Description . Acteurs . Modalités de suivi et mise en œuvre . Coût estimé . Analyse SWOT . Références . Impact	184,8 millions € investissement + 5,9 millions € suivi

2.10.4.2. OUTIL DE PROGRAMMATION

Planification Spatiale Marine

Le Haut Conseil de la Mer, en coordination avec le programme WACA ResIP mettent en place un outil de **Planification Spatiale Marine (PSM)**. Cet outil a pour objectif de participer à une gestion efficace et durable de l'espace marin et côtier et contribuer à la mise en œuvre de la loi N° 2021-011 du 25 mai 2021 relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral. Plus précisément, les objectifs de la mise en œuvre de cet outil de planification répondent aux objectifs suivants :

- Proposition des priorités de l'action gouvernementale dans l'espace maritime, notamment en matière économique, environnementale et sécuritaire ;
- Coordination de l'action des différents départements ministériels ;
- Détermination des plans directeurs ;
- Aide à l'identification et à l'acquisition des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés ;
- Détenteur des rapports des missions de contrôle et d'évaluation en matière de politique maritime ;
- Veille à l'application par les différents ministères et institutions des orientations ou décisions prises.

Observatoire National de l'Environnement

L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) a mis en place l'Observatoire National de l'Environnement dont le rôle est de[5] :

- Sécuriser et rendre disponible les données environnementales ;
- Dresser régulièrement le bilan de l'état de l'environnement du pays ;
- Sensibiliser les différents acteurs nationaux des principales problématiques environnementales au Togo ;

[5] Source : Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

- Informer périodiquement les décideurs, les scientifiques, les ONG et le public de la situation environnementale au Togo ;
- Contribuer à une meilleure compréhension des différentes relations entre l'environnement et le développement ;
- Fournir à tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'environnement des éléments d'information permettant d'orienter leurs actions vers un développement durable, respectueux de l'environnementaux et ;
- Contribuer au développement durable par l'analyse systémique des interactions.

2.10.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Le Togo est sujet à d'importants problèmes d'érosion de sa côte. Cette problématique ne s'arrête malheureusement pas aux frontières du pays mais se poursuit dans la zone de transit sédimentaire aval au Bénin. Ce dernier subit également les conséquences de l'érosion côtière de son voisin.

Des projets de protection côtière sont en cours sur la partie frontalière du Togo et du Bénin. Pour mener les travaux de protection nécessaires, les deux pays travaillent de manière conjointe sur ces sujets d'érosion côtière afin de définir une gestion de la zone côtière cohérente et harmonisée. L'organisation du bassin de risque transfrontalier est menée par les 2 unités de gestion de projet WACA ResIp du Togo et du Bénin, le financement du projet étant assuré par la Banque Mondiale. Les Travaux se terminent et le projet a été mené à bien des études jusqu'à la réalisation, offrant un exemple pour la gestion de la même problématique d'érosion entre le Ghana et le Togo : le Ghana situé en zone de transit aval de la côte Ouest togolaise, les développements d'infrastructures côtières et portuaire à venir pourrait impacter lourdement le littoral de Lomé Ouest, d'où l'importance de créer un Organisme de Bassin de risque « érosion » transfrontalier pour initier une réflexion conjointe sur l'érosion côtière.

L'impact des infrastructures portuaires sur les phénomènes de recul du trait de côte est aujourd'hui avérée. Les pays tels que le Togo sont particulièrement vulnérables aux effets indésirables de nouvelles infrastructures côtières en aval du transit sédimentaire (venant de l'ouest).

Il s'agirait donc de se concerter au plus tôt dans les processus de gestion de la zone côtière à un niveau international (ex : Togo, Ghana, Bénin) afin de définir de manière conjointe les grands axes de la gestion du littoral.

La question de la pollution de l'océan par les phosphates de l'usine de Kpémé est également importante et doit être gérée entre le Togo et le Bénin comme c'est le cas actuellement avec l'érosion côtière. Les boues de phosphate rejetées dans l'océan polluent les côtes togolaises et béninoises avec toutes les conséquences environnementales connexes. Les communautés riveraines sont particulièrement sensibles à cette problématique.

A noter que le Bénin et le Togo gère également conjointement le site Ramsar transfrontalier du chenal de Gbaga.

2.10.6. CONCLUSION / REX

Thématique	A garder	A améliorer
Réglementation	Volonté politique Le Togo dispose d'une multitude de lois et de règlements disponibles	Manque de capacités Lenteur de mise en application des textes Manque d'application et de respect des lois Le pays n'a pas accordé assez d'attention pour les mettre en vigueur, les harmoniser et les intégrer les uns aux autres. La mise en application récente de la loi sur le littoral peut permettre de regrouper au sein d'un même texte une réglementation autour de l'enjeu littoral.
Organismes de décisions	Les acteurs sont nombreux et couvrent un vaste panel thématique (production, social, Infrastructures, transversal)	Un grand nombre d'interlocuteurs et de décideurs pouvant mener à une lenteur décisionnelle voir à une contre-productivité dans l'application des lois et décrets. Le nombre d'acteurs ayant les mêmes intérêts ou des intérêts complémentaires peut permettre de créer des coalitions actives et bénéfiques pour la mise en place d'actions long termes. Il pourrait être pertinent d'inclure une typologie d'acteurs « Environnemental » afin d'inclure le sujet dans chacun des processus décisionnels.
Gestion des programmes / projets	Le programme WACA apporte des outils pour la mise en place un mécanisme d'adaptation aux risques côtiers, qui combine protections techniques, utilisation rationnelle de l'espace et bonne gestion	Le nombre de projets / programmes / stratégies en cours ne sont pas suffisamment intégrés et gérés de manière globales et unifiées. Un organisme décisionnel et pilote central pourrait permettre une meilleure coordination des différents programmes/ projets en cours et concernant le littoral. Une analyse causale à plus grande échelle pourrait permettre d'orienter les décisions d'investissements dans un but commun.

Thématique	A garder	A améliorer
Coopération intergouvernementale	Une coopération entre le Togo et le Bénin est en cours dans le cadre de la gestion du littoral. Cette coopération se fait au travers du Projet d'Investissements, de Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP).	Le phénomène d'érosion côtière ne concerne pas uniquement le Togo et le Bénin. Cette problématique est régionale et devrait également inclure les pays en amont du transit sédimentaire. Une collaboration intergouvernementale doit s'étendre sur la totalité de la surface concernée par l'aléa ou l'enjeu. Les collaborations intergouvernementales récentes sont encourageantes mais devraient couvrir plus de thématiques et couvrir plus de pays. Problématique de la pollution aux phosphates de Kpémé.
Thématiques abordées Couverture des enjeux	Les différents projets ou programmes couvrent correctement les enjeux du littoral (infrastructure, social, économique, environnemental) comme en atteste la partie § B. 2.2	Les enjeux sont souvent considérés de manière indépendante et ne sont pas systématiquement confrontés (ex – la perte d'un enjeu environnemental au profit d'un enjeu économique ou social). Couvrir un maximum d'enjeux lors de la mise en place de projets ou programmes liés au littoral. Considérer différents horizons pour l'évaluation des enjeux. **Gérer le littoral de manière adaptative afin de permettre un ajustement continu lié à la modification de l'aléa, de sa criticité ou encore des enjeux liés.**

2.11. Bénin

2.11.1. INTRODUCTION

La République du Bénin possède un littoral de 125 kilomètres de long, caractérisé par une dynamique très sensible aux perturbations, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine. Le littoral béninois connaît l'un des plus forts taux d'érosion côtière au monde. Le recul du trait de côte peut atteindre 12 à 30 mètres par an aux points les plus critiques (DG-Eau, 2015 ; Norda Stelo et BCI, 2016). Parallèlement, la zone côtière, comme l'ensemble du pays, est sujette aux inondations, qui provoquent des dégâts impressionnants (ce fut le cas en août 2010 notamment). Dans les cas extrêmes, le courant fleuve-océan s'inverse et aggrave le problème.

Comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, l'activité économique et urbaine du Bénin est concentrée dans la zone littorale. Le littoral stricto sensu abrite à lui seul 1,8 millions d'habitants, soit environ 18% de la population totale du pays (RGPH4, 2013). Les communes de Cotonou, d'Abomey-Calavi et de Sèmè-Kpodji contribuent à elles seules pour 57% au PIB du milieu urbain et pour 33% au PIB national (INTA, 2010). Le resserrement de ces activités au plus proche de la plage accroît l'exposition de celles-ci.

Le poids démographique et les activités économiques de la zone littorale du Bénin constituent une véritable pression qui risque de s'accentuer dans les décennies à venir. En effet, à côté des risques actuels d'érosion et d'inondations côtières, la côte est également menacée par certains effets prévus des changements climatiques des prochaines décennies. En particulier, il est attendu que l'élévation du niveau marin (de 3 millimètres par an selon le scénario le plus optimiste) et l'augmentation de la fréquence des événements extrêmes accroîtront l'impact érosif de l'océan (accélération de la perte de terres), l'étendue et la fréquence des inondations, la dégradation des infrastructures et l'insécurité qui y est liée.

2.11.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

2.11.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

À l'heure actuelle, il n'existe pas une unique structure gouvernementale entièrement consacrée à la gestion intégrée de la zone côtière. Ces fonctions sont réparties au travers des nombreuses structures existantes qui gèrent de manière trop sectorielle les différents aspects et ne font pas assez intervenir les acteurs non gouvernementaux à hauts intérêts mais à faible influence. Cependant, de nombreuses initiatives sont en cours pour une gestion de plus en plus intégrée.

L'atelier a confirmé la reconnaissance de la multiplicité des acteurs, coordonnés via des comités composés de représentants des localités de la protection civile, des scientifiques, du Port, des ministères, des ONG, des parc/réserves/ protection de la nature, population locale (agriculteurs, pêcheurs), éco-gardes…

Les Ministères en charge du Cadre de Vie, du Transport et du Développement Durable (MCVT), de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP), de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM), du Tourisme, de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL), jouent ensemble un rôle actif dans la gestion des risques côtiers. Au sein du MCVT, un département chargé de la protection des Côtes et de la préservation des écosystèmes est créé et s'occupe des aspects de construction et de maintenance des installations structurelles le long de la côte. Avec la nouvelle organisation du MCVT, ce département s'occupe également de la gestion des changements climatiques. L'atelier fait remonter que la gestion de la zone côtière est principalement portée par le ministère de Cadre de Vie et de Développement Durable. Selon le secteur adressé, d'autres ministères peuvent être amenés à intervenir (pêche/ agriculture ...). Cependant, le MCVT est un ministère jeune et des changements dans son organisation sont fort probables ([47]).

La loi n°2018 -10 du 02 juillet 2018 portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale a prévu la création d'une Cellule nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL) dont les statuts ont été approuvés par le décret n°2023 – 345 du 05 juillet 2023 portant création de la Cellule nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL) et de ses démembrements et approbation de ses statuts. Cette cellule placée sous la tutelle du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) est en cours d'opérationnalisation.

Le rôle de la Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL) est d'assurer la coordination de toutes les actions relatives à la protection et à la gestion du littoral et de promouvoir la coopération sous-régionale pour la protection du littoral.

Tableau 28 – Parties prenantes institutionnelles au Bénin

Entités	Mandat
Mairies de Cotonou, Grand-Popo, Ouidah, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji	Développement urbain
Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC/MCVDD)	Axes des transports Gestion et protection des ressources naturelles et des aires communautaires de conservation de la Biodiversité (ACCB), application des lois
Ministère de l'Intérieur et de la sécurité Publique Agence Nationale de Protection Civile (ANPC) Brigade de la Protection du littoral et de la Lutte anti-Pollution (BPLP)	Protection de la population
Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE/MCVDD)	Evaluations environnementales (Études d'impact environnemental, audits de conformité environnementale, audience publique, etc.), application des lois
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	Gestion foncière des terrains Gestion du domaine public maritime (DPM)
Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC/MCVDD)	Application des lois et règlements, gestion de l'environnement, Construction et maintenance des installations structurelles le long de la côte
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) Université d'Abomey-Calavi (UAC)	Recherche
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin (IRHOB)	Recherche / suivi

2.11.2.2. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Les universités et instituts de recherche du pays sont actifs depuis des décennies dans la caractérisation du littoral béninois et la recherche de causes et de solutions. Plusieurs projets de suivi du trait de côte et de recherche sur la dynamique sédimentaire du littoral ont déjà été réalisés et sont en cours de réalisation (Erosion Côtière, 1986-1990 ; Etude du Suivi du Trait de Côte et Schéma Directeur Littoral de l'Afrique de l'Ouest, 2010 ; SAP-Bénin, 2013-2017, etc.).

Dans le cadre du programme WACA, une **étude du transport sédimentaire à échelle régionale** est en cours de réalisation par Deltares, à l'aide d'outils de modélisation (Deltares, 2014). Les agences gouvernementales qui gèrent la planification spatiale (Délégation de l'Aménagement du Territoire - MCVT/DAT) et la propriété foncière (Agence Nationale du Domaine et du Foncier - ANDF) joueront donc un rôle crucial.

L'Observatoire Béninois du Littoral et de la Mer est actuellement engagé dans un projet de réforme institutionnelle, qui développe des outils d'aide à la décision et à l'évaluation des politiques nationales de gestion du littoral.

Tableau 29 – Parties prenantes universitaires ou instituts de recherche au Bénin

Entités	Mandat
Université d'Abomey-Calavi (UAC)	Recherche
Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin (IRHOB)	Recherche
Chaire Internationale en Physique Mathématique et Application (CIPMA-Chaire UNESCO	Recherche et formation Éducation sur l'eau, Impact du climat sur l'eau, Modélisation sur l'eau, Prévision météorologique sur l'eau, Protection de l'eau, Qualité de l'eau, Quantification de l'eau
Université Nationale des Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques d'Abomey (UNSTIM)	Enseignement et Recherche, Zone littorale

2.11.2.3. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

D'après le Stakeholder and political economy analysis for Benin-Benin SPEA report de 2017 [28], les principaux acteurs du secteur privé sont

- Bénin Terminal (Bolloré Africa Logistics) : partenariat public-privé, la société Bolloré Africa Logistics ayant obtenu une concession pour la construction et l'exploitation pendant 25 ans d'un nouveau terminal à conteneurs dans le port de Cotonou ;
- Les bureaux d'études tes que Royal Boskalis Westminster et N.V., Norda Stello (anciennement Roche Ltd), ANTEAGROUP et ARTELIA consultants auprès du ministère de l'Environnement, dans le cadre des projets de fixation du trait de côte pour prévenir l'érosion côtière au Bénin ;
- Les Associations hôtelières telles que CONAHB, ANAPROBAR, ANOPRITOB, et d'autres. Dans l'ensemble, le secteur n'est pas bien organisé, mais le CONHAB (" Conseil National des Hôteliers du Bénin ") semble être la principale partie prenante ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), créée le 12 avril 1908. Etablissement public placé sous la tutelle du Ministère du Commerce et sa juridiction couvre l'ensemble du territoire national ;
- L'UNAPECAB et UNAPEMAB ("Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin" et "Union Nationale des Pêcheurs Marins et Assimilés du Bénin"), associations professionnelles représentant les pêcheurs du

Bénin à l'échelle nationale. Elles collaborent à différents programmes financés par des bailleurs de fonds représentant le secteur de la pêche ;

- Les entreprises : Boskalis International B.V, JAN DE NUL, Dreegding International, toutes entreprises auprès du Ministère en charge de l'Environnement dans la construction des ouvrages de protection côtière et de la fixation du trait de côte ;
- SIBEAU : Société de gestion des eaux usées et boue de vidange des fosses septiques du grand Nokouè (Cotonou et environs) ;
- La South Atlantic Petroleum (SAPETRO), société privée nigériane d'exploration et de production de pétrole et de gaz qui possède un portefeuille d'actifs en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, et détient un intérêt opérationnel de 100 % dans le champ pétrolier de Sèmè, au large du Bénin ;
- Hunt Oil (HO), société privée d'exploration et de production qui a signé un permis d'exploration en 2013 avec l'opérateur précédent Archean Benin Energy et la Société Béninoise des Hydrocarbures ;
- Supermaritime Cotonou (SUCO), société qui fournit des services d'agence maritime et portuaire, de logistique et de chaîne d'approvisionnement, ainsi que des services de logistique offshore à l'industrie pétrolière et gazière d'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, des ONG œuvrent au Bénin :

ONG internationales :

- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) : Promotion de la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de la diversité biologique ;
- Ocean Care ;
- Birdlife international ;
- Nature Tropicale ONG (Promotion de la conservation et l'utilisation rationnelle de la diversité biologique).

ONG nationales :

- Eco-Bénin : surveillance, conventions et conseils ;
- BEES : surveillance, conventions et conseils ;
- AML : conservation et conseil pour une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- CORDE : conservation et conseil pour une meilleure gestion des mangroves ;
- Action Plus ONG : surveillance, conventions et conseils ;
- Action Humanitaire Internationale (AHI) ONG : surveillance, conventions et conseils ;
- Sauvegarde Benin Environment & Education Society (BEES ONG) Gestion durable des écosystèmes.

La cartographie des acteurs clés de la gestion de la zone côtière a été réalisée en 2017 (Stakeholder and Political Economy Analysis for Benin, WACA) et est retranscrite ci-dessous.

Figure 2. Stakeholders map – Benin

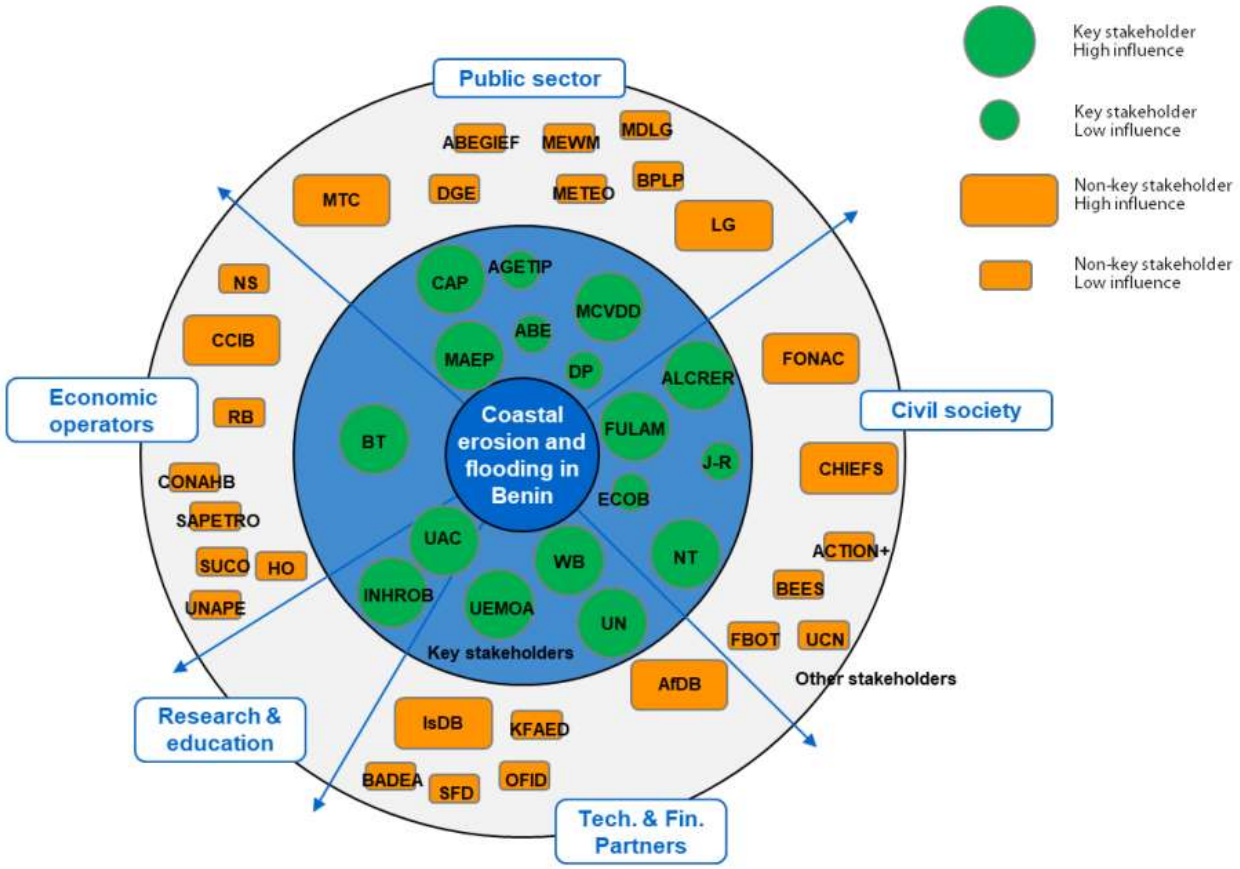

Figure 4 – Carte des parties prenantes (source : Stakeholder and political economy analysis for Benin-Benin SPEA report de 2017, [28])

2.11.3. LOIS ET REGLEMENTATIONS

Au Bénin, la loi relative à la gestion, à la protection et à l'aménagement du littoral et de ses écosystèmes est la Loi n°2018-10 du 2 juillet 2018. Cette loi a été promulguée pour assurer une gestion durable des ressources côtières du Bénin, en prenant en compte la préservation de l'environnement, le développement économique, social et culturel des populations littorales.

La zone littorale appelle des politiques spécifiques de protection :

- mise en œuvre d'actions de recherche et d'initiatives visant à collecter ou constituer des données sur les particularités et les ressources de la zone littorale ;
- rétablissement et protection des équilibres biologiques et écologiques, lutte contre l'érosion et la pollution, préservation des sites, paysages et du patrimoine ;
- réglementation des activités économiques dans la zone côtière pour préserver l'environnement ;
- préservation et développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau telles que la pêche, l'agriculture de décrue, les cultures maraîchères, l'exploitation artisanale de sel, etc. ;
- meilleure organisation et développement des activités agricoles en général, du transport, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et du tourisme ;
- implication des populations locales dans la gestion durable du littoral ;

- sécurité des populations en cas de risques naturels (inondations, érosion, etc.) ;
- coopération et la coordination entre les différentes autorités impliquées dans la gestion du littoral.

La loi prévoit la création d'un Fonds national pour la gestion, la protection et l'aménagement du littoral et de ses écosystèmes, chargé de financer les actions de gestion durable du littoral.

Cette loi prévoit la création d'un organisme dénommé **Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL)** dont le rôle est d'assurer la coordination des différents acteurs et en garantissant l'efficacité des actions entreprises.

Ainsi, la Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL) dont les statuts ont été approuvés par décret N°2023 – 345 du 05 juillet 2023 a pour mission d'assurer la coordination de toutes les actions relatives à la protection et à la gestion du littoral et de promouvoir la coopération sous régionale pour la protection du littoral.

2.11.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

L'ABE a élaboré un Programme de Gestion Intégrée de l'Environnement et du Changement Climatique (PGIECC), lequel traite sur la gestion de l'ensemble des risques naturels (principalement la sécheresse, les inondations, les pluies tardives et violentes et l'élévation du niveau de la mer) au travers d'une approche multisectorielle (ABE, 2016). Le PGIECC est basé sur la vulnérabilité par secteur (élaborée dans le cadre du PANA – Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques) et vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'ABE, à promouvoir les actions intersectorielles et intercommunales pour la gestion environnementale et à développer des outils spécifiques d'analyse et de recherche scientifique. Il contient notamment un volet de promotion de la gestion intégrée de la zone côtière.

Le Bénin dispose d'un PIMS élaboré en 2017, sous l'égide du MCVDD, qui sert d'outil de décision pour le gouvernement et ses partenaires afin de mobiliser des financements pour des investissements destinés à gérer les risques côtiers

Tableau 30 –Plan d'investissement multisectoriel & études de préfaisabilité pour la zone côtière du Bénin

Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Coût estimé du plan
- Analyse Multi Critères : Croisement des impacts des risques côtiers sur les secteurs et enjeux de l'économie (agriculture, tourisme, énergie, etc.). - Prise en compte des aspects sociaux, économiques et environnemental.	- Stratégies locales - Renforcement du cadre légal et institutionnel - Maintenance des stratégies d'adaptation et de protection - Renforcement des connaissances et communication - Renforcement de la collaboration régionale	Fiches projets détaillées : . Type (axe) . Répartition géographique . Horizon temporel . Statut . Objectif . Description . Acteurs . Modalités de suivi et mise en œuvre . Coût estimé . Analyse SWOT . Références . Impact	184,8 millions € investissement + 5,9 millions € suivi

La zone littorale du Bénin est également couverte par un nombre important de documents d'orientations stratégiques mais la mise en œuvre de ces documents est souvent très partielle (notamment pour les communes). De plus, la majorité des documents ne sont pas opposables aux tiers et donc, n'ont aucune force juridique. Cette situation a pour conséquence le non-respect de ces documents de planification locale qui pour la plupart, ne sont pas mis en œuvre par les autorités au niveau local.

L'ensemble des instruments et outils peuvent être organisés en trois catégories :

- Au niveau national :
  - Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 « Bénin révélé » relatif à l'amélioration des conditions de vie des populations,

- Programme d'Actions du Gouvernement 2021 – 2026 « Bénin révélé », relatif à l'amélioration des conditions de vie des populations,
- PANA : Programme National d'Adaptation au Changement Climatiques,
- PGIECC : Programme de Gestion Intégrée de l'Environnement et du Changement Climatique,
- PIMS : plan d'investissement Multisectoriel de la zone côtière,
- ALAFIA 2025,
- SNAT/Agenda Spatial,
- Loi Cadre sur l'Aménagement du Territoire,
- Loi sur le littoral,
- Le PND 2018-2025,
- Code de l'Urbanisme ;

- Au niveau intercommunal :

  - Stratégie de Développement Urbain de Grand Cotonou,
  - SDAU du Grand Nokoué,
  - Schéma de secteur aéroportuaire de Glo Djigbé,
  - Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral,
  - Schéma Directeur du Plateau d'Abomey-Calavi ;

- Au niveau local :

  - PDC : Plan de développement Communal,
  - SDAC : Schéma directeur et d'Aménagement Communal,
  - PDU : Plan de Développement Urbain.

2.11.5. ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Sous l'égide du projet WACA ResIP, le Bénin et le Togo travaillent ensemble à doter la zone transfrontalière d'un système de protection contre l'érosion côtière, dont la conception, la revue des bénéfices et les impacts, ont été validés par les deux pays. Le Bénin comme le Togo, du fait de leur faible largeur de littoral, sont d'autant plus dépendants des choix stratégiques des pays voisins et ont intérêt à collaborer à une vision commune. Parmi les enjeux importants de coopération entre les deux pays, on peut notamment citer la gestion des sédiments, la gestion des infrastructures portuaires, la gestion du recul du trait de côte et la gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Mono et des écosystèmes partagés.

Un comité mixte Bénin-Togo a vu le jour dernièrement, à travers l'organisation de réunions régulières aux échelles politiques, techniques et scientifiques, pour la concertation, les échanges d'expérience et la prise de décisions conjointes pour la gestion durable de la zone côtière transfrontalière.

La consultation a mis en évidence la perception positive qu'ont les parties prenantes de ces projets qui mettent en lumière les pistes de développement à engager : la mise en œuvre d'outils de planification partagés et actualisés, un partage de connaissance, un réseau scientifique et technique actif.

D'après les participants à l'atelier, la coopération régionale pourrait être renforcée sur les axes suivants :

- Renforcement des liens de coopération notamment via la communication et valorisation des résultats de recherche ;
- Mutualisation des financements (incluant la recherche de financement) ;

2.11.6. CONCLUSION / REX

Thématique	Atout	Marges de progression
Réglementation	Existence de lois et textes régissant la gestion du littoral Ratification de la convention d'Abidjan et de la convention de Montego Bay. La Convention d'Abidjan a adopté en 2019, de nouveaux protocoles afin de faire face aux nouvelles menaces sur les ressources côtières	Lois à actualiser pour mieux répondre aux défis Besoin d'une meilleure application des textes de loi Disposition pour l'application effective des textes de loi Ratification des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan.
Organismes de décisions	Création de la Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL) par décret N°2023 – 345 du 05 juillet 2023	Œuvrer pour la mise en place et le bon fonctionnement des organes de gestion de la cellule nationale de protection et de gestion du littoral
Gestion des programmes / projets	La cartographie des acteurs est connue, les besoins de coordination identifiés et exprimés dans la loi Littoral.	Mauvaise coordination entre les acteurs impliqués, notamment en ce qui concerne l'exécution des mesures planifiées La mise en application de la loi littorale est urgente, notamment la mise en œuvre de l'Implication des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre de programmes.
Coopération intergouvernementale	Mise en place en septembre 2018 et septembre 2020, d'un mémorandum d'entente et un protocole d'accord pour assurer la gestion conjointe et concertée de l'érosion côtière sur le segment transfrontalier et sur la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Mono Présence d'un comité technique mixte de suivi et mise en place des investissements sur la zone transfrontalière avec une répartition concertée des responsabilités	La communication intersectorielle, interinstitutionnelle et internationale est insuffisante et cause le manque de coordination (et donc d'efficacité) entre les actions entreprises Poursuite des actions d'intégration régionale telles que l'évaluation conjointe de l'état de l'Environnement Marin Transfrontalier (REEM-T) Benin-Togo et la mise en place de l'observatoire régional du littoral ouest africain

	Mise en œuvre réussie du projet WACA Resip sur le segment transfrontalier Bénin-Togo (Volet : Investissements physiques)	Implication politique dans les choix, le suivi et la gestion des risques côtiers sur le segment transfrontalier Tracasserie douanière et policière pour la libre circulation du personnel et des équipements et du matériel dans la mise en place des investissements de lutte contre les risques climatiques identifiés et communs aux états frontaliers Instabilités des cadres techniques au sein du comité technique mixte mis en place pour la gestion des risques transfrontaliers
Thématiques abordées Couverture des enjeux	Etat des connaissances sur la dynamique littorale avancé Le PAC mentionne son engagement dans la production de données en relation avec le CSE Les différents projets ou programmes couvrent correctement les enjeux du littoral (infrastructure, social, économique, environnemental) comme en atteste la partie § B. 2.2 Existence du Programme de Protection du Littoral Contre l'Erosion Côtière (PPLEC) qui, depuis 2016 a contribué à renforcer la protection côtière à l'Est de Cotonou et à Ouidah par la construction des brise-lames, des épis et des rechargements de plages par dragage de sable.	Cependant les données (majoritairement relatives aux aléas) sont dispersées, non centralisées. Il existe une plateforme SIG développée à la faveur du projet BENKADI pour partager les données d'occupation du sol et des écosystèmes S'inspirer de l'implication de l'autorité portuaire dans la collecte des données Vu la grande dépendance de l'état du littoral aux choix faits par les pays voisins, la coopération et la coordination régionales sont cruciales pour ce pays au linéaire côtier restreint.

2.12. Sao Tomé-et-Principe

2.12.1. INTRODUCTION

São Tomé-et-Príncipe est un État insulaire de 200.000 habitants, proche de l'équateur. Le pays est constitué d'un archipel composé de deux îles principales, l'île de São Tomé, longue de 50 km et large de 30 km, et l'île Príncipe, longue de 30 km et large de 6 km. La zone côtière mesure environ 200 km de long. La majeure partie de la zone côtière est rocheuse, au relief très escarpé mais il existe également de nombreuses baies sableuses et des zones d'estuaires, de mangroves ou de marais, en particulier dans les basses terres à l'embouchure des rivières.

La zone côtière de Sao Tomé-et-Principe renferme une grande biodiversité, constituée par une faune et une flore abondante ainsi que des ressources minières et hydriques. Les principaux gisements miniers sont la zone off-shore avec pétrole, les plages avec le sable de construction, les récifs de coraux de la côte proche de Lagoa Azul et les argiles utilisées dans la céramique. En conséquence, en lien également avec la montée des eaux, l'environnement côtier est soumis au stress de la dégradation des sols et de l'érosion côtière.

2.12.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

2.12.2.1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
Direction générale de l'environnement / Observatoire	Prévention, Conservation de l'Environnement, gestion côtière	Traitement et analyses des données acquises (SIG ...) ; Adaptation aux changements climatiques ; Traitement de données spatiales ; Télédétection ; Système d'information géographique ; Création et gestion d'une base de données ; Création et gestion d'une base de données des infrastructures rurales qui garantissent la sécurité alimentaire ; Gestion de l'information et de la communication.
Services Géographiques Cadastraux	Cartographie et Géodésie	Urbanisation, planification et gestion de l'espace : Lotissement, Versement, Topographie.
Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Énergie (DGRNE)	Ressources Naturelles et Energie	Développer des politiques, des lois et des plans pour l'utilisation et la gestion des ressources naturelles (eau, ressources géologiques et énergie)
Capitainerie des Ports	Protection et conservation du domaine public maritime	Conservation du domaine Public Maritime

(CP)		
Direction de la Pêche	Préservation de l'environnement marin côtier, pêche artisanale, semi- industrielle et industrielle	Statistiques et recherche, extension de la pêche, pêche artisanale, inspection sanitaire
Direction du Tourisme	Tourisme et Hospitalité	Tourisme

2.12.2.2. UNIVERSITES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Nom de l'institution	Domaines	Domaines d'expertise
Université Lusiada (ISP)	Académique et recherche	Recherche scientifique dans le domaine de la biodiversité
Université de Sao Tome et Principe (ISP)	Académique et recherche	Recherche scientifique dans le domaine de la biodiversité
Institut National de la Route	Recherche	Protection des routes contre l'érosion côtière

2.12.2.3. ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIFS

Nom de l'institution	Domaines d'intervention	Domaines d'expertise
ONG MARAPA	Pêche Artisanale et Environnement Marin Côtier	Soutien technique, sensibilisation et formation des pêcheurs artisanaux et des palésiens. Protection, préservation des espèces marines menacées et lutte contre la pollution marine

Au niveau national, les institutions directement impliquées dans la gestion des risques côtiers sont celles impliquées dans le domaine du changement climatique :

- Le **ministère des Infrastructures, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (MIRNA)** est la tutelle ministérielle, responsable de la coordination des questions environnementales, en général et du changement climatique en particulier. Les entités suivantes, placées sous la tutelle de ce ministère, se distinguent :
  - La **Direction générale de l'environnement (DGA)**, créée en 2007 par le décret présidentiel n° 2/2007. Selon le décret susmentionné, la DGA est l'organe chargé de l'exécution et de la coordination de toutes les politiques et stratégies du gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe en matière d'environnement, ayant pour mission la mise en œuvre de toutes les conventions environnementales.
  - **L'Observatoire de l'information sur l'environnement** : il s'agit également d'un département créé au sein de la Direction générale de l'environnement en 2011 grâce au projet AAAP (Adaptation en Afrique 2009-2012). Son objectif est de collecter, d'analyser et de stocker les informations relatives au changement climatique. Il

fonctionne actuellement avec l'appui du projet FEM et du Programme participatif pour l'agriculture familiale et la pêche artisanale (PAPAFPA, 2016).

- **L'Institut national de météorologie (INM)**, anciennement désigné sous le nom de Serviço da Meteorologia de São Tomé e Príncipe, a été créé en 1950 et transformé en INM en 1979. L'INM est chargé de gérer, coordonner et réaliser toutes les activités, études et collectes d'informations sur la météorologie, la géophysique et l'astronomie, ou toute autre information nécessaire à la navigation aérienne et maritime, l'agriculture et la pêche, l'utilisation des ressources en eau et toutes les activités scientifiques et économiques qui s'y rapportent.

La **Direction générale de la planification**, qui dépend du ministère de l'Économie, est responsable de la politique de planification, avec pour seul objectif de parvenir à une plus grande efficacité dans la gestion financière du pays. Elle se trouve actuellement dans une phase de plus grande implication dans le changement climatique, étant donné le rôle important qu'elle jouera dans les futures orientations stratégiques pour l'intégration du changement climatique dans les plans du pays.

Le **Conseil National pour la Prévention et les Catastrophes (CONPREC)**, créé par le décret légal nº 17/11, est une entité nationale pour la coordination de la gestion des risques de catastrophes, sous la supervision du ministre de l'Administration Interne, le CONPREC a en particulier le mandat de :

- Développer des actions de prévention, de préparation, de réponse et de coordination ;
- Réaliser des études et des enquêtes sur les niveaux de vulnérabilité et l'état de danger, fournir au gouvernement des informations sur les multiples facteurs de risque et produire une cartographie des risques ;
- Procéder à la coordination de l'aménagement participatif du territoire en tenant compte des risques de catastrophes ;
- Entreprendre une planification et une cartographie participatives en vue d'identifier des zones plus sûres pour stimuler l'expansion future des communautés.

L'une des principales lacunes actuelles du CONPREC est qu'il n'a toujours pas la capacité d'avoir une autorité suffisante sur d'autres institutions pour exercer pleinement son rôle de coordinateur national de la gestion des risques de catastrophes. Par conséquent, le renforcement de la capacité institutionnelle et de celle de son personnel doit devenir l'une des priorités du gouvernement.

Le **Comité national pour le changement climatique** a été créé par le décret n° 13/12. Il s'agit d'un organe de coordination, de formation, de sensibilisation, de gestion et de suivi des différentes activités liées à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les effets néfastes du changement climatique. Il est également chargé de superviser l'intégration du changement climatique dans les différents ministères et directions nationales, ainsi que dans les politiques de planification et de financement.

Le **ministère de l'infrastructure, des ressources naturelles et de l'environnement** est l'organisme responsable des efforts de résilience côtière. Il a établi une unité de mise en œuvre du projet pour coordonner les activités du projet soutenues par de multiples partenaires.

Il existe également un **observatoire**, l'observatoire de l'Information environnementale, sous l'égide du ministère de l'Environnement, soutenu par le projet WACA, pour assurer la fonctionnalité du système de surveillance.

La coopération intersectorielle est assurée par le biais de réunions non régulières, organisées en cas de besoin.

On note également l'importance des instances décentralisées avec une adaptation communautaire est au cœur de l'approche adoptée à Sao Tomé-et-Principe, y compris le soutien aux programmes d'entretien courant des infrastructures de protection côtière en collaboration avec les gouvernements de district.

2.12.3. LOIS, REGLEMENTATIONS

Les lois relatives à la zone côtière sont les suivantes : Loi fondamentale sur l'environnement, loi sur l'extraction des ressources en granulats, loi sur la conservation de la faune et de la flore.

Mais il n’existe aucune législation sur la protection et la gestion des zones côtières. Une analyse en ce sens est en cours.

2.12.4. STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Un plan d'investissement multisectoriel (PIMS) a été élaboré pour le pays. Il met l'accent sur la nécessité de réformes politiques visant à promouvoir une gestion plus durable et adaptative des zones côtières, un nouveau cadre institutionnel pour la gestion des risques de catastrophe et un engagement fort des communautés en faveur de la protection des côtes.

Un plan d'aménagement de l'espace maritime serait également prévu.

2.12.5. CONCLUSION / REX

Thématique	Atouts	Marges de progression
Réglementation		Aucune législation sur la protection et la gestion des zones côtières Nécessité d'une loi sur la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique Faible diffusion et méconnaissance généralisée des législations
Organismes de décisions		Définir et renforcer la capacité d'analyse des risques du CONPREC Définition claire de la législation et des compétences de chaque institution
Gestion des programmes / projets		Améliorer la collecte et traitement des données
Coopération intergouvernementale	Collaboration existante, mais trop dépendante des projets (problème de pérennité)	Regrouper les institutions chargées de la gestion des risques de catastrophes et du changement climatique au sein d'une institution unique dotée d'un cadre juridique complet
Thématiques abordées / Couverture des enjeux		Prendre en compte les éléments climatiques dans le processus d'élaboration des politiques, des plans et des projets de développement en tant que promoteur de changements dans l'utilisation des ressources naturelles et la structure économique, sociale et environnementale du pays

INTRODUCTION

Le Cap-Vert est un petit État insulaire, archipélagique d'une superficie de 4 033 km² avec une zone économique exclusive de 734 265 km2 et un littoral de 1 020 km. La mer représente plus de 99 % de son territoire.

Situé sur la côte ouest de l'Afrique, au milieu de l'Atlantique, au carrefour de la route commerciale entre trois continents, le pays se trouve dans une région dynamique en termes d'activités liées à la mer.

La richesse de la biodiversité du Cap-Vert, en particulier dans l'environnement marin, a été préservée par la ratification de la Convention sur la diversité biologique et la création d'un réseau national de zones protégées, conçu pour garantir la conservation de la nature et la gestion durable des ressources naturelles du territoire. Le réseau national comprend actuellement 47 zones protégées, dont 22 zones côtières et marines.

Tout au long de l'histoire du Cap-Vert, la mer a été reconnue comme l'un des principaux vecteurs de réduction de la pauvreté, de garantie de la sécurité alimentaire et de cohésion sociale.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

ACTEURS INSTITUTIONNELS

- **Ministère de la Mer (MM),** Décret-loi n° 59/2021, du 29 septembre

  MM est l'administration chargée de mettre en œuvre les politiques publiques du gouvernement dans les domaines de la politique maritime, de l'économie bleue, de l'industrie maritime, des ressources marines, de la pêche, de l'aquaculture, des ports et du transport maritime. Il est composé de trois services centraux, à savoir :

  - la Direction Nationale de la Politique Maritime (DNPM),
  - la Direction Nationale des Pêches et de l'Aquaculture (DNPA)
  - et l'Inspection Générale des Pêches (IGP).

  Le MM supervise les instituts publics des services d'administration indirecte suivants :

  - l'Institut de la mer (IMAR)
  - et l'Institut des ports maritimes (IMP),

  L'Office des concessions (OC) est le service central d'appui, de planification et de gestion chargé de la gestion, de la valorisation et du traitement procédural de l'occupation et de l'exploitation durables des espaces publics dominants de l'État.

- **Ministère de l'agriculture et de l'environnement (MAA),** décret-loi n° 57/2021, du 29 septembre.

  Le ministère de l'environnement est chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'environnement, de promouvoir des politiques visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter, ainsi que de mettre en œuvre et de faire connaître les principes, accords et conventions internationaux sur l'environnement, l'eau et le climat, entre autres.

  La **Direction nationale de l'environnement (DNA)** est le service central du MAA chargé de concevoir, réglementer, coordonner, exécuter et apporter un soutien direct au ministre dans les domaines de l'environnement, à savoir la prévention et l'évaluation des impacts, la conservation de la nature, l'information environnementale, le changement climatique et le contrôle de la qualité de l'environnement. L'AND est le service compétent pour les études d'impact sur l'environnement et les zones protégées. Elle est composée de quatre directions de service, à savoir :

  - le service de prévention et d'évaluation des incidences sur l'environnement,
  - le service d'information et de suivi de la qualité de l'environnement,
  - le service de conservation de la nature,
  - et le service d'action climatique et d'assainissement de l'environnement.

- **Ministère de l'infrastructure, de l'aménagement du territoire et du logement (MIOTH),** décret-loi n° 62/2021, du 29 septembre.

  MIOTH est le département gouvernemental chargé de proposer, de coordonner et de mettre en œuvre les politiques gouvernementales en matière d'infrastructure, d'aménagement du territoire et de logement. Il veille à l'aménagement correct du territoire national par l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de gestion territoriale et participe à la gestion côtière et maritime. MIOTH supervise l'**Institut national de gestion territoriale (INGT)**

- **Ministère du tourisme et des transports (MTT),** décret-loi n° 67/2021, du 5 octobre.

  Le MTT est le service gouvernemental chargé de concevoir, proposer, coordonner, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques dans les domaines du tourisme, du transport aérien, de la sécurité aérienne et des communications postales. Le MTT supervise l'**Institut du tourisme du Cabo Verde (ITCV)** et l'**Institut pour la prévention et l'investigation des accidents aéronautiques et maritimes (IPIAAM**).

- **Ministère de l'intérieur (MAI),** décret-loi n° 66/2021, du 5 octobre.

  La MAI est l'administration qui a pour mission de définir, de conduire, d'exécuter et d'évaluer les politiques de l'État dans les domaines de la sécurité intérieure, du contrôle des frontières, de la protection civile, du secours et de la sécurité routière. L'AMI supervise la **police nationale (PN)/police maritime (PM).**

- **Ministère de la défense nationale (MDN),** décret-loi n° 58/2021, du 29 septembre.

  Le MDN est le département gouvernemental responsable de la préparation, de la coordination et de l'exécution des politiques de défense nationale, ainsi que de la garantie et de la supervision de l'administration des forces armées. Le MDN supervise les **forces armées et les garde-côtes**.

ORGANISMES INSTITUTIONNELS

- **Sociedade de Desenvolvimento Turístico das Ilhas de Boa Vista e Maio,** (SDTIBM), décret-loi n° 36/2005, du 6 juin.

  Organisme de gestion des zones de développement touristique intégré (ZDTI) ; gestion et administration des zones touristiques spéciales des îles de Boa Vista et de Maio, constituées de ZDTI, en vue de promouvoir et de développer le tourisme.

- **Empresa Nacional de Administração dos Portos (ENAPOR),** une entreprise publique **.**

  ENAPOR est l'autorité portuaire du Cabo Verde. Elle administre, gère et exploite économiquement les ports, les terminaux et les zones de juridiction portuaire.

- **Le Conseil stratégique de la mer (CEM) est** un organe consultatif sur les questions maritimes, chargé de conseiller le gouvernement sur la définition et la mise en œuvre de la politique maritime.

- **Le Conseil national de la pêche (CNP)** est l'organe consultatif en matière de pêche et est notamment chargé de conseiller le gouvernement sur la définition et la mise en œuvre de la politique du secteur de la pêche.

- **Conseil national de l'environnement (CNA) :** Il s'agit d'un organe consultatif et délibératif sur les principales options politiques et sur la coopération entre les organismes et organisations publics et privés impliqués dans les questions environnementales et leur relation avec la politique de développement national.

- C**onseil national pour l'infrastructure, l'aménagement du territoire et le logement (CNIOTH) :** Il s'agit d'un organe consultatif qui définit les grandes lignes de la politique, assure la liaison et coordonne les activités dans les domaines des infrastructures, de l'aménagement du territoire et du logement.

- Academia **Université technique de l'Atlantique, Université du Cap-Vert, Université Jean Piaget**

- **École de la mer (EMAR)**

- **Organisations de la société civile (OSC)**

STRATEGIES ET PROGRAMMES EXISTANTS

- Plan de gestion de la bordure côtière et de la mer adjacente de l'île de Boa Vista, Ordonnance conjointe n° 41/2020, du 10 septembre.
- Plan de gestion de la zone côtière et de la mer adjacente de l'île de Maio, en cours de préparation
- Plan de gestion de la zone côtière et de la mer adjacente de l'île de Santiago, en cours de préparation
- Plan de gestion de la zone côtière et de la mer adjacente de l'île de Sal, en cours de préparation
- Zone de développement des énergies renouvelables Ondas de Boa Vista, Résolution n° 7/2012, du 3 février
- Zone économique maritime spéciale de São Vicente (ZEEMSV), loi n° 94/IX/2020, du 13 juillet
- Charte pour la promotion de la croissance bleue au Cap-Vert, Résolution n° 112/2015, du 25 novembre.
- Charte politique pour l'économie bleue au Cap-Vert, Résolution no. 172/2020, 21 décembre
- Cadre stratégique unifié pour l'économie bleue (QEUEA), Plan national d'investissement pour l'économie bleue (PNIEA) et Programme de promotion de l'économie bleue (PROMEB)
- Stratégie nationale pour le développement régional et local, Résolution n° 87/2022, 11 octobre
- Plan stratégique pour le développement durable - 2022/2026 (PEDS II)
- Stratégie nationale pour la mer du Cap-Vert (2023-2033) et plan d'action correspondant, en cours d'élaboration (1ère phase)
- La planification de l'espace marin (MSP) au Cap-Vert a déjà commencé, tant au niveau politique qu'au niveau de l'organisation institutionnelle et du cadre juridique.

2.13. Bilan global

Sur la base du processus de consultation réalisé et de l'analyse de la bibliographie (en particulier les rapports par pays et régionaux SPEA), les principaux obstacles à la planification des investissements multisectoriels sur la zone côtière sont les suivants :

- **L'absence de politiques intégrées et d'une agence ou d'un forum de coordination sur les questions côtières** au niveau national. Ceci est d'autant plus pertinent lorsqu'il y a beaucoup d'acteurs impliqués. La présence de nombreux acteurs du secteur public exige des mécanismes de coordination très actifs.
- le **niveau d'interférence politique et les différences politiques**, fréquemment mentionné dans les entretiens, qui provoquent parfois des conflits d'intérêts.
- La **nécessité de programmes et d'initiatives de renforcement des capacités pour les acteurs gouvernementaux**. Dans certains pays comme le Bénin, les acteurs semblent avoir besoin d'accroître leurs capacités de mise en œuvre, alors que dans d'autres pays comme le Ghana, le manque de capacités de planification a été le plus souvent mentionné.
- le **degré de décentralisation très limité dans l'ensemble, sauf au Ghana**. Il faut en tenir compte lors de l'établissement de relations avec les acteurs gouvernementaux. Certains pays, comme le Togo, sont encore très centralisés.
- Le **manque d'informations intégrées, de connaissances, d'expériences partagées et de leçons apprises**. Les pays ont besoin de processus décisionnels plus fondés sur la recherche pour les questions côtières. Il existe une perception claire que l'information n'est pas partagée, en particulier au niveau gouvernemental et éducatif.
- **Des contraintes budgétaires et l'absence de ressources financières** dédiées à la protection des côtes. Dans l'ensemble, les pays analysés ne peuvent pas se permettre les interventions qui sont vraiment nécessaires et dépendent de l'aide extérieure pour les soutenir. Nous pensons que l'injection de fonds dans les différents pays pour lutter contre l'érosion côtière et les inondations devrait s'accompagner de la création d'organes gouvernementaux, d'équipes et de capacités humaines capables de mettre en œuvre localement, maintenant et dans le futur, les interventions.
- La **nécessité d'agir à l'échelle régionale**. Ceci est crucial pour l'ensemble des Etats, étant donné que les interventions sur le littoral d'un pays peuvent affecter les pays voisins. Certains de ces pays travaillent déjà ensemble dans des initiatives communes pour mobiliser des fonds pour des actions côtières.
- **L'extraction de sable et la pollution marine sont deux actions anthropiques parmi les plus impactantes** le long du littoral d'Afrique de l'Ouest et constituent toujours un problème important dans la région. La présentation des meilleures pratiques régionales en la matière peut s'avérer très utile dans le cadre de futures interventions.

Les principales mesures existantes en faveur d'une planification des investissements multisectoriels sur la zone côtière sont les suivantes :

- **L'existence d'une agence de coordination nationale, d'un comité ou de tout autre forum** (présent au Togo, avec le Haut Conseil pour la Mer, dirigé par le Président du Togo, et le Comité Interministériel en Côte d'Ivoire) est essentielle pour concevoir et exécuter des mesures coordonnées. Certains pays travaillent déjà dans cette direction et ce travail pourrait être encouragé.
- **L'existence d'un observatoire national sur les questions côtières semble essentielle** pour garantir un processus décisionnel fondé sur la recherche. Des centres nationaux existent dans de nombreux pays mais davantage de ressources sont nécessaires dans ce domaine et il serait très utile d'améliorer la coordination des programmes de recherche au niveau régional par le biais de ces centres.
- **La prise en compte du rôle très pertinent des ONG dans certains pays (Togo, Bénin, Sierra-Leone).** Il est important d'en tenir compte lors de la conception de stratégies de soutien spécifiques pour chaque pays.

B. ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS



2.1. Préambule

L'état des lieux et l'analyse de la gestion des zones côtières passe par une revue des projets sur cette zone. Les projets sont généralement un bon indicateur de la mise en œuvre de la stratégie et du processus de planification.

L'état des lieux des pays de la zone d'étude a révélé qu'une stratégie côtière ou une gestion intégrée de la zone étaient peu présentes. L'origine des projets, et donc son financement, peuvent être divers, selon les enjeux, leur taille et leur portée. Des tendances peuvent néanmoins apparaitre sur les typologies de projet, permettant ainsi de mieux comprendre leur mise en œuvre.

Les projets cités dans cette section sont issus d'un état des lieux des projets littoraux dans les douze pays faisant partie de l'étude. Il a été décidé d'inclure les projets postérieurs à 2010. Les projets et leurs caractéristiques proviennent donc :

- Des fiches projets fournis par le Client et ;
- Des retours des entretiens réalisés avec les différents acteurs des pays.

Cet état des lieux et l'analyse qui s'en suit n'a pas pour but de présenter l'exhaustivité des projets de la zone mais d'avoir un aperçu des caractéristiques des principaux projets en lien avec le sujet de l'étude. Sur la base de ces informations, il est ainsi possible d'avoir une analyse tendancielle des projets et ainsi, mieux comprendre l'état actuel de la planification du littoral sur la zone d'étude.

La lecture de ce chapitre et l'analyse doivent être réalisées en tenant en compte cette notion « incomplète » des projets. Par exemple, un pays disposant de peu de projets recensés peut révéler la complexité pour les parties prenantes de faire un état des lieux des projets en cours et ainsi mettre en avant la faiblesse ou l'absence d'un organe central de gestion de la zone côtière.

2.2. Etat des lieux des projets

2.2.1. LE NOMBRE DE PROJETS

L'état des lieux a fait ressortir un total de 143 projets répartis sur les douze pays. Ce même état des lieux a également mis en avant des projets dits « supranationaux » et dont la mise en œuvre allait au-delà des frontières politiques d'un seul pays.

Figure 5 – Nombre de projets par pays

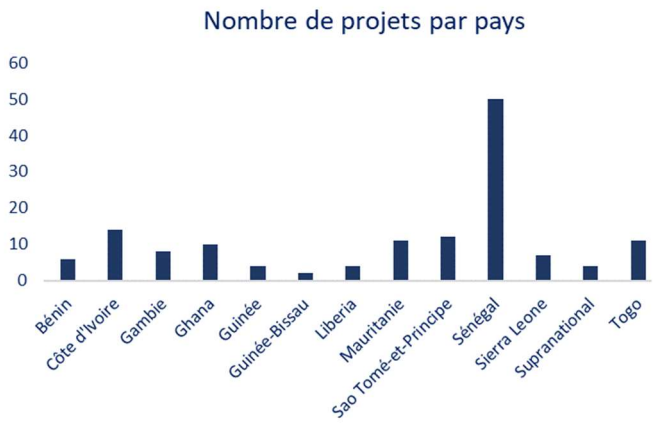

En termes de quantité, le Sénégal arrive en tête de classement avec 50 projets recensés. Viennent ensuite 5 pays disposant d'un nombre de projets compris entre 10 et 15 (Côte d'Ivoire, Ghana, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et Togo).

Enfin, la Guinée, la Guinée Bissau et le Liberia arrivent en bas de classement avec une fourchette de deux à quatre projets par pays.

Ce premier constat reflète les résultats des enquêtes et les entretiens qui ont été réalisés pour chacun des pays. On voit ici que le nombre de projets identifiés est corrélé au niveau de planification du pays. Le schéma ci-dessous met en avant le lien de corrélation et montre notamment que les pays en queue de classement sont effectivement les pays ayant le processus de planification le moins avancé.

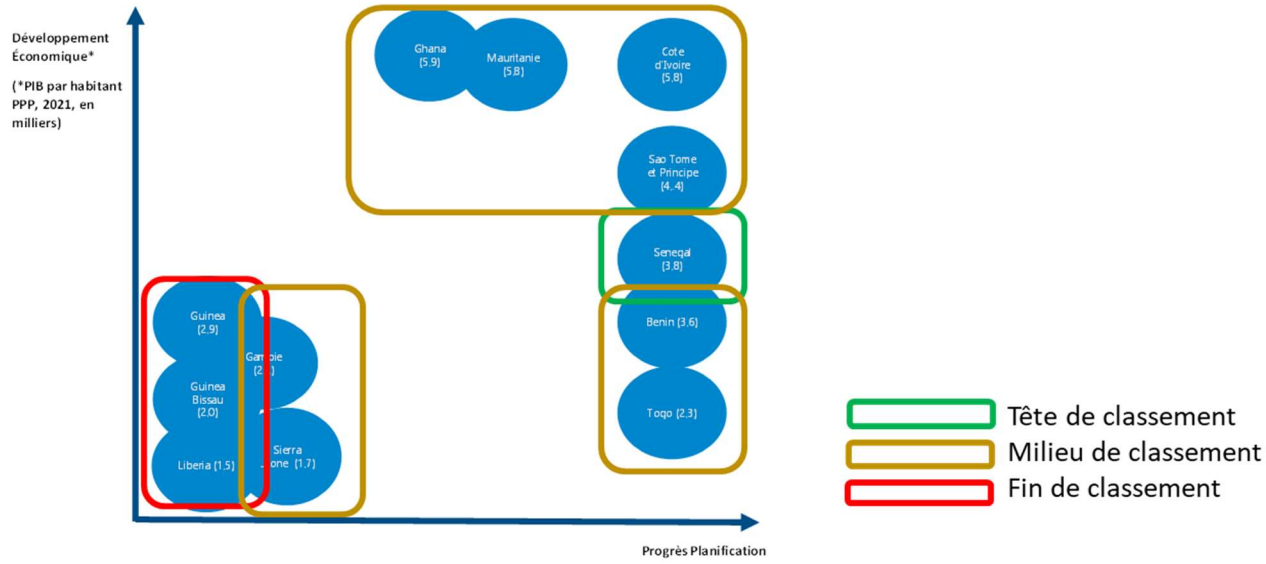

Figure 6 - Corrélation entre le nombre de projets identifiés et le niveau d'avancement du processus de planification

Ce constat montre indirectement l'intérêt d'une gestion intégrée de la zone côtière et des bénéfices d'une planification de la gestion du littoral. La gestion du littoral permet d'avoir une connaissance et un contrôle plus ou moins important sur les projets de la zone.

2.2.2. L'ECHELLE DES PROJETS

Une majorité des projets est mise en œuvre à une échelle locale (plus de 60%). Ce constat peut éventuellement révéler la facilité relative de mise en œuvre d'un projet local par rapport à un projet national ou régional qui par définition rassemble plus de parties prenantes et dont le montage peut être complexe.

Un projet est par définition limité dans l'espace, d'où la forte prévalence des projets « locaux » versus les projets « non-locaux ».

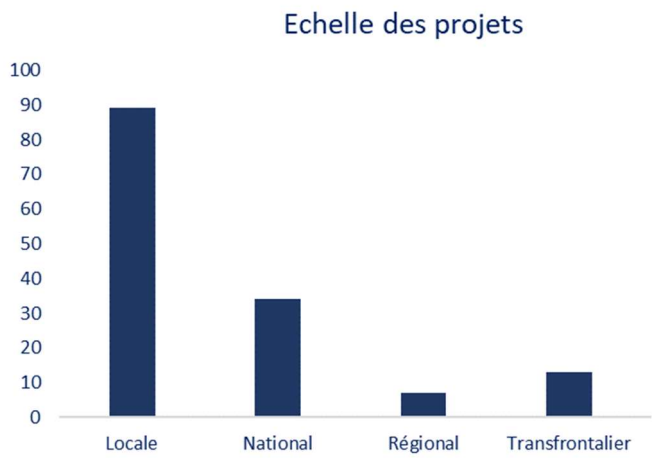

Figure 7 –Echelle des projets

2.2.3. LE FINANCEMENT DES PROJETS

Parmi les projets identifiés dans le cadre de cette étude, on constate que plus de la moitié de ceux-ci sont financés en totalité ou en partie par des bailleurs de fonds. De manière générale, les financements sont mixtes et donc composés d'une part « bailleurs » et d'une part « publique ».

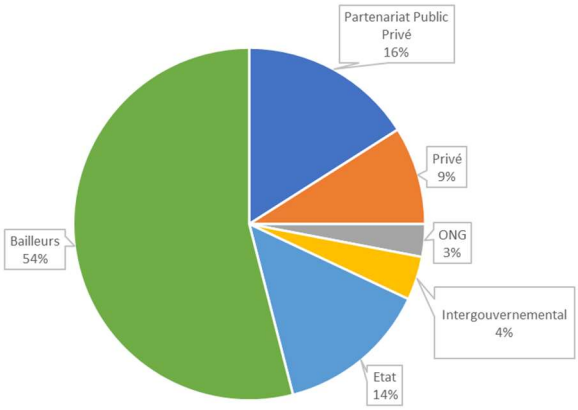

Figure 8 –Financement principal des projets

25% des projets identifiés font l'objet de financements privés. Ces financements sont soit en totalité financés par des capitaux privés (9% des projets), soit financés au travers d'un partenariat public privé (PPP). Ce financement de type PPP se retrouve généralement dans des projets d'infrastructures à enjeux économiques et nécessitant à la fois l'expertise d'un tiers privé et la participation financière (entre autres) d'une entité publique (état, ministère). Le PPP repose sur un partage des financements et des responsabilités mais aussi un partage des risques. Ces projets ont généralement une durée de vie de plusieurs décennies.

Si les projets privés sont ici sous-représentés, cela ne veut pas forcément dire qu'ils ne sont pas nombreux. En effet, on peut penser qu'une grande partie des projets privés passe «hors les radars» des organes de gestion des zones côtières et ce, d'autant plus si le processus de planification n'est pas avancé.

De plus, on peut supposer que ces projets sont relativement petits en termes d'impact et de financement (ex : tourisme, restauration …). Le fait que ces projets ne soient pas recensés ne signifient pas qu'ils sont hors du cadre légal et règlementaire. En effet, si les plans d'urbanisme et les lois relatives au développement du littoral sont correctement appliquées, les projets sont considérés comme légitimes.

Parmi les bailleurs de fonds, la Banque Mondiale représente près de 38% des financements. Viennent ensuite, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD / UNDP), la Banque africaine de développement (AfDB) et l'Agence Française de Développement (AFD, uniquement présent au Sénégal). Encore une fois, il est difficile de tirer une conclusion à ce niveau du fait du manque d'exhaustivité des données.

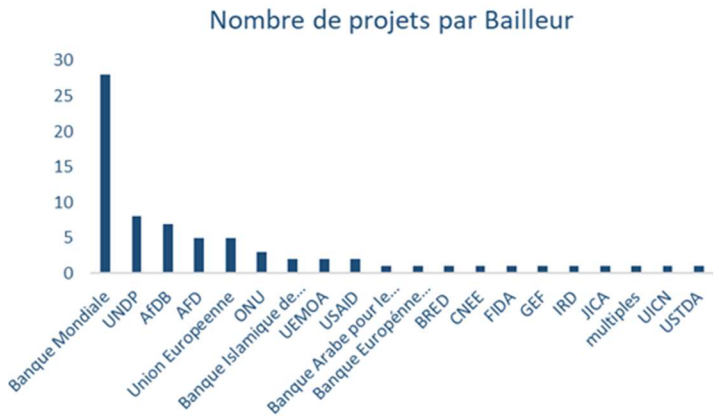

Figure 9 –Projets par bailleurs

La Banque mondiale reste cependant le bailleur principal, du fait de sa forte coopération avec des programmes régionaux tels que WACA. On peut par exemple mentionner que la Banque mondiale a approuvé en décembre 2022 un financement de 246 millions de dollars pour renforcer la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest (WACA ResIP II)[6] .

2.2.4. TYPOLOGIE DE PROJETS

Afin de rester à un niveau de caractérisation en cohérence avec l'échantillon de données, l'étude a retenu quatre typologies de projets correspondants aux principales « destinations » des projets :

- **Environnement** / aires marines protégées
- **Risques** / protection du littoral / urbanisme
- **Economie** / transport / pêche / tourisme
- **Energie /** hydrocarbures / EMR

On constate que les typologies « Economie » et « Risques » représentent près de 75% des projets recensés. Les projets risques et protection du littoral sont généralement à destination des populations et concernent donc les enjeux sociaux. Les projets économiques sont très largement représentés par des projets d'infrastructure de transport (ports principalement et infrastructures routières).

Les réponses aux enjeux économie et social sont donc les plus représentés dans les projets recensés. Les enjeux environnementaux sont quant à eux les moins représentés.

On peut cependant noter que les bailleurs ont plutôt tendance à financer les projets à enjeux sociaux et environnementaux que les projets à enjeux économiques. En effet la part des financements bailleurs par typologie de projet est présentée dans le tableau ci-dessous :

Typologie de projet	**Part bailleurs**
• Environnement / Aires marines protégées	77%
• Protection du littoral / risques / urbanisme	63%
• Economie / transport / pêche / tourisme	33%
• Energie / hydrocarbures / EMR	0%

Ce constat peut révéler deux points :

- Les bailleurs de fonds choisissent les projets en fonction de leur portée et de leurs enjeux. Ils tendent à privilégier les enjeux sociaux et environnementaux. Les projets à enjeux économiques sous-tendent des enjeux sociaux (accès au travail, santé, accès aux produits de première nécessité …)
- Les projets à enjeux sociaux et environnementaux nécessitent des bailleurs de fonds pour pouvoir être mis en œuvre. Ce point part du principe que les investissements privés cherchent des projets présentant des rentabilités financières suffisantes pour pouvoir amorcer le projet (ex : infrastructures portuaires). Les entreprises privées ayant par essence vocation à être rentable financièrement.

[6] *Source : Site web Banque Mondiale*

Les projets à enjeux sociaux et environnementaux ne valident pas toujours ces seuils de rentabilité financières et nécessitent donc des apports financiers ne cherchant pas de rentabilité financière. Les Etats et bailleurs de fonds sont alors en mesure de proposer des financements pour ce type de projet car leur « metrics » sont composés d'autres indicateurs (rentabilité économique pour les gouvernements notamment pouvant se mesurer par la création d'emplois par exemple).

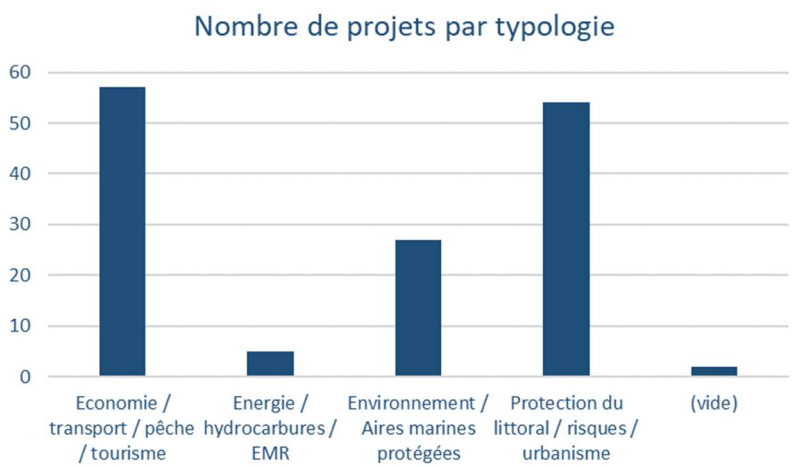

Figure 10 –Typologie des projets

Ce deuxième point est confirmé par le diagramme ci-contre qui présente la part des financements privés par typologie de projets. On peut voir que près de 90% des projets sont à enjeux économiques (typologies : « Economie / transport / pêche / tourisme » et « Energie / hydrocarbures / EMR ».

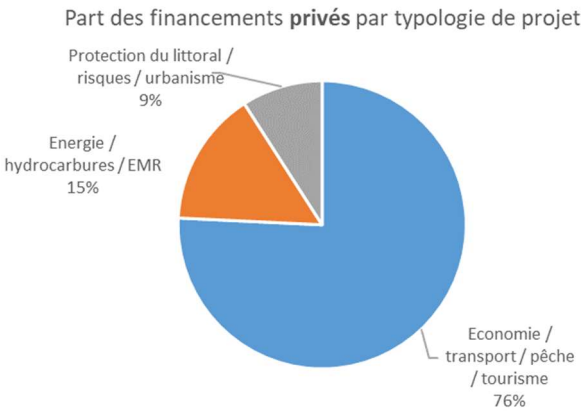

Figure 11 - Part des financements privés

C. METHODOLOGIE ET MODELE COMMUN POUR LES PROCESSUS DE PLANIFICATION



1. Présentation de la démarche

La planification régionale est un processus qui consiste à assurer :

- Un développement équilibré par l'harmonisation des politiques et stratégies nationales et transfrontalières ;
- La mise en cohérence des plans d'investissements multisectoriels tout en étant le garant de l'articulation entre la planification locale, nationale et transfrontalière ;
- L'allocation optimale des investissements pour une gestion côtière durable.

La mise en place d'un PARSI nécessite une harmonisation et une mise en cohérence a minima de ces documents de planification nationaux et transfrontaliers afin de pouvoir développer une dynamique coordonnée et d'assurer un suivi.

Les systèmes politiques, le cadre institutionnel et les enjeux liés à la zone côtière sont tellement différents entre les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest qu'il serait vain de tenter de définir un cadre trop rigide pour répondre aux besoins de planification dans la région.

En outre, en respect de la souveraineté de chaque pays, des recommandations sont émises et un cadre proposé, mais cela ne saurait imposer des actions concrètes ou un cadre trop strict.

Le processus d'harmonisation exige un fort engament et un appui politique de tous les pays concernés. Il peut également impliquer une approche stratégique qui permet d'organiser et d'accorder la priorité aux objectifs régionaux et de confier des rôles, des responsabilités et des ressources aux institutions existantes ou à créer sur le plan régional.

Notre méthodologie s'est appuyée sur une démarche concertée avec les différents pays concernés au travers de consultations (enquêtes et ateliers nationaux). L'objectif étant de proposer un outil applicable, adapté et flexible, qui puisse prendre en compte les spécificités nationales, régionales et même locales et favoriser l'appropriation de la démarche pour les nouveaux pays.

Nous avons également analysé différents processus de planification existants qui ne sont parfois pas appliqués dans la zone d'étude, ni même ne relèvent de la gestion côtière, mais qui ont semblé pertinents dans le modèle qu'ils peuvent représenter. Que ce soit à l'échelle supranationale ou régionale, au travers des programmes et initiatives portés par en particulier l'UEMOA et la Banque mondiale et également à l'échelle nationale avec l'analyse des PIMS réalisés dans certains pays de la zone d'étude.

Traditionnellement, la planification se structure autour d'étapes-clés, qui constituent un canevas permettant de structurer et d'encadrer la dynamique. Ce canevas et/ou l'identification des étapes-clés ont été questionnés lors de la phase de consultations, pour recueillir les besoins en termes de compléments, de points d'attention, de chronologie, etc.

Suite à l'analyse comparative des dynamiques existantes de planification et à l'issue de la démarche d'harmonisation globale, des étapes de planification ont été confortées et détaillées.

2. Les dynamiques existantes de planification côtière

Au niveau international, global et/ou régional il existe beaucoup d'exemples qui font référence au processus de planification ou planning dans le contexte de la résilience des communautés littorales et des zones côtières. Le tableau suivant montre une liste des principaux documents et lois qui ont été analysés afin d'apporter dans la section suivante une méthodologie et un modèle commun pour le processus de la planification au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest.

2.1. Les processus de planification à l'échelle internationale

Le tableau ci-dessous donne un aperçu vaste des documents qui décrivent le processus de planification dans le **contexte international.** De plus, ce tableau résume de manière générale le contenu des différents documents.

Tableau 31 – Processus de planification à l'échelle supranationale

Cadre principal de planification à l'échelle globale et régionale	
Nom du document	Résumé bref
Le Processus GIZC - Gestion intégrée des zones côtières[7]	Le Protocole a été élaboré pour fournir un cadre légal aux Parties Contractantes - 21 pays UE - afin de mettre en œuvre la GIZC en Méditerranée. Le protocole est entré en vigueur en 2011 et est coordonné par le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/RAP) à Split. Le processus de GIZC vise à guider donc le comment faire de la GIZC tout en s'adaptant au contexte national/local.
La directive-cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE)[8]	Les États membres partageant une même région marine doivent élaborer « en coopération étroite » des plans garantissant le « bon état écologique » de leurs eaux maritimes. Pour ce faire, ils s'appuient sur des évaluations détaillées de l'état de l'environnement marin et en définissent des actions à entreprendre et des objectifs à atteindre. Aucune mesure ne sera prise au niveau communautaire, parce que la subsidiarité est mise en avant. Les programmes nationaux seront contrôlés et approuvés par la Commission qui peut rejeter tout ou partie du cadre communiqué par un État membre si elle estime qu'il n'est pas conforme à la directive.
CPACC (Caribbean Planning for Adaptation to Climate Change)[9]	Les petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes ont été parmi les premiers à travailler sur l'adaptation au climat. En réponse régionale à la Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement de 1994, le projet de planification de l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes a été créé en 1997. L'un de leurs cinq projets pilotes a conduit à la création d'un comité national sur le changement climatique à Sainte-Lucie, qui a permis de sensibiliser le public au niveau national, de fournir des informations et de renforcer les capacités

[7] EU (2009) PROTOCOLE relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerrané.https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiIuMH79L_8AhWa8rsIHYTBB60QFnoECBkQAQ&url=https%3A%2F%2Feur-lex.europa.eu%2FLexUriServ%2FLexUriServ.do%3Furi%3DOJ%3AL%3A2009%3A034%3A0019%3A0028%3AFR%3APDF&usg=AOvVaw3wJQldiFA9DLCujpiQCEIz

[8] EU (2008) Directive 2008/56/CE. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32008L0056

[9]Caribbean Community Climate Change Center. 1997 – 2001 Caribbean Planning For Adaptation To Climate Change Project. https://www.caribbeanclimate.bz/blog/2021/04/07/2019-2023-intra-acp-gcca-programme-in-the-caribbean-enhancing-climate-resilience-in-cariforum-countries/

Cadre principal de planification à l'échelle globale et régionale	
	pour faire face au changement climatique. Suite à celui-ci, un autre projet a été implémenté qui se passe également au niveau inter-régional des Caraïbes.
Commission du Rhin[10]	La Commission centrale pour la navigation du Rhin est une organisation internationale dont le siège est à Strasbourg. Elle est la plus ancienne organisation internationale des temps modernes. Sa création remonte au Congrès de Vienne (1815). Avec la Belgique, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et l'Autriche cinq États membres en font partie. La protection de l'environnement rhénan est au cœur des préoccupations de la commission. Depuis le début du 20e siècle déjà, elle intègre la prévention de la pollution et la protection de l'environnement dans ses activités.
Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)[11]	La CIPR est fondée le 11 juillet 1950 par l'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse dans le but d'analyser la pollution du Rhin. En 1976, la Communauté économique européenne est également devenue partie contractante. Aujourd'hui les 6 membres coopèrent avec l'Autriche, le Liechtenstein, la Région belge de Wallonie et l'Italie pour restaurer le Rhin et tous ses affluents. Ces Neuf Etats ou régions du bassin du Rhin travaillent en étroite collaboration. Leurs activités sont centrées sur le développement durable du Rhin et de son milieu alluvial et sur l'atteinte du bon état dans toutes les eaux du bassin versant.
Mékong River Commission (MRC)[12]	La MRC est une organisation intergouvernementale de dialogue et de coopération régionale dans le bassin inférieur du fleuve Mékong, créée en 1995 sur la base de l'accord sur le Mékong conclu entre le Cambodge, le Lao PDR, la Thaïlande et le Viet Nam. La Stratégie de Développement du Bassin de la MRC est une stratégie à l'échelle du bassin dont l'objectif principal est de guider tous les acteurs impliqués dans les questions liées à l'eau du Mékong vers la réalisation d'améliorations environnementales, sociales et économiques.

[10] Commission du Rhin (2023) : https://www.ccr-zkr.org/11010100-fr.html
[11] Commission Internationale pour la Protection du Rhin (2023) : https://www.iksr.org/fr/
[12] Mekong River Commission (2023) : https://www.mrcmekong.org/

2.2. Les processus de planification à l'échelle régionale

Le tableau ci-dessous donne un aperçu vaste des documents qui décrivent le processus de planification au **niveau régional en Afrique de l'Ouest.**

Tableau 32 – Processus de planification à l'échelle régionale

Cadre principal de planification à l'échelle régionale en Afrique de l'Ouest		
Nom du document	Résumé bref	Pays concernés
Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO, 2011 et mises à jour de 2016 et 2020)[13]	Le SDLAO consiste en une subdivision du littoral ouest africain en 44 zones et 179 secteurs de côte où le risque côtier (érosion côtière, inondation, pollution) est caractérisé en fonction des aléas et des enjeux répertoriés. Sur cette base, des préconisations de gestion sont faites à l'endroit des décideurs. En 2016, la MOLOA a réalisé la première mise à jour du SDLAO. L'ORLOA est chargé de porter les prochaines mises à jour du SDLAO en s'appuyant sur les indicateurs identifiés au niveau régional (imagerie satellitaire) et sur le dispositif d'observation existant et à mettre en place au niveau des pays pour la collecte de données météo marines. La deuxième mise à jour du SDLAO (le Bilan 2020), avec l'intégration de Sao Tomé & Principe, porte la subdivision du littoral ouest africain à 47 zones et 186 secteurs côtiers.	Mauritanie Sénégal Gambie Guinée-Bissau Guinée Sierra Leone Liberia Côte d'Ivoire Ghana Togo Bénin Sao Tomé-et-Principe
Programme régional de lutte contre l'érosion côtière (PRLEC – UEMOA, 2007)	Il vise l'atténuation des conséquences économiques, environnementales, sociales et culturelles de l'érosion côtière dans l'ensemble des Etats côtiers membres de l'UEMOA. Le PRLEC comprend 4 composantes : 1 - Recherche et développement, 2 - Schéma directeur, 3 - Etudes d'exécution d'ouvrages, 4 - Travaux d'aménagement et de protection	Mauritanie Sénégal Gambie Guinée-Bissau Guinée Sierra Leone Liberia Côte d'Ivoire Ghana Togo Bénin Sao Tomé-et-Principe
Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA (SDER)	Le SDER a pour objectif d'assurer un développement optimal de l'espace UEMOA (complémentaire entre le SAHEL et le littoral – il constitue le cadre de référence pour les 20 prochaines années (Horizon 2040)	Mauritanie Sénégal Gambie Guinée-Bissau Guinée Sierra Leone Liberia Côte d'Ivoire Ghana Togo Bénin Sao Tomé-et-Principe
Les protocoles et accords régionaux de la Convention	Il s'agit de plusieurs protocoles additionnels :	Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Congo (RD), Congo (Rép. de), Côte d'Ivoire, Guinée

[13] UEMOA (2020) Littoraux d'Afrique de l'Ouest (SDLAO).
https://www.giwacaf.net/site/assets/files/2275/sdlao_2020_bilan_rapport_general_version_finale_post_csr_fr.pdf

d'Abidjan (Protocoles additionnels)[14]	• Protocoles sur les normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration pétrolière et gazière en haute mer • Protocole sur la Gestion durable des mangroves • Protocole sur la Gestion intégrée des Zones Côtières • Protocole sur la pollution due aux sources et activités terrestres"	équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud et le Togo.
Projet "Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries" (CCLME)	Améliorer la capacité des pays participants à traiter les problèmes relatifs aux déclins des pêcheries, aux menaces sur la biodiversité et sur la qualité de l'eau	Maroc, Mauritanie, Cap Vert, Sénégal, Gambie, Guinée et Guinée-Bissau.
PRAO Projet Régional des pêches en Afrique de l'Ouest	Son objectif général est d'augmenter de manière substantielle la totalité de la richesse générée par l'exploitation des ressources marines halieutiques de l'Afrique de l'Ouest, et d'accroître la part de cette richesse capturée par les pays de l'Afrique de l'Ouest.	Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mauritanie, Sénégal, et Sierra Leone
Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM)	Il vise les thématiques suivante : la promotion de la pêche durable - Le renforcement de la résilience des sites côtiers vulnérables - la restauration de la Mangrove - la protection des zones humides et des oiseaux côtiers - la réduction de l'impact des infrastructures côtières - la réduction de l'impact des activités pétrolières et gazières offshore	Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone et Cap vert
Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) (2007)	Depuis une dizaine d'années, le RAMPAO a considérablement contribué à l'amélioration de l'efficacité de gestion des AMP, notamment à travers la mise en réseau d'un ensemble d'AMP représentatives, la réhabilitation et la restauration de certains habitats critiques, l'échange et l'apprentissage mutuel entre les membres du réseau et l'appui pour des AMP fonctionnelles, répondant, de manière optimale, aux objectifs de conservation qui leur sont assignés. Dans ce cadre, l'OBAPAO (Observatoire des aires protégées d'Afrique de l'Ouest) a été mise en place.	Celui-ci portait sur 4 pays en 2007 (Mauritanie, Sénégal, Guinée-Bissau, Gambie) et ambitionne à l'horizon 2022 d'inclure 13 pays (Mauritanie, Sénégal, Guinée-Bissau, Gambie, Cabo Verde, Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria).

Même si les différentes étapes de planification varient légèrement par document analysé, il est possible de dégager quelques étapes essentielles de planification. Certains documents décrivent le processus de planification plus que d'autres et entrent plus en détail. Les documents détaillés influencent davantage la manière de laquelle ces étapes ont été identifiées, choisies et enfin formulées.

Un exemple parmi d'autres est le **Processus GIZC** (Gestion intégrée des zones côtières)[15]. Le protocole est entré en vigueur en 2011, mais la première pierre a été posée en 1976 avec la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée à Barcelone, telle que modifiée le 10 juin 1995. Les parties du protocole faisaient déjà

[14] UICN (2019) Convention d'Abidjan : des protocoles additionnels signés. https://www.iucn.org/fr/news/west-and-central-africa/201907/convention-dabidjan-des-protocoles-additionnels-signes

[15] EU (2009) PROTOCOLE relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerrané.https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiIuMH79L_8AhWa8rsIHYTBB60QFnoECBkQAQ&url=https%3A%2F%2Feur-lex.europa.eu%2FLexUriServ%2FLexUriServ.do%3Furi%3DOJ%3AL%3A2009%3A034%3A0019%3A0028%3AFR%3APDF&usg=AOvVaw3wJQldiFA9DLCujpiQCEIz

parties de la convention à Barcelone. Les parties impliquées ont effectué des recherches afin d'analyser la situation actuelle et d'en déduire des scénarios futurs possibles. Pour élaborer un consensus sur la démarche à suivre, les acteurs concernés et la population au sens large se sont mis d'accord sur les problèmes principaux et prioritaires pour la région. Les parties impliquées étaient notamment responsables de la mise en place de mécanismes de coordination et de l'élaboration d'une vision préliminaire. Ensuite, ils ont développé un plan détaillé du projet et une stratégie globale.

Un autre exemple est le **Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO).** L'élaboration et la mise à jour régulière sont un levier important de la stratégie de réponse coordonnée aux enjeux côtiers en Afrique de l'Ouest, initiée depuis 2009 par l'UEMOA. Le SDLAO préconise en 2011 la mise en place de la Mission d'Observation du Littoral Ouest-Africain (MOLOA). Entre 2011 et 2016, les ateliers techniques régionaux organisés par la cellule régionale de la MOLOA, ont permis de réaliser le Bilan 2016 correspondant à la première mise à jour du SDLAO. La validation du Bilan 2016, en juillet 2018 à Abidjan a recommandé, entre autres, la transformation de la MOLOA en Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA) avec des fonds dédiés. Depuis, l'ORLOA est en cours de mise en place dans le cadre du projet WACA et a porté la deuxième mise à jour du SDLAO (le Bilan 2020), emmenant le découpage du littoral à 47 zones et 186 secteurs côtiers avec l'intégration de Sao Tomé & Principe.

Un autre exemple régional est la **directive-cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE)** (DCSMM)[16]. La directive est entrée en vigueur en 2008. Elle impose aux États membres de mettre en place des stratégies marines nationales pour atteindre, ou maintenir lorsqu'il existe, un "bon état écologique" d'ici à 2020. La directive est mise en œuvre selon un cycle de six ans comportant trois grandes étapes : En 2014, les États membres ont dû mettre en place des programmes de surveillance pour collecter des données afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de bon état écologique et d'atteinte des objectifs. En 2012 et en 2018, les États membres ont dû rendre compte sur l'état de leurs eaux marines. Ils ont également dû fixer des objectifs pour parvenir à un bon état écologique sur la base des 11 "descripteurs" (objectifs) fixés par la directive-cadre sur la protection de l'environnement, qui couvrent la santé des écosystèmes et les pressions et impacts humains qui les affectent. Le DCSMM nécessite une contribution sans précédent et coordonnée des États membres. Pour faciliter ce travail, les États membres et la Commission (ainsi que les conventions maritimes régionales et d'autres parties prenantes) ont mis en place un programme informel de coordination : La stratégie commune de mise en œuvre. Cette stratégie fait intervenir au moins 280 experts des États membres, jusqu'à 70 participants des institutions de l'UE et plus de 100 observateurs ou parties prenantes enregistrés. La stratégie commune de mise en œuvre est pilotée par les directeurs des affaires maritimes de l'UE et organisée par le groupe de coordination de la stratégie pour le milieu marin.

2.3. Les processus de planification nationaux : les PIMS

Des processus de planification au niveau national ont été mis en place pour certains des 12 pays concernés.

[16] EU (2008) Directive 2008/56/CE. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32008L0056

2.3.1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PIMS

Le tableau ci-dessous rassemble de manière synthétique les caractéristiques des différents PIMS disponibles, en termes de structure, d'approche, d'analyse du contexte, de définitions des actions.

Tableau 33 – Présentation synthétique des PIMS

	Ghana	Togo	Benin	Mauritanie	Sénégal	Sao Tomé-et-Principe	Lahou (Côte d'Ivoire)	Gambie
Nom du doc.	ÉLABORATION D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT MULTISECTORIEL & ÉTUDES DE PRÉFAISABILITÉ POUR LA ZONE COTIERE DU GHANA (version provisoire)	PLAN D'ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU LITTORAL TOGOLAIS	PLAN D'INVESTISSEMENT MULTISECTORIEL POUR L'ADAPTATION AUX RISQUES COTIERS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU BENIN	PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN (PDAL) + PLAN D'INVESTISSEMENT MULTISECTORIEL DU LITTORAL MAURITANIEN (2018-2022)	ETABLISSEMENT DE LA STRATEGIE NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES	PLAN D'INVESTISSEMENT MULTISECTORIEL POUR INTEGRER LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RISQUES DE CATASTROPHE DANS LA GESTION DE LA ZONE COTIERE	PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA VILLE DE GRAND-LAHOU	RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES ET DES COMMUNAUTES VULNERABLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Date	2022 – en cours	2017	2017	2017	2013	2017	2017	2013
Auteur	Egis, Université de Cape Coast, Rebel groupe	Anteagroup	Anteagroup	UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)	GOPA Consultants & Pescares	GFDRR, The World Bank	BeDevelopment	National Environment Agency (NEA)
Principaux chapitres	• Evaluation des risques • Options d'adaptation • Orientation du PIMS • Définition des actions • Planification	. Méthodologie . Contexte humaine et biophysique . Potentialités de la zone et opportunités multisectorielles . Contexte institutionnel et juridique . Inventaire des projets côtiers . Plan	. Méthodologie . Contexte . Risques côtiers au Bénin . Cadre institutionnel . Cadre légal et réglementaire . Projets d'adaptation existants . Plan	. Conception du plan et qualification des mesures . Mesures d'adaptation au plan territorial . Mesures d'adaptation au plan sectoriel . Gouvernance au service de la réduction des risques . Cohérence et	. Principes et processus de la stratégie nationale GIZC . Description du littoral et ses challenges . Revue des études et projets . Contexte juridique et institutionnel . Axes stratégiques et lignes directrices	. Contexte humain et biophysique . Climat et risques côtiers . Actions et projets en cours d'adaptation au changement climatique en zone côtière . Cadre institutionnel et juridique du pays lié	. Méthodologie . Contexte environnemental . Risques . Changement climatique . Cadre socio-économique . Cadre politique . Orientations stratégiques . Plan d'investissement	Partie 1 - diagnostic contexte / risques côtiers / climat / analyse des parties prenantes Partie 2 - stratégie Partie 3 - résultats du projet et budget total Partie 5 - cadre de suivi et d'évaluation Partie 6 - contexte juridique

	Ghana	Togo	Benin	Mauritanie	Sénégal	Sao Tomé-et-Principe	Lahou (Côte d'Ivoire)	Gambie
		d'investissement proposé	d'investissement proposé	consolidation du plan d'investissement Annexe 2 : . Diagnostic détaillé	de la stratégie nationale GIZC . Description du plan d'action . Initiation de la stratégie nationale GIZC . Programme de suivi	à la gestion des zones côtières . Plan d'investissement proposé		
Données de contexte	Pas mentionnées spécifiquement dans le livrable mis à disposition (D6)	. Situation générale . Océanographie . Climat . Géologie . Biodiversité . Changement climatique . Risques côtiers . Economie	. Situation générale . Climat . Géologie . Hydrologie . Biodiversité . Changement climatique . Risques côtiers . Démographie . Economie	. Situation générale . Climat . Géologie . Hydrologie . Biodiversité . Changement climatique . Occupation du sol et urbanisme . Economie	. Situation générale . Problèmes et enjeux (risques côtiers, dégradation environnementale)	. Situation générale . Géologie . Hydrologie . Climat . Changement climatique . Economie	Plusieurs études en annexe : . Analyse environnementale de l'estuaire du fleuve . Analyse socio-économique . Résumé des politiques nationales, régionales et internationales . Changement climatique	. Contexte géographique et socio-économique . Contexte environnemental côtier . Changement climatique et projections . Contexte politique et institutionnel
Approche	. Évaluation du niveau de risque pour l'identification des points chauds sur la base d'un classement du niveau de risque ; . Définition de mesures d'adaptation adéquates par archétype côtier . Plan d'action, conditions et calendrier de mise en œuvre, budgets associés et modalités de financement possibles	. Analyse croisée des différents contextes (physique, éco, institutionnel) en lien avec la réduction des risques côtiers liés au changement climatique. . Atelier participatif de priorisation des actions. . Proposition d'un plan quinquennal d'actions.	. AMC : Croisement des impacts des risques côtiers sur les secteurs et enjeux de l'économie (agriculture, tourisme, énergie, etc.). . Prise en compte des aspects sociaux, économiques et environnemental.	.Démarche d'adaptation générale et sans regret. . Les grands enjeux sont détaillés avec contraintes et opportunités dans l'annexe 1 (diagnostic), en fonction des différents secteurs d'activités. . Priorisation des mesures.	Approche participative : . Ateliers et groupes de travail sur plusieurs axes directeurs (voir ci-dessous). . Des lignes directrices (enjeux) ont ensuite été fixées.	Approche mixte : . Croisement des impacts du changement climatique sur les secteurs d'activité (profil de risques) . Séminaires avec les acteurs pour priorisation des actions.	*Méthodologie absente (annexe 0 ?)*	. Croisement rapide changement climatique / environnement et socio-éco . Accent mis sur la dimension institutionnelle et les besoins en formation et organisation ACB des projets proposés

	Ghana	Togo	Benin	Mauritanie	Sénégal	Sao Tomé-et-Principe	Lahou (Côte d'Ivoire)	Gambie
Axes du plan d'investissement	. Renforcement du cadre légal et institutionnel . Renforcement de l'aménagement du littoral et de la gestion des risques . Stratégies locales selon l'archétype côtier . Coopération nationale et régionale	. Erosion côtière et inondations . Pollution et sauvegarde de l'environnement naturel . Renforcement institutionnel et juridique . Renforcement des connaissances et communication . Développement sectoriel Mesures sur 5 ans (court terme) et >5 ans (long terme)	. Stratégies locales . Renforcement du cadre légal et institutionnel . Maintenance des stratégies d'adaptation et de protection . Renforcement des connaissances et communication . Renforcement de la collaboration régionale	. Mesures d'adaptation territoriales (aménagement, relocalisation) . Mesures d'adaptation sectorielles (pêche, météo, hydro) . Gouvernance (information, communication, sensibilisation, évolution du cadre juridique)	. Gouvernance (réforme juridique et institutionnelle) . Renforcement des capacités (sensibilisation, connaissances) . Protection (gestion) . Exploitation (développement durable) . Aménagement . Financement	. Renforcement des connaissances, de l'analyse et des capacités institutionnelles . Réduire les risques climatiques en renforçant les capacités institutionnelles et juridiques . Intégrer la résilience dans le développement sectoriel et communautaire	. Combler les lacunes et renforcer les compétences scientifiques . Aménager l'estuaire du Bandama . Promouvoir un développement socio-économique participatif . Organiser une gouvernance opérationnelle pour la gestion intégrée du Bandama	Améliorer les défenses côtières renforcer les capacités d'adaptation des communautés côtières.
Détail des actions	Pack 1 : vision locale : Mise en œuvre du projet dans les hot spots identifiés (texte et vue schématique) Pack 2 : vision nationale : Mise en œuvre de mesures liées à l'aménagement du littoral et à la gestion des risques (sous forme de plan d'action)	Fiches projets détaillées : . Type (axe) . Répartition géographique . Horizon temporel . Statut . Objectif . Description . Acteurs . Modalités de suivi et mise en œuvre . Coût estimé . Analyse SWOT . Législation liée . Références	Fiches projets détaillées : . Type (axe) . Répartition géographique . Horizon temporel . Statut . Objectif . Description . Acteurs . Modalités de suivi et mise en œuvre . Coût estimé . Analyse SWOT . Références . Impact	Liste avec pour chaque mesure : . Priorité . Durée . Coût .Opérationnalisation (directement applicable ou pas) . Justification . Objectif . Mise en œuvre . Acteurs . Coût estimé	Tableau avec pour chaque mesure : . Ligne directrice . Action . Justification . Acteurs concernés . Court terme ou long terme	Tableau avec pour chaque mesure : . Objectif . Description . Acteurs . Coût estimé . Durée . Répartition géographique . Impact	Les actions sont regroupées dans des objectifs et eux-mêmes dans des scénarios. Pour chaque scénario (3) : . Actions . Localisation des actions . Horizon . Analyse SWOT	. Cadre logique . ACB des actions
Coût estimé du plan	Pack 1 : 20-37M$ Pack 2 : 61.3M$	152 millions €	184,8 millions € investissement + 5,9 millions € suivi	133,9 millions $	Pas d'information budgétaire	34,1 millions $	2 milliards franc CFA soit environ 3 millions €	48 millions $
Liste des acteurs	non	oui, p.57	oui, p.46 et p.111	dans le PDAL, p.37	oui, p.40	oui, p.52	pas détaillé mais schéma p.55	non

2.3.2. L'ANALYSE COMPARATIVE DES PIMS EXISTANTS

On observe qu'il y a une grande similarité entre les différents PIMS par pays.

Tableau 34 – Analyse comparative des structures des PIMS

Structure du PIMS	Données de contexte	Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Liste des acteurs
Une structure similaire d'un document à un autre, pouvant se résumer ainsi : • Explications méthodologiques • Contexte physique (changement climatique et risques côtiers inclus) • Contexte économique (parfois social) et opportunités de développement par secteurs • Contexte institutionnel et juridique • Projets déjà existants • Plan d'investissement proposé	Les parties contextuelles passent en revue la description générale du littoral d'un point de vue physique, économique et plus rarement social. Tous disposent d'une analyse plus ou moins approfondie du changement climatique, à l'exception notable du Sénégal (pas de description du climat actuel ni étude du climat futur).	L'analyse des risques climatiques et côtiers conduit à une liste d'actions, avec bien souvent un système de priorisation. L'approche de construction varie relativement peu même si certains PIMS offrent une approche plus participative que d'autres (ateliers avec les acteurs locaux). Le PIMS du Bénin possède une AMC complète. L'approche mauritanienne demeure un peu plus floue.	Les axes des différents plans d'investissement sont finalement assez proches : • Tous mentionnent un nécessaire renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles et juridiques. • Le renforcement des connaissances est également souvent mentionné. • L'accent est le plus souvent mis ensuite sur le développement résilient des différents secteurs d'activité. • Mesures sectorielles et spécifiques (météo, pollution...).	Pas de grands plans mais plutôt des fiches-produits ou des tableaux de mesures à appliquer.	Similitude dans la liste des acteurs : beaucoup d'institutionnels (ministères, agences de l'Etat…), quelques privés et ONG.

Structure du PIMS	Données de contexte	Approche	Axes du plan d'investissement	Détail des actions	Liste des acteurs
A noter : La Mauritanie se détache puisque le PIMS est compris dans le PDAL en annexe : une annexe 1 avec le diagnostic, une annexe 2 avec le PIMS. *Le document sénégalais est également un peu différent (peu d'éléments contextuels) mais a été établi 4 ans avant tous les autres.*			*Incitative intéressante du plan Bénin : renforcement de la coopération interrégionale (mais point peu développé dans le rapport, absent des autres, pour une question pourtant qui n'a pas de frontière).*	*Les fiches projets du Togo et du Bénin sont pratiques et très détaillées. Beaucoup moins de détails au Sénégal.*	

En conséquence, et dans une perspective d'un processus de généralisation de la planification pour les pays engagés par l'UEMOA, il est recommandé que les pays membres qui ne disposent pas encore de PIMS en établissent un. Pour des raisons d'uniformisation, de comparabilité et de simple facilité, il est recommandé d'utiliser le même ordre et noms des étapes de planification. Concernant les pays qui disposent déjà d'un PIMS, un tel changement mineur serait envisageable quand la prochaine mise à jour du PIMS sera à réaliser.

Globalement, il apparaît que les pays disposant d'un plan national sont plus avancés en matière de protection et résilience côtière que ceux qui n'en ont pas. Toutefois, les pays se distinguent également au sein de ces deux catégories. Le Bénin, le Togo et le Sénégal font partie des pays les plus avancés ayant un plan national depuis le début de WACA ResIP I.

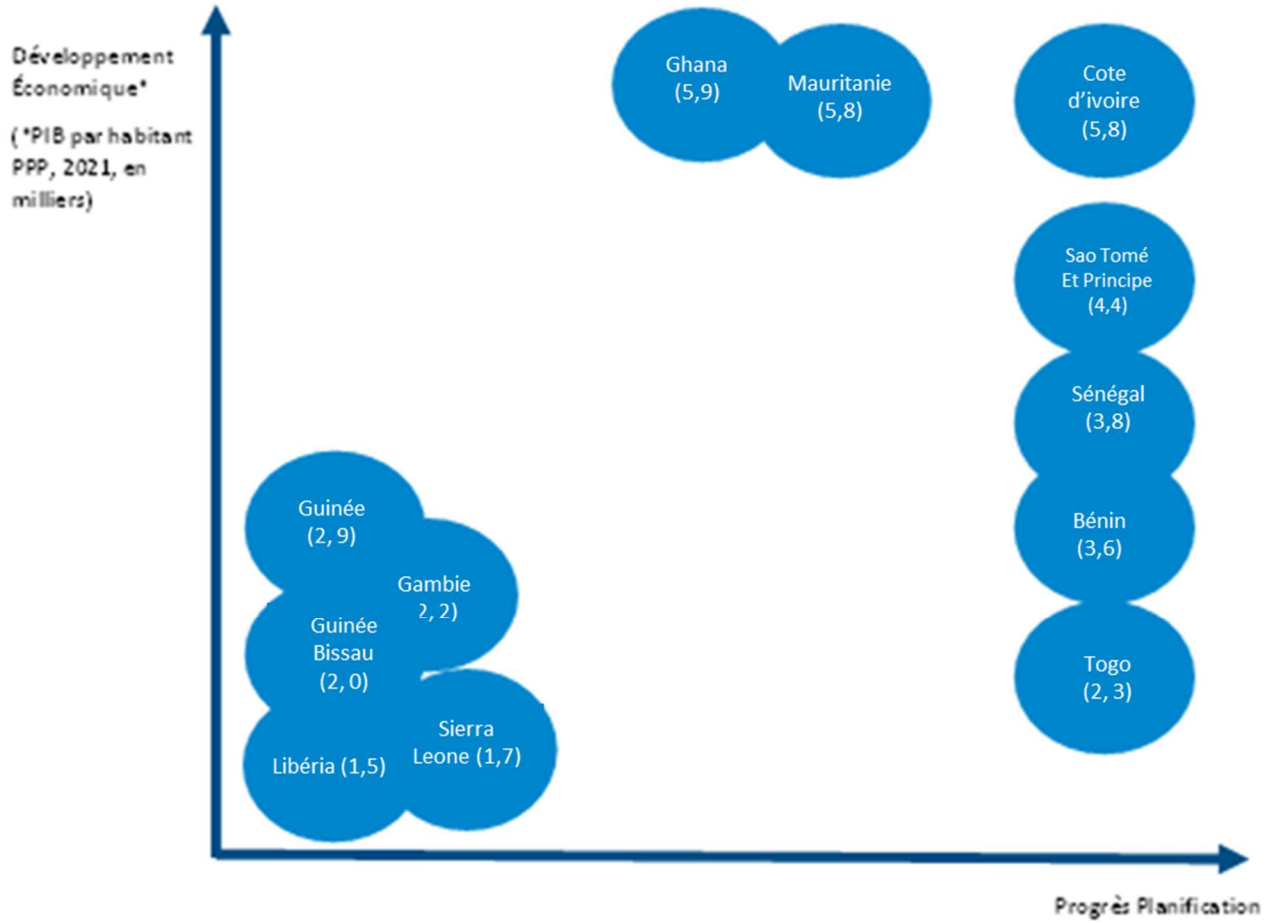

Figure 12: Evaluation du niveau de planification nationale (par pays)[17]

[17] World Bank Data (2021). https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.PP.CD?locations=ZG World Bank Data (2021). https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.PP.CD?locations=ZG

Il apparaît que la disponibilité d'un PIMS (souvent en lien avec le soutien du programme WACA) fait une différence significative dans le progrès de la mise en œuvre de mesures au niveau national. Comme l'on peut le voir dans la Figure 12 ci-dessus, le niveau de développement économique ne représente pas une limite pour établir un PIMS ou avoir un focus sur la résilience côtière. Comme le montre le tableau, le Togo dispose d'un PIMS et fait partie des pays les plus avancés au niveau du processus de planification par rapport à la résilience côtière, bien que son développement économique soit relativement faible comparé à d'autres pays de la région.

On peut même présumer qu'une fois un PIMS ou un tel plan au niveau national est établi, la coordination et coopération au niveau transfrontalier et régionale sera plus facile à organiser, gérer et poursuivre.

3. Proposition d'un plan type pour les PIMS

3.1. Rappel des étapes de planification

L'analyse de ces documents, cadres de planification, bilans des littoraux et schémas de développement a permis d'identifier des étapes différentes par apport au processus de planification que cela soit au niveau international, régional ou national. En général on retrouve les étapes qui couvrent le processus de planification. Le schéma dans la partie suivante reprend ces étapes et explique davantage de quoi il s'agit en détail.

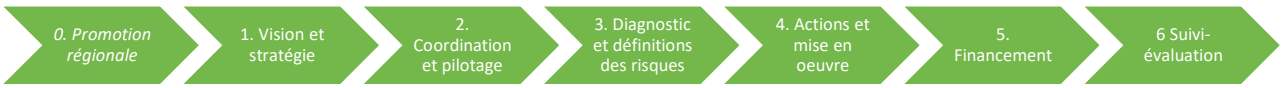

Figure 13 –Les étapes de planification

Une étape préalable au développement de la planification des investissements multisectoriels sur la zone côtière est la création d'une **plateforme et la promotion du sujet au niveau (inter)national.** Celle-ci est essentielle pour lancer le processus de planification car elle identifie les parties prenantes. Cette dynamique a déjà été lancée par l'UEMOA et accompagnée par le programme WACA. Dans le cas du "SDLAO", l'UEMOA a non seulement réuni les acteurs concernés, mais a également chargé une institution de le mettre à jour de manière régulière.

Pour qu'un projet soit couronné de succès, il est essentiel de définir des objectifs et une vision commune lorsque plusieurs acteurs sont impliqués. La première étape est donc la **Définition d'objectifs (communs).** Alors que certains projets définissent un objectif pour tous les acteurs (comme la CPACC) il existe d'autres projets dans lesquels les acteurs alignent leurs objectifs individuels sur un méta-objectif (comme la directive-cadre stratégie pour le milieu marin). L'ensemble de ces projets découle sur ce qui est souvent appelé un **Plan directeur.** Par exemple, le GIZC du Sénégal contient un aperçu détaillé, *Initiation d'exécution de la stratégie nationale GIZC*, dans lequel des étapes de travail concrètes sont planifiées et consignées. Le plan comprend également un *Tableau de bord pour le suivi de l'exécution de la stratégie nationale GIZ,* qui permet de suivre et de documenter la mise en œuvre des différentes actions. Dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Littoral Ivoirien (PAGIL), une vision concrète est définie.

La deuxième étape au niveau national correspond à **l'identification des parties prenantes** et la **mise en relation** de celles-ci, soit au travers d'instances intersectorielles, de réunions interministérielles ou de création d'une entité dédiée. Il s'agit donc en premier lieu de réaliser un travail d'identification des différents acteurs qui agissent et portent des projets sur les zones côtières, de cartographier leurs compétences et leurs mandats et enfin, de définir des moyens de collaboration entre eux et un pilote, en charge de l'animation et de la coordination. Dans le processus de consultation mené dans le cadre de cette étude, il est apparu que les 12 pays de la zone ont déjà bien identifié leurs acteurs côtiers. La marche supplémentaire à gravir est celle d'une coordination efficiente, voire pour certains, l'affirmation d'une entité dédiée.

La troisième étape nécessaire vise à **mieux connaître sa zone côtière**, que ce soient les enjeux, les risques, les projets, etc. Elle correspond à 2 sous-étapes :

- Une étape de « **Recherche et collecte d'informations** », où une première pierre de mesures appropriées est posée en créant une base de données pertinente. Certaines initiatives, telles que les protocoles et accords régionaux de la convention d´Abidjan, ont été précédées de plusieurs consultations nationales et dans le cas des SDLAO, les bureaux nationaux du MOLOA, ont entre autres, largement soutenu le processus en adoptant une approche participative pour la production et la fourniture de données et d'informations.

- Une étape de **« définition des risques, opportunités et sujets sensibles »** (“hot topics”). Ceci n’est faisable que grâce aux étapes précédentes, donc à travers une base de données pertinente et l’existence de partenariats. Les risques incluent l'érosion, la sécheresse et la pollution. Alors que la plupart des pays/régions sont concernés par tous ces facteurs de risque, il est important de déterminer dans quelle mesure ils sont affectés par chacun d'entre eux. En général, chaque pays peut identifier 1 à 2 risques qui représentent un défi particulièrement important dans le contexte individuel - ce que l'on appelle un "hot topic". Au niveau régional, les pays sont souvent responsables des mesures qui sont en corrélation avec leurs propres sujets sensibles. Ils prennent dans ce cas une sorte de rôle de modèle pour les autres pays. Cette approche s’explique par le fait que le pays leader a le plus de connaissances et d’expériences par rapport à “son” sujet sensible et peut donc prendre ce rôle de dirigeant. Il aura aussi la charge de partager ses expériences avec les autres pays afin d’accélérer leurs potentialités au niveau de la protection côtière.

L’étape 4 vise à traduire ce diagnostic et cette analyse des risques en **actions** priorisées, phasées, co-construites et concertées, et en accord avec les engagements de la vision partagée d’un littoral résilient. C’est sur la base de l’état des lieux et des projections réalisées en phase de diagnostic, croisé avec la vision du littoral souhaité pour demain, que les gestionnaires des territoires vont définir, prioriser et phaser les actions à mener, en concertation avec les parties prenantes de la zone côtière.

L’étape 5 doit garantir le **financement** d´un projet ou d´une intervention. Celui-ci provient soit des fonds de l'institution gouvernementale chargée de la mise en œuvre, comme la Commission Européenne dans le cas de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (2008/56/CE), soit de la demande de subventions. Dans le Plan d’Aménagement et de Gestion Intégrée du Littoral Ivoirien (PAGIL) un Plan d’Investissement Prioritaire (PIP) est prévu. Il se présente comme des microprojets potentiels à financer par le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, ce qui constitue le premier pas pour l’opérationnalisation du PAGIL. Au niveau régional il peut être intéressant d’implémenter des projets transfrontaliers qui seront financés par plusieurs États ou une Union étatique.

Enfin, un système de **suivi-évaluation** doit être mis en place pour permettre d’évaluer l’état initial avec des indicateurs robustes, mais également d’avoir un outil de suivi articulé au bilan périodique des littoraux qui permettra de juger des écarts et des résultats d’avancement par rapport aux objectifs initiaux et à la planification. Le diagnostic a montré que chaque projet et/ou chaque bailleur dispose de son propre système de suivi-évaluation. Le programme WACA ResIP a mis en place un système de suivi-évaluation pour l’ensemble de ses projets, qui permet de générer une première culture commune du suivi-évaluation dans les pays concernés.



Echelle nationale	Mise en place du processus	Identification des acteurs	Observations de terrain (cartographie des aléas, suivi de l'état de la zone côtière)	Comparaisons de plusieurs solutions par site d'étude	Identification des instruments financiers mobilisables selon l'approche top-down et bottom-up	Mise en place d'un système national de suivi-évaluation
	Définition de la vision stratégique	Identification d'un structure de coordination	Connaissance des Aléas et des Enjeux	Planification dynamique des actions	Identification des leviers de financement mobilisables par type d'action	
	Définition des objectifs stratégiques et opérationnels	Renforcement de capacités des acteurs côtiers				
Echelle régionale	*Vision du PARSI*	*Répertoire des acteurs intervenant sur la zone côtière*	*ORLOA, en tant que fournisseur et démonstrateurs d'outil*		*Promouvoir, informer et faciliter l'accès des gestionnaires du littoral d'Afrique de l'Ouest aux différents mécanismes de financement des projets*	*Proposition d'un système harmonisé de suivi-évaluation*
		Facilitation à la mise en place d'une structure de coordination	***Raison d'être de l'ORLOA***		*Assurer la médiation entre les sources de financement et les gestionnaires*	*Consolidation régionale et recommandations*
		Mise en place de formations régionales (via les centres d'excellence)			*Conseil, agrégateur de bonnes pratiques / Guide de financement*	

3.2. Approche et plan type d'un PIMS pour la zone côtière d'un pays

Au regard des pratiques actuelles et de l'opportunité du PARSI pour homogénéiser les approches, il peut être recommandé d'aborder les PIMS à l'échelle nationale comme suit.

- Première phase de consultation et de diagnostic
  - Contexte législatif international/régional/national
  - Cartographie de acteurs de la zone littorale aux échelles régionale, nationale, locale
  - Cartographie de la vulnérabilité au regard des aléas (érosion, submersion, inondation, pollution, salinisation des nappes)
  - Bilan des bénéfices écosystémiques
  - Bilan sur la coopération transfrontalière
  - Analyse (ou matrice) AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) de la zone côtière
  - Identification des gaps avec les objectifs stratégiques du PARSI

- Deuxième phase de concertation et co-construction d'une vision pour le Plan d'Investissement Multisectoriel de la zone côtière du pays :
  - Promotion du PARSI
  - Validation d'une vision (et d'un horizon) nationale en cohérence avec celle du PARSI
  - Validation d'une stratégie déclinée en plan d'action en cohérence avec le PARSI, selon les axes suivants :
    - Cadre juridique et institutionnel
    - Connaissance du littoral et des risques côtiers
    - Opportunité de coopération transfrontalière
    - Renforcement de la résilience de la zone côtière
    - Mobilisation de financement

- Troisième phase de mise en œuvre du Plan d'Investissement Multisectoriel de la zone côtière du pays (voir Partie III du PARSI)
  - Identification de la cellule nationale en charge du PIMS et des relais aux échelles locales (maillage de la zone littorale)
  - Charte de responsabilité
  - Outil de Suivi & Evaluation

D. LE ROLE DES INITIATIVES REGIONALES



1. L’appui des organismes régionaux

Le rôle crucial des organismes et processus régionaux a été exprimé régulièrement dans le processus de consultation. Ces dispositifs ou programmes ne visent pas à suppléer le rôle des Etats dans leur objectif de planification des investissements multisectoriels, ni à couvrir toutes les étapes du PARSI. Toutefois, chacun joue un rôle important dans l’une ou l’autre de ces étapes afin de mobiliser les pays membres dans le développement et la mise en œuvre de la planification des projets sur leur zone côtière.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du rôle du Schéma Directeur du Littoral d’Afrique de l’Ouest (SDLAO), des protocoles et accords régionaux de la Convention d’Abidjan (Protocoles additionnels) et du PRCM - Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l’Ouest dans les différentes étapes de planification.

Tableau 35 – La contribution des organismes régionaux aux étapes de planification

	0. Promotion régionale	1. Vision et stratégie	2. Coordination et pilotage	3. Diagnostic et définitions des risques	4. Financement	5. Suivi-évaluation
Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO)	En 2011, le schéma directeur des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (SDLAO) a été élaboré. Il a marqué **une étape importante dans la volonté des États d'intégrer la gestion des risques côtiers dans les politiques ou initiatives** visant à améliorer la résilience des populations face au changement climatique. En mai 2011, la Déclaration de Dakar a été très innovante en recommandant la mise en place de Mission d'Observation du Littoral Ouest-Africain (MOLOAL) mise à jour périodique du SDLAO par des évaluations régulières est instituée dans le processus.		Entre 2011 et 2016**, les ateliers techniques régionaux** ont permis de contourner cette difficulté et de réaliser l'évaluation de 2016 correspondant à la première mise à jour du SDLAOE.	Les bureaux nationaux de MOLOA, les correspondants de l'unité régionale au niveau des pays, ainsi que les organes de gouvernance (Comité Scientifique Régional et Comité Régional d'Orientation) ont largement soutenu le processus par une approche participative de la **production et de la mise à disposition des données et informations**, sans toutefois disposer d'un cadre institutionnel clair et de moyens de fonctionnement	La généralisation du processus de planification des investissements repose sur quatre piliers : 1. **L'assistance technique** aux États, à la définition et à la **préparation des investissements** identifiés. Cette assistance est assurée par la **plateforme WACA.** **2. La coordination des investissements** entre les pays et l'incitation de nouveaux pays à rejoindre l'initiative ; **3. Le Plan d'Action Régional Stratégique pour les Investissements (PARSI**). Ce plan traduit une vision régionale harmonisée des besoins d'investissements prioritaires, de la planification desdits investissements et du suivi de leur réalisation ; **4. Le Bilan des Littoraux d'Afrique de l'Ouest**. Il donne un aperçu des risques côtiers et oriente les réponses à apporter à travers la planification des investissements en	

	0. Promotion régionale	1. Vision et stratégie	2. Coordination et pilotage	3. Diagnostic et définitions des risques	4. Financement	5. Suivi-évaluation
					mettant un accent particulier sur les zones prioritaires.	
L'ORLOA, une initiative régionale majeure	Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA)	Observer pour mieux comprendre et pour mieux décider Mise en place d'un Réseau Régional d'Alerte du Littoral Ouest Africain (RESALOA)	Secrétariat Permanent	Défaut de mise en place et de fonctionnement des observatoires nationaux (équipements et équipes techniques)	UEMOA/pays	A travers le Comité d'Orientation Stratégiques (COS) et le Comité Scientifique Régional (CSR)
Les protocoles et accords régionaux de la Convention d'Abidjan (Protocoles additionnels)	La Convention d'Abidjan, **signée en 1981, est un accord de coopération pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier** de la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud.		En juillet 2019, des protocoles additionnels ont été signés. La signature a été précédée de **consultations nationales** visant à refléter autant que possible les **préoccupations nationales** dans ces documents. Au moins 50 participants par pays ont pris part à ces consultations.	Suite à la douzième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan, les experts et les Parties ont recommandé à la Convention de coordonner les efforts de collecte de données via la création d'un Centre de Ressources sur les écosystèmes marins et côtiers.		Pour assurer une mise en œuvre harmonieuse, le Secrétariat de la Convention a élaboré un **plan de travail et un cadre de suivi pour que les États appliquent les protocoles.**
PRCM - Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en	La vision du PRCM est de disposer « d'un environnement côtier et marin sain pour le bien-être des populations ouest-africaines ». À cet effet, le PRCM intervient à	Le Forum Régional Côtier et Marin constitue une opportunité unique de dialogue dans la perspective de construire une vision partagée. Par ailleurs, c'est au sein du Forum Régional Côtier et	Les collèges d'acteurs regroupent les différents membres du PRCM selon leur catégorie et leur intérêt dans le cadre de la gestion de la zone marine et côtière ouest-africaine. Tout en étant u**n cadre**	Les réseaux régionaux thématiques ont pris une part importante dans l'architecture et l'efficacité d'intervention du PRCM (Partenariat Régional pour la Convention de zone		

	0. Promotion régionale	1. Vision et stratégie	2. Coordination et pilotage	3. Diagnostic et définitions des risques	4. Financement	5. Suivi-évaluation
Afrique de l'Ouest	travers une plateforme élargie	Marin que sont di**scutées les orientations stratégiques du PRCM, son système de gouvernance ainsi que les recommandations adressées aux acteurs.**	**d'opérationnalisation des activités du PRCM,** les collèges constituent la base de la participation des différentes catégories d'acteurs à la gouvernance du Partenariat et à la prise de décisions stratégiques à travers leurs représentants au Conseil d'Administration Les **Plateformes Nationales** sont des cadres de concertation, mobilisation et d'action sur les **problématiques nationales de conservation de la zone côtière et marine (ZCM).** Elles regroupent plusieurs catégories d'acteurs y compris les institutions nationales étatiques ainsi que les organisations de la société civile au sens large. Elles ont été mises en place, durant la troisième phase opérationnelle du PRCM 2012-2017, pour enraciner au niveau national les objectifs du PRCM. Elles sont fonctionnelles dans les pays comme la Guinée-	côtière et marine en Afrique de l'Ouest). Leur **mise en place se justifie par la nécessité d'échanger des informations, de mutualiser les expériences, d'harmoniser les procédures et méthodes**, de gérer ensemble des espèces ou des habitats partagés, de produire des outils ou des modules de formation d'intérêt collectif, d'organiser des opérations de plaidoyer communes, etc.		

	0. Promotion régionale	1. Vision et stratégie	2. Coordination et pilotage	3. Diagnostic et définitions des risques	4. Financement	5. Suivi-évaluation
			Bissau, la Gambie, la Mauritanie, la Sierra Leone et la Guinée..			

2. Les normes et directives régionales

2.1. Introduction

La cadre de gouvernance de la zone côtière en Afrique de l'Ouest s'appréhende à différentes échelles : internationale, régionale, sous régionale et nationale. Les enjeux et défis de cette zone côtière sont à considérer au niveau global dans un premier temps avant de pouvoir être appréhendés aux niveaux des différents organes nationaux décisionnels.

Ces différentes normes régionales peuvent s'avérer utiles pour surmonter certaines difficultés institutionnelles ou de gouvernance auxquelles les pays membres pourraient faire face. Ces normes apportent entre autres les contours nécessaires aux États pour initier les changements structurels de leurs institutions ou lois, afin de faire face aux défis actuels et à venir de leurs zones côtières.

Ces normes ou conventions régionales permettent également une harmonisation du cadre nécessaire à l'adoption générale, favorisant la coopération vers une vision commune et pouvant simplifier la mise en œuvre à un niveau plus local.

La difficulté de ces normes et conventions à échelle globale réside néanmoins dans la cohérence avec les autre lois et normes en vigueur à une échelle plus fine et notamment à l'échelle des pays. Des risques de double emploi, de chevauchement, voire de contradiction peuvent entraver la mise en œuvre de ces textes et remettre en cause l'objectif de cohérence régional souhaité au départ.

L'adoption des normes et des directives régionales est un premier défi, leur mise en application en est un autre. C'est bien sur ces deux aspects qu'il est nécessaire de se pencher afin que ces normes réalisées en amont soient correctement et efficacement comprises, utilisées et mises en œuvre à l'échelle nationale.

2.2. Présentation de l'existant

2.2.1. LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

D'un point de vue international, le littoral ouest africain et les pays de la zone d'étude disposent d'un grand nombre de conventions, protocoles ou accords ratifiés permettant entre autres de poser les fondements d'une législation au niveau national. Les accords principaux qui concernent cette étude sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 36 - Conventions internationales

TITRE DE CONVENTION	DOMAINE REGLEMENTE ET OBJECTIF	RATIFICATION
Convention de Ramsar sur les zones humides adoptée en 1971	Utilisation rationnelle des zones humides	L'ensemble des pays de l'étude
Convention des Nations Unies sur **le droit de la mer** adoptée le 10 décembre 1982 à Montego Bay	Définition des espaces maritimes, les droits et les devoirs des Etats dans ces espaces, notamment ceux de la navigation et de l'exploitation des ressources. La convention définit également les obligations en matière de protection du milieu marin.	L'ensemble des pays de l'étude

TITRE DE CONVENTION	DOMAINE REGLEMENTE ET OBJECTIF	RATIFICATION
Le **Protocole de Kyoto** à la Convention-Cadre des Nations Unies sur **les Changements Climatiques** (Kyoto, 11 décembre 1997).	Stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.	L'ensemble des pays de l'étude
La **Convention d'Abidjan** relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (signé le 23 mars 1981)	Prévenir, réduire, maîtriser et combattre la pollution et promouvoir la gestion de l'environnement.	L'ensemble des pays de l'étude
Convention cadre des Nations Unies sur la **diversité biologique** (adoptée le 13 juin 1992 à Rio de Janeiro)	Conserver et utiliser de manière durable les richesses biologiques de la planète et partager les bénéfices de cette utilisation.	L'ensemble des pays de l'étude
Convention internationale pour la **prévention de la pollution par les navires**, adoptée le 2 novembre 1973 à Londres	Protéger l'environnement en général et le milieu marin en particulier, en évitant les pollutions par déversements délibérés, d'hydrocarbures et autres substances nuisibles par les navires, par négligence ou accidents.	L'ensemble des États membres excepté la Guinée Bissau
L'Accord de Paris-COP21 (décembre 2015 lors de la Convention-Cadre des Nations Unies sur **les Changements Climatiques).**	L'objectif de l'accord de Paris est de renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté.	L'ensemble des pays de l'étude
Convention sur **l'évaluation de l'impact sur l'environnement** dans un contexte transfrontière (signé en 1991 à Espoo)	Elle prévoit que les évaluations soient étendues par-delà les frontières des Parties lorsqu'une activité proposée est susceptible d'avoir un impact transfrontalier préjudiciable important. Elle prévoit également que l'étude des impacts sur l'environnement par les Parties signataires de la Convention doit précéder toute prise de décision ou autorisation d'entreprendre toute activité.	Le Bénin n'a pas ratifié
Règlement n° 18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003 portant **Code Minier Communautaire** dans l'espace UEMOA.	Le code minier de l'UEMOA régit l'ensemble des opérations relatives à la prospection, à la recherche, à l'exploitation, à la détention, à la circulation, au traitement, au transport, à la possession, à la transformation et à la commercialisation de substances minérales. Il consacre l'article 11 à la protection de l'environnement.	Membres de l'UEMOA (Sénégal, Guinée, Ghana, Togo, Bénin).

2.2.2. LES NORMES ET DIRECTIVES DE L'UEMOA

L'UEMOA dispose d'une série de normes et de directives dont certaines peuvent fortement contribuer à la mise en place d'une gestion de la zone côtière.

Les principaux règlements sont les suivants :

- REGLEMENT N°18/2003/CM/UEMOA PORTANT ADOPTION DU CODE MINIER COMMUNAUTAIRE DE L'UEMOA
- Règlement n°05/2007/CM/UEMOA portant adoption du Plan d'aménagement concerté des pêches et aquaculture au sein de l'UEMOA
- Règlement n°04/2007/CM/UEMOA PORTANT CREATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE CONSULTATIF SUR L'HARMONISATION DES POLITIQUES ET DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA EN MATIERE DE PECHE ET D'AQUACULTURE
- Règlement n°02/2007/CM/UEMOA relatif à la mise en œuvre du programme régional de lutte contre l'érosion côtière de l'UEMOA (PRLEC/UEMOA)
- Règlement n°04/2008/CM/UEMOA relatif à la sécurité et à la sureté maritimes au sein de l'UEMOA
- Règlement n°03/2008/CM/UEMOA relatif aux conditions d'exercice des professions d'intermédiaires de transport maritime au sein de l'UEMOA
- Règlement n°14/2008/CM/UEMOA portant sur les règles et les conditions de constitution, de concession, d'installation et d'exploitation de la zone franche

Une directive peut être également évoquée dans le cadre de cette étude :

- Directive n°03/2008/CM/UEMOA relative aux fournisseurs de services portuaires au sein de l'UEMOA

On peut également mentionner le processus en cours portant sur le projet de directive sur la gestion des déchets plastique, porté par l'UEMOA.

Ces normes et directives sont majoritairement à portée économique et concernent des sujets majeurs tels que les mines, le transport maritime, la pêche et l'aquaculture, ou encore les zones franches.

Un règlement concerne spécifiquement les problématiques liées à la lutte contre l'érosion côtière qui aborde les trois grandes typologies d'enjeux environnementaux (dégradation de la côte), sociaux (déplacement de population, salinisation des nappes), économiques (déplacement ou perte d'activité, destruction de biens mobiliers …).

On note cependant que les enjeux sociaux (habitat, eau potable) ou encore naturels (écosystème, faune et flore, espaces protégés) ne sont pas réellement présents et pourraient représenter un bénéfice certain pour les États et l'harmonisation générale.

En complément de ces normes et directives, l'UEMOA est composée de différents organes pouvant servir de supports aux États dans la mise se place de leur planification côtière. On peut notamment citer le Conseil des Collectivités Territoriales. Selon le site officiel de l'UEMOA, ce conseil a pour missions de :

- Assurer la participation des collectivités territoriales à la réalisation des objectifs de l'Union ;
- Consolider l'effort d'intégration entrepris par les États membres de l'Union par des actions menées au niveau des collectivités territoriales afin que l'idéal d'intégration soit partagé par les peuples de l'espace UEMOA ;
- Accompagner la Commission de l'UEMOA dans la conception et la mise en œuvre de projets intégrateurs et structurants au bénéfice des collectivités territoriales de l'Union ;
- Contribuer au renforcement de la cohésion sociale, économique et territoriale à travers des actions partagées entre l'Union, les États membres, et les autorités locales.

2.3. Analyse et recommandations

2.3.1. ENJEUX ET INTERETS DES NORMES ET DIRECTIVES REGIONALES

2.3.1.1. ENJEUX

Placés à un niveau supranational, les normes et directives régionales ne sont pas des finalités en soi mais constituent principalement des outils supports pour le développement d'un cadre légal au niveau d'un pays. L'aspect législatif du processus permet d'impliquer les pays au plus tôt dans la démarche via les ratifications, entrainant par la même la première étape menant à la création ou à l'évolution du cadre législatif du pays. Ces instruments et leurs utilisations répondent à plusieurs enjeux :

Harmonisation de la législation à échelle régionale

Ces normes et directives relatives à la gestion du littoral ont une portée régionale et se positionnent donc à un niveau en phase avec les problématiques et défis de la zone. Des normes ou directives à l'échelle d'un pays pourraient être trop restrictives. A l'inverse, des normes générales à portée internationale et indifférenciée pourraient se révéler trop larges et ne prenant pas en compte les spécificités d'une zone définie.

L'approche régionale permet d'appréhender les défis à leurs justes niveaux, assurant à chacun des États concernés une certaine uniformité. Cette approche régionale renforce les possibilités d'harmonisation de la législation nationale car fondée sur une base commune.

La perspective d'une législation harmonisée sur le plan régional incite les États à se lancer dans des processus de transformation de leur système légal avec la perspective que leurs voisins appliqueront « les mêmes règles » souvent contraignantes liées à la gestion de la zone côtière.

SELON L'ARTICLE 4 DU TRAITE (UEMOA) LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'UNION SONT ENTRE AUTRES :

- Instituer une **coordination des politiques sectorielles nationales**, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;
- Harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, **les législations des Etats membres.**

La finalité de ces normes et directives reste son adoption légale au travers d'un instrument légal (loi, décret) et sa mise en application.

Prise en compte des enjeux et défis régionaux

L'élaboration de ces normes et directives se base sur un état de lieux initial des enjeux et défis de la zone considérée. Ces textes répondent donc à un besoin précis et ciblé et commun à tous les bénéficiaires. Dans le cadre de la gestion du littoral, les différentes normes et directives pour l'Afrique de l'Ouest ciblent les enjeux et défis spécifiques de la zone. La Convention d'Abidjan par exemple, via les protocoles additionnels cible les thématiques de :

- Pollution due aux sources et activités terrestres ;
- Normes et standards environnementaux liés aux activités pétrolières et gazières offshores ;
- Gestion intégrée de la zone côtière ;
- Gestion durable de la mangrove.

Ces quatre thématiques correspondent effectivement à des défis ciblés et partagés par les États concernés et pour lesquelles des actions communes et homogènes peuvent être prises.

Coordination avec la communauté internationale et les bailleurs

Les normes et directives régionale répondent à des défis spécifiques. L'élaboration des textes sert également de supports pour les différents bailleurs internationaux qui peuvent fixer leurs axes de développement et donc de financement sur de tels supports.

Support à la mise en œuvre de la planification

Les organismes initiateurs de ces normes et directives élaborent également de nombreux programmes régionaux. Les différentes actions de ces organismes répondant à une certaine cohérence, la mise en œuvre des programmes est généralement en phase avec les normes et directives proposées par ailleurs.

2.3.1.2. INTERET POUR LES ETATS

Pour les différents États destinataires de ces normes et directives, les intérêts sont nombreux. Parmi ceux-ci, on peut principalement citer :

- **Appréhender les problématiques côtières au travers des dimensions « légales » et « de gouvernance »**

Les défis et enjeux liées à la zone littorale sont nombreux. Appréhender ces défis peut se révéler difficile du fait de la complexité des usages du littoral et des enjeux associés. L'approche « norme et directive » permet de donner un cadre à la réflexion et d'appréhender les sujets de manière réglementaire.

Ces normes et directives ayant pour finalité l'évolution du système légal d'un pays, l'approche de gestion du littoral se fera via le cadre légal.

- **Appréhender les défis et enjeux transfrontaliers de manière harmonisée**

Le processus de ratification des normes et directives permet aux différents pays signataires de s'inscrire dans une démarche régionale commune et harmonisée en termes d'objectifs. Cette approche commune permet une meilleure appropriation des sujets. Les problématiques transfrontalières peuvent ainsi être abordée avec la même base normative et le même cadre. Cette base commune est un levier essentiel à l'atteinte des objectifs face à des défis communs.

- **Bénéficier du soutien des instances initiatrices des normes et directives**

En complément des normes et directives, les organismes proposent des services complémentaires et supports. Ces services peuvent par exemple prendre la forme de programmes spécifiques incluant des modalités de financement, des supports techniques ou méthodologiques, du renforcement de capacité etc…

2.3.2. CONTRAINTES ET DIFFICULTES

La gestion du littoral et sa planification sont complexes de par la diversité des usages, des acteurs et de l'importance des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Pour une grande majorité des pays de la zone d'étude, le littoral souffre d'un manque d'harmonisation des textes juridiques, de cloisonnement institutionnel et de gouvernance souvent sectorielle.

Cette configuration n'est pas propice à une gestion intégrée de la zone côtière et du littoral qui devrait aussi reposer sur des aspects géographiques, géomorphiques ou encore environnementaux.

La diversité des enjeux, combinée avec les apports économiques que le littoral peut apporter (pêche, échanges commerciaux, O&G) n'a pas favorisé la concertation entre les différents acteurs politiques et économiques pour la construction d'une stratégie commune. Dans la majorité des pays de l'étude, la croissance économique liée à la croissance démographique de la zone littoral fait que la gestion du littoral n'est pas maitrisée.

Ce constat amène à soutenir la nécessité d'une mise en place d'une nouvelle gouvernance combinée à des supports légaux et juridiques permettant de « régler » la gestion du littoral par la voie juridique.

Ces instruments légaux et juridiques viendront souvent, à première vue, en contradiction avec certains enjeux économiques et sociaux car souvent restrictifs mais seront néanmoins nécessaires à la gestion intégrée de cet environnement complexe.

Les principales difficultés pouvant apparaitre dans l'évolution du cadre légal des pays sur la base des normes et directives régionales sont les suivantes :

- **Des erreurs, anomalies, imprécisions ou incohérences au niveau des limites géographiques**

La définition des périmètres telle que préconisée par les normes et directives peuvent venir en contradiction avec les délimitations prévues dans le cadre légal du pays. Peuvent alors émerger des zones grises hors d'un des périmètres et pour lequel l'harmonisation juridique n'est pas possible.

Exemples d'erreurs ou incohérences spatiales

En Guinée, un des points géographiques permettant de délimiter l'Aire Marine Protégée de Tristao se situe dans le pays voisin, en Guinée-Bissau.

La délimitation officielle du Parc national de la Langue de Barbarie au Sénégal n'est plus adaptée du fait que l'environnement ayant fortement évolué avec l'ouverture de brèches au niveau du cordon sableux littoral (Durand, Anselme, Thomas, 2010)

Source : Matthieu Le tixerant, Marie Bonnin, Françoise Gourmelon, Olivier Ragueneau, Mathias Rouan, et al.. Atlas cartographiques du droit de l'environnement marin en Afrique de l'Ouest. Méthodologie et usage pour la planification spatiale. Cybergeo : Revue européenne de géographie / European journal of geography, 2020

- **Un conflit entre gestion intégrée et gestion sectorielle**

La gestion du littoral au niveau des pays de la zone d'étude est généralement sectorielle. Différents Ministères se « partagent » donc le littoral en fonction principalement de ses usages (pêche, Mines, Environnement, Tourisme). La gestion intégrée de la zone littorale remet en question le fonctionnement actuel prédominant sectoriel.

La refonte institutionnelle et légale peut dans ce cas se révéler compliquée et provoquer des freins à la mise en application des normes et directives régionales.

- **Des incohérences et des incompatibilités entre dispositions juridiques**

L'adoption des normes et directives régionales est une première étape qui permet aux États d'afficher leur volonté d'inscrire les textes dans les lois nationales. Le temps nécessaire à la traduction en loi et la mise en application peut varier d'un pays à l'autre, créant un décalage légal pouvant être problématique dans le cas de problématiques transfrontalières.

A un niveau national, ce même cas de figure peut se présenter entre plusieurs Ministères.

- **Des lacunes dans la gouvernance du littoral**

L'évolution légale et institutionnelle autour de la gestion du littoral peut se confronter aux fonctionnements « traditionnels » et au poids de l'histoire et des organisations passées. Le littoral peut donc se retrouver face à une faible ou non application des textes juridiques (extraction de sable, développement de zones urbaines), de dysfonctionnement au niveau des organes de coordination.

Le cas de la gestion du littoral en Mauritanie est représentatif du dysfonctionnement institutionnel que peut avoir un état dans sa gestion littorale. En Mauritanie, institutionnellement, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) pilote la planification et l'environnement littoral mais il existe un manque de coordination entre les différentes parties prenantes concernées par la planification et la gestion du littoral. Ce manque de coordination serait entre autres dû au fait que les textes réglementaires et juridiques n'ont pas été révisés. En résulte un conflit de prérogatives entre le ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) et le MEDD par rapport à la gestion du littoral et du milieu marin et côtier. L'arbitrage a été tranché en faveur du MEDD mais le MPEM a continué à gérer le domaine public maritime et les questions relatives aux pollutions en mer.

2.3.3. RECOMMANDATIONS

La formulation des normes et directives régionales et leur diffusion au niveau national est un atout de poids dans la démarche de planification de la zone côtière. Ces textes, et les instances qui les portent, peuvent permettre de poser les fondations d'une réorganisation légale et institutionnelle permettant d'atteindre les objectifs fixés pour une gestion intégrée du littoral.

La prise en compte de ses textes et leur utilisation peut néanmoins être compliquée, car bousculant les organisations en cours et les responsabilités sous-jacentes.

Ainsi certaines recommandations peuvent être apportées afin de bénéficier au maximum des bienfaits de ces normes et directives régionales :

- **S'appuyer sur les services des instances régionales.**

La gouvernance régionale du littoral positionne notamment l'UEMOA comme leader pour assurer la coordination de la collaboration et des différents partenariats entre les multiples institutions et organisations techniques régionales, les pays et les partenaires techniques et financiers. L'UEMOA peut apporter son soutien à différents niveaux tout au long de la transformation nécessaire à la prise en compte des normes et directives.

La Convention d'Abidjan dispose d'un secrétariat qui assure la mise en œuvre de la Convention au travers d'actions concrètes et de support aux Etats membres. En complément de ce secrétariat, la Convention dispose également de points focaux nationaux qui assure le la liaison entre la Convention et l'état. On peut également mentionner le Comité de Mise en Œuvre National composé de représentants des pays ainsi que des ONG.

Les protocoles de la Convention d'Abidjan ne sont qu'un des nombreux services pour lesquels chacun des États membres doit s'appuyer pour mener à bien sa mutation réglementaire et légale. Adhérer aux normes et directives permet également d'avoir accès à des financements spécifiques permettant d'avancer dans le processus de légalisation des normes au niveau national.

- **Favoriser un cadre de réflexion et d'échange**

Les plateformes nationales sont des cadres de concertation, mobilisation et d'action sur les problématiques nationales de conservation de la zone côtière et marine (ZCM). Elles sont fonctionnelles dans les pays comme la Guinée-Bissau, la Gambie, la Mauritanie, la Sierra Leone et la Guinée.

Des structures régionales peuvent également être montées à l'image de l'Alliance des Parlementaires et des élus locaux pour la protection de l'environnement des pays du littoral ouest-africain (APPEL). L'APPEL est un espace de dialogue et d'échanges d'expériences à un niveau régional qui permet, entre autres, de renforcer les capacités des parlementaires et des élus locaux pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les débats parlementaires.

L'APPEL comprend pour le moment des membres du Sénégal, du Cap-Vert, de Guinée-Bissau, de Mauritanie, de Sierra Leone et de Gambie. D'après son président le député-maire de Bakel, Ibrahima Baba Sall, les objectifs de l'APPEL sont de *« contribuer à l'amélioration de la gouvernance environnementale de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest notamment, soutenir la mise en place, dans les pays du littoral ouest-africain des réseaux nationaux de parlementaires et d'élus locaux informés et compétents sur les questions relatives à la gestion environnementale dans la zone côtière et marine. Mais aussi de renforcer les connaissances et les capacités de ses membres dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, par une information et une formation appropriée. Améliorer la cohérence des cadres législatifs et institutionnels des pays et favoriser la ratification des textes au niveau des pays, et l'actualisation des législations nationales pour respecter les engagements relatifs aux agendas globaux environnementaux » (Source interview Ibrahima Baba Sall, nouveau président de l'APPEL, Novembre 2021 – seneweb.com).*

- **Privilégier les outils cartographiques**

La multiplication des usages et des responsabilités dans le littoral implique plusieurs interventions pour réaliser dans un premier temps l'état des lieux de la réglementation, et dans un second temps son évolution. L'état des lieux permettra dans un premier temps de mettre en évidence les incohérence légales ou institutionnelles. La visualisation de ces informations peut être facilitée par la mise en place de représentations cartographiques.

Figure 14 - Synthèse des mesure réglementaires sur une zone de Mauritanie et mettant en évidence des conflits d'usage (Source - [1])

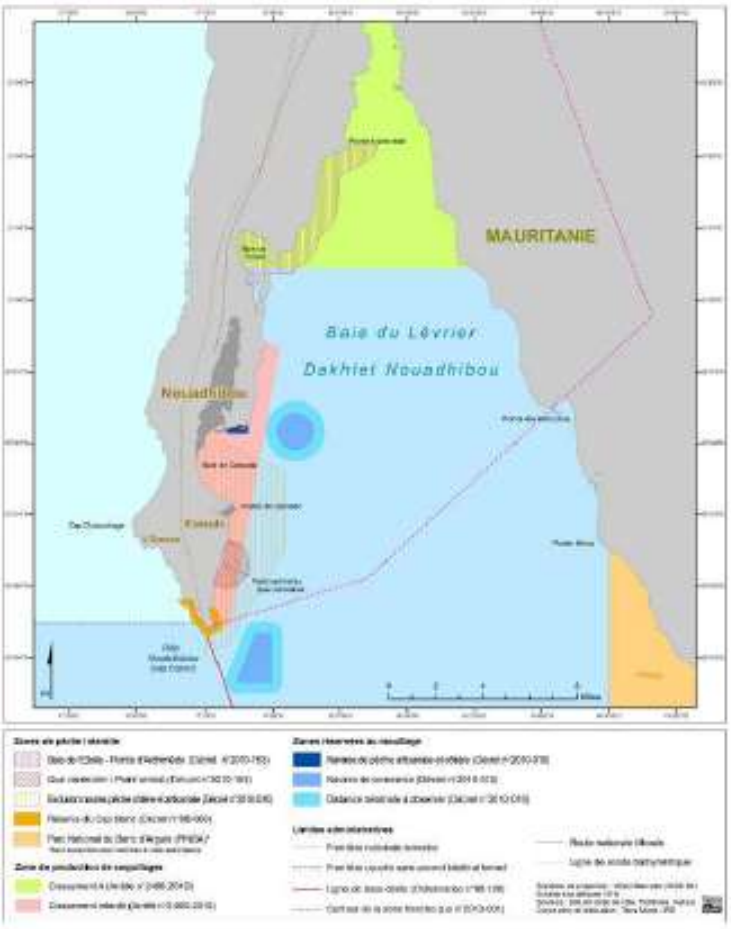

Cet outil favorise une représentation synthétique des contraintes juridiques et réglementaires sur un espace dédié et peut apporter une aide pour la gestion des espaces littoraux. La superposition des contraintes réglementaires nationales avec les normes et directives régionales peut donner un premier aperçu des incohérences et pistes d'amélioration.

Le suivi de la mise en application des normes ou directives peut également se faire au travers de ce type d'outil, qui favorise la compréhension et la diffusion de l'information. Le recours aux représentations cartographiques et aux technologies de l'information est particulièrement recommandé dans le cadre de processus de Gestion de Zone Côtière (Cicin-Sain, Knecht, 1998 ; Gourmelon, Robin, 2005).

Prise de conscience des enjeux institutionnels au travers de mise en œuvre de projets

L'intérêt de la prise en considération des normes et directives régionales peut également se faire au travers d'une approche « bottom – up ». La mise en œuvre de projets fait généralement face à de nombreux obstacles (techniques, financier, organisationnels ...) mettant à jour les limites et les dysfonctionnements de l'environnement dudit projet. Les manquements réglementaires et légaux peuvent ainsi émerger au travers des projets, faisant apparaitre des besoins de mise à jour ou de modification de l'environnement légal et juridique dans lequel ce dernier évolue.

Impliquer l'ensemble des acteurs et activités dans l'élaboration du système juridique

Le littoral dispose d'une multitude d'usages souvent complémentaires mais qui peuvent souvent s'opposer. Le maintien d'un enjeu ou d'un usage peut nuire à un autre enjeu ou usage. Par exemple, le développement d'infrastructures portuaires nuit généralement à la préservation des écosystèmes dans le lieu de son implantation. Les enjeux économiques ont généralement été privilégiés ces dernières années afin de donner aux pays les moyens de leur développement économique.

Aujourd'hui, la planification de la zone côtière doit prendre en considération l'ensemble des usages. De la même manière, les instruments juridiques doivent avoir le même périmètre d'application. Des « cohabitations » sont parfaitement envisageables et il est tout à fait possible de conjuguer développement économique avec préservation de l'environnement et bien-être social.

Le développement des infrastructures portuaires est un exemple concret d'application de cet équilibre durable. En effet, la dimension portuaire va au-delà du simple instrument de moteur économique d'un pays. Les ports doivent aujourd'hui répondre à de nouveaux enjeux de préservation de l'environnement, d'adaptation au changement climatique, d'intégration au territoire ou encore d'efficience logistique.

Les concepts naissants de « Green Ports » illustrent par exemple les nouveaux défis auxquels sont confrontés ses organisations et le rôle qu'elles ont à jouer dans le maintien de l'équilibre fragile d'une zone côtière. Il en est de même pour les autres installations côtières à vocations économiques (quais, O&G mais aussi tourisme, pêche, extraction) ou encore sociales (habitat)

Les instruments juridiques peuvent ici venir cadrer les projets de développement économique et impliquer les acteurs au travers de mesures de compensation, de restrictions, d'objectifs etc.

Si les normes et directives régionales, ne peuvent pas contraindre les acteurs ou les États à mettre en place des cadres légaux trop restrictifs, les organes régionaux peuvent en revanche apporter leur soutien à l'élaboration de réglementations. Ces soutiens pourront par exemple prendre la forme de programmes de renforcement de capacité, de support technique dans l'élaboration du cadre légal.

2.4. Le cas spécifique de la Convention d'Abidjan

2.4.1. PRINCIPE

Les Etats membres ont confié à la Convention d'Abidjan la mission de « favoriser la Coopération régionale pour répondre aux problèmes environnementaux et dûment reconnaître les structures gouvernantes, les variantes politiques, sociales et économiques parmi et entre les États membres et leur impact sur les ressources humaines et technologiques mises à disposition, grâce à leur volonté politique ». Pour cela, la Convention traite de la coopération dans le domaine de l'environnement marin et côtier, de la connaissance des risques environnementaux, des pollutions, des habitats, de la biodiversité, de la valorisation durable des ressources et d'autres activités qui peuvent avoir un impact négatif sur la santé des écosystèmes marins et côtiers.

La Convention prône la collaboration scientifique et technologique (y compris l'échange d'informations et d'expertises) pour l'identification et la gestion des questions environnementales.

La Convention d'Abidjan a été adoptée en mars **1981**, pour une mise en vigueur le 5 août 1984.

Son nom complet est Convention pour la Coopération dans la Protection, la Gestion et la Mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la Côte Atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud.

La Convention est compétente pour l'environnement marin, les zones côtières et les eaux adjacentes sous la juridiction de **22 pays**, soit environ **14.000 km de côtes** : Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Congo (RD), Congo (Rép. de), Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud et le Togo.

La Convention d'Abidjan constitue un cadre juridique global pour tous les programmes liés à l'environnement marin le long des 14.000km de côtes, de la Mauritanie à l'Afrique du Sud. Son but premier : renforcer la coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la Côte Atlantique africaine et lutter contre la pollution marine.



Figure 15 –Carte des parties à la Convention d'Abidjan

Le gouvernement de **Côte d'Ivoire** est dépositaire de la Convention et des Protocoles associés ; le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement** (PNUE) assure le secrétariat de la Convention et des Protocoles.

2.4.2. FONCTIONNEMENT

La Convention constitue l'accord-cadre spécifique relatif à la protection de l'environnement marin sur les côtes Atlantiques africaines. Il énumère les sources de pollution marine susceptibles d'être maîtrisées et définit les aspects de gestion de l'environnement marin qui appellent à des efforts de coopération. La Convention est générale et non-contraignante d'un point de vue juridique. Aucun Etat ne peut donc devenir Partie sans devenir Partie contractante d'au moins un protocole.

Les différents protocoles mettent en œuvre les grands objectifs fixés par la Convention. Ces protocoles permettent de simplifier et d'accélérer le processus de conclusion des traités et l'on y a recours en particulier dans le domaine du droit international de l'environnement. Les Parties contractantes (pays) doivent adopter des lois et règlements garantissant la bonne exécution des obligations versées dans le protocole.

A l'origine en 1981, un seul Protocole avait été intégré à la Convention. Il concernait la coopération en situation d'urgence.

Ce protocole vise à « la coopération entre les Parties sur toutes les questions relatives à la protection de leur littoral respectif et des intérêts connexes contre la menace et les effets de la pollution résultant d'une situation d'urgence maritime. »

Il s'agit du 1er Protocole, directement associé à la Convention en 1981.

Principales mesures :

- Echange d'informations pertinentes
- Assistance mutuelle
- Développement de plans d'urgences en mer
- Mesures appropriées en cas de situation d'urgence pour réduire, combattre et contrôler les effets de la pollution

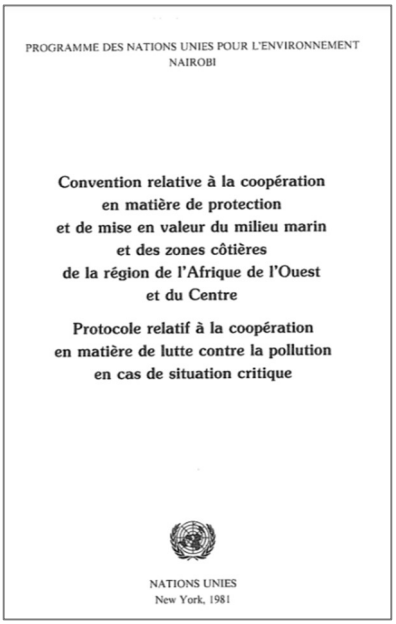
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
NAIROBI

Convention relative à la coopération
en matière de protection
et de mise en valeur du milieu marin
et des zones côtières
de la région de l'Afrique de l'Ouest
et du Centre

Protocole relatif à la coopération
en matière de lutte contre la pollution
en cas de situation critique

NATIONS UNIES
New York, 1981

Depuis 2012, la Convention d'Abidjan a accéléré le processus de développement des instruments de coopération régionale. En référence à l'article 4 de la Convention d'Abidjan sur les obligations générales, " les parties contractantes coopèrent à la formulation et à l'adoption d'autres protocoles prescrivant des mesures, procédures et normes convenues pour prévenir, réduire, combattre et maîtriser la pollution de toutes origines ou promouvoir la gestion de l'environnement conformément aux objectifs de la présente Convention ".

Un protocole additionnel s'est ajouté en 2012 (Grand Bassam), puis trois autres en 2017 :

- Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan relatif à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier contre la pollution due aux sources et activités terrestres (2012), « Grand Bassam » [réactualisé en 2017] :
  - Ce protocole vise à « prévenir, réduire, combattre et maîtriser la pollution, y compris celle propagée par voie atmosphérique, due à des sources ou activités terrestres situées sur leur territoire, afin de protéger et de conserver l'environnement marin et côtier de la zone d'application du Protocole. ». Il est le 1er protocole

additionnel de la Convention, adopté à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) en 2012. Il a [probablement] été réactualisé en 2017, à l'occasion de la Douzième Conférence des Parties (CdP12) de la Convention d'Abidjan.

- **Principales mesures :**
  - Sensibilisation & éducation sur les aspects de pollution
  - Surveillance & encadrement des sources de pollution ponctuelles
  - Surveillance & lutte contre les sources de pollution diffuses
  - Coopération en cas de pollution transfrontalière
  - Encouragement à l'adoption de plans d'actions nationaux et régionaux pour combattre les sources de pollution
  - Encouragement à l'adoption de lignes directrices communes sur les normes et exigences spécifiques aux sources de pollution
  - Mise en place de systèmes et d'instances de suivi-évaluation
  - Coopération scientifique

- Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan relatif aux normes et standards environnementaux liés aux activités pétrolières et gazières offshores (2017), « Malabo » :

  - Ce protocole vise à « prévenir, réduire voire éliminer toute pollution ou dommage à la zone côtière et à l'environnement marin résultant de l'exploration ou de l'exploitation pétrolière ou gazière offshore. ». Il a été adopté à Abidjan en 2017 à l'occasion de la Douzième Conférence des Parties (CdP12) de la Convention d'Abidjan.
  - **Principales mesures :**
    - Application du principe de précaution, du principe de pollueur-payeur et du principe de participation du public
    - Application du principe de demande de permis pour tout projet lié aux activités pétrolières et gazières offshores
    - Normes communes en matière de substances interdites, en rejet d'hydrocarbures, en rejet d'eaux usées, en termes d'ordures, de normes sismiques, d'installations de réception portuaires et de sanctions
    - Mise en place de plans d'intervention d'urgence & assistance mutuelle en cas d'accident

- Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée de la zone côtière (2017), « Pointe-Noire » :

  - Ce protocole vise à « promouvoir une planification intégrée et un développement coordonné des zones côtières, des zones insulaires et des bassins fluviaux inclus ; préserver leur intégrité pour l'intérêt des générations présentes et futures ; garantir l'utilisation durable des ressources naturelles et des services d'écosystèmes, y compris les écosystèmes d'eau douce ; maintenir la résilience des écosystèmes face aux activités humaines, les aléas naturels et les changements climatiques y compris la protection adéquate des zones sensibles ; prévenir et réduire la pollution provenant de sources aériennes, terrestres et marines ». Il a été adopté à Abidjan en 2017 à l'occasion de la Douzième Conférence des Parties (CdP12) de la Convention d'Abidjan.
  - **Principales mesures :**
    - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau, des bassins versants et des zones côtières
    - Encouragement à prendre des mesures réglementaires pour la conservation et la réhabilitation des écosystèmes
    - Plans de développement et gestion durable des ressources en eau
    - Préservation des paysages côtiers, des îles et archipels, du patrimoine culturel
    - Mesures de suivi-évaluation et d'observation
    - Mise en place de politiques de prévention des aléas naturels sous contexte de changement climatique et érosion côtière
    - Coopération scientifique, échanges d'informations et assistance mutuelle en cas d'accident

- Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan relatif à la gestion durable de la mangrove (2017), « Calabar » :

Ce protocole vise à « harmoniser les principes et établir les modalités concernant la gestion des écosystèmes de mangrove ; mettre en place des règles de protection et de conservation de la mangrove ; définir le cadre et les modalités concernant la participation des parties prenantes au processus de prise de décision pour la gestion des écosystèmes de

la mangrove ; définir les modalités concernant l'examen des projets et autres initiatives pour l'utilisation des écosystèmes de mangrove ». Il a été adopté à Abidjan en 2017 à l'occasion de la Douzième Conférence des Parties (CdP12) de la Convention d'Abidjan.

- **Principales mesures :**
  - Renforcement du cadre juridique et institutionnel (Adopter des politiques, des mesures législatives et réglementaires spécifiques sur la gestion durable de la mangrove aux niveaux régional, national et local)
  - Restaurer, réhabiliter, conserver et utiliser de manière rationnelle les mangroves
  - Améliorer l'organisation du marché des biens et des services
  - Mettre en place d'autres moyens de subsistance pour les communautés vivant en lisière des mangroves, surtout pour les femmes
  - Mettre en place un système de suivi-évaluation
  - Assurer la capitalisation des connaissances, la promotion des bonnes pratiques, la gestion participative des écosystèmes de mangrove et l'amélioration des systèmes d'information et de communication.

Les protocoles et politiques susmentionnés ont fait l'objet de consultations nationales dans le but de refléter autant que possible les préoccupations nationales dans les documents finaux. Au moins 50 participants par pays ont pris part à ces consultations pour élaborer les versions finales des protocoles, qui ont été présentées et approuvées par les Parties AbC lors de la réunion des plénipotentiaires. Ils proposent des séries de mesures ou d'orientation pour améliorer la gestion durable des zones côtières. Les dispositions des protocoles doivent ensuite être traduites réglementairement dans les pays en question. Ces protocoles sont facultatifs, mais chaque pays doit au moins en ratifier un.

Les Parties à l'AbC ont mené une série de consultations nationales pour élaborer les plans d'action nationaux des Protocoles, qui guideront la mise en œuvre des Protocoles au cours des prochaines années.

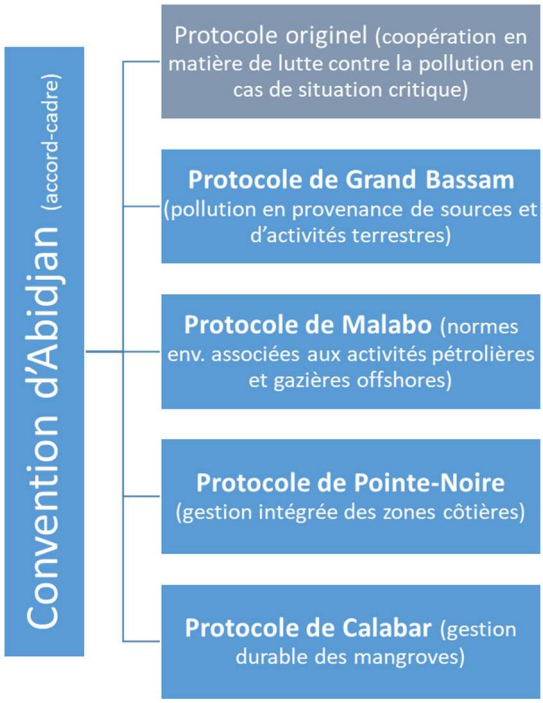

Figure 16 –Les protocoles

2.4.3. L'APPLICATION

2.4.3.1. UN MANDAT D'ACTEUR REGIONAL

La Convention d'Abidjan est une institution logique pour s'engager dans la coordination de la politique et de l'information côtière en Afrique de l'Ouest. Son mandat est large, englobant la coopération dans la protection et le développement des environnements marins et côtiers en Afrique de l'Ouest et du Centre, y compris un protocole sur le contrôle de la pollution.

Avec le soutien du PNUE qui assure le secrétariat de la convention et en coordination avec le GCLME, chaque membre de la convention a élaboré un rapport national sur l'état de la côte. Le développement des projets de grands écosystèmes marins (LME) dans les courants de Benguela, de Guinée et des Canaries a fait office de centres sous régionaux pour la mise en œuvre de la convention. À ce jour, les LME conservent un rôle central dans la mise en œuvre de la convention et dans l'orientation de son programme scientifique.

Bien que le secrétariat soit une petite unité, sa conférence bisannuelle des parties, ainsi que le soutien à une série de réunions régionales, constituent un forum permettant d'être un leader en matière de coordination et de cohérence des politiques.

2.4.3.2. DU PROTOCOLE AU PLAN D'ACTION

La ratification des protocoles additionnels a amené les différents États à réfléchir aux plans d'actions de mise en œuvre de ces protocoles. Ainsi, chacun des États a fait l'exercice de réflexion, matérialisé selon les pays par différentes mesures ou actions. Cet exercice régional illustre l'intérêt des normes et directives régionales dans l'effort de chacun des pays de s'aligner avec ses objectifs. Le tableau ci-dessous présente un exemple de rendu pour le Togo :

Axe Stratégique 2 : Cadre juridique et institutionnel								
Objectifs spécifiques	Actions	Echéancier (années)						Responsables
		1	2	3	4	5	6	
Renforcer et Harmoniser le cadre juridique et institutionnel	Identifier les gaps dans les documents de politiques, les cadres réglementaires et institutionnels nationaux	+	+					Secrétariat de la Convention d'Abidjan Départements en liens avec la mangrove (Forêt, Pêche, Administration Territoriale, Mines, Urbanisme, Agriculture)
	Produire une note d`orientation pour la mise en place des cadres politiques, juridiques et institutionnels	+	+					
	Réviser les documents de politiques, les cadres réglementaires et institutionnels	+	+	+	+			
	Identifier et analyser les modalités d'implication des différentes parties prenantes	+						Ministère en charge du protocole
	Mettre en place des cadres de concertation entre les différentes parties prenantes nationales et locales		+	+	+	+	+	Parties Contractantes, ONG et organismes de développement
	Harmonisation du cadre juridique et institutionnel						+	Toutes les Parties

Figure 17 - Exemple de plan d'action pour le Togo – 2019 (Source - Consultation nationale pour le développement des plans d'action de mise en œuvre des protocoles additionnels de la convention d'Abidjan)

De manière plus générale, et pour l'ensemble des pays ayant réalisé l'exercice, une série d'actions ont été identifiées pour répondre aux protocoles additionnels. Cet exemple traduit l'intérêt de ces documents pour initier les réflexions autour d'un sujet commun. L'état des lieux des actions fait ressortir des axes communs dont les principales actions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 37 - Bilan des actions tirées de la réflexion autour de la Convention d'Abidjan

Domaine	Actions
Pilotage	Prévoir un cadre de gouvernance Coordination de l'implémentation et du suivi
Légal	Ratification du protocole Veiller à la hiérarchie des normes dans les textes Finalisation des lois en cours d'élaboration Harmonisation des textes de lois Assurer la domestication des protocoles Assurer la synergie avec les autres instruments légaux.
Organisationnel	Mise en place d'un groupe d'expert Promouvoir la coopération entre les pays Etablir des procédures Impliquer les communautés locales Elaborer des plans spatiaux / zoning Promouvoir la sécurité Coopération entre les partes prenantes Approche « zone » de type bassin versant, zone côtière, bassin hydrographique Elaboration de lignes directrices régionales Renforcer les mécanismes de mise en œuvre des programmes Renforcer les modalités d'approbations Donner les orientations, avantages et obligations
Information	Promouvoir l'accès à l'information et la communication Concevoir un guide régional

Domaine	Actions
	Impliquer les médias pour diffusion de l'information Développer la communication Promouvoir la valorisation des services écosystémiques Système d'alerte Dispositif de communication
Formation	Renforcement des capacités Mobilisation des ressources
Financier	Mobilisation des ressources financières Adéquation des projets aux financements internationaux
Connaissance	Collecte de données Encourager la recherche Partager la connaissance et les expériences Sensibilisation des acteurs Identification des enjeux et priorités d'action
Mesure / Suivi	Mettre en place des éléments de contrôle et de mesure Comité de suivi national et régional Suivi et observation Procédure de contrôle régionales
Social	Prise en compte de la dimension genre Améliorer la répartition des ressources Usage coordonné des ressources
Environnement	Protection de la côte et de ses ressources

2.4.3.3. LES LENTEURS DU PROCESSUS DE RATIFICATION DES PROTOCOLES DANS LES PAYS

Le processus de ratification des conventions et protocoles est une donnée majeure pour rendre le droit effectif. Il existe en effet souvent un décalage entre la législation et la règlementation en vigueur, et les instruments juridiques internationaux signés et ratifiés par les pays : c'est la question de l'internalisation des conventions internationales applicables au littoral ([154].

Si l'adoption des différents protocoles additionnels à la convention d'Abidjan constitue certes une avancée significative sur le plan juridique, il reste leur ratification conformément aux procédures constitutionnelles en vigueur, seule condition permettant d'assurer une coopération entre les États de la région côtière ouest africaine.

La démarche consultative menée dans le cadre de cette étude a montré un niveau de connaissance très limité de la convention et de ses protocoles au sein des différents pays concernés et une faible appropriation du concept même de la Convention au niveau des pays. A été mentionné la contribution faible des pays pour les frais de fonctionnement du Secrétariat. En Côte d'Ivoire, a été mentionné l'absence d'identification d'un porteur au niveau national et de financement pour mettre en œuvre les actions définies dans les plans d'actions.

Si la Convention d'Abidjan est bien reconnue comme cadre juridique ou convention existante, les acteurs mentionnent peu le rôle joué par la Convention dans le développement d'une stratégie / politique côtière.

2.4.3.4. LES RECOMMANDATIONS

Il apparait donc nécessaire de renforcer l'appui en termes d'animation, de sensibilisation et de compréhension pour que les pays comprennent mieux les avantages de ces Protocoles. Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, via ses partenaires financiers, peut fournir un appui technique pour la rédaction des textes d'application. Ensuite, la ratification des protocoles donne droit à la mise à disposition d'outils, à l'accès à des actions de renforcement de capacités et à des financements pour la mise en œuvre des plans d'actions.

Il serait également recommandé de favoriser la mise en réseau des points focaux de la Convention d'Abidjan, afin de développer les échanges et retours d'expérience entre eux. La difficulté mentionnée lors des consultations est la disparité des points focaux dans les différents pays, qui relèvent d'autorités diverses et qui ont des niveaux de responsabilités différents. Une attention particulière doit donc être également portée sur ce point.

L'identification de nouveaux sujets pour des protocoles supplémentaires pourrait aussi permettre d'insuffler une dynamique. La faible connaissance de la Convention par les parties prenantes interrogées lors du processus de consultation n'a pas permis de faire émerger des nouveaux sujets.

Toutefois, a été mentionné un travail en cours de rédaction de protocoles sur les aires marines protégées, afin de construire un réseau cohérent des AMP à la fois au niveau national et au niveau régional et d'appuyer l'application des stratégies nationales des aires marines.

Un autre protocole sur les pollutions plastiques serait également en cours d'élaboration.

Enfin, a été mentionné le besoin d'appui de la Convention d'Abidjan pour rédiger et appliquer des lois spécifiques sur les zones côtières.

E. RECOMMANDATIONS POUR UNE PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS OPTIMISEE



A l'issue de ce diagnostic des investissements tant au niveau des pays que du cadre institutionnel régional et des outils de mise en œuvre existants, des recommandations sont faites dans le but de guider l'élaboration d'un Plan d'Action Régional Stratégique d'Investissement pour la résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest.

L'Importance d'une vision générale des projets de la zone

La connaissance générale des projets de la zone littorale est un élément essentiel au succès de la planification du littoral dans une optique de gestion intégrée. Un état des lieux initial des projets sur la zone dès les phases préliminaires de mise en place de la stratégie de gestion du littoral permettra de :

- Identifier la typologie des projets, les parties prenantes et les enjeux associés ;
- S'assurer de la bonne intégration des projets dans le cadre réglementaire en vigueur ;
- Identifier les acteurs clés à inclure dans les réflexions de définition de la stratégie de la gestion de la zone côtière ;
- Appréhender les futurs blocages ou freins, ou au contraire, les atouts et bonnes pratiques.

La nouvelle planification de la zone côtière passera par une période de transition dans laquelle les projets existants devront être intégrés à la nouvelle organisation afin d'éviter que cette gestion du littoral repose sur deux systèmes parallèles.

La typologie de projet peut déterminer les modalités de financement

Il est important dès les premières phases de réflexion autour d'un projet de s'assurer de la faisabilité financière et de déterminer les grands axes de financements possibles. La typologie du projet pourra dicter les sources des potentiels financeurs.

En revanche, la gestion intégrée des zones côtières peut faire évoluer le processus des financements et élargir le champ des possibles des financeurs. Un projet à enjeu économique dont le périmètre est correctement défini et dont les impacts environnementaux sont clairement identifiés peut se voir mis à contribution dans le cadre d'un projet sous-jacent traitant de l'impact environnemental en question, invoquant ainsi le principe de pollueur-payeur.

Facilitation de la mise en œuvre des projets

La connaissance et la gestion des initiatives autour de la zone côtière peut favoriser la mise en œuvre des projets. En intégrant l'ensemble des initiatives autour d'une organisation commune (la planification côtière) les porteurs de projets potentiels pourront ainsi bénéficier de :

- Une meilleure visibilité de leur initiative ;
- L'accès à une organisation et une gouvernance centralisée au niveau du pays ;
- La possibilité de s'intégrer au sein d'un objectif stratégique ou opérationnel et ainsi profiter de la dynamique de la planification ;
- Favoriser l'accès aux organismes régionaux et leur services associés (conseils techniques, financement).

Contraintes et recommandations spécifiques aux projets transfrontaliers

Les exemples de projets transfrontaliers tels que menés entre la Mauritanie et le Sénégal (Renforcement de la coopération transfrontière pour une meilleure gestion et une restauration des écosystèmes dans le Delta du fleuve Sénégal), entre la Guinée et la Guinée Bissau avec l'Aire protégée transfrontalière des Rio Kogon, Korubal et Nunez, ou le Togo et le Bénin avec la protection concertée du littoral sur le segment transfrontalier montrent que la légitimité et l'opérationnalité des projets transfrontaliers à adresser un objectif de résilience commun dépassant une frontière

administrative et à surmonter la complexité des prises de décision au niveau multinational, les défis juridiques et politiques.

Ces exemples montrent aussi les écueils possibles et les besoins de structuration et de de modalités de financement pérenne pour une optimisation de ces structures.

Dans Banque mondiale, 2019[18], il est réaffirmé le caractère essentiel de travailler en coopération avec des organismes de bassin pour justement adresser et favoriser la réussite des stratégies d'adaptation et de résilience, puis accéder à des ressources financières adaptées aux coûts des mesures identifiées à mettre en œuvre pour une meilleure résilience du littoral et des recommandations sont faites pour sur la façon de préparer des projets susceptibles d'être financés afin de pouvoir accéder à ces ressources.

La coopération transfrontalière améliore la qualité finale des mesures d'adaptation grâce à la participation des parties prenantes et à l'appui de plusieurs pays.

Il y est confirmé l'avantage de la coopération dans *« l'amélioration de l'attractivité financière des projets grâce à une meilleure capacité à gérer certains risques d'investissement (par exemple les erreurs d'adaptation) et à optimiser les résultats.* »

En revanche pour s'assurer du succès d'un projet transfrontalier, le travail de cartographie des organismes parties prenantes du bassin de risque est crucial, et la définition scrupuleuse du rôle de chacun une garantie de succès sur le terrain.

Une mise en garde de la Banque Mondiale concerne :

- les coûts de transaction plus élevés et des temps d'approbation plus longs, du fait des multi-acteurs et des besoins de l'approbation de tous les pays riverains ;
- La problématique du financement direct ou pas des organisations de bassin transfrontalier (OBT), du fait de statut juridique et financier non adéquat et une incapacité à gérer des projets complexes, *« ce qui nécessite donc l'implication séparée de pays riverains et d'autres parties pour la mise en œuvre* » ;

Pour contourner ces sources d'écueils potentiels, il est recommandé le renforcement de capacité des OBT de sorte à :

- participer à différentes étapes du cycle de projet dans les domaines de l'évaluation des besoins, de la mise en œuvre, de la coordination, du suivi et de l'évaluation ;
- être en capacité d'aider les pays à mobiliser des fonds par le biais du partage des connaissances ;
- recevoir et mettre en œuvre directement des fonds pour l'investissement, comme le fait l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Mise en œuvre des recommandations en termes de suivi des investissements

Il est ainsi nécessaire d'avoir un pilotage harmonisé aux différentes échelles de gestion (local, national, régional) afin d'optimiser le suivi de la mise en œuvre des projets. L'enjeu réside dans la centralisation des informations vers un organe de pilotage unique.

Quel que soit le niveau d'application du projet (local, national, transfrontalier ou régional), sa mise en œuvre et son suivi devront respecter les conditions suivantes :

[18] « Financement de l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers : Préparer des projets susceptibles d'être financés », ». Banque mondiale, Washington, DC

Identification A chacun des niveaux de pilotage, il est nécessaire d'avoir une entité unique en charge (Point de Contact) du suivi de la mise en œuvre des projets :

- Au niveau national, il peut s'agir de l'organe institutionnel désigné pour la gestion de la zone côtière (MEDD ou autre par exemple)
- Pour les niveaux « inférieurs », chacun des pays trouveras son organisation et le nombre de niveaux associés, principalement liés à l'organisation institutionnelle du pays (province, ville…)

Chaque interlocuteur unique aura connaissance :

- De l'interlocuteur du niveau supérieur
- Des interlocuteurs des niveaux inferieurs

Harmonisation L'ensemble des informations et données nécessaires au suivi de la mise en œuvre devra être harmonisé afin de s'assurer que les données pourront être correctement compilées et étudiées.

Actualisation Afin de s'assurer que le suivi de la mise en œuvre des investissements est conforme au réel, il est nécessaire d'actualiser les données de manière régulières.

L'actualisation des données sera alors complétée de la communication des données aux niveaux supérieurs ou inférieurs selon les besoins.

Bidirectionnalité Afin de profiter au maximum des informations liées aux projets, les process de communication et de transmission des informations devront être descendants et ascendants

Pour ce faire, les informations suivantes (a minima) devront être consignées, dès que possible et harmonisées (listes, choix restreints, etc.) :

Projet général

- Nom du projet
- Typologie de projet
- Objectifs
- Stratégie/programme associée
- Institut de tutelle
- Date de début
- Date de fin programmé
- Aire d'intervention

Financement

- Type de financement
- Bailleur(s)
- Montants

Statut

- Statut du projet
- Retour d'expérience

Recommandations en termes de pilotage et coordination

a. L'identification des parties prenantes

La première étape consiste à identifier les parties prenantes, leur rôle, leur mandat. On a vu précédemment que les parties prenantes étaient constituées à la fois d'acteurs publics, privés, d'universités, d'ONG, qu'elles peuvent avoir une assise nationale, locale ou régionale.

Un travail de recensement et d'identification des rôles et des mandats, tout comme l'identification d'une personne-contact engagée et responsabilisée, doit être menée en premier lieu.

Figure 18- Contributions potentielles des parties prenantes

Exemples de parties prenantes	Contributions potentielles
Instance de coordination	Coordination des investissements multisectoriels sur la zone côtière Appui technique Cadre national
Ministères	Appui technique Cadre national Collaboration avec les Collectivités Territoriales Décentralisées Recherches scientifiques Règlementation
Préfecture et services de l'Etat	Prévention et gestion des risques naturels
Acteurs locaux	Suivi et pilotage des actions sur leur circonscription Identification des zones exposées aux risques côtiers Compréhension des vulnérabilités locales
Direction générale de la météorologie (DGM)	Données climatiques locales et nationales
Associations locales	Expérience des évènements passés (mémoire collective et individuelle) Représentation des risques Identification des groupes et quartiers ou zones vulnérables
Secteur privé	Suivi des aléas côtiers sur leur territoire Construction et maintenance des infrastructures Partenariat de financement
Universités et centres de recherche	Contribution observatoire

b. L'implication des parties prenantes

La participation de l'ensemble des parties prenantes est essentielle pour que l'ensemble des enjeux présents sur la zone côtière soient bien identifiés. Les projets côtiers seront probablement controversés : les échanges entre tous les acteurs pourront aider à obtenir les appuis nécessaires à l'acceptation et à l'efficacité des actions adoptées. A chaque niveau, à chaque échelle, pour chaque type, chacun peut contribuer à faire émerger ou renforcer une meilleure compréhension de la zone côtière.

Quelques grands principes doivent guider la démarche d'implication des parties prenantes :

- Eviter de faire du degré d'expertise l'unique filtre de sélection des parties prenantes : les habitant·e·s, les associations locales et autres organisations de la société civile apporteront une vision complémentaire et nécessaire aux données techniques exposées par les spécialistes ;
- Améliorer la compréhension des enjeux côtiers sur l'ensemble du littoral national et transfrontalier et des besoins en termes de réponses adaptées. Les villes peuvent par exemple organiser des ateliers de discussion sur les risques côtiers ou des journées avec des actions mobilisant les habitant·e·s.
- Renforcer la capacité des parties prenantes à identifier les risques, facteurs de vulnérabilité, opportunités et options adaptées pour une meilleure résilience côtière ;
- Sensibiliser les parties prenantes (y compris le secteur privé) à l'importance d'intégrer les risques côtiers dans leurs projets et leurs actions ;
- Encourager la collaboration entre les parties prenantes locales, régionales et nationales, à travers l'échange d'expériences, de données et d'outils.

Il existe plusieurs niveaux d'implication des parties prenantes dans le processus de planification : la diffusion d'informations, la collecte de données, la consultation, la concertation et la co-décision.

La participation des parties prenantes peut faire appel à un large éventail d'outils participatifs à diverses étapes du processus de prise de décision. Les outils peuvent être mobilisés pour la diffusion de l'information, la collecte de données, l'analyse des données et la prise de décision. La démarche doit être structurée autour d'objectifs clairement exprimés sur le périmètre, la portée et l'ampleur de la participation, ainsi que l'incorporation des résultats dans les décisions.

c. La facilitation d'une coordination entre les parties prenantes

S'il est avéré qu'un Ministère (souvent de l'Environnement) a un souvent rôle prépondérant dans la gestion du littoral et des zones côtières, l'action publique déployée par d'autres départements ou ministères sectoriels peut avoir une influence déterminante sur l'avenir des zones côtières. Du fait du caractère multifonctionnel et multi-usage des zones côtières, les décisions et les actions entreprises pour leur développement, leur aménagement et leur gestion doivent être concertées et coordonnées. La reconnaissance de la spécificité de ces espaces stratégiques, riches et fragiles doit s'inscrire dans une impulsion politique génératrice de convergence entre les différents secteurs.

Le diagnostic au travers des questionnaires et des ateliers a en effet clairement mis en lumière le besoin d'un chef de file sur la gestion des zones côtières, en charge de la coordination des différentes parties prenantes et du pilotage des actions.

Développer et maintenir un dialogue interinstitutionnel actif demeure cependant un défi complexe. L'expérience montre que les grandes commissions intersectorielles ont souvent leurs limites. C'est donc certainement dans le cadre d'une démarche progressive que peut s'installer ce dialogue et se développer une culture de collaboration ouverte et permanente. Selon le degré d'avancement des pays en termes de planification côtière, deux options doivent être proposées. En effet, certains pays, pour de multiples raisons, souvent politiques et économiques, n'ont pas encore engagé de processus de réflexion globale et d'organisation nationale en termes de gestion de la zone côtière, alors que d'autres, comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, ont déjà une agence de coordination nationale, d'un comité ou de tout autre forum ou travaillent déjà dans cette direction.

d. Le développement d'une collaboration intersectorielle

Afin de palier la diversité des parties prenantes et la dimension sectorielle des responsabilités de chacune, le renforcement de la communication et la coordination intersectorielle et interinstitutionnelle est cruciale, afin de réduire certaines faiblesses constatées au niveau du dialogue entre les différentes institutions intervenant sur le littoral.

Il est possible de s'inspirer ou de s'appuyer sur les plateformes nationales (cf. SDLAO) qui sont des cadres de concertation, mobilisation et d'action sur les problématiques nationales de conservation de la zone côtière et marine (ZCM). Elles regroupent plusieurs catégories d'acteurs intervenant sur la ZCM y compris les institutions nationales

étatiques ainsi que les organisations de la société civile au sens large. Elles ont été mises en place, durant la troisième phase opérationnelle du PRCM 2012-2017, pour enraciner au niveau national les objectifs du PRCM. Elles sont fonctionnelles dans les pays comme la Guinée-Bissau, la Gambie, la Mauritanie, la Sierra Leone et la Guinée.

Comme recommandé par le rapport relatif à l'élaboration de la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières du Sénégal, la création d'un comité intersectoriel peut être envisagé (cluster interinstitutionnel), pouvant rassembler des détachés de différentes administrations sous la direction du Ministère pilote, dont la vocation serait de mettre en place des habitudes de travail partagé, d'échange d'information et de coordination, concernant par exemple l'instruction conjointe des nouveaux projets, et permettant aussi à chacun des détachés de faire remonter l'information dans leurs départements respectifs. Cette démarche pourrait préfigurer un futur Comité Technique Intersectoriel sur lequel se fondera le fonctionnement et la mission d'une instance dédiée de coordination.

e. La mise en place d'une autorité de coordination

Pour les pays plus avancés qui disposent déjà d'une structure de coordination mais qui se heurtent à des difficultés, la création d'une entité dédiée peut être pertinente. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo sont déjà bien avancés dans cette dynamique.

Cette autorité serait chargée de :

- Partager l'information sur les projets des différents départements sectoriels touchant le littoral ;
- Analyser les propositions de projets et recommander leur adaptation pour respecter les prescriptions de la Loi Littoral ;
- Délivrer un avis de conformité des projets en vue de leur mise en œuvre ;
- Faire le suivi des programmes et projets de gestion du littoral ;
- Assurer l'application de la réglementation sur les zones côtières ;
- Appuyer les promoteurs de projets à la mise en œuvre des plans de gestion des zones côtières ;
- Initier toute réflexion ou action de nature à contribuer à une meilleure connaissance du phénomène d'érosion côtière ;
- Donner des avis sur l'orientation des programmes et projets relatifs au littoral ;
- Proposer au Gouvernement toute mesure de portée nationale pouvant concourir à une meilleure protection du littoral.

Les instances décisionnelles relatives à la gestion du littoral, quel que soit l'échelle, doivent garantir une représentation équilibrée et une participation effective des acteurs côtiers.

Elle devra s'appuyer sur des points focaux locaux (Associations diverses, ONG, Collectivités locales, communautés côtières) qui se chargeront quant à eux de susciter une dynamique participative au niveau local.

f. Le renforcement de capacités des acteurs côtiers

Le diagnostic a permis de mettre en évidence le fait qu'il existe d'importants besoins en termes de renforcement des capacités des acteurs, depuis le niveau central jusqu'au niveau décentralisé, qui doivent être considérés comme un préalable à leur prise de responsabilité efficace.

Au niveau centralisé, le Ministère pilote doit largement consolider les capacités existantes, afin de permettre à ses services d'assurer le pilotage effectif de l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des différents projets visant au renforcement de la GIZC et de la préservation du capital naturel et culturel côtier. Les autres départements sectoriels concernés par l'aménagement et la gestion des zones côtières devront également intégrer des compétences renforcées et des considérations spécifiques au littoral et à la diversité des usages correspondants dans les politiques publiques placées sous leur responsabilité.

Au niveau décentralisé, des efforts importants devront être conduits dans les régions, les collectivités territoriales, les administrations décentralisées et les services déconcentrés, ainsi que les agents de l'état pour qu'ils bénéficient de mises à niveau sur les principes et les outils de la GIZC.

La diversité des organisations communautaires et des acteurs côtiers des secteurs associatifs et privés imposera également l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités allant jusqu'à des niveaux très décentralisés.

C'est donc un ambitieux effort de renforcement des capacités des acteurs côtiers qu'il convient d'entreprendre. La réussite d'un tel chantier dépend, entre autres, du niveau d'organisation des différents acteurs côtiers, permettant de démultiplier efficacement les efforts et les moyens que l'État et ses partenaires pourront engager.

Il s'agira également de mobiliser les moyens logistiques et financiers permettant la participation effective de l'ensemble des acteurs dans les différentes instances consultatives et décisionnelles relatives au littoral, son aménagement et sa gestion (cf. étude Brli).

Recommandations en termes d'approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers

Se basant sur des atouts et faiblesses identifiés, des recommandations sont proposées ici qui reprennent parfois des besoins directement exprimés par les parties prenantes au travers de l'enquête ou des ateliers, et qui rejoignent des recommandations pertinentes concluant les nombreuses et récentes études dédiées à la zone côtière des douze pays.

Sur l'exemple du PAGIL de Côte d'Ivoire, il est recommandé en premier lieu de définir des axes thématiques autour desquels vont se structurer les projets à leurs différents stades. Les axes proposés dans le PAGIL de Côte d'Ivoire ([58]) sont les suivants :

- L'aménagement territorial
- L'économie et la société
- La gestion
- L'environnement et les risques climatiques

La définition de ces axes ainsi que le diagnostic et suivi systématique du littoral à travers ces 4 prismes, permettent d'équilibrer les approches et de ne pas privilégier l'étude des aléas et risques naturels au détriment des aspects socio-économiques et territoriaux, pour ainsi envisager la zone littorale dans son intégrité.

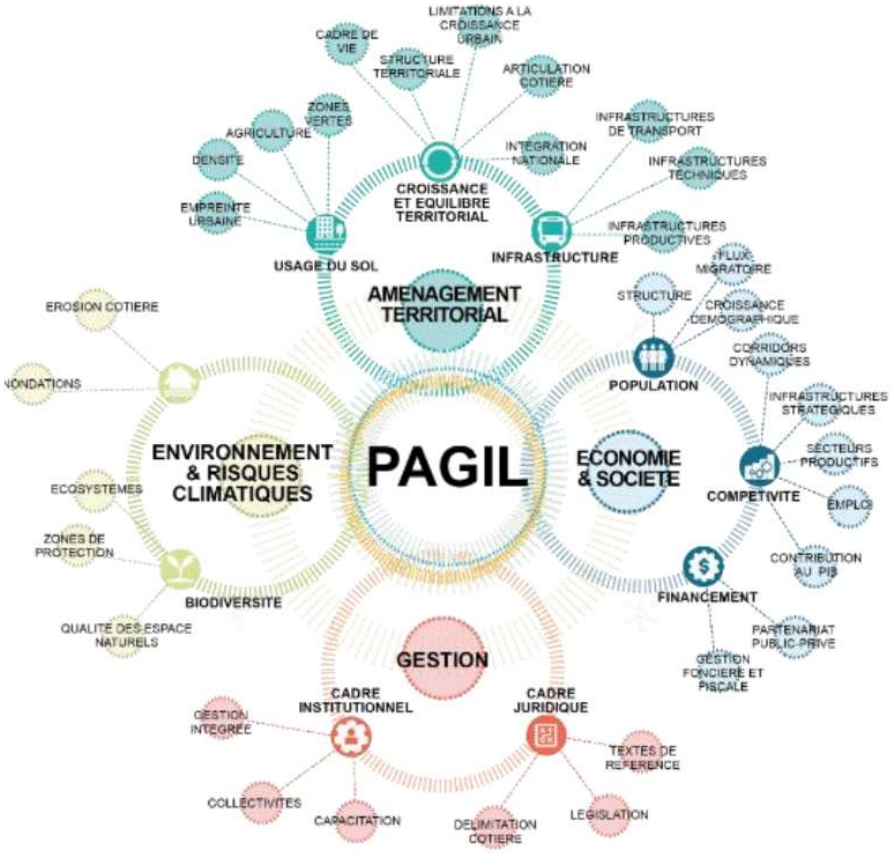

Figure 19 – Axes thématiques du PAGIL, Côte d'Ivoire [58]

g. Observations de terrain

Un suivi des données actualisées relatives aux axes thématiques, aménagement territorial, économie et société, gestion, environnement et risques climatiques est à :

- réaliser (production de la donnée) en conformité avec les préconisations de bonnes pratiques reconnues à l'échelle régionale (formation des producteurs de données aux bonnes pratiques régionales et aux méthode et outils communs à déployer) ;
- archiver et cartographier au format numérique et SIG pour un recoupement et une superposition possibles des données par thématiques ou localités (centralisation de la donnée sur un web SIG dédié) ;
- diffuser, après un traitement des données et une présentation via des médias et supports pédagogiques (plateforme web, plaquettes, panneaux, interventions/formations, évènements publics, circuits nature, jeux…) adaptés à un public divers (écoles, communautés villageoises, institutions, état…) ;
- Renforcer avec le développement d'un processus de science participative

Suivi de l'état de la zone côtière

Tableau 38 – Exemples d'actions de suivi de l'état de la zone côtière

Activités	Porteur / exécutant / bénéficiaire	Output	Diffusion
Création d'un **observatoire**[19] centralisant les données et organisant le gain de connaissance et sa diffusion ▪ Création d'un comité technique/scientifique réunissant les experts nationaux et les universitaires pour la mesure : • Littoral : océanographie, géographie, écosystèmes, économie & social • Hydrologie • Météo • Changement Climatique • Géomaticiens/ télédétection ▪ Identification de points focaux en relation avec les organismes régionaux (ORLOA, CSE, UICN…) pour des échanges réguliers de données, de la validation et certification de la donnée produite à l'échelle nationale et de supports techniques et méthodologiques ▪ Définition des indicateurs à suivre selon des critères communs aux 12 pays ▪ Programme de mesures, définition des outils et des fréquences de suivi et implication de la population locale/éco	Agence du Littoral Observatoire du Littoral (experts, universitaires, institutions référentes) Communes littorales Eco-gardes Populations Riveraines ONG	▪ Création d'emplois locaux dédiés observation & préservation : Eco gardes / Rangers ▪ Renforcement de capacité : achat de matériel GPS/bouées/ordinateurs (modèles et nombre et déploiement validés par le CSE) ▪ Cartographie des indicateurs et suivi centralisé dans l'outil cartographique ▪ Donnée produite partageable comme condition à son acquisition ▪ Production de donnée participative ▪ Donnée/indicateurs harmonisés à l'échelle régionale	▪ Engagement des populations locales dans l'observation et les formations ▪ Renforcement de capacité et ateliers pratiques sur les outils SIG et la géomatique ▪ Formation des communes littorales aux principes de la loi Littoral ▪ Formation aux techniques de mesure impliquant au maximum la population locale (binôme expert scientifique – local) ▪ Workshop pratique régional sur la mesure de terrain sur sites pilotes (1 ou 2 par type d'aléa) choisis dans différents pays selon le thème (Trait de côte, océano-météo, écosystème, salinisation des nappes…) avec les experts des observatoires des pays

[19] Composé des structures (laboratoires universitaires, institution publiques, ONG) qui collectent, produisent et diffusent les données (primaires et secondaire) relatives au littoral dans ses composantes physique, social, économique

Activités	Porteur / exécutant / bénéficiaire	Output	Diffusion
gardes dans le suivi (Trait de côte /laisse de crue/ zonage de mangrove…) ▪ Développement de la production de donnée/science participative (voir encart de CoastSnap, Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)** par la mise en place d'un réseau de points de mesure en lien avec le besoin de suivi (hot spots identifiés...) ▪ Programme de formation / sensibilisations relatifs aux axes thématiques : • Formation écosystème, trait de côte, océanographie, Changement Climatique, • Formation dédiée à la GIZC et typologie d'intervention sur le littoral (prévention, protection active, passive, repli stratégique…) • Formation dédiée aux bénéfices d'une gestion durable du littoral (SFN, solutions hybrides, valeurs des écosystèmes, valorisation en partenariat avec l'IUCN) • Ateliers théoriques et pratiques sur la dynamique de la zone côtière, le changement climatique et la GIZC commun aux 12 pays • Atelier sur l'économie bleue, les activités génératrices de revenus à développer,			▪ Workshop pratique local : les experts nationaux de l'Observatoire forment les agents locaux /rangers … aux techniques de mesures participatives et au matériel déployé dans les communes littorales, au niveau des bassins de risque ▪ Mise en place de binômes expert scientifique – partie prenante locale sur le terrain

Cartographie de l'existant

Tableau 39 – Exemple d'actions à mener pour la cartographie de l'existant à renforcer

Activités	Porteur / exécutant / bénéficiaire	Output	Diffusion
Zonage du territoire selon des critères communs avec les 12 pays pour une cartographie SIG nationale et partageable au niveau régional ▪ Définition de la bande côtière selon critères communs à la région ▪ Recensement des typologies d'habitat (naturels/ anthropiques) et des enjeux, selon des conventions communes aux 12 pays ▪ Définition de la zone « non constructible » au sens de la loi Littoral ▪ Marquage/repérage/signalétique propre à la délimitation de la zone non constructible au sens de la loi Littoral	Agence du Littoral Observatoire du Littoral Communes littorales Rangers Populations Riveraines Institutions publiques Communes	▪ Outil cartographique dédié à la zone côtière pour partage des données physiques, E&S, administratives (parcelles, zone non constructible, domaine de l'état, AMP, parcs, …) ▪ Signalisation de la zone non constructible au sens de la loi littorale	▪ Ateliers et formations portant sur la définition de la zone côtière à l'échelle régionale, ▪ Renforcement de capacité et ateliers pratiques sur les outils SIG et la géomatique ▪ Formation des communes littorales aux principes de la loi Littoral

h. Connaissance des Aléas et des Enjeux

La donnée collectée nécessite ensuite d'être traitée en termes d'aléas, d'enjeux et de risques de façon prospective pour les besoins d'une gestion durable s'adressant à l'urgence (courts termes – actions réversibles) mais également aux problématiques de demain (moyens termes) voire de plus tard encore (longs termes) **dans un contexte de changement climatique.**

Les notions d'aléas, enjeux et risques étant largement interprétables, une homogénéisation à l'échelle régionale est nécessaire concernant :

- les hypothèses à retenir concernant le changement climatique (scénarios du GIEC à considérer) ;
- les méthodes de prédiction et les outils prospectifs dans un contexte de changement climatique ;
- les horizons temporels des projections ;
- les hypothèses et critères retenus pour leur qualification et quantification.

Ceci, via des guides pratiques ou tutoriels communs aux 12 pays et diffusés par l'ORLOA et l'IUCN qui en assureront la présentation pédagogique (ateliers pratiques, formations, REX…).

Démarche prospective et services climatiques dans un contexte de changement climatique

Parce que, comme le rappelle l'ONERC, 2021[20], adapter son territoire au changement climatique reste fondamentalement une démarche prospective, les parties prenantes engagées dans la production de cartographies des aléas et enjeux futurs doivent être familières et actrices de cette démarche qui permettra :

- *« d'aider à la compréhension de la transformation du territoire en abordant les problèmes de façon transversale;*
- *de faire émerger une culture de l'anticipation et du débat collectif sur les enjeux futurs et les choix qui en résultent de nos jours;*
- *d'entamer une discussion engageant les acteurs vers des stratégies ambitieuses et proactives.* »[21]

Un rôle de l'UEMOA est de fournir une aide à l'accès aux services climatiques[22] sectoriels communs aux pays de la régions.

[20] ONERC, 2021. La prospective au service de l'adaptation au changement climatique
[21] ONERC, 2021. La prospective au service de l'adaptation au changement climatique
[22] Service qui fournit des informations, des données, des outils et des analyses pour aider les décideurs et les parties prenantes à comprendre, à anticiper et à répondre aux impacts du changement climatique. Les services climatiques peuvent inclure des prévisions météorologiques à court terme, des prévisions climatiques à plus long terme, des évaluations des risques climatiques, des outils d'adaptation, des informations sur les émissions de gaz à effet de serre et des analyses économiques et financières liées au changement climatique. Ces services sont utilisés par un large éventail d'utilisateurs, notamment les gouvernements, les entreprises, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et les citoyens, afin de prendre des décisions éclairées sur la manière de s'adapter et de s'atténuer aux impacts du changement climatique.

Secteurs	Services	Échelles	Utilisateurs	Déve-loppeurs	Enjeux	Produits	Niveaux de maturité	Modèles écono-miques	Échéances temporelles
Ville	MaPuce, Urclim	France, Europe	Collectivités, Urbaniste	CNRS, Météo-France	Adaptation	Carte ICU, Modélisation	Démonstrateur	Libre	Présent, futur
Ressource en eau souterraine	AQUI_FR	France	Services de l'État, agences de l'eau	IPSL, Météo-France, BRGM	Adaptation	Niveau de nappes	Démonstrateur	Libre	Saisonnier et changement climatique
Littoral	ECLISEA	Europe, France	Collectivités	BRGM	Adaptation	Carte d'élévation des niveaux de la mer	Démonstrateur	Libre	Changement climatique
Biodiversité	Aires Marines Protégées	Monde	Organisations Internationales	IPSL	Adaptation	Définition	Rapport	Libre	Changement climatique
Agriculture	ClimA-XXI	Plusieurs régions	Agriculteurs, chambres d'agriculture	Réseau des Chambres d'agricul-ture	Adaptation Formation	Évolution de la faisabilité de productions agricoles départementales sous influence du changement climatique projeté	Démonstrateur	Libre	Changement climatique
Tourisme hivernal	ClimSnow	France	Stations de ski, collectivités	Dianeige, Météo-France, INRAe	Adaptation	Fiablitié enneigment	Opérationnel	Commercial	2030 à 2050
Forêt	AFORCE	France	Gestionnaires	INRAe, ONF, CNPF	Adaptation	Choix variétés et pratiques de gestion	Ensemble d'outils	Abonnés	2100 et au-delà
Énergie		-	-	-	-	-	-	Contrats privés	-
Bâtiment	Bat'adapt	France	Collectivi-tés et bureaux d'étude	Obser-vatoire Immobilier Durable	Adaptation		Démonstrateur	Abonnés	2030 à 2050

Figure 20 – Exemples de services climatiques sectoriels. Source : Météo-France, IPSL, IRD, d'après l'ONERC, 2021

Evaluation économique des services écosystémiques des écosystèmes littoraux

Guidé par la vision partagée du littoral souhaitée pour demain, incluant l'utilisation raisonnée des ressources naturelles de la zone côtière et la préservation et/ou réhabilitation de l'**intégrité des écosystèmes côtiers**, le travail débuté en Guinée et au Ghana est à poursuivre concernant l'évaluation économique de leurs services écosystémiques rendus à la population, afin de pouvoir intégrer ces coûts dans les Analyses Multi-Critères et Analyses Coût Bénéfices qui justifieront le choix des actions et interventions à mener incluant des solutions douces, et faire peser l'importance des écosystèmes dans la protection et la résilience du littoral à moyen et long terme.

Intégration régionale des expertises nationales et de la donnée produite

D'après le Bilan 2020 de la MOLOA, la mise en place de la cellule régionale de coordination de la MOLOA au sein du CSE, suite à la signature de la convention CSE/UEMOA, et l'appui technique de l'UICN, a davantage impliqué l'expertise régionale dans la mise à jour des secteurs du SDLAO et favorisé une meilleure appropriation des démarches

méthodologiques du SDLAO, via des ateliers techniques régionaux pour l'élaboration du guide des indicateurs et la mise à jour des secteurs concernant les aléas, les enjeux, les projets en cours, les aspects juridiques et institutionnels.

Cette démarche d'accompagnement et de capitalisation des pratiques a prouvé son efficacité et doit être poursuivie, l'ORLOA asseyant ses actions de :

- pourvoyeur de guides méthodologique (tel que le Guide méthodologique pour la caractérisation des aléas et de la vulnérabilité en annexe du Bilan 2020) ;
- suivi de l'état d'avancement des activités à l'échelle régionale ;
- synthèse des résultats ;
- pourvoyeur d'orientations sur les responsabilités et les modalités de remontée des données des pays vers la cellule régionale de coordination.

Tableau 40 – exemple d'actions à mener pour la connaissance des Aléas et des Enjeux

Activités	**Porteur / exécutant / bénéficiaire**	**Output**	**Diffusion**
▪ Définition des aléas à suivre et des indicateurs par aléas physiques, homogénéisés à l'échelle des 12 pays (selon les thématiques retenues par la CHW reprises et complétées) • Perturbation des écosystèmes • Inondations progressives • Intrusion d'eau salée • Érosion • Inondations – Submersion marine, – Inondation fluviale • Pollution – Déchet – Eau – Air ▪ Etude au niveau de chaque pays de l'état des nappes souterraines et de la salinisation aujourd'hui et demain pour identifier les emprises concernées par le phénomène à divers horizons	Agence du Littoral Observatoire du Littoral (experts, universitaire) Communes littorales, population (science participative) Observatoire du Littoral Communes littorales Institutions nationales et régionales	▪ Appropriation des méthodes d'évaluation des aléas, de la vulnérabilité par les experts nationaux ▪ Cartographies des aléas aux horizons actuel, 20 ans, 50 ans et 100 ans ▪ Cartographies prospectives des enjeux littoraux aux mêmes horizons et par bassin de risque ▪ Cartographies de la vulnérabilité de la zone littorale aux horizons actuel, 20 ans, 50 ans et 100 ans	▪ Ateliers pratiques de restitution des cartes et échanges à l'échelle régionale / nationale / locale (bassin de risque/ commune) ▪ Atelier autour de la notion de bassin de risque : Approche nouvelle de la gestion du territoire nécessitant de la formation, une sensibilisation des administrations publiques, encadrée par l'Agence dédiée à la Gestion du Littoral ▪ Formation à une méthodologie aléas/enjeux/vulnérabilité/ AMC commune à l'échelle régionale ▪ Formation commune des structures dédiées à la méthode la méthode CRAF[24], ou autre mais commune ▪ Ateliers consultatifs et participatifs autour des cartes et de la priorisation des actions

[24] La méthode CRAF (pour Coastal Risk Assessment Framework) permet une approche complète et systémique pour entreprendre une évaluation des risques à différents niveaux de détail. En particulier, l'approche met en évidence des zones particulièrement sensibles (hotspot) le long de la côte pour lesquels des modélisations et des évaluations des risques à haute résolution sont requises pour évaluer les risques côtiers et pour déterminer et comparer les mesures de réduction des risques face aux catastrophes naturelles. La méthode CRAF est généralement réalisée par une approche en deux phases distinctes. La phase 1 consistant à déterminer un indice côtier pour identifier des zones à risques (hotspot) alors que la phase 2 utilise une suite plus complexe de processus de modélisation pour établir des cartes détaillées d'aléas et de vulnérabilité, permettant de classer les zones à risques.

Activités	Porteur / exécutant / bénéficiaire	Output	Diffusion
▪ Etudes des aléas actuels, à 20 et 50 ans (moyens termes, en priorité) et à 100 ans (projections à longs termes) par les équipes de l'observatoire national[23], appuyées au besoin par des BE internationaux ▪ Recensement des enjeux environnementaux, socio-économiques dans la zone littorale clairement définie, par les experts locaux, encadrés par des BE internationaux selon les axes thématiques retenus ▪ Découpage de la zone littorale en unités homogènes : lors de l'élaboration du Schéma Directeur du Littoral Ouest Africain (SDLAO élaboré en 2010 et actualisé en 2016 et 2020) un découpage du littoral a été proposé en grandes zones. Celles-ci nécessitent d'être elles-mêmes découpées en secteurs homogènes vis-à-vis de la dynamique littorale, des enjeux et des risques côtiers : nous parlerons de bassins de risques ▪ Création de comités locaux à créer à l'échelle du bassin de risque : regroupement de communes et implication des experts locaux dans la démarche prospective ▪ Etudes de l'évolution des enjeux à 20 et 50 ans (moyens termes, en priorité) et à 100 ans (projections à longs termes), par experts locaux, appuyés au besoin par des BE internationaux ▪ Croisement des aléas et des enjeux et estimation de risques/vulnérabilité par les équipes de l'observatoire, encadré par des BE internationaux ▪ Priorisation des urgences sur le littoral (hot spots)			

[23] Composé des structures qui collectent, produisent et diffusent les données relatives au littoral : experts, universitaires, institutions publiques….



Figure 21 – CoastSnap – Observatoire participatif

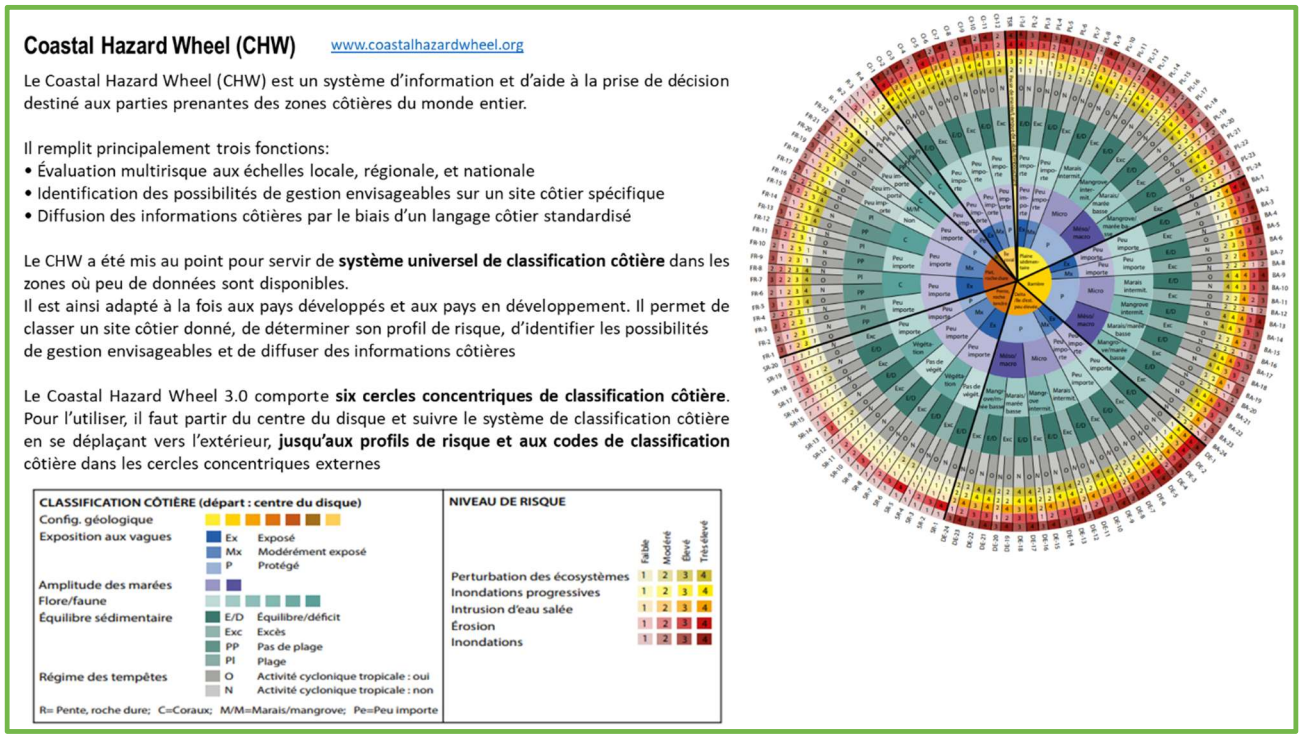

Figure 22 – Coastal Hazard Wheel

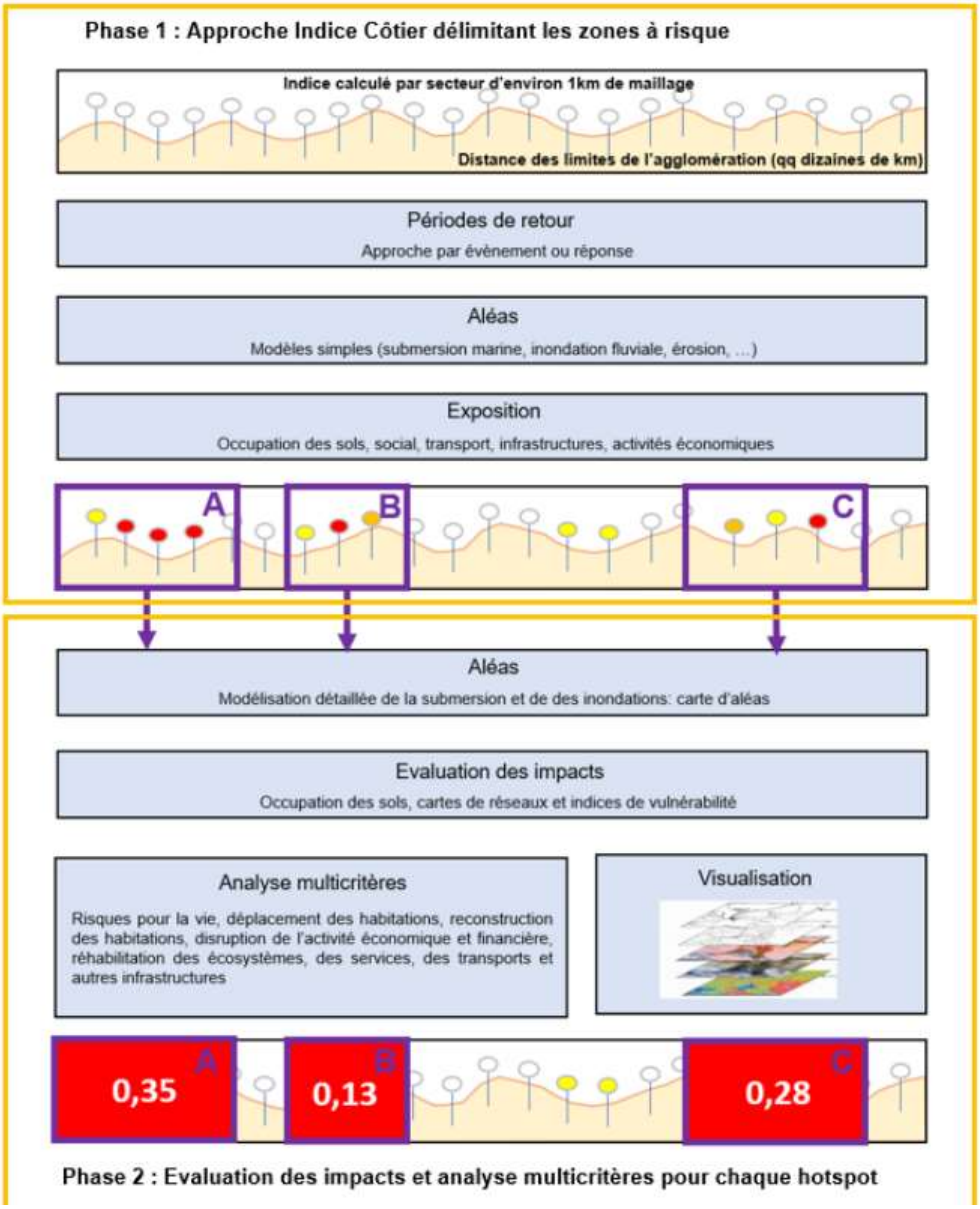

Figure 23 – Méthode CRAF (pour Coastal Risk Assessment Framework) pour une approche complète et systémique visant à entreprendre une évaluation des risques à différents niveaux de détail

i. Expertise

La collecte des données, leur cartographie, leur traitement sont aujourd'hui encore largement réalisés par des bureaux d'étude internationaux, adjudicataires d'études pour le compte de ministères ou d'institutions publiques, financées par des bailleurs de fonds.

Cette pratique contribue à désengager les experts nationaux de la production de connaissance concernant leurs propres littoraux, voire les freine à partager leurs données et expertise, et cela perdurera tant que les bureaux d'études locaux, par manque de référence en comparaison des bureaux internationaux, ne s'imposeront pas sur le marché.

Une garantie de l'appropriation en local des défis de la gestion intégrée du littoral d'Afrique de l'Ouest, est la montée en puissance des experts nationaux dans la production de connaissances et la réalisation des projets relatifs à l'aménagement et le développement de la zone côtière, afin qu'à moyen terme, les appels d'offres de ces projets

n'aient plus à préciser l'origine « internationale » des bureaux d'études attendus car les BE nationaux auront aussi cette capacité et légitimité.

Une incitation des universitaires à créer des bureaux d'étude, émanations des laboratoires et cellules de valorisation de la recherche se rapportant à un des axes thématiques de la gestion durable de la zone littorale, serait de conditionner l'attribution des prochaines études à des binômes composés d'experts locaux et de Bureaux d'Etude internationaux. Cette mesure permettra un renforcement de capacité des experts locaux dans la production et le rendu d'études. Elle permettra en outre aux BE nationaux de s'approprier des méthodes auxquelles les BE internationaux sont déjà rôdés, et la création en local de références nécessaires à la réponse aux futurs appels d'offres.

Dans le rapport de faisabilité de l'ORLOA, 2020, il est également recommandé de :

- généraliser les partenariats entre les ministères, établissements publics nationaux et les universités afin d'améliorer la connaissance des littoraux (enjeux/aléas) ;
- intégrer dans l'ORLOA les structures publiques nationales productrices de données ;
- au niveau de l'ORLOA, mutualiser, homogénéiser et diffuser les données produites aux niveaux nationaux.

Recommandations en termes de renforcement de la résilience du littoral

Eclairée par une connaissance de l'état actuel et futur du littoral (aléas et enjeux) tant sur les composantes économiques, sociales, institutionnelles que naturelles, ainsi que sur la hiérarchisation et la localisation des urgences, la gestion intégrée de la zone littorale doit ensuite se traduire en actions priorisées, phasées, co-construites et concertées, et en accord avec les engagements de la vision partagée d'un littoral résilient aux changements climatiques, aux phénomènes naturels et aux activités humaines, attractif pour les populations locales, les visiteurs et les investisseurs, propre, générateur de revenus, innovant en termes d'écologie, cela dans le respect des cultures et de l'environnement.

C'est sur la base de l'état des lieux et des projections réalisées en phase de diagnostic, croisés avec la vision du littoral souhaité pour demain, que les gestionnaires du territoire vont définir, prioriser et phaser les actions à mener, en concertation avec les parties prenantes de la zone côtière.

a. Comparaisons de plusieurs solutions par sites d'étude pour la concertation

Afin de co-construire en conscience les actions avec les différentes parties prenantes, il est important d'identifier plusieurs combinaisons de mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis (protection côtière, restauration d'écosystème, dépollution, développement économique, …).

En effet, les objectifs définis peuvent être atteints de différentes manières, selon des moyens, des méthodes, des phasages et des impacts différents, connus ou pas des différentes parties prenantes.

Proposer différents scénarios d'actions, potentiellement contrastés, permettant d'atteindre les objectifs, va permettre d'illustrer et comparer le panel des possibles (en termes de coûts, bénéfices, impacts).

Une analyse multi critères de ces scénarios au regard du calendrier de déploiement, des coûts, des contraintes préexistantes, des bénéfices économiques, écologiques, territoriaux, des impacts positifs comme négatif négatifs sur le territoire, et les indicateurs de suivi et d'évaluation des objectifs, cela pour différents horizons temporels prenant les effets du changement climatiques en compte, va amener les parties prenantes à converger vers une solution plus réaliste, combinaison des actions des scénarios contrastés.

La convergence vers la solution choisie requiert des études techniques avancées (modélisation, statistique, etc.) mais aussi de la cartographie, des analyses SWOT / ACB AMC et des supports pédagogiques.

b. Travailler avec la nature

Les mesures de gestion appliquées jusqu'ici en Afrique de l'Ouest sont majoritairement des mesures dites « d'ingénierie lourde » (encore appelées solutions dures), consistant à ériger des structures stabilisant artificiellement le trait de côte, remblayer des marais, ou des bras lagunaires morts.

Des mesures d'ingénierie moins intrusives pour l'environnement sont possibles pour lutter contre l'érosion côtière, les inondations ou l'eutrophisation en Afrique de l'Ouest. Elles reposent principalement sur la restauration des structures côtières naturelles, permettant de dissiper l'énergie des vagues et offrant une barrière naturelle contre les inondations : rechargement des plages, reconstitution des dunes, restauration des zones humides (mangroves, marais salants), rétablissement du transit littoral. Hormis les chantiers de reboisement de mangroves, qui sont nombreux en Afrique de l'Ouest, ces solutions restent peu développées dans la région (le Bénin s'équipe du premier rechargement massif de la région).

Les bénéfices de ces solutions en termes de réduction de l'aléa notamment ne sont pas immédiats, ce qui dans des contextes d'urgence des hots spots, amène souvent les gestionnaires à écarter ces solutions au profit de solutions dures à la réponse immédiate.

Conformément à la vision du littoral souhaité pour demain, les gestionnaires ont le devoir de promouvoir et inclure des solutions travaillant avec la nature (incluant le rétablissement du transit littoral par by pass, rechargement, mais aussi le repli stratégique) dans le plan d'actions, mixées à des solutions dures réversibles qui, une fois la maturité des solutions douces atteinte, pourront être démontées.

Nous verrons au § 4.4.4 comment la planification dynamique des actions peut aider à l'inclusion des solutions douces dans la gestion du littoral.

c. Développer une économie bleue

Conformément à la vision du littoral souhaité pour demain, les gestionnaires ont le devoir d'inciter à développer une économie bleue[25] où les innovations et la croissance des zones côtières, marines et maritimes contribuent à fournir des produits alimentaires et des services énergétiques et de transport tout en posant les jalons d'un développement durable.

De même, les actions doivent aller dans le sens de la résilience territoriale des zones côtières et l'adaptation au changement climatique, privilégiant les démarches de transition territoriale, le développement des énergies renouvelable, les mobilités durables et sur les infrastructures de transport, la planification spatiale de l'espace maritime.

d. Planification dynamique des actions

Le planification ou programmation des actions sur le littoral doit s'envisagée :

- A travers une démarche de co-construction ;
- Sur les courts, moyens et longs termes pour adresser l'urgence (par exemple : digues d'urgence, mur chasse mer...) mais en parallèle soutenir des actions dont les résultats ne seront pas immédiats mais qui sont cruciaux à plus longs termes (plantations de mangrove, rétablissement du transit - by pass, végétalisation des dunes bordières…), permettant potentiellement de prendre le relais des actions d'urgence qui pourront être démontées ;
- Dynamique (sa gestion associée adaptative) pour permettre de surmonter les difficultés rencontrées pour définir et mettre en place des plans d'action dans un contexte d'incertitude. Citons ici les approches « Adaptation Pathways ou Dynamic Adaptation Pathways ». L'ONERC, 2021 rappelle que ces approches ont été appliquées pour développer des voies de résilience au climat pour l'estuaire de la Tamise, le delta du Rhin et de la Meuse aux Pays-Bas, la gestion des zones côtières en Australie, la gestion des bassins fluviaux en Nouvelle-Zélande, la gestion des

[25] Selon la définition de la Banque mondiale, l'économie bleue est « l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques »

L'économie bleue de l'Union Européenne englobe tous les secteurs et toutes les industries liés aux océans, aux mers et aux côtes, qu'ils relèvent directement du milieu marin (comme le transport maritime, la fourniture de produits de la mer ou la production d'énergie) ou du milieu terrestre (comme les ports, les chantiers navals ou les infrastructures côtières)

risques d'inondation à New York et les investissements dans l'approvisionnement en eau aux Philippines. La figure suivante présente un exemple de gestion adaptative du trait de côte.

Exemple fictif simplifié de gestion adaptative du trait de côte

La logique des trajectoires est celle du plan de métro : avoir plusieurs lignes desservant votre station d'arrivée donne de la flexibilité à votre trajet et, le cas échéant, permet de contourner par anticipation un ralentissement sur une ligne (grâce aux applications en temps réel). Dans cet exemple, différentes actions peuvent être séquencées dans le temps en fonction de l'aggravation de l'impact, l'élévation du niveau de la mer. Les seuils déclenchant le basculement d'une option à une autre sont représentés par les petits cercles. Dans bien des cas, ce « basculement » sera précédé d'actions de préparation (discussions pour la révision d'un PLU, acquisition de connaissances pour mettre en œuvre des solution d'adaptation fondées sur la nature, etc.). On remarque que seul le séquençage de plusieurs actions dans le temps permet d'anticiper le niveau maximal de gravité de l'impact (niveau de la mer = 1 m).

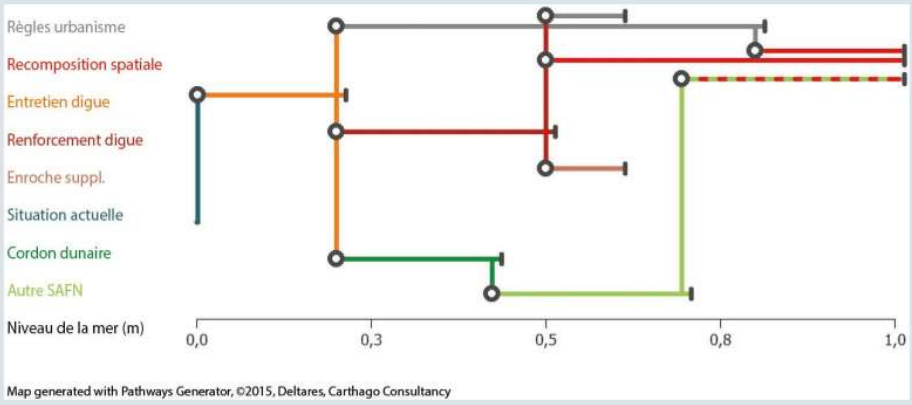

Figure 24 – Exemple fictif simplifié de gestion adaptative du trait de côte. Source : Aude Bodiguel, ONERC, 2018

e. Etudes d'impact et dossier réglementaire conséquents et indépendants

Les dossiers techniques de tout projet doivent être complétés par une Etude d'Impact Environnemental et Social, **selon des critères communs à l'échelle régionale** (particulièrement crucial en zone frontalière) et obtenir l'agrément par l'organisme référent et indépendant.

Un Plan de Gestion Environnemental et Social doit accompagner toute intervention sur la zone côtière, et des mesures compensatoires prises pour les populations subissant des impacts résiduels.

Pour éviter un blocage local du processus au moment des travaux/actions, un engagement de la population dès les phases amont du projet est primordial.

Un comité local du projet doit être mis en place pour consultation, information, co-construction, participation.

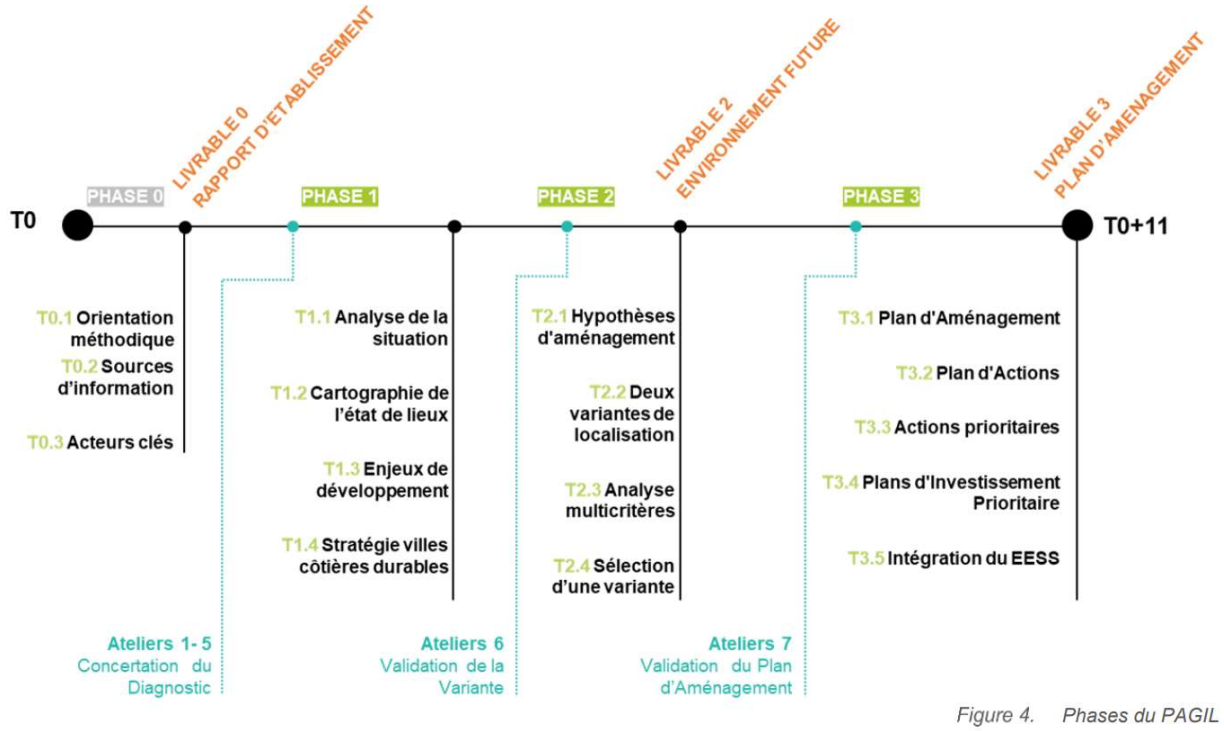

Figure 4. Phases du PAGIL

Figure 25 – Exemple du phasage des actions du PAGIL de Côte d'Ivoire [58]

Recommandations en termes de mobilisation des investissements dans la zone côtière

Le rôle de l'UEMOA est de :

- promouvoir, informer et faciliter l'accès des gestionnaires du littoral d'Afrique de l'Ouest aux différents mécanismes de financement des projets ;
- mais également d'assurer la médiation entre les sources de financement et les gestionnaires afin d'adapter au mieux les mécanismes de financement aux besoins des gestionnaires en quête d'une gestion durable de la zone côtière.

Les efforts à développer concernent :

Le financement de la maintenance

Les projets doivent s'inscrire dans des principes de gestion durable de la zone côtière, ce qui implique dès les études amont, de penser le projet dans la durée et de budgétiser le poste de maintenance, qui fait encore souvent défaut en Afrique de l'Ouest.

Une condition de financement pourrait être la validation du mécanisme de financement du poste de maintenance décrit dans l'Avant-Projet Détaillé du projet.

La contribution ciblée de bénéficiaires des mesures du secteur privé et des agents des désordres environnementaux

Le manque de fonds ou de ressources financières limite la connaissance et les capacités d'action.

Dans de nombreux pays enquêtés, un des agents principaux de l'érosion, le port, notablement connu pour être un acteur majeur de l'économie du pays, est aussi le facteur majeur de l'érosion côtière.

De même, les hôteliers ou les industriels protégés par les travaux récents de protection du trait de côte sont peu appelés à jouer un rôle dans le financement, la maintenance, le suivi.

Pourtant, il existe plusieurs possibilités d'arrangements « gagnant-gagnant », pour à la fois défendre et valoriser la zone littorale. Les partenariats Public-Privé pour le financement des mesures et le poste de maintenance des structures côtières sont recommandés, qui engageraient les bénéficiaires des protections et les agents de l'érosion, et qui amorceraient assurément la réflexion et l'acceptation du recul stratégique.

Une autre possibilité serait de mettre en place un fonds d'investissement afin d'investir dans des projets de gestion du littoral puisque le mécanisme financier d'un fonds peut être utilisé pour attirer la participation du secteur privé.[26] Le fonds proposé pourrait financer les étapes de préparation qui sont perçues comme trop risquées par le secteur privé. Une fois les projets mieux préparés, le fonds pourra alors susciter l'intérêt du secteur privé. Un accord de développement conjoint avec un partenaire privé peut être conçu pour développer davantage l'actif ou le projet. Ce modèle est suivi par exemple par le Private Infrastructure Development Group (PIDG), qui gère deux fonds appelés InfraCo Asia et InfraCo Africa. Le PIDG investit dans le développement de projets à haut risque dans lesquels d'autres secteurs privés n'investiraient pas. Il prend le maximum de risques au cours des premières étapes, mais une fois que le projet développé présente un potentiel de rendement prometteur, il inclut un partenaire privé pour partager le risque du projet pendant la construction et l'exploitation.

Le financement pour projets transfrontaliers :

La mutualisation d'équipement de travaux ou de mesures, la coopération bilatérale/multilatérale, l'organisation régionale, et des organisations financières sont à promouvoir.

Financement innovants pour projets transfrontaliers

Une étude récente (Trans-Sand, WACA, 2021) a proposé des mécanismes de compensation/financement à mettre en place pour un mode de gestion transfrontalier des opérations de dragages des zones d'accumulation en amont transit des digues portuaire et de clapage de ce sédiment à l'aval de l'obstacle, soir du by-pass mécanique co-géré à l'échelle de la région pour mutualiser les coûts et capitaliser le savoir faire

[26] Working Paper: Innovative Financing Mechanisms for Projects Meeting WACA Objectives, 2023

II. VISION, OBJECTIF GENERAL, AXES STRATEGIQUES, OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PARSI



Sur la base du précédent diagnostic de l'état de la gestion de la zone côtière en Afrique de l'Ouest, les aspirations exprimées dans les PIMS, les forces et les faiblesses relevées au cours des ateliers ou à travers la bibliographie, le présent document propose une vision du PARSI à 10 ans, et un Plan d'Action stratégique en accord avec cette vision.

Ce plan (vison, axes, objectifs et résultats stratégiques) a été coconstruit sur une base de réflexion proposée par le groupement, et validé en atelier fin octobre 2023.

1. Vision partagée pour le littoral Ouest Africain

1.1. Principes de la vision

Le diagnostic de la zone côtière réalisé à l'échelle des 12 pays et des institutions régionales intervenant dans la gestion de la zone côtière fait le constat de :

- **l'ampleur des coûts économiques et sociaux de la dégradation** de la zone côtière en Afrique de l'Ouest ;
- **la nécessité d'une planification rationnelle des investissements**, selon les principes fondamentaux de la **GIZC** , à savoir :
  - la préservation des zones côtières pour le bénéfice des générations présentes et futures,
  - l'utilisation durable des ressources naturelles,
  - la préservation et/ou réhabilitation de l'intégrité des écosystèmes côtiers et paysages côtiers,
  - la prévention et/ou réduction et l'anticipation des effets des aléas naturels en particulier dus aux effets du changement climatique,
  - la promotion de la diversité des solutions disponibles face aux risques côtiers, dont le recul stratégique,
  - la cohérence entre initiatives et cadre législatif régional, transfrontalier, national et local.

Les manques identifiés au cours du diagnostic mettent en lumière les besoins, à l'échelle de la région et des pays, préalable au déploiement d'une planification rationnelle et adaptée pour une zone côtière résiliente : une homogénéisation et une centralisation de la donnée produite, une priorisation de la vulnérabilité, une diffusion des bonnes pratiques de gestion du risque, des financements adaptés, des comportements avisés de la population littorale.

Sur la base de cet état des lieux, un plan d'action est proposé, porté par une vision du littoral de demain, à l'horizon 10 ans, contraignante et vertueuse pour l'environnement, les populations et les cultures, recueillant l'adhésion des parties prenantes, et levier de financements adaptés et innovants.

Cette vision proposée promeut pour le littoral Ouest Africain de demain les valeurs suivantes :

- de nouvelles voies de développement respectueuses des territoires pour répondre à la crise climatique et écologique ;
- une gestion du littoral conciliant croissance économique, réduction des inégalités et de la pauvreté et objectifs environnementaux ;
- un territoire localement, nationalement et régionalement :
  - connu, monitoré, partageant la compréhension de ses enjeux,
  - désirable, sobre et résilient,
  - façonné par des actions menées en cohérence avec la vision et ses objectifs de résilience et de transition écologique.

La vision proposée pour le plan d'action développé est la suivante :

Un **littoral Ouest-Africain résilient et attractif avec des ressources contribuant au développement durable des communautés dans le respect des cultures locales et de l'environnement à l'horizon 2035.**

1.2. Vision retenue

Cette vision a été débattue lors de l'atelier régional tenu du 24 au 27 octobre 2023, à Lomé, et engageant institutions régionales et les pays membres.

Les participants ont souhaité :

- Etendre le périmètre de la vision, pour engager les initiatives au-delà des 12 pays directement engagés dans le PARSI. Le plan en revanche s'adressera concrètement au périmètre géographique des 12 pays engagés dans le PARSI ;
- Repousser l'horizon de la vision à 20 ans, son ambition dépassant la décennie. Le plan en revanche envisagera l'horizon à 10 ans ;
- Intégrer la notion de bien-être des populations dans la vision.

La vision retenue et validée est la suivante :

Un littoral africain de la façade Atlantique
résilient et attractif,
soutenant durablement le bien-être des populations
à l'horizon 2045

Guidé par cette vision, un plan stratégique est développé ci-après, pour un périmètre circonscrit aux 12 pays du PARSI, et pour un horizon de 10 ans, soit 2035.

Les axes et objectifs stratégiques du PARSI ont été proposés dans le rapport provisoire V4 de septembre 2023 et présentés en atelier régional tenu du 24 au 27 octobre 2023, à Lomé, pendant lequel les participants, pays comme institutions régionales, se les sont appropriés pour une validation de la reformulation retranscrite dans cette partie, intégrant les résultats visés par le plan stratégique et leurs indicateurs mesurables.

Le plan stratégique se concrétise en plan d'action tel que présenté au §.6

Le plan stratégique est accompagné d'une stratégie de mise en œuvre orchestrant les dispositifs organisationnels et institutionnels tel que présenté en Partie III.

Pour son suivi et son évaluation, le plan stratégique est accompagné d'un outil de Suivi et Evaluation (S&E) présenté en PARTIE III, complété d'un S&E opérationnel du plan d'action présenté en Annexe E.

2. Objectif général

Le diagnostic en Partie I et notamment l'état des lieux des projets côtiers dans le périmètre des 12 pays du PARSI font clairement apparaitre la nécessité :

- d'un pilotage structuré et harmonisé aux différentes échelles de gestion (locale, nationale, régionale) afin d'optimiser le suivi de la mise en œuvre des projets ;
- d'une centralisation des informations vers un organe de pilotage unique (à l'échelle nationale et à l'échelle régionale) et une base de donnée régionale commune ;
- d'un renforcement de capacité des gestionnaires de projets côtiers relatif aux modalités de financements fléchés vers projets de résilience ainsi qu'un dialogue initié entre gestionnaires locaux et nationaux et bailleurs pour une offre de financement adaptés aux problématiques des côtes de la région et soutenant la vision d'un littoral résilient et attractif, soutenant durablement le bien-être des populations.

En ce sens, l'objectif général du PARSI, revu et validé lors de l'atelier de Lomé d'octobre 2023, peut s'exprimer ainsi :

Structurer, mobiliser et coordonner les investissements sur la zone côtière et marine, en vue de renforcer la résilience, l'attractivité, et le bien-être des populations.

3. Axes stratégiques

Besoin d'harmonisation et de renforcement du cadre juridique et institutionnel

Le Diagnostic en Partie I met en exergue le besoin de formulation des normes et directives régionales et de leur diffusion au niveau national afin de promouvoir et soutenir la démarche de planification de la zone côtière. Ces textes, et les instances qui les portent, peuvent permettre de poser les fondations d'une réorganisation légale et institutionnelle permettant d'atteindre les objectifs fixés pour une gestion intégrée du littoral.

La prise en compte de ses textes et leur utilisation peut néanmoins être compliquée, car bousculant les organisations en cours et les responsabilités sous-jacentes.

Ainsi certaines recommandations peuvent être apportées afin de bénéficier au maximum des bienfaits de ces normes et directives régionales :

- S'appuyer sur les services des instances régionales ;
- Favoriser un cadre de réflexion et d'échange ;
- Privilégier les outils cartographiques ;
- Prendre conscience des enjeux institutionnels au travers de mise en œuvre de projets ;
- Impliquer l'ensemble des acteurs et activités dans l'élaboration du système juridique.

Pour répondre à ces besoins du littoral d'Afrique de l'Ouest, le premier axe du PARSI à développer, revu et validé lors de l'atelier de Lomé d'octobre 2023, est le suivant:

AXE 1 : Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel

Besoin d'accroître la connaissance du littoral et des risques côtiers

Se basant sur les atouts et faiblesses identifiés lors du diagnostic de la Partie I concernant la gestion de connaissance du littoral et des risques côtiers, il ressort que des actions sont nécessaires pour adresser les besoins directement exprimés par les parties prenantes au travers de l'enquête ou des ateliers, également exprimés par de nombreuses et récentes études dédiées à la zone côtière des douze pays, et portant notamment sur :

- Le renforcement de connaissance du littoral également répartie sur les thématiques suivantes :
  - L'aménagement territorial,
  - L'économie et la société,
  - La gestion,
  - L'environnement et les risques climatiques ;
- L'observation de terrain selon les principes suivants :
  - une production de donnée en conformité avec les préconisations de bonnes pratiques reconnues à l'échelle régionale ; ce qui nécessite la formation des producteurs de données aux bonnes pratiques régionales et aux méthode et outils communs à déployer,
  - l'archivage et la cartographie au format numérique et SIG pour un recoupement et une superposition possibles des données par thématiques ou localités (centralisation de la donnée sur un web SIG dédié),
  - la diffusion, après un traitement des données et une présentation via des médias et supports pédagogiques (plateforme web, plaquettes, panneaux, interventions/formations, évènements publics, circuits nature, jeux…) adaptés à un public divers (écoles, communautés villageoises, institutions, état…),
  - le développement de la science participative ;
- Le suivi de l'état de la zone côtière harmonisé, centralisé, par une communauté identifiée et formée ;

- La cartographie de l'existant et le zonage du territoire selon des critères communs avec les 12 pays pour une cartographie SIG nationale et partageable au niveau régional ;
- La projection des aléas et des enjeux dans un contexte de changement climatique selon des hypothèses communes aux 12 pays ;
- Une cartographie de la vulnérabilité selon des hypothèses communes aux 12 pays ;
- L'évaluation économique des services écosystémiques des écosystèmes littoraux ;
- L'intégration régionale des expertises nationales et de la donnée produite.

Pour répondre à ces besoins du littoral d'Afrique de l'Ouest, le second axe du PARSI à développer, revu et validé lors de l'atelier de Lomé d'octobre 2023, est le suivant :

AXE 2 : Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers

Importance d'une coopération transfrontalière

Les exemples de projets transfrontaliers menés dans la région (voir Partie I - § 2.3.2) montrent :

- les bénéfices d'une gestion à l'échelle d'un bassin de risque en coopération avec les organismes locaux. Si ce bassin de risque est transfrontalier, une coopération inter-état doit être doit être promue et aidée ;
- les besoins de structuration et de modalités de financement pérenne pour une optimisation de ces structures de cogestion transfrontalière.

Pour répondre à ces besoins du littoral d'Afrique de l'Ouest, le troisième axe du PARSI à développer, revu et validé lors de l'atelier de Lomé d'octobre 2023, est le suivant :

AXE 3 : Renforcement de la coopération transfrontalière

Résilience du littoral

Le diagnostic met en avant le besoin d'actions œuvrant pour :

- Le développement d'activités génératrices de revenus pour les communautés littorales, dans le respect d'un environnement résilient et attractif ;
- La mise en œuvre de solutions de protection des population (atténuation du risque, de l'aléa) ici encore dans le respect d'un environnement résilient et attractif ;
- Le suivi, l'évaluation et la promotion de solutions innovantes œuvrant pour un littoral résilient ;
- Le renforcement de capacité des experts locaux pour les études technique de faisabilité, de dimensionnement et de réalisation des projets de résilience.

Pour répondre à ces besoins du littoral d'Afrique de l'Ouest, le quatrième axe du PARSI à développer, revu et validé lors de l'atelier de Lomé d'octobre 2023, est le suivant :

AXE 4 : Renforcement de la résilience du littoral

Mobilisation des investissements

D'après le diagnostic réalisé en Partie I, on retient que le rôle de l'UEMOA est de :

- promouvoir, informer et faciliter l'accès des gestionnaires du littoral d'Afrique de l'Ouest aux différents mécanismes de financement des projets ;

- mais également d'assurer la médiation entre les sources de financement et les gestionnaires afin d'adapter au mieux les mécanismes de financement aux besoins des gestionnaires en quête d'une gestion durable de la zone côtière.

Les efforts à développer concernent :

- Le financement de la maintenance,
- La contribution ciblée de bénéficiaires des mesures du secteur privé et des agents des désordres environnementaux,
- Le financement pour projets transfrontaliers.

Pour répondre à ces besoins du littoral d'Afrique de l'Ouest, le cinquième axe du PARSI à développer, revu et validé lors de l'atelier de Lomé d'octobre 2023, est le suivant :

AXE 5 : Mobilisation des investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés

Le tableau suivant récapitule les 5 axes autour desquels le plan d'action va s'articuler.

AXE 1 : Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel
AXE 2: Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers
AXE 3: Renforcement de la coopération transfrontalière
AXE 4: Renforcement de la résilience du littoral
AXE 5: Mobilisation des investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés

4. Objectifs stratégiques

Pour chacun des 5 axes stratégiques définis ci-dessus, des objectifs sont attachés, revus et validés lors de l'atelier de Lomé d'octobre 2023, et qui orientent les actions développées par axe. Ces objectifs sont les suivants :

N° Axe	Axe Stratégique	Objectifs
AXE 1	Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel	Améliorer le cadre juridique, règlementaire, institutionnel pour la mise en œuvre de la GIZC
AXE 2	Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers	Améliorer la connaissance du littoral et des risques côtiers
AXE 3	Renforcement de la coopération transfrontalière	Améliorer la gestion transfrontalière du littoral
AXE 4	Renforcement de la résilience du littoral	Accroitre la résilience des populations littorales
AXE 5	Mobilisation des investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés	Faciliter la mobilisation des ressources pour le financement de la résilience du littoral

5. Objectifs, résultats et indicateurs

Dans l'optique de suivre et d'évaluer les réalisations du Plan d'Action Stratégique, chacun des objectifs fixés est doté de résultats eux-mêmes associés à des indicateurs de résultats. L'outil de suivi et d'évaluation permettra de suivre et d'estimer la bonne atteinte des objectifs. Ces résultats, objectifs et indicateurs ont été revus et validés lors de l'atelier de Lomé d'octobre 2023.

Objectif stratégique général du PARSI : Structurer, mobiliser et coordonner les investissements sur la zone côtière et marine, en vue de renforcer la résilience, l'attractivité, et le bien-être des populations

AXE 1 : Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel		
Objectif	**Résultat**	**Indicateur de résultat**
Obj 1 : Améliorer le cadre juridique, règlementaire, institutionnel pour la mise en œuvre de la GIZC	**R1.1** : le cadre juridique, et règlementaire est harmonisé	**I1.1** : Les textes sur les problématiques communes sont alignés sur le même standard régional et international
	R1.2 : le cadre institutionnel est mis en place pour la GIZC	**I1.2** : La structure en charge de la GIZC est opérationnelle dans chaque pays au bout de 10 ans

AXE 2: Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers		
Objectif	**Résultat**	**Indicateur de résultat**
Obj 2 : Améliorer la connaissance du littoral et des risques côtiers	**R2.1** : L'accès à la connaissance du littoral et des risques côtiers est facilité	**I1.1** : La base de données répond aux sollicitations des acteurs de la connaissance du littoral
	R2.2 : Le littoral et les risques côtiers sont mieux connus	**I1.2** : La cartographie de la vulnérabilité est généralisée sur l'ensemble des pays selon les mêmes critères et centralisée dans une BD commune

AXE 3: Renforcement de la coopération transfrontalière		
Objectif	**Résultat**	**Indicateur de résultat**
Obj 3 : Améliorer la gestion transfrontalière du littoral	**R3.1** : Un cadre institutionnel commun de cogestion de territoires transfrontaliers est opérationnel	**I3.1** : Les zones côtières et marines transfrontalières sont cogérées, selon un cadre standard
	R3.2 : Les actions de protection de la zone côtière et marine transfrontalière sont mutualisées	**I3.2** : les actions de protection de la zone côtière et marine transfrontalière est issue d'une coopération binationale (a minima)

AXE 4: Renforcement de la résilience du littoral		
Objectif	**Résultat**	**Indicateur de résultat**
Obj 4 : Accroitre la résilience des populations littorales	**R4.1** : Des initiatives de soutien aux communautés littorales sont développées	**I4.1** : Les communautés littorale bénéficient d'une amélioration de leur qualité de vie (enquête de perceptions)
	R4.2 : Les effets des aléas naturels, notamment dû au changement climatique, sont adressés par anticipation et prévenus ou réduits	**I4.2** : L'alerte relative aux risques est donnée
		I4.3 : Taux de réduction des risques

AXE 5: Mobilisation des investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés		
Objectif	**Résultat**	**Indicateur de résultat**
Obj 5 : Faciliter la mobilisation des ressources pour le financement de la résilience du littoral	**R5.1** : Les financements adaptés à la résilience côtière et marine sont identifiés et mobilisés	**I5.1** : Volume de financement par thématique
		I5.2 : Nombre de projets financés
		I5.3 : Nombre de sources de financement

6. Plan d'actions

Pour répondre aux objectifs stratégiques exposés précédemment, des actions sont développées par axe stratégique, déclinées en fiches actions consultable en **Annexe A.**

Une synthèse des actions par axe et du budget estimé correspondant sont présentée ci-dessous.

AXE 1 : HARMONISATION ET RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Objectifs Stratégiques	
1	Améliorer le cadre juridique, règlementaire, institutionnel pour la mise en œuvre de la GIZC

Actions	
A1.1	Accompagnement à la mise en place d'une structure intersectorielle en charge de la GIZC
A1.2	Aide à la transformation légale et réglementaire
A1.3	Renforcement de capacité sur le cadre juridique et institutionnel

Action	Priorité[27]	Portée	Durée et programmation	Budget : sur 10 ans/ annuel (€)
A1.1	P2	Nationale	Année 2 à 5 puis actualisation	**6.5 M à 7.5 M /~ 0.7 M**
A1.2	P1	Nationale	Années 1 et 2	
A1.3	P1	Locale, Nationale	Années 1 à 3 puis actualisation	

[27] Priorité : les **mesures de priorité P1** concernent principalement la mise en place du PARSI (année 1) qui permettra le soutien des autres actions. Quelques autres actions sont placées en P1, dans la continuité de programmes actuels ou portant sur la mise en place de la Base de Données régionale. Le reste des actions est placé en **P2** : leur mise en œuvre nécessite des préalables (PARSI mis en place, études validées..) qui peuvent être plus au moins longs (1 à 3 ans) et qui doivent donc être initiés rapidement**. Les actions comportent une phase de mise en œuvre, puis sont souvent suivi d'une phase de suivi/actualisation en fonction de l'évolution de l'état de l'art, ou à la demande des états membre**

AXE 2 : CONSOLIDATION, APPROFONDISSEMENT ET PARTAGE DE LA CONNAISSANCE DU LITTORAL ET DES RISQUES COTIERS

Objectifs	
1	Améliorer la connaissance du littoral et des risques côtiers

Actions	
A2.1	Mise en place d'une base de données régionale
A2.2	Promotion de l'infrastructure géodésique nationale et régionale et du réseau de stations de nivellement
A2.3	Guides méthodologiques pour la cartographie de la vulnérabilité du littoral
A2.4	Evaluation économique des services écosystémiques littoraux à l'échelle des pays du PARSI
A2.5	Bilan sédimentaire régional
A2.6	Etude diagnostic de l'état de nappes phréatiques et cartographie du risque de salinisation actuel et futur
A2.7	Etude de la vulnérabilité économique de la zone côtière
A2.8	Promotion d'un zonage du littoral : définition des critères communs pour la délimitation d'une zone non ædificandi et identification des bassins de risque
A2.9	Formation et assistance aux usagers de la base de données régionale
A2.10	Renforcement de capacité des producteurs de données

Action	Priorité[1]	Portée	Durée et programmation	Budget : sur 10 ans/ annuel (€)
A2.1	P1	Nationale, Régionale	Années 1 à 10 (puis actualisation)	**6.5 M à 7.5 M /~ 0.7 M**
A2.2	P1	Nationale, Régionale	Années 1 à 10 (Dès le démarrage, puis actualisation)	
A2.3	P2	Nationale, Régionale	Années 1 à 10 (Dès le démarrage, puis actualisation)	
A2.4	P2	Nationale, Régionale	Années 1 à 5	
A2.5	P2	Régionale	Année 2 (actualisable si besoin)	
A2.6	P2	Nationale, Régionale	Années 2 à 5 (actualisable)	
A2.7	P2	Nationale, Régionale	Années 2 à 3	
A2.8	P2	Loc., Nat. Régionale	Années 2 à 5	
A2.9	P1	Nationale, Régionale	Années 1 à 10 (Dès le démarrage, puis processus continu)	
A2.10	P1	Nationale, Régionale	Années de 1 à 10	

AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Objectifs Stratégiques	
1	Améliorer la gestion transfrontalière du littoral

Actions	
A3.1	Mise en œuvre d'un cadre/institution de cogestion de territoires transfrontaliers
A3.2	Priorisation de la conservation des écosystèmes transfrontaliers

Action	Priorité[1]	Responsables principaux	Durée et programmation	Budget : sur 10 ans/ annuel (€)
A3.1	P2	Locale, nationale, régionale, internationale	Années 2 à 4	**2 M à 4 M /~ 0.3 M**
A3.2	P2	Locale, nationale, régionale	Années 2 et 7	

AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU LITTORAL

Objectifs stratégiques	
1	Améliorer la résilience des territoires littoraux

Actions	
A4.1	Promotion d'un secteur de la pêche et de l'aquaculture résilient et durable
A4.2	Promotion d'un tourisme durable
A4.3	Promotion de la transition agroécologique en zone côtière
A4.4	Promotion des outils limitant le déchet plastique
A4.5	Soutien à la sécurisation de l'accès au foncier
A4.6	Plan de gestion des sédiments à l'échelle régionale
A4.7	Etat des lieux et promotion des solutions innovantes en termes de réduction de la vulnérabilité à l'érosion et à la submersion marine
A4.8	Normalisation des solutions innovantes (Réglementation, décrets)
A4.9	Gestion des pollutions
A4.10	Renforcement de l'expertise locale dans les études de résilience

Action	Priorité[1]	Portée	Durée et programmation	Budget : sur 10 ans/ annuel (€)
A4.1	P2	Nationale	Années 2 à 4 (puis actualisation)	**5 M à 7 M /~ 0. 6 M**
A4.2	P2	Nationale	Années 2 à 4 (puis actualisation)	
A4.3	P2	Nationale	Années 2 à 4 (puis actualisation)	
A4.4	P2	Nationale	Années 2 à 4 (puis actualisation)	
A4.5	P2	Nationale, Locale	Années 2 à 10	
A4.6	P2	Régionale, Nationale	Années 3 à 5 (actualisation)	
A4.7	P2	Régionale, Nationale, Locale	Années 2 à 6 (actualisation)	
A4.8	P2	Nationale	Années 3 à 5 (actualisation)	
A4.9	P2	Locale, national		
A4.10	P1	Locale, nationale	Années 1 à 3 (actualisation)	

AXE 5 : MOBILISATION DES INVESTISSEMENTS DANS LA ZONE COTIERE EN VUE DE RENFORCER LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES DU LITTORAL

Objectifs Stratégiques	
1	Faciliter la mobilisation des ressources pour le financement de la résilience du littoral

Actions	
A5.1	Etat des lieux des financements adaptés
A5.2	Formation aux financements adaptés auprès des gestionnaires et des bailleurs

Action	Priorité[1]	Portée	Durée et programmation	Budget : sur 10 ans/ annuel (€)
A5.1	P2	Locale, nationale, régionale et internationale	8 semaines	0.25 M à 0.3M /~ 30 K
A5.2	P1	Locale, nationale, régionale et internationale	4 semaines	

III. MISE EN ŒUVRE DU PARSI



1. Tableau de programmation

: PLANNING ET BUDGET ESTIMATIF

LEGENDE

Préparation / Mise en place

Monitoring / Suivi annuel / Actualisation

Axe 1 : Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel

Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Portée de l'action	Calendrier (année 1 à 10)	Porteurs	Budget : sur 10 ans/ annuel €
1. Améliorer le cadre juridique, règlementaire, institutionnel pour la mise en œuvre de la GIZC	A1.1	Accompagnement à la mise en place d'une structure intersectorielle en charge de la GIZC	Nationale		UEMOA, WACA, UICN, RAMPAO	6.5 M à 7.5 M /~ 0.7 M
	A1.2	Aide à la transformation légale et règlementaire	Nationale		UEMOA, Etats Membres, convention d'Abidjan	
	A1.3	Renforcement de capacité sur le cadre juridique et institutionnel	Locale, Nationale		UEMOA, WACA, UICN, RAMPAO, états membres, PRCM, Convention d'Abidjan	

Axe 2 : Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers

Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Portée de l'action	Calendrier (année 1 à 10)	Porteurs	Budget
2. Améliorer la connaissance du littoral et des risques côtiers	A2.1	Mise en place d'une base de données régionale	Nationale et régionale		UEMOA, CSE, ORLOA, Superviseurs des institutions régionales	13 M à 17 M /~ 1.5 M
	A2.2	Promotion de l'infrastructure géodésique nationale et régionale et du réseau de stations de référence (repères de nivellement)	Locale, nationale et régionale		UEMOA, CSE	
	A2.3	Guides méthodologiques pour la cartographie de la vulnérabilité du littoral	Nationale et régionale		UEMOA, ORLOA	
	A2.4	Evaluation économique des services écosystémiques littoraux à l'échelle des pays du PARSI	Nationale et régionale		UEMOA, UICN, PRCM	
	A2.5	Bilan sédimentaire régional	Régionale		UEMOA, CSE	
	A2.6	Etude diagnostic de l'état de nappes phréatiques et cartographie du risque de salinisation actuel et futur	Nationale et régionale	Actualisable si besoin	UEMOA, CSE, WACA	
	A2.7	Etude de la vulnérabilité économique de la zone côtière	Nationale et régionale		UEMOA, CSE, WACA	
	A2.8	Promotion d'un zonage du littoral : définition des critères communs pour la délimitation d'une zone non ædificandi et identification des bassins de risque	Locale, nationale et régionale		UEMOA, CSE, UICN, PRCM	
	A2.9	Formation et assistance aux usagers de la base de données régionale	Nationale et régionale		UEMOA, CSE, ORLOA, Superviseurs des institutions régionales	
	A2.10	Renforcement de capacite des producteurs de données	Nationale et régionale		UEMOA, CSE- ORLOA	

LEGENDE						
Préparation / Mise en place						
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation						

Axe 3 : Renforcement de la coopération transfrontalière

Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Portée de l'action	Calendrier	Porteur	Budget
3. Améliorer la gestion transfrontalière du littoral	A3.1	Mise en œuvre d'un cadre/institution de cogestion de territoires transfrontaliers	Locale, nationale, régionale, internationale		UEMOA, Etats Membres, Convention d'Abidjan	2 M à 4 M /~ 0.3 M
	A3.	Priorisation de la conservation des écosystèmes transfrontaliers	Locale, nationale, transfrontalière		UEMOA, Etats Membres, UICN, convention d'Abidjan	

Axe 4 : Renforcement de la résilience du littoral

Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Portée de l'action	Calendrier	Porteur	Budget
4. Améliorer la résilience des territoires littoraux	A4.1	Promotion d'un secteur de la pêche et de l'aquaculture résilient et durable	Nationale et régionale		UEMOA, WACA, RAMPAO, UICN, PRCM	5 M à 7 M /~ 0. 6 M
	A4.2	Promotion d'un tourisme durable	Nationale et régionale		UEMOA, WACA, PRCM, Convention d'Abidjan, OMT	
	A4.3	Promotion de la transition agroécologique en zone côtière	Nationale et régionale		UEMOA, CEDEAO	
	A4.4	Promotion des outils limitant le déchet plastique	Nationale et régionale		UEMOA, Global Partnership on Plastic Pollution and Marine Litter, WACA	
	A4.5	Soutien à la sécurisation de l'accès au foncier	Nationale, Locale		UEMOA, UICN, Convention d'Abidjan	
	A4.6	Plan de gestion des sédiments à l'échelle régionale	Régionale, Nationale		UEMOA, CSE, PRCM, WACA	
	A4.7	Etat des lieux et promotion des solutions innovantes en termes de réduction de la vulnérabilité à l'érosion et à la submersion marine	Régionale, Nationale, Locale		UEMOA, CSE,UICN, PRCM, AceCOR	
	A4.8	Normalisation de solutions innovantes (règlementation, décrets)	Nationale, Régionale		UEMOA, Etats Membres, Convention d'Abidjan, UICN, PRCM	
	A4.9	Gestion de la pollution par les effluents	Locale, Nationale, Régionale		UEMOA, Etats Membres, Convention d'Abidjan, UICN, PRCM, RAMPAO	

LEGENDE						
Préparation / Mise en place						
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation						
	A4.10	Renforcement de l'expertise locale dans les études de résilience	Locale, Nationale	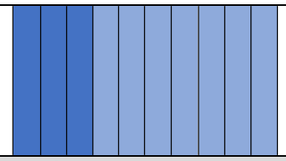	UEMOA, Etats Membres, Convention d'Abidjan	
Axe 5 : Mobilisation des investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés du littoral						
Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Portée de l'action	Calendrier	Porteurs	Budget
5. Faciliter la mobilisation des ressources pour le financement de la résilience du littoral	A5.1	Etat des lieux des financements adaptés	Locale, nationale, régionale et internationale	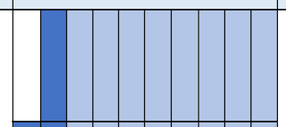	Cabinet d'étude, UEMOA, Etats Membres	0.25 M à 0.3 M /~ 30 K
	A5.2	Formation aux financements adaptés auprès des gestionnaires et des bailleurs		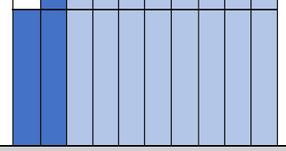		
Budget total estimé du PARSI						**26 M à 36 M /~ 3.1 M**

2. Plan opérationnel (3 ans)

Le pan opérationnel présenté ci-dessous se décompose en deux calendriers distincts présentant les actions opérationnelles principales à effectuer sur les trois premières années de mise en place du PARSI.

Ce plan opérationnel propose ainsi :

- Un calendrier de mise en œuvre des organisations;
- Un calendrier de réalisation des actions prioritaires.

Tableau 41 - Calendrier de mise en œuvre des organisations

Calendrier de mise en œuvre des organisations		1				2				3			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Appropriation / initiation													
Constitution des instances régionales et nationales du PARSI													
• Au niveau régional, une instance exécutive doit être mise en place et disposer d'un sponsor permettant la promotion du PARSI													
• Au niveau national, un correspondant ou une instance de pilotage opérationnel doit être mise en place dans chacun des pays.													
Rédaction de rôles de l'instance régionale dont a minima:													
• Présidence : représentant officiel du programme PARSI • Suivi / Gestion : Relai des correspondants nationaux • Pilotage institutionnel : En charge des aspects réglementaires • Fonctions support (administratif, trésorier)													
Rédaction de rôles des instances nationales dont a minima:													
• Chef : Représentant officiel du programme PARSI au niveau national • Suivi / Gestion : En charge du pilotage opérationnel de la mise en oeuvre du PARSI au niveau national • Fonctions support (administratif, trésorier)													
Mise en place d'un process de suivi et de contrôle de la mise en œuvre													
• Au niveau régional • Au niveau national													
Mise en place d'indicateurs de suivi													
Financement													
Validation du plan de financement du PARSI, porté par le sponsor. Une ou plusieurs organisations participeront au financement du PARSI. Ces organisations pourront être internationale (bailleurs) ou nationales (états membres de l'UEMOA ou autre états).													
Equipe de suivi													
Cartographie des parties prenantes													
• 1 point focal + suppléant par thématique des protocoles de la convention d'Abidjan • pollution en provenance de sources et d'activités terrestres • activités pétrolières et gazières offshores • gestion intégrée des zones côtières • gestion durable des mangroves, et par extension les écosystèmes côtiers	La cartographie des parties prenantes devra être mise à jour régulièrement												
des relais d'experts portant au minimum sur les aspects suivants : • SIG, cartographie du territoire • Météorologie, système d'Alerte • Développement économique de la zone côtière • Aires Marines Protégées	La cartographie des parties prenantes devra être mise à jour régulièrement												

Calendrier de mise en œuvre des organisations

		1				2				3			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Communication													
Rédaction d'un plan de communication à visée « descendante » (états, associations) et « ascendante (bailleurs de fonds, organisations internationales). Ce plan de communication vise à informer sur :													
• les objectifs, le plan de mise en oeuvre et la finalité du PARSI													
• le périmètre d'intervention, géographique mais aussi institutionnel et sectoriel													
• la durée du programme													
• les moyens à mettre en oeuvre, organisationnels, financiers, communication etc.													
Adhésion au plan de communication par les organismes internationaux,													
Diffusion du programme aux différentes parties prenantes													
• Plan de communication	Les plans de communication et de formations devront s'étendre sur les premières années de mise en œuvre du PARSI												
• Plan de formation lié au programme et à sa mise en œuvre													

Tableau 42 - Calendrier de réalisation des actions prioritaires

Calendrier de réalisation des actions prioritaires

		1				2				3			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Axe 1 : Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel													
Accompagnement à la mise en place d'une structure inter-sectorielle en charge de la GIZC	Etudes de gouvernance												
	Elaboration du statut												
	Ratification du statut												
Aide à la transformation légale et règlementaire	Création d'instruments de planification à destination des décideurs												
	Mise en place des instruments de planification												
	Suivi et accompagnement dans les processus de ratification et de modification des lois												
Renforcement de capacité sur le cadre juridique et institutionnel	Définition de la méthode de déploiement												
	Organisation des programmes de rencontre												
	Organisation d'ateliers												
Axe 2 : Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers													
Mise en place d'une base de données régionale	Caractérisation de la base de données												
	Modalités de gestion et d'utilisation												
	Identification des référents												
Formation et assistance aux usagers de la base de données régionale	Mise en place des outils et support de formation												
	Process de communication autour de la base de données												
	Déploiement de la communication												
	Mise en place du service d'assistance												
Renforcement de capacité des producteurs de données	Identification des producteurs de données												
	Communication autour des outils et des process associés												
	Formation												
Axe 3 : Renforcement de la coopération transfrontalière													
Mise en œuvre d'un cadre/institution de cogestion de territoires transfrontaliers	Identification des thématiques transfrontalières												
	Création d'un cadre de cogestion (avec acteurs au niveau pays)												
	Communication autour des thématiques transfrontalières												
Axe 5 : Structurer et coordonner les investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés du littoral ouest africain													
Etat des lieux des financements adaptés	Mise en place d'un AO lié à l'élaboration de la stratégie financière												
	Selection du cabinet d'étude et déroulement de la mission												
Formation aux financements adaptés auprès des gestionnaires et des bailleurs	Mise en place d'un AO lié à l'élaboration de la formation et des supports de formation												
	Selection du cabinet d'étude et déroulement de la mission												

3. Dispositif de mise en œuvre

Pour sa mise en œuvre, le PARSI est accompagné d'une stratégie orchestrant les dispositifs organisationnels et institutionnels. La stratégie présentée dans ce chapitre traite des mécanismes de gouvernance, de pilotage stratégique, de suivi évaluation et de communication garantissant les conditions de réussite du Plan.

Ce chapitre devra traiter de la Stratégie de mise en œuvre du PARSI autour des points suivants :

- Le cadre institutionnel ;
- Le plan de communication.

Un plan opérationnel complète le PARSI qui adresse, pour les 3 premières années les préalables ci-après

- La mise en œuvre des actions prioritaires de prédémarrage ;
- L'appropriation du PARSI par les acteurs concernés ;
- L'élaboration d'un plan de gestion du changement ;
- L'élaboration d'un plan de communication visibilité associé à la Stratégie de mobilisation des ressources, en cours d'élaboration.

3.1. Cadre institutionnel (et organisationnel)

3.1.1. CADRE INSTITUTIONNEL

Le pilotage de la stratégie est un élément crucial de la planification. Différents acteurs interviennent sur la zone et doivent agir de manière coordonnée. L'UEMOA du fait de sa stature régionale et son implication de longue date dans la gestion du littoral Ouest Africain, peut apporter un cadre de gestion et de pilotage permettant d'assurer le succès de la démarche du PARSI.

Ce cadre doit disposer d'une **instance centrale de pilotage**, de **coordination** et de **communication** ainsi que **d'instances nationales** permettant de piloter des actions plus locales et opérationnelles. C'est la combinaison et la complémentarité des deux instances et de leurs échelles respectives qui assurera le succès du programme.

Le cadre institutionnel et organisationnel s'organise autour de différents acteurs dont les caractéristiques sont de trois ordres distincts ; l'échelle, le type de partie prenant et le rôle de ce dernier. Ces trois ordres sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 43 - Acteurs du PARSI

L'échelle	Types de partie prenants	Rôles

▪ Régionale
▪ Nationale
▪ Locale
  • Structures décentralisées ;
  • Structures participatives locales ;
  • Intercommunalité.
	▪ Les acteurs publics ;
	▪ Les acteurs privés ;
	▪ Les institutions d'enseignement et de recherche ;
	▪ La société civile ;
		▪ **Pilote :** l'organisme qui joue un rôle majeur et/ou de coordination pour la planification côtière
		▪ **Membres actifs :** ensemble des parties prenantes qui participent régulièrement au

	Les citoyens ; Les partenaires techniques et financiers régionaux ou internationaux.	processus de planification côtière ; ▪ **Structure dédiée** : dans certains pays, une instance spécifique a été créée.

L'Afrique de l'Ouest abrite un ensemble d'organisations intergouvernementales qui ont été créées en fonction des frontières des écosystèmes (GCLME, CCLME), des relations linguistiques et monétaires historiques (UEMOA), de la libéralisation du commerce régional (CEDEAO) et des défis environnementaux spécifiques qui dépassent la seule région (Convention d'Abidjan) ([3]).

Ces institutions jouent un rôle important pour la coordination et la collaboration régionales futures en matière de gestion côtière. Leurs atouts (à des degrés divers) résident dans leur capacité à créer des dialogues pour la hiérarchisation des problèmes, la coordination des politiques et l'action commune. Chacune d'entre elles dispose d'une grande capacité de leadership ; cependant, chacune dispose de ressources humaines limitées à consacrer à la recherche, au renforcement des capacités, à la mise en oeuvre et au partage des leçons au niveau régional.

En matière de gestion côtière, un des objectifs de l'UEMOA en collaboration avec le programme WACA est la généralisation du processus de planification et de facilitation des investissements. Ce processus est mené à travers cinq piliers :

- L'assistance technique aux États (PIMS18) ;
- La coordination des investissements entre les pays et l'incitation de nouveaux pays à rejoindre l'initiative ;
- Le Plan d'Action Régional Stratégique pour les Investissements (PARSI) ;
- Le Bilan des Littoraux d'Afrique de l'Ouest (mise à jour périodique du schéma directeur) ;
- La mise en place d'un observatoire régional des risques côtiers du littoral ouest africain (ORLOA) en lieu et place de la MOLOA (Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain) en observatoire régional.

Le schéma ci-dessous représente les différentes interactions et communications entre les différentes instances régionales et nationales et le positionnement que doit avoir le PARSI au sein de ces organisations.

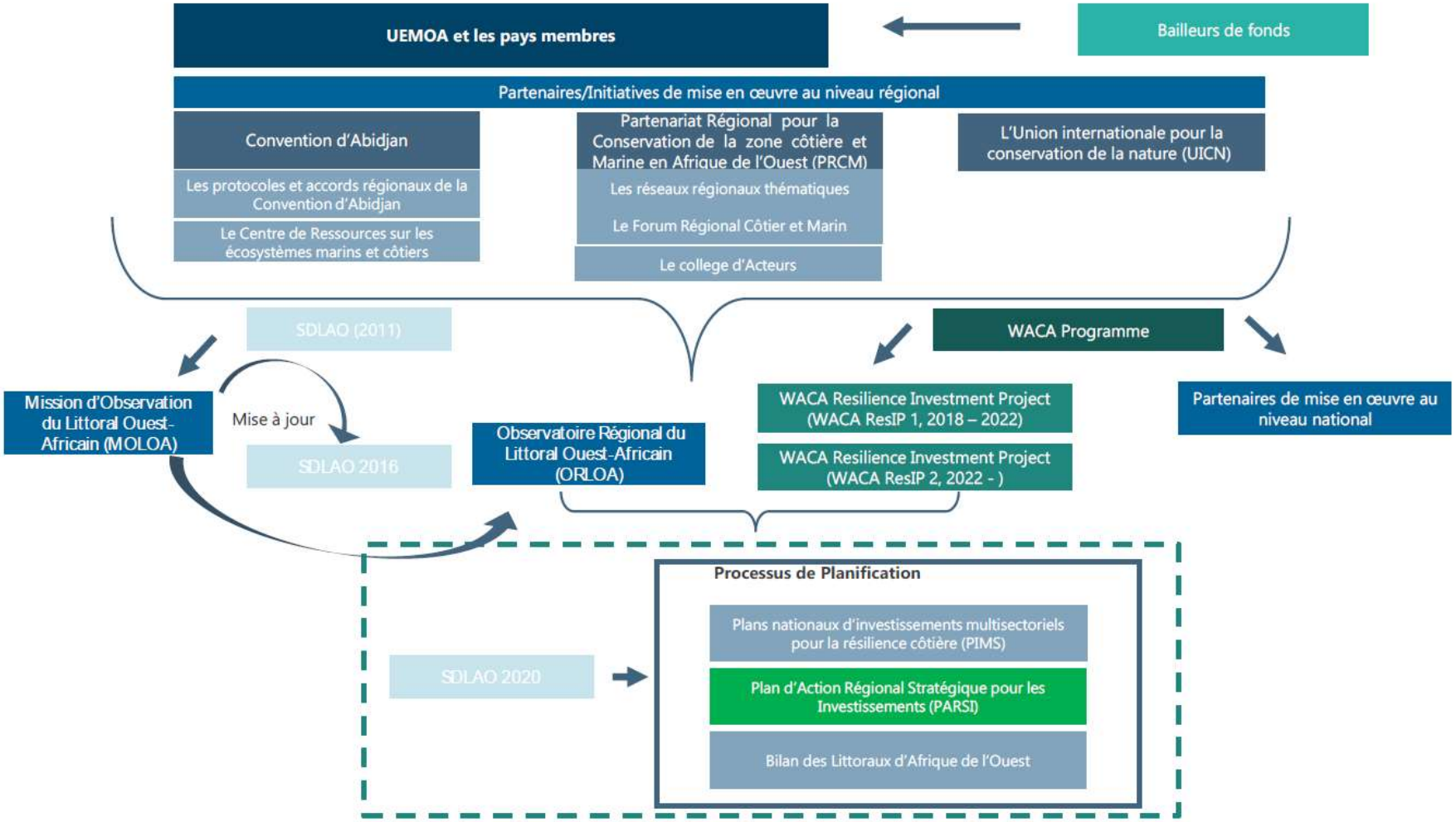

Figure 26 - Cartographie des acteurs

3.1.2. ORGANISATION

La structure de pilotage et de gestion du PARSI sera organisée comme suit :

- Une instance régionale qui comprend à minima les postes suivants :
  - Présidence : représentant officiel du programme PARSI
  - Suivi / Gestion : Relai des correspondants nationaux
  - Pilotage institutionnel : En charge des aspects réglementaires
  - Fonctions support (administratif, trésorier)

- Des instances nationales qui comprennent à minima les postes suivants :
  - Chef : Représentant officiel du programme PARSI au niveau national
  - Suivi / Gestion : En charge du pilotage opérationnel de la mise en œuvre du PARSI au niveau national
  - Fonctions support (administratif, trésorier)

La constitution de l'instance régionale passera par :
- La constitution de la cartographie des acteurs et des parties prenantes
- La création d'un process de communication incluant les descentes et les remontées d'information
- Le planning complet de mise en œuvre incluant les différentes actions, responsables, échéances et résultats attendus
- Les budgets associés
- Les indicateurs associés

La cartographie des parties prenantes passera en priorité par l'identification des acteurs suivants :
- 1 point focal + suppléant par thématique des protocoles de la convention d'Abidjan ;
  - Pollution en provenance de sources et d'activités terrestres ;
  - Activités pétrolières et gazières offshores ;
  - Gestion intégrée des zones côtières ;
  - Gestion durable des mangroves, et par extension les écosystèmes côtiers.

- Des relais d'experts portant au minimum sur les aspects suivants :
  - SIG, cartographie du territoire ;
  - Météorologie, système d'Alerte ;
  - Développement économique de la zone côtière ;
  - Aires Marines Protégées.

3.1.3. FINANCEMENT

Le financement du PARSI sur toute sa « durée de vie » est un élément essentiel à considérer dès les phases amonts de rélfexion. A ce titre, il est nécessaire de s'entourer d'un ou plusieurs sponsors qui assurera le fincancement du PARSI. Ce dernier étant à portée régionale, le ou les sponsors auront à minima le même périmètre d'intervention (régional). Des sponsors nationaux pourront également être mobilisés pour apporter un support financier ou des services aux instances nationales.

La validation du plan de financement du PARSI sera nécessaire à son déploiement, d'où l'importance de l'étape de définition des sponsors et donc de financements.

3.2. Communication

Les entretiens et le diagnostic attestent des problématiques de la gestion du littoral largement partagées par les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, du besoin des états de soutien et renforcement de capacités et connaissances, de partage, d'harmonisation des approches, des outils d'évaluation de la vulnérabilité et des techniques de gestion de risques. Un cadre de gestion et de pilotage permettant d'assurer le succès de la démarche du PARSI.

Le cadre de pilotage et de coordination du PARSI doit également être en charge de la communication régionale et transverse ainsi que du pilotage et de l'harmonisation des instances de communication nationales. Ces dernières permetteront de piloter et d'assurer les actions plus locales et opérationnelle. C'est la combinaison et la complémentarité des deux instances et de leurs échelles respectives qui assurera le succès du programme.

Le succès du PARSI se construira autour d'une démarche transversale de communication qui aura sa place durant toute la durée de préparation mais également d'exécution du PARSI. La communication autour des enjeux et des réponses apportées par le PARSI doit être initiée au plus tôt afin de favoriser la compréhension, la diffusion mais surtout l'adhésion des différentes parties prenantes ainsi que des bénéficiaires directs et indirects de la mise en œuvre du PARSI.

Le choix des outils de communication est primordial afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du PARSI et l'atteinte des objectifs de ce dernier. Les outils de communication devront être divers et permettre de cibler les différentes typologies de parties prenantes. Les nouveaux canaux de communication sont essentiels à la bonne diffusion de la communication (réseaux sociaux, Paid media…). Des outils de communication indirects tels que des webinaires d'information voire des formations ou outils (gratuits et en ligne par exemple) sont également à disposition des équipes de communication du PARSI pour diffuser les informations et messages.

La communication autour du PARSI doit répondre à quatre objectifs distincts dont la mise en œuvre est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Objectifs	Mise en œuvre
• Une stratégie de communication définie, compréhensible et claire et gravitant autour des quatre axes principaux de la communication que sont « l'objectif », « la cible », « le message » et « les médias » ;	▪ Groupe de travail confrontant les parties prenantes et des experts en communication ▪ Elaboration de la stratégie de communication (objectifs, compréhension de la cible, positionnement, outils de communication, messages) ▪ Déterminer les outils de communication (voir point ci-dessous) ▪ Etablir le plan de communication ▪ Définir les indicateurs de lancement et réalisation de la stratégie de communication
• Des outils de communication en place, répondant à la stratégie de communication et en adequation avec les quatre axes principaux mentionnés ci-dessus ;	▪ Supports de communication traditionnelle : presse écrite, affichages en extérieurs ▪ Canaux numériques : réseaux sociaux, bannières web, e-mailing, paid media (Facebook Ad, Google Adwords, affiliation ▪ Actions et évènement (salons, formations, manifestations publiques) ▪ Formation / partage de connaissance (webinaires, tutoriels)
• La campagne de communication devra être lancée des les phases préliminaires de mise en œuvre du PARSI ;	▪ Lancement officiel de la campagne, ▪ Déploiement des différents outils de communication

- Les parties prenantes doivent être informées et sensibilisées sur toutes la période de mise en œuvre du PARSI.

- Le suivi et l'évaluation de la stratégie de communication fait partie intégrante du système de suivi et évaluation développé dans le chapitre suivant.

3.3. Système de suivi évaluation

Afin de suivre et contôler la mise en œuvre du PARSI dans ses différentes phases, un système de suivi et d'évaluation doit être mis en place. L'objectif est d'assurer le suivi pour chacun des résultats attendus et correspondants aux différents objectifs stratégiques identifiés. Le tableau ci-dessous présente les prinicpaux éléments permettant la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation.

Axe 1 : Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel								
Objectif stratégique	**Résultat**	**Indicateurs**	**Valeur de réf.**	**Cible initiale**	**Cible révisée**	**Fréquence**	**Vérification : Source de données/ méthodologie**	**Responsabilité régionale/ nationale**
1. **Améliorer le cadre juridique, règlementaire, institutionnel pour la mise en œuvre de la GIZC**	Le cadre juridique et règlementaire est harmonisé	• Les textes sur les problématiques communes sont alignés sur le même standard régional et international		8 /12 adoptions par thématiques		Dès année 2	Standards identifiés par thématique : • Zone non aedificandi • Protection de l'environnement • Quotas de Pêche • … Adoptions de ces standards par les pays	UEMOA / Etats membres
	Le cadre institutionnel est mis en place pour la GIZC	• La structure en charge de la GIZC est opérationnelle dans chaque pays au bout de 10 ans		8/12 structures nationales identifiées		Dès année 5	Statuts de la structure identifiant ses prérogatives relatives à la GIZC Publication du statut	UEMOA / Etats membres
Axe 2 : Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers								
Objectif stratégique	**Résultat**	**Indicateurs**	**Valeur de réf.**	**Cible initiale**	**Cible révisée**	**Fréquence**	**Vérification : Source de données/ méthodologie**	**Responsabilité régionale/ nationale**
2. **Améliorer la connaissance du littoral et des risques côtiers**	L'accès à la connaissance du littoral et des risques côtiers est facilitée	• La base de données répond aux sollicitations des acteurs de la connaissance du littoral		1/1 1/1 12 /12 1/1 1/1 12/12 12/12		Dès année 2	BD en ligne Procédure de dépôt/gestion de la donnée publiée BD complétée avec données du passé numérisées (12 états) Rapport d'actualisation des spécifications au besoin et budget de fonctionnement détaillé Rapport contenant la liste des typologies de données associée à un référent par institution régionale Charte d'engagement contenant les données produites selon le format commun Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs	UEMOA / Etats membres

	Le littoral et les risques côtiers sont mieux connus	• La cartographie de la vulnérabilité est généralisée sur l'ensemble des pays selon les mêmes critères et centralisée dans une BD commune		8/12 pour chaque thématiques		Dès année 5	Etude validée, déposée sur la plateforme régionale et cartographies implémentées dans la BD régionale relatives à : • Aux nappes phréatiques / risque de salinisation actuel et futur • Vulnérabilité économique de la zone côtière • Zonage du littoral critères communs , délimitation d'une zone non ædificandi identification des bassins de risque • Formation et assistance aux usagers de la base de données régionale	UEMOA / Etats membres

Axe 3 : Renforcement de la coopération transfrontalière

Objectif stratégique	Résultat	Indicateurs	Valeur de réf.	Cible initiale	Cible révisée	Fréquence	Vérification : Source de données/ méthodologie	Responsabilité régionale/ nationale
3. **Améliorer la gestion transfrontalière du littoral**	Un cadre institutionnel commun de cogestion de territoires transfrontaliers est opérationnel	• Les zones côtières et marines transfrontalières sont cogérées, selon un cadre standard		1/1 8/12		Dès année 5	Cadre standard identifié et publié Nombre de zones cogérées selon ce cadre	UEMOA / Etats membres
	Les actions de protection de la zone côtière et marine transfrontalière sont mutualisées	• Les actions de protection de la zone côtière et marine transfrontalière sont mutualisées		70% des actions menées sur des zones transfrontalières		Dès année 2	Nombre de projets menés en zones transfrontalières	UEMOA / Etats membres

Axe 4 : Renforcement de la résilience du littoral

Objectif stratégique	Résultat	Indicateurs	Valeur de réf.	Cible initiale	Cible révisée	Fréquence	Vérification : Source de données/ méthodologie	Responsabilité régionale/ nationale
4. **Accroitre la résilience des populations littoral**	Des initiatives de soutien aux communautés littorales sont développées	• Les communautés littorales bénéficient d' une amélioration de leur qualité de vie (enquêtes de perceptions)		50 % des bassins de risques (BR) adressés 50% des communautés vulnérables de ces BR font l'objet d'enquête 50% des communautés vulnérables sondées perçoivent un mieux être		Dès année 5	Nombre de bassins de risques identifiés Vulnérabilité cartographiée Nombre de communautés vulnérables identifiées Nombres d'enquêtes de perception menées auprès des communautés vulnérables des bassins de risques	UEMOA / Etats membres
	Les effets des aléas naturels, notamment dû au changement climatique, sont adressés par anticipation et prévenus ou réduits	• L'alerte relative aux risques est donnée		50% des communautés vulnérables font l'objet d'un plan de gestion/sensibilisation du risque		Dès année 4	Plan de gestion et/ou sensibilisation relative au risque mis en œuvre	UEMOA / Etats membres

		• Taux de réduction des risques		50% des communautés identifiées vulnérables voient leur vulnérabilité réduite		Dès année 5	Cartographie de la vulnérabilité actualisée	

Axe 5 : Mobilisation des investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés littorales

Objectif stratégique	Résultat	Indicateurs	Valeur de réf.	Cible initiale	Cible révisée	Fréquence	Vérification : Source de données/ méthodologie	Responsabilité régionale/ nationale
5. **Faciliter la mobilisation des ressources pour le financement de la résilience du littoral**	Les financements adaptés à la résilience côtière et marine sont identifiés et mobilisés	• Volume de financement par thématique		**Par pays** : 50 % des bassins de risques (BR) bénéficie d'1 financement pour la résilience des ZC fléchant une étude de vulnérabilité/ connaissance du risque 30% des bassins de risques (BR) bénéficie d'1 financement pour la résilience des ZC fléchant une études de faisabilité/ de détail 20% des bassins de risques (BR) bénéficie d'1 financement pour la résilience des ZC fléchant des travaux de protection/réduction des risques ou de mise en œuvre d'AGR		Tous les 2 ans	Nombre de bassins de risques identifiés Répartition en familles de financement: • Etudes de vulnérabilité/connaissance du risque • Etudes de faisabilité/ de détail • Travaux de protection/réduction des risques • Mises en œuvre d'AGR	UEMOA / Etats membres
		• Nombre de projets financés		50% des financements initiés aboutissent		Tous les 2 ans	Nombre de tentatives de montage des gestionnaires initiées	
		• Nombre de sources de financement		Au moins 5 bailleurs différents Au moins 15 % de PPP (*selon la definition du diagnostic) Au moins 5% de microcrédit/ crowdfunding …		Tous les 2 ans	Nombre de typologie de source de financement (Bailleurs, PPP, crowdfunding…)	

3.4. Charte des responsabilités

Afin d'assurer la mise en oeuvre efficace du PARSI, il est nécessaire d'identifier les principaux résponsables des objectifs (résultats) à atteindre et identifiés. Le tableau ci-dessous présente, pour chacun des résultats attendus pour chacun des axes, le responsable principal ainsi que le ou les partenaires. Ces derniers sont considérés comme parties prenantes privilégiées dans le processus d'atteinte du résultat.

Type	Libellé	Responsables	
		Principal	Partenaire
Axe 1	**Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel**	**UEMOA**	**États membres du PARSI**
Résultat 1	**Le cadre juridique, et règlementaire est harmonisé**	UEMOA	CEDEAO CEEAC Convention d'Abidjan PRCM UICN BM
		Etats (Ministères concernés)	Partenaires Techniques et Financiers au niveau national
Résultat 2	**Les textes sur les problématiques communes sont alignés sur le même standard**	UEMOA	CEDEAO CEEAC Convention d'Abidjan PRCM UICN BM
		Etats (Ministères concernés)	Partenaires Techniques et Financiers au niveau national

Type	Libellé	Responsables	
		Principal	Partenaire
Axe 2	**Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers**	**UEMOA**	**États membres du PARSI, ORLOA, CSE, AceCOR**
Résultat 1	**Le littoral et les risques côtiers sont mieux connus**	UEMOA	CSE ORLOA AceCOR PRCM RAMPAO UICN Convention d'Abidjan CEDEAO CEEAC BM, AFD, autres bailleurs
		Etats concernés par le PARSI	Communautés littorales Universitaires Société civile Aires marines protégées communautaires
Résultat 2	**L'accès à la connaissance du littoral et des risques côtiers est facilitée**	UEMOA	CSE ORLOA AceCOR PRCM RAMPAO UICN Convention d'Abidjan CEDEAO CEEAC BM, AFD, autres bailleurs
		Etats concernés par le PARSI (ministères concernés)	Communautés littorales Universitaires Société civile Aires marines protégées communautaires Partenaires techniques de mise en œuvre

Type	Libellé	Responsables	
		Principal	Partenaire
Axe 3	**Renforcement de la coopération transfrontalière**	**UEMOA**	**États membres du PARSI, Convention d'Abidjan, CEDEAO, CEEAC**
Résultat 1	**Un cadre institutionnel commun de cogestion de territoires transfrontaliers est opérationnel**	UEMOA	CSE ORLOA PRCM RAMPAO UICN Convention d'Abidjan CEDEAO CEEAC BM, AFD, autres Bailleurs
		Etats concernés par le PARSI (ministères concernés)	Communautés littorales Universitaires Société civile Aires marines protégées communautaires Partenaires techniques de mise en œuvre
Résultat 2	**Les actions de protection de la zone côtière et marine transfrontalière sont mutualisées**	UEMOA	CSE ORLOA PRCM RAMPAO UICN AceCOR Convention d'Abidjan CEDEAO CEEAC BM, AFD, autres Bailleurs
		Etats concernés par le PARSI (ministères concernés)	Communautés littorales Universitaires Société civile Aires marines protégées communautaires Partenaires techniques de mise en œuvre

Axe 4	Renforcement de la résilience des littoraux	UEMOA	États membres du PARSI, ORLOA, CSE, AceCOR
Résultat 1	**Des initiatives de soutien aux communautés littorales sont développées**	UEMOA	CSE ORLOA AceCOR PRCM RAMPAO UICN Convention d'Abidjan CEDEAO CEEAC BM
		Etats concernés par le PARSI (ministères concernés)	Communautés littorales Universitaires Société civile Aires marines protégées communautaires Partenaires techniques de mise en œuvre
Résultat 2	**Les effets des aléas naturels, notamment dû au changement climatique, sont adressés par anticipation et prévenus ou réduits**	UEMOA	CSE ORLOA AceCOR PRCM RAMPAO UICN AceCOR Convention d'Abidjan CEDEAO CEEAC BM
		Etats concernés par le PARSI (ministères concernés)	Communautés littorales Universitaires Société civile Aires marines protégées communautaires Partenaires techniques et financiers de mise en œuvre

Axe 5	Mobilisation des investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés du littoral ouest africain	UEMOA	États membres du PARSI, BM, Bailleurs, CEDEAO, CEEAC
Résultat 1	**Les financements adaptés à la résilience côtière et marine sont identifiés et mobilisés**	UEMOA	BM, AFD, autres Bailleurs CSE Convention d'Abidjan CEDEAO CEEAC ORLOA, CSE,UICN et PRCM
		Etats concernés par le PARSI (ministères concernés)	Communautés littorales Société civile Aires marines protégées communautaires Partenaires techniques et financiers de mise en œuvre

4. Conditions de réussite

Comme souligné dans les recommandations de la Partie I (§.E), et dans les divers chapitres de la Partie III de mise en œuvre du PARSI, la réussite de celui-ci dépend :

- D'un bon maillage des parties prenantes aux échelles régionale, nationale, locale, avec :
  - des responsabilités identifiées,
  - un engament assuré,
  - des espaces de communication identifiés et adaptés ;
- D'un engagement des états à cogérer leurs zones transfrontalières ;
- D'une base de donnée commune incontournable mise à jour, disponible et fiable :
  - pourvoyeuse de bonnes pratiques, de normes communes, d'outils harmonisés à l'adresse des producteurs de données,
  - centralisant la donnée produite ;

- D'un organe de suivi et évaluation efficient qui permettra d'identifier, au travers d'indicateurs, les dérives, écarts par rapport aux objectifs, cela pour analyse et revue de la priorisation de actions au besoin ;
- Des gestionnaires de projet informés et impliqués dans la mise en œuvre des modalités de financement adaptées aux projets de résilience côtière.

REFERENCES

Afrique de l'ouest

[1] *Matthieu Le Tixerant, Marie Bonnin, Françoise Gourmelon, Olivier Ragueneau, Mathias Rouan, et al. (2020), Atlas cartographiques du droit de l'environnement marin en Afrique de l'Ouest. Méthodologie et usage pour la planification spatiale. Cybergeo : Revue européenne de géographie / European journal of geography*

[2] *AFTES (1995), Towards Environmentally Sustainable Development in Sub-Saharan Africa-Building Blocks for Africa-Paper 4-A framework for Integrated Coastal Zone Management*

[3] *Aninver InfraPPP Partners S.L (06/2017), Stakeholder and political economy analysis for Ghana, Togo, Benin and côte d'Ivoire-Regional SPEA draft report-*

[4] *Bonnin. M, Laé. R, Behnassi. M (2015) , Aires marines protégées ouest-africaine-Défis scientifiques et enjeux sociétaux-IRD Edition.*

[5] *CSE/CEREMA (12/2021), Etude de faisabilité pour la mise en place de l'observatoire régional du littoral ouest africain (orloa)-Rapport d'étape – Livrable 1-Production de la donnée par l'amélioration et la valorisation de la connaissance scientifique et technique*

[6] *CSE/CEREMA (04/2021), Etude de faisabilité pour la mise en place de l'observatoire régional du littoral ouest africain (orloa)-Rapport d'étape – Livrable 2-Analyse du cadre juridique et organisationnel*

[7] *CSE/CEREMA (04/2021), Etude de faisabilité pour la mise en place de l'observatoire régional du littoral ouest africain (orloa)-Rapport d'étape – Livrable 3-Production et diffusion des alertes*

[8] *CSE/CEREMA (04/2021), Etude de faisabilité pour la mise en place de l'observatoire régional du littoral ouest africain (orloa)-Rapport d'étape – Livrable 4-Plateforme de diffusion des données*

[9] *Matthieu Letixerant, Marie Bonnin, Françoise Gourmelon, Olivier Ragueneau, Mathias Rouan, etal.. 2020, Atlas cartographique du droit de l'environnement marin en Afrique de l'Ouest-Méthodologie et usage de la planification spatiale-*

[10] *MOLOA 2021, West Africa Coastal Areas-Assessment -Update (2020)*

[11] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-DOCUMENT GÉNÉRAL -Actualisation 2020*

[12] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-ANNEXE 5-Guide méthodologique pour la caractérisation des aléas et de la vulnérabilité*

[13] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-ANNEXE 6-Liste des contributeurs*

[14] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Cartographie-v2*

[15] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé - Actualisation 2020-Introduction*

[16] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé - Actualisation 2020-Lexique*

[17] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé - Actualisation 2020-Synthèse*

[18] *UEMOA, Les actions de l'UEMOA en matière d'adaptation aux changements climatiques-Pour un développement durable de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel-Bulletin d'information électronique*

[19] *UEOMA , Traité modifié de l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)--*

[20] *UEOMA 1et et 2nd trimestres 2020, Publication trimestrielle de la commission de l'UEOMA-Bulletin officiel n°106-Transposition des directives*

[21] *UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) (2012), Etudes du PAPACO - N°12-Acteurs et gouvernance des aires protégées en Afrique de l'Ouest-Quelle contribution à la conservation ?*

[22] *UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) , La gouvernance des aires protégées en Afrique de l'Ouest-Catalogue d'aires protégées-Annexe étude PAPACO n°12 - Contact de personnes ressources*

[23] *UNenvironment (08/2018), Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud. -Plan de mesure de la performance-*

[24] *UNWTO (World Tourism Organization) (2013), Sustainable Tourism Governance and Management in Coastal Areas of Africa--*

[25] *USAID (08/2013), Climate change and water resources in west Africa : Transboundary river basins-African and Latin American Resilience to Climate Change Project-*

[26] *World Bank Group (2021), Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA)-Un littoral résilient, des communautés résilientes-Rapport annuel 2020*

[27] *World Bank Group, Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA)-Réserve de biosphère transfrontalière du Delta du Mono-Etude de cas 01*

Bénin

[28] *Aninver InfraPPP Partners S.L (06/2017), Stakeholder and political economy analysis for Benin-Benin SPEA report-*

[29] *Anteagroup (02/2017), Plan d'investissement multisectoriel pour l'adaptation aux risques cotiers face aux changements climatiques au Benin-Rapport final-*

[30] *BEES ONG, CREDI-ONG (08/2020), Plan d'aménagement de la gestion de la réserve de biosphère de la basse vallée de l'Ouémé -(RB-BVO)-*

[31] *Egis (04/2020), West Africa coastal Area Resilience Investment Project-Climate Risks Assessment of selected sites in the coastal areas of Benin and Feasibility Studies of Adaptation Options-*

[32] *FAO (2020), Stratégie nationale et plan d'actions de gestion durable des écosystèmes de mangroves au Bénin--*

[33] *Ministère du cadre de vie et du développement durable - République du Benin / UNEP (09/2016), Projet "réserve de biosphère transfrontalière du delta du mono"-Plan d'aménagement et de gestion simplifié de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy-*

[34] *Ministère du cadre de vie et du développement durable - République du Benin / UNEP (09/2016), Projet "réserve de biosphère transfrontalière du delta du mono"-Plan de gestion simplifiée de la réserve de biosphère du Mono - Bénin-*

[35] *Ministère du cadre de vie et du développement durable - République du Benin / UNEP , Programme d'Actions du Gouvernement-Présentation générale-PAG 2021-2026*

[36] *Ministère du cadre de vie et du développement durable - République du Benin / UNEP , Plan actualisé de gestion des aires communautaires de conservation de la biodiversité (accb) de Vodounto (2021-2025)-Rapport provisoire-*

[37] *SPONG, CSCI (09/2021), Etude de base PASCiB/BENKADI-Etude sur les habitats et écosystèmes conservés de la bande côtière du Bénin grâce aux efforts du mécanisme fonctionnel de participation inclusive-Rapport final*

[38] *WACA / World Bank Group (01/2021), Plan d'aménagement et de gestion simplifiée de la forêt de mangrove de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité (ACCB) de Togbin-Adounko-2021-2025-Rapport provisoire*

[39] *Anteagroup (02/2017), Plan d'investissement multisectoriel pour l'adaptation aux risques côtiers face aux changements climatiques au Benin-Rapport final-*

[40] *Ministère du cadre de vie et du développement durable - République du Benin / UNEP (01/2020), Consultations nationales pour le développement des plans d'actions des protocoles additionnels de la convention d'Abidjan-Rapport général-*

[41] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Bénin*

[42] *UNEP , Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des océans-Benin-*

[43] *UNEP , Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves-Benin-*

[44] *UNEP , Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des zones cotières-Benin-*

[45] *UNEP , Plan d'action pour la mise en œuvre du protocole à la convention d'Abidjan relative aux normes et règles en matière d'environnement applicables aux activités pétrolière et gazière offshore-Benin-*

[46] *UNEP , Plan d'action pour la mise en œuvre du protocole à la convention d'Abidjan RELATIF AUX LBSA -Benin-*

[47] *ACDD (Action Conseils pour le Développement Durable) , Plan de gestion du site Ramsar transfrontalier du Chenal Gbaga dans le bassin du Mono entre le Bénin et le Togo- projet de mise en œuvre-Version finale*

Côte d'Ivoire

[48] *Aninver InfraPPP Partners S.L (06/2017), Stakeholder and political economy analysis for Côte d'Ivoire-Côte d'Ivoire SPEA report-*

[49] *BeDevelopment (07/2017), Appui à la préparation de plan d'investissement multisectoriels IDA-17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte d'Ivoire -Orientations stratégiques et PIMS-Rapport de synthèse (Livrable E & F)*

[50] *BeDevelopment (06/2017), Appui à la préparation de plan d'investissement multisectoriels IDA-17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte d'Ivoire -Analyse socio-économique-Rapport final (Livrable A.2)*

[51] *BeDevelopment (05/2017), Appui à la préparation de plan d'investissement multisectoriels IDA-17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte d'Ivoire -Impact du changement climatique sur la dynamique sédimentaire du littoral de Grand Lahou-Rapport provisoire - Annexe B*

[52] *BeDevelopment (05/2017), Appui a la préparation de plan d'investissement multisectoriels IDA-17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte d'Ivoire -Analyse de la dynamique de l'estuaire du fleuve Bandama à Grand Lahou-Rapport provisoire (Livrable A.1)*

[53] *BeDevelopment (05/2017), Appui a la préparation de plan d'investissement multisectoriels IDA-17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte d'Ivoire -Résumé des politiques nationales et des plans régionaux et internationaux actuels et à venir-Rapport d'étape (livrable D)*

[54] *BeDevelopment (05/2017), Appui a la préparation de plan d'investissement multisectoriels IDA-17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte d'Ivoire -Mesures de protection des côtes-Rapport provisoire - Annexe D (Livrable E.1)*

[55] *Djagoua E. V., 2020. Journée mondiale des océans 2020. Gouvernance des océans : Cas de la Côte d'Ivoire*

[56] *Groupement Risques & Développement / NGE Contracting (11/2020), Rapport de synthèse sur l'évaluation quantitative des risques et la mise en place d'un système d'alerte précoce-Villages côtiers de Mahou-Kpanda, Braffédon, Groguida, Likpilassié, V1 et Singapour-*

[57] *Groupement Risques & Développement / NGE Contracting (11/2020), Rapport de synthèse sur l'évaluation quantitative des risques et la mise en place d'un système d'alerte précoce-Cille de Grand-Lahou-*

[58] *IDOM (2022), PAGIL - plan d'aménagement et de gestion intégrée du littoral ivoirien, résume exécutif*

[59] *Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable - République de Côte d'Ivoire (06/2018), Manuel de suivi évaluation de l'OIPR--*

[60] *Ministère de l'environnement et du développement durable - République de Côte d'Ivoire (2020), Journée mondiale des Océans 2020-Webinaire 2 : "Protéger 30% de la planète bleue d'ici 2030"-Gouvernance des océans - cas de la Côte d'Ivoire*

[61] *Ministère de l'environnement et du développement durable - République de Côte d'Ivoire (2021), Rapport sur l'état de l'environnement marin et côtier de la côte d'Ivoire (REEM-CI)-Résumé à l'attention des décideurs-SoME/report SDM*

[62] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Côte d'Ivoire*

[63] *Research Square (24/10/2022), African Coastal Camera Network: Monitoring Ocean, Climate, and Human Impacts--https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-2156160/v1*

[64] *WACA / World Bank Group (03/2022), PAGIL - Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du littoral Ivoirien - Programme régional d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest-africaines-Phase 3-Plan d'Investissement Prioritaire (Ph3-PIP)*

[65] *WACA / World Bank Group (05/2022), PAGIL - Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du littoral Ivoirien - Programme régional d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest-africaines-Résumé exécutif*

[66] *WACA / World Bank Group (06/2022), PAGIL - Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du littoral Ivoirien - Programme régional d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest-africaines-Phase 3-Plan d'aménagement et d'action*

[67] *WACA / World Bank Group (12/2020), Etude diagnostique des capacités des structures nationales en matière de collecte des données hydro-climatiques et météo-marines dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines-Rapport final-*

[68] *MOLOA, Côte d'Ivoire, Bilan actualisé des littoraux d'Afrique de l'Ouest 2020-Fiches Pays-projets_institutionnel_reglementaires synthèse*

[69] *(12/2019), Atelier sur la consultation nationale pour le développement des plans d'action de mise en œuvre des protocoles additionnels de la convention d'Abidjan - Rapport-*

[70] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des océans-Côte d'Ivoire-*

[71] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves-Côte d'Ivoire-*

[72] *Plan d'action - Gestion intégrée des océans-Côte d'Ivoire-*

[73] *Plan d'action pour la mise en œuvre du protocole à la convention d'Abidjan relative aux normes et règles en matière d'environnement applicables aux activités pétrolière et gazière offshore-Côte d'Ivoire-*

[74] *Plan d'action de mise en œuvre du protocole additionnel relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres de la côte atlantique de la région d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du sud -Côte d'Ivoire-*

Gambie

[75] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Gambie*

[76] *NEA (National Environment Agency) (01/2017), United Nations Development Programme Republic of the Gambia -Project Document-Enhancing Resilience of Vulnerable Coastal Areas and Communities to Climate Change*

[77] *MOLOA, Gambie , West Africa coastal updated review 2020-Fiches Pays-project_institutional_regulatory*

Ghana

[78] *Aninver InfraPPP Partners S.L (06/2017), Stakeholder and political economy analysis for Ghana, Togo, Benin and Côte d'Ivoire-Ghana SPEA report-*

[79] *Boateng Isaac (10/2006), Policy Process in Coastal and Marine Resource Management in Ghana-Conference Paper-*

[80] *Egis , Developing a multi-sector investment plan & pre-feasibility studies for coastal Ghana--Identification of hotspots - D2*

[81] *Ministry of water resources, works and housing - Government of Ghana (06/2013), Riparian buffer zone policy for Managing freshwater bodies in Ghana--*

[82] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Ghana*

[83] *World Bank (06/1998), Integrated Coastal Zone Management Strategy for Ghana -Findings Africa Region-N°113*

[84] *MOLOA, Ghana, West Africa coastal updated review 2020-Fiches Pays-project_institutional_regulatory*

[85] *Full action plan (GIZC/Mangrove/Oil&Gas/LBSA)--*

Guinée

[86] *Green Climate fund (04/2018), Renforcement de la résilience et adaptation au changement climatique du littoral guinéen-Analyse de préfaisabilité-*

[87] *MEPN (2010), Le projet "Grand écosystème marin du courant de Guinée" (GEM-CG)-Colloque sur les "résultats et prospectives de recherche océanographiques en Afrique dédiée à l'Atlantique Tropical et au Golfe de Guinée"-*

[88] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Guinée*

[89] *World Bank (06/2006), Proposed grant from the global environment facility trust fund in the amount of USD 5 million-Project apraisal document-Coastal, marine and biodiversity management project - PAP*

[90] *World Bank (05/2011), Proposed project restructuring of coastal marine and biodiversity management project GEF grant in the amount of USD5.0 million-Restructuring paper -*

[91] *(01/2020), Communique final des travaux de l'atelier de consultation nationale pour le développement des plans d'action de mise en œuvre des protocoles additionnels de la convention d'Abidjan en Guinée--*

[92] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des océans-Guinée-*

[93] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves-Guinée-*

[94] *Plan d'action - Gestion intégrée des océans-Guinée-*

[95] *Plan d'action pour la mise en œuvre du protocole à la convention d'Abidjan relative aux normes et règles en matière d'environnement applicables aux activités pétrolière et gazière offshore-Guinée-*

[96] *Plan d'action de mise en œuvre du protocole additionnel relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres de la côte atlantique de la région d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du sud -Guinée-*

Guinée-Bissau

[97] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Guinée-Bissau*

[98] *Norois (01/09/2005), Planification côtière en Afrique de l'Ouest-Retour d'expérience SIG en Guinée-Bissau-http://journals.openedition.org/norois/1866*

[99] *States general office of the environment - Republic of Guinea-Bissau (07/2015), Strategy and National Action Plan for the Biodiversity-2015-2020-*

[100] *UNDP - Government of Republic of Guinea-Bissau (14/02/2019), Strengthen the adaptive capacity and climate resilience of Guinea-Bissau vulnerable coastal communities to climate risks-Project Document for nationally implemented projects inanced by the Least Developed Countries Fund (LDCF)-*

[101] *Summary of projects on Coastal an Marine Zones identified in submitted NAPA as of September 2008--*

[102] *(09/2020), Atelier de consultation nationale pour le développement des plans d'actions des protocoles additionnels de la convention d'Abidjan-Rapport -*

[103] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des océans-Guinée-Bissau-*

[104] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves-Guinée-Bissau-*

[105] *Plan d'action - Gestion intégrée des océans-Guinée-Bissau-*

[106] *Plan d'action pour la mise en œuvre du protocole à la convention d'Abidjan relative aux normes et règles en matière d'environnement applicables aux activités pétrolière et gazière offshore-Guinée-Bissau-*

[107] *Plan d'action de mise en œuvre du protocole additionnel relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres de la côte atlantique de la région d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud -Guinée-Bissau-*

Liberia

[108] *UNDP - Government of Republic of Guinea-Bissau (5/01/2010), Enhancing Resilience Of Vulnerable Coastal Areas To Climate Change Risks In Liberia.--*

[109] *World tourism Organisation, Madrid (04/2020), UNWTO and ITC collaborate to strengthen coastal tourism in Liberia-News release-*

[110] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Liberia*

[111] *MOLOA, Liberia, West Africa coastal updated review 2021-Fiches Pays-project_institutional_regulatory*

[112] *(02/2020), Final communique of the national consultation workshop for the development of the Abidjan convention additional protocols action plans in Liberia--*

[113] *Action plan - Additional agreement to the Abidjan convention on integrated coastal zone management-Liberia-action plan - additional agreement to the Abidjan convention on integrated coastal zone management*

[114] *Action plan - Additional agreement to the Abidjan convention on the sustainable management of mangroves-Liberia-*

[115] *Action plan - integrated oceans management (iom) policy action plan-Liberia-*

[116] *Action plan for the implementation of the protocol to the Abidjan convention on environmental norms and standards for offshore oil and gas exploration and exploitation activities-Liberia-*

[117] *Action plan lbsa -Liberia-*

Mauritanie

[118] *Adaptation Partnership (11/2011), Review of Current and Planned Adaptation Action: West Africa-Mauritania-West Africa Country profiles*

[119] *BESED/EDIC (04/2021), Etude sur la caractérisation des déchets urbains à Nouadhibou et la proposition d'un système de gestion approprie de ces déchets-Rapport final provisoire-*

[120] *DGLTE - République islamique de Mauritanie (17/04/2007), Ordonnance n°2007-037 relative au littoral--*

[121] *Egis (06/2021), West African. Coastal Area Résilience Investment Project-Evaluation des risques climatiques sur de sites sélectionnés de Mauritanie et études de préfaisabilité des options d'adaptation-Task 2c*

[122] *Egis (12/2020), West Africa Coastal Area Résilience Investment Project-Evaluation des risques climatiques sur de sites sélectionnés de Mauritanie et études de préfaisabilité des options d'adaptation-Task 1c*

[123] *Environnemental Solutions (12/2018), Zone franche de Nouadhibou (ZFN) secteur de la pêche-Etude préliminaire sur la faisabilité d'un projet de station d'épuration des eaux usées-Rapport préliminaire de faisabilité*

[124] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Mauritanie*

[125] *UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) (01/2017), Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien 2017-Partis d'Aménagement et Prescriptions-*

[126] *UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) (01/2017), Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien 2017-Annexe 1-Volume II - Diagnostic*

[127] *UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) (01/2017), Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien 2017-Annexe 2-Plan d'Investissement Multisectoriel du Littoral Mauritanien (2018-2022)*

[128] *UICN (06/2005), Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien - (PDAL)-Résumé*

[129] *World Bank (27/07/2017), Mauritania Integrated Coastal Management Plan-Cost of Coastal Environmental Degradation-*

[130] *Consultations nationales pour le développement des plans d'action de mise en œuvre des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan--*

[131] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des océans-Mauritanie-*

[132] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves-Mauritanie-*

[133] *Plan d'action pour la mise en œuvre du protocole à la convention d'Abidjan relative aux normes et règles en matière d'environnement applicables aux activités pétrolière et gazière offshore-Mauritanie-*

[134] *Plan d'action de mise en œuvre du protocole additionnel relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres de la côte atlantique de la region d'Afrique de l'Auest, du Centre et du sud-Mauritanie-*

Nigéria

[135] *Action Plan - Additional Agreement to The Abidjan Convention on Integrated Coastal Zone Management-Nigeria-Full action plan (GIZC/Mangrove/Oil&Gas/LBSA)*

Sao Tomé-et-Principe

[136] *MEDSEA (03/2016), «La AMG proposée pour l'Ile de Principe» -Rapport technique-Synthèse*

[137] *A.Giardino, S. Bettencourt, A. Carvalho, T. Filatova, O. de Keizer, J. Schellekens and B. Ottow (02/2012), Hydrology and coastal morphology at São Tomé-Conference Paper-*

[138] *C. de Fountalbert, N. Desrmaut, P. Devine, Country economic memorandum for São Tomé and Príncipe-Background Notes-Note #15 - Blue Economy and Environmental Resiliency*

[139] *EcoAqua (2017), Caracterization preliminar de los Manglares de la Isla de Principe-São Tomé and Príncipe-*

[140] *FAO (08/2019), Estratégia de transição para economia azul em são tomé e príncipe-Résumé-*

[141] *GFDRR (06/2017), Plano multi-setorial de investimentos para integrar a resiliência às alterações climáticas e o risco de desastres na gestão da zona costeira de São Tomé e Príncipe-Rilailsco-eset-Principe SS-*

[142] *Graça Afonso (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2019), A importância dos mangais de são tomé : perceções e serviços ecossistémicos-Mestrado em Ecologia Marinha-*

[143] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Sao Tome et Principe*

[144] *Netherlands Commission for Environmental Assessment (NCEA) (14/12/2018), Água Grande Coastal Protection Project-São Tomé and Príncipe-*

[145] *UNDP (2021), Nationally Determined Contributions (NDC STP) Updated--*

[146] *World Bank Group Edition 2019, Atlas Geografico para conhecimento do territorio nacional--*

[147] *MOLOA, Sao Tomé-et-Principe, Bilan actualisé des littoraux d'Afrique de l'Ouest 2020-Fiches Pays-projets_institutionnel_reglementaires synthèse*

[148] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des océans-Sao Tomé-et-Principe-*

[149] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves-Sao Tomé-et-Principe-*

[150] *Plan d'action pour la mise en œuvre du protocole à la convention d'Abidjan relative aux normes et règles en matière d'environnement applicables aux activités pétrolière et gazière offshore-Sao Tomé-et-Principe-*

[151] *Plan d'action de mise en œuvre du protocole additionnel relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres de la côte atlantique de la région d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du sud-Sao Tomé-et-Principe-*

Sénégal

[152] *A. Diouf, Enjeux de la territorialisation dans un contexte de changement climatique -Exemple de la GIZC pour un agenda d'actions au niveau local-Atelier 2018 du Réseau Climat & Développement*

[153] *BIOPAMA, Projet d'amélioration de la gestion des aires protégées dans 2 réserves de biosphères du Sénégal-INFOFICHE-Programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées (BIOPAMA)*

[154] *BRLingénierie (09/2022), Elaboration de la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières du Sénégal -Diagnostic du littoral et de la Gestion Intégrée des Zones Côtières au Sénégal -*

[155] *BRLingénierie (04/2022), Elaboration de la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières du Sénégal -Rapport des ateliers régionaux interacteurs sur le diagnostic de l'évolution du littoral et de la gestion intégrée de la zone côtière sénégalaise-*

[156] *Egis (01/2021), West Africa Coastal Area Resilience Investment Project-Evaluation des risques climatiques sur des sites sélectionnés du Sénégal et études de préfaisabilité des options d'adaptation-Risques climatiques et impacts sur les sites cibles / Sélection des options d'adaptation*

[157] *Egis (06/2021), West Africa Coastal Area Resilience Investment Project-Evaluation des risques climatiques sur des sites sélectionnés du Sénégal et études de préfaisabilité des options d'adaptation-Étude de préfaisabilité des options d'adaptation sélectionnées*

[158] *GOPA Consultants/Pescares (10/2013), Etablissement d'un plan de gestion intégrée des zones côtières-Etablissement de la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières-*

[159] *Ministère de la pêche et de l'économie maritime - République du Sénégal, Emergence des CLPA dans la gouvernance des pêcheries artisanales au Sénégal--*

[160] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Sénégal Nord*

[161] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Sénégal Sud*

[162] *WACA / World Bank Group (09/2022), Elaboration de la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières du Sénégal -Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières -Version finale*

[163] *MOLOA, Sénégal, Bilan actualisé des littoraux d'Afrique de l'Ouest 2020-Fiches Pays-projets_institutionnel_reglementaires synthèse*

[164] *(12/2019), Politique de gestion intégrée des océans dans la région de la Convention d'Abidjan - Note provisoire-*

[165] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des océans-Sénégal-*

[166] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves-Sénégal-*

[167] *Politique de gestion intégrée des océans dans la région de la Convention d'Abidjan-Sénégal-*

[168] *Plan d'action pour la mise en œuvre du protocole à la convention d'Abidjan relative aux normes et règles en matière d'environnement applicables aux activités pétrolière et gazière offshore-Sénégal-*

[169] *Plan d'action de mise en œuvre du protocole additionnel relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres de la côte atlantique de la région d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du sud --*

Sierra-Leone

[170] *EPA-SL (Environment Protection Agency) (01/2017), Integrated Coastal Zone Management Plan for Sierra Leone--2016-2020*

[171] *GEF/UNDP (06/21), Midterm evaluation of the project "Adapting to climate change-induced coastal risks management in Sierra Leone-MTR report-*

[172] *Minister of fisheries & Marine resources (02/2012), Management and functional review-Update-*

[173] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Sierra Leone*

[174] *Republic of Sierra Leone , Multi-Annual Indicative Programme-2021-2027-*

[175] *Supplement to the Sierra Gazette (02/2012), The national protected area authority and conservation trust fund act, 2012-N°60-*

[176] *USAID (02/2021), West Africa biodiversity and climate change-Mapping Contribution of Coastal Landscapes Activities to the Abidjan Convention Protocols and ECOWAS Forest Convergence Plan -*

[177] *WA BiCC and UNDP (2019), Validation of Sierra Leone's Coastal Climate Change Adaptation Plan,-Workshop Report-A Briefing Note on Process and Prospects for West Africa*

[178] *(02/2020), Final communique of the national consultation workshop for the development of the Abidjan convention additional protocols action plans in Sierra Leone-Sierra Leone-*

[179] *Action plan - Additional agreement to the Abidjan convention on integrated coastal zone management-Sierra Leone-*

[180] *Action plan - Additional agreement to the Abidjan convention on the sustainable management of mangroves-Sierra Leone-*

[181] *Integrated Oceans Management (IOM) Policy Action Plan-Sierra Leone-*

[182] *MLABO protocol – Environmental norms and standards for offshore oil and gas exploration and exploitation activities (group 4)-Sierra Leone-*

[183] *Action plan - LBSA -Sierra Leone-*

Togo

[184] *Anteagroup (04/2017), Plan d'actions pour le développement et l'adaptation aux changements climatiques du littoral togolais - Rapport final*

[185] *MOLOA (Mission d'observation du littoral Ouest Africain) (2021), Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest-Schéma directeur détaillé-Fiche pays Togo*

[186] *Plan d'action - Protocole additionnel à la convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves-Togo-*

Autres

[187] *CCLME (2016), Projet de protection du grand écosystème marin du courant des Canaries-Programme d'action stratégique (PAS)-*

[188] *Coastal Resources Center–University of Rhode island (cRc–Uri), International Resources group (iRg). (2009), Adapting to coastal climate change-A guidebook for development planners-*

[189] *Commission océanographique Intergouvernementale (1997), Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière--*

[190] *Commission économique des nations unies pour l'Europe - réseau international des organismes de bassin (2015), L'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers-Leçons à retenir et bonnes pratiques-*

[191] *Jan C. post, Car G. Lundi, ESD (1996), Guidelines for integrated coastal zone management--*

[192] *Ministère de l'économie, de la planification rurale et de l'aménagement du territoire République du Cameroun (04/2010), Guide méthodologique de planification régionale et locale-Deuxième édition-*

[193] *Pôle mondial d'expertise de l'eau de la Banque Mondiale (2019), Financement de l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers-Préparer des projets susceptibles d'être financés-Document de travail*

[194] *RBT Vosges du Nord/Pfäzerwald (2015), Réserves de biosphères transfrontalières-Réunion internationale du 2 au 5 juin 2015-*

[195] *CCLME (2016), Projet de protection du grand écosystème marin du courant des Canaries-Programme d'action stratégique (PAS)-*

[196] *Coastal Resources Center–University of Rhode island (cRc–Uri), International Resources group (iRg). (2009), Adapting to coastal climate change-A guidebook for development planners-*

ANNEXE A
FICHES ACTIONS

ACTION 1.1 : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE INTERSECTORIELLE EN CHARGE DE LA GIZC

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale	UEMOA, UICN - WACA	Etats membres, Ministères	Année 2 à 5 puis actualisation à la demande des Etats

JUSTIFICATION

Les entretiens et le diagnostic attestent que si un Ministère particulier (souvent de l'Environnement) a un souvent rôle prépondérant dans la gestion du littoral et des zones côtières, l'action publique déployée par d'autres départements ou ministères sectoriels peut avoir une influence déterminante sur l'avenir des zones côtières. Du fait du caractère multifonctionnel et multi-usage des zones côtières, les décisions et les actions entreprises pour leur développement, leur aménagement et leur gestion doivent être concertées et coordonnées. La reconnaissance de la spécificité de ces espaces stratégiques, riches et fragiles doit s'inscrire dans une impulsion politique génératrice de convergence entre les différents secteurs. Pour cela, une solution fréquemment mentionnée est (selon le degré de maturité de la gouvernance en matière de GIZC dans le pays) :

- la création d'un comité intersectoriel (cluster interinstitutionnel), pouvant rassembler des détachés de différentes administrations sous la direction du Ministère pilote, et pouvant préfigurer la mise en place d'un futur Comité Technique Intersectoriel sur lequel se fondera le fonctionnement et la mission d'une instance dédiée de coordination ;

- Pour les pays plus avancés qui disposent déjà d'une structure de coordination mais qui se heurte à des difficultés, la création d'une entité dédiée supra ministérielle et référant directement à la primature.

L'UEMOA peut apporter un accompagnement à la création de cette structure par le financement de diagnostic de la gouvernance de la zone côtière identifiant les forces, faiblesses menaces et opportunités de la situation présente et les solutions à apporter, soit par l'aide au financement de la structure dans une période transitoire (transformation des UGP WACA par ex) le temps d'être ratifiée en agence officielle, soit par la tenue d'atelier de promotion d'une telle structure auprès des primatures.

OBJECTIFS

Une structure dédiée à la gestion du littorale est bien identifiée dans chaque état membre et pleinement souveraine dans ses prérogatives.

MISE EN ŒUVRE

Atelier de promotion de la GIZC

Diagnostics de la gouvernance de la zone côtière identifiant les forces, faiblesses menaces et opportunités de la situation présente et les solutions à apporter

Etude de financement d'une structure test transitoire

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA – UICN - WACA
- Contributeurs-Bénéficiaires : Comité intersectoriel, Etats membres, Ministères (Environnement ou équivalent)

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

Une fois le PARSI en place, programmation des diagnostics et des études de financement à la demande des pays

ACTION 1.2 : AIDE A LA TRANSFORMATION LEGALE ET REGLEMENTAIRE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale	UEMOA, états membres, convention d'Abidjan	Etats membres, SADC, CEMAC, CEDEAO, Comité nationaux (techniques)	Années 1 et 2

JUSTIFICATION

Placés à un niveau supranational, les normes et directives régionales ne sont pas des finalités en soi mais constituent principalement des outils supports pour le développement d'un cadre légal au niveau d'un pays. L'aspect législatif du processus permet d'impliquer les pays au plus tôt dans la démarche via les ratifications, entrainant par la même la première étape menant à la création ou à l'évolution du cadre législatif du pays. Ces instruments et leurs utilisations répondent à plusieurs enjeux

L'approche régionale permet d'appréhender les défis à leurs justes niveaux, assurant à chacun des états concerné une certaine uniformité. Cette approche régionale renforce les possibilités d'harmonisation de la législation nationale car fondée sur une base commune.

La perspective d'une législation harmonisée sur le plan régional incite les états à se lancer dans des processus de transformation de leur système légal avec la perspective que leurs voisins appliqueront « les mêmes règles » souvent contraignantes liées à la gestion de la zone côtière.

La finalité de ces normes et directives reste leur adoption au travers d'un instrument légal (loi, décret) et leur mise en application.

Il est par ailleurs essentiel des se reposer sur les organisations, textes et expériences existantes afin de capitaliser sur le savoir et ses organisations. La Convention d'Abidjan dispose de nombreux outils et process relevant des sujets de coopération et d'harmonisation d'un cadre juridique dans l'espace marin et côtier. Au regard de sa zone géographique plus vaste que celle de l'UEMOA et CEDEAO, la Convention d'Abidjan devra faire l'interface avec les autres institutions régionales (CEMAC, SADC) comme c'est le cas actuellement de la coopération avec l'UEMOA.

OBJECTIFS

- Un dispositif d'aide est mis en place et est actif pour chacun des pays membres
- De nouveaux décrets règlements ou directives sont identifiés et constitués
- Les normes et directives régionales sont adoptées par les différents états membres
- Les axes d'améliorations et écarts sont identifiés
- Les parties prenantes s'engagent et ratifient les décrets ou appliquent les règlements et les décrets
- Des lois nationales sont amendées ou créés sur la base de cette réflexion

MISE EN ŒUVRE

- Renforcer les cadres de dialogues et de concertation sur les questions marines (niveaux expert et ministériel) de la Convention d'Abidjan,
- Renforcer les mécanismes de coordination de mise en œuvre, de suivi et rapportage des protocoles et règlements majeurs
- Renforcement des institutions existantes
    - Nouvelles ressources ou ressources existantes avec des mandats spécifiques et dédiés

- Au niveau de l'UEMOA, mise en place d'un comité de suivi de la mise en application des textes sur la gestion des zones côtières et marines
    - Le comité de suivi créé une cellule centrale dont le rôle est de de veiller à la diffusion des textes, normes et directives régionale
    - Le comité permet également de centraliser les remontées d'information et de procéder à leur analyse pour une meilleure prise en considération
    - Il jouerait également le rôle de point focal avec la communauté internationale et les bailleurs internationaux

- Dans chacun des pays s'appuyer sur des modèles d'organisation existants afin de renforcer les capacités d'opérationnalisation des systèmes de rapportage et d'animation

- Création de comité nationaux permettant entre autres de :
    - régler le décloisonnement sectoriel sur la gestion des ZCM,
    - assurer la mise en œuvre et le suivi des protocoles,
    - engager les politiques et,
    - faire des rapports périodiques.

- Organisation et appui concernant les démarches de transformation
    - Identifier les gaps dans les cadres institutionnels et légaux nationaux
    - Identification de nouveaux décrets règlements ou directives
    - Support à la formalisation pour préparer la transformation institutionnelle
    - Intégrer les protocoles existants et décrets dans la démarche de transformation
    - Assurer la signature des différents protocoles et les process de ratification

- Assurer la promotion, l'application la mise en œuvre et le rapportage des transformations légales et institutionnelles des états
    - Support à la mise en place des instruments de planification
    - Veiller au respect de la conformité institutionnelle

- Favoriser les modifications de comportement
    - Mesures préventives, incitatives ou punitives
    - Communication et renforcement de capacité (voir action A 1.4)

- Appui des institutions existantes telles que les différents organes de la Convention d'Abidjan sur les sujets sus-indiqués. De par son statut et son périmètre d'action et d'influence, la Convention d'Abidjan permettra de :
    - Favoriser la mise en réseau des points focaux de la Convention d'Abidjan, afin de développer les échanges et retours d'expérience entre eux,
    - Renforcer et suivre la mise en œuvre des protocoles additionnels de la Convention et des règlements dans les pays,
    - Renforcer les processus de cohérence du cadre législatif et réglementaires sur des problématiques majeures (pollution plastiques, les aires marines protégées).

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, états membres, Convention d'Abidjan, Celllule Centrale
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, SADC, CEMAC, CEDEAO, Comité nationaux (techniques),

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- 1 réunion semestrielle entre la cellule centrale et les cellules nationales
    - Point d'avancement

- Mise à jour des informations régionales et nouveautés (décrets)

- 1 réunion semestrielle entre les cellules nationales et les décideurs nationaux
  - Retours sur les bonnes pratiques
  - Point d'avancement
  - Mise à jour des informations régionales et nouveautés (décrets)
  - Support à la transformation légale et institutionnelle

- Le cas échéant :
  - Signature des protocoles par les Etats membres
  - Officialisation des décrets
  - Mise en application des documents de planification.

ELEMENTS POUR LE BUDGET

- Fonctionnement d'une cellule centrale
  - 1 administrateurs
  - 3 experts à temps partiel
  - 1 secrétariat à temps partiel

- Fonctionnement des cellules nationales (un par pays membre)
  - 1 administrateur
  - 2 experts à temps partiel
  - 1 secrétariat à temps partiel

- Réunion régionale :
  - 1 réunion semestrielle avec l'ensemble des cellules nationales

- Réunion nationale :
  - 1 réunion semestrielle par cellule nationale

ACTION 1.3 : RENFORCEMENT DE CAPACITE SUR LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Locale, Nationale	UEMOA -UICN-WACA, états membres, PRCM	Etats membres	Mise en place les années 1, 2 et 3 puis sur la durée du plan

JUSTIFICATION

Le diagnostic a permis de mettre en évidence le besoin de renforcement des capacités des acteurs, depuis le niveau central jusqu'au niveau décentralisé, une étape préalable à une prise de responsabilité et une gestion efficace depuis l'échelle locale à l'échelle étatique.

OBJECTIFS

- Capacités renforcées des gestionnaires aux niveaux centralisé (structure dédiée/ministère) et décentralisé (AMP/parc/ organisations communautaires/ secteurs associatifs)
- Secteur privé informé et impliqué
- Rencontre et collaboration intersectorielle organisées (finance et environnement par exemple)

MISE EN ŒUVRE

- Renforcement de capacité aux niveaux centralisé (structure dédiée/ministère) et décentralisé (AMP/parc)
  - Soutien à la création de filière de formation universitaire GIZC
  - Programmes d'ateliers semestriels dédiés à la gestion de la zone littorale / des AMP : REX, outils…
- Information et implication du secteur privé
  - Ateliers thématiques et témoignages/retours d'expérience auprès des chambres de commerce et d'industries
- Initiation de collaborations intersectorielles
  - Rencontres / ateliers collaboratifs réunissant deux secteurs aux intérêts possiblement divergents

Le programme de renforcement de capacité pourra faire intervenir des institutions et formations spécifiques et dédiées tels que l'Africa Centre of Excellence in Coastal Resilience (AceCOR).

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA/UICN/WACA, états membres, PRCM
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Dès le début du plan
- Ateliers semestriels de renforcement de capacité des gestionnaires
- Programme de rencontres semestrielles

ACTION 2.1 : MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES REGIONALE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, CSE, ORLOA, Superviseurs des institutions régionales	Etats membres, UEMOA, CSE, UICN, RAMPAO, WACA, Programmes ayant signés la charte d'engagement, universitaires, ministères	Années 1 à 10 (dès le démarrage, puis processus continu)

JUSTIFICATION

Le constat fait quant à la difficulté à capitaliser les données produites à la faveur des projets passés (mesures bathymétriques, topographiques, levés de la position du trait de côte, mesures de turbidité, de qualité d'eau, enquêtes, …), et celle de prioriser objectivement les besoins sur la côte Ouest Africaine met en lumière la nécessité de :

- L'archivage systématique, au format numérique, des mesures de terrain réalisées lors des projets portant sur la zone côtière ;
- L'homogénéisation de la production de donnée qu'elle concerne le milieu physique, les écosystèmes, l'économie, le secteur social.

Fort de sa démarche d'accompagnement et de capitalisation des pratiques, l'ORLOA est en capacité d'assurer la gestion d'une base de données régionale fournisseuse de spécifications pour la mesure de terrain et les indicateurs de suivi de la zone littorale, base sur laquelle les gestionnaires de projet auront pour condition d'obtention de financement de s'engager à suivre ces spécifications et à déposer les données produites au terme de leur projet.

OBJECTIFS

Les objectifs de la base de données sont de :

- conserver les données produites lors des projets passés ;
- capitaliser la connaissance ;
- uniformiser la mesure de terrain à venir, en conformité avec le Plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale - 2016-2030 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et les Guidelines of Best Practice for the Acquisition, Storage, Maintenance and Dissemination of Fundamental Geospatial Data Sets ;
- assurer son partage au travers un portail de systèmes d'information géographique (SIG).

La Base de Données (BD) est identifiée par les acteurs de la zone côtière (porteurs de projet comme bailleurs).

Une campagne de numérisation des données fondamentales mais au format texte est menée qui intègre ces information à la BD SIG.

Des spécifications claires relatives encadrent les mesures ou enquêtes de terrain selon les diverses typologies de données produites.

L'attribution d'un projet est conditionnée à l'engagement à produire de la donnée selon lesdites spécifications et à déposer la donnée produite sur la BD en fin de projet.

La publication de la donnée est déposée une fois celle-ci contrôlée et validée par le gestionnaire de la base et les référents identifiés par typologie de données de terrain.

MISE EN ŒUVRE

- Identification d'un administrateur de la base de données
- Recrutement d'un cabinet pour la rédaction des spécifications
- Publication des spécifications de format par type de donnée
- Etablissement, d'une Charte d'engagement des financeurs et porteurs de projet à prendre connaissance de ces spécifications et les appliquer à la production de données dans le cadre de leurs projets relatifs à la zone côtière d'Afrique de l'Ouest
- Rédaction de procédure de dépôt des données
- Phase de validation avant publication : désignation au sein des institutions régionale d'un référent par typologie de données. Fréquence d'intégration : trimestrielle
- Campagne de numérisation et géoréférencement des données fondamentales acquises par le passé et manuscrites
- Actualisation des spécifications au besoin
- Mise à jour du portail SIG après validation de la données déposée
- Budget de fonctionnement

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, CSE, ORLOA, Superviseurs des institutions régionales
- Contributeurs-Bénéficiaires : Institutions régionales, Etats, Programmes ayant signés la charte d'engagement, universitaires, ministères

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Dès le démarrage, puis processus continu :
  - Mise en place premier semestre,
  - Intégration tous les trimestres,
  - Actualisation des spécifications au besoin.

ACTION 2.2 : PROMOTION DE L'INFRASTRUCTURE GEODESIQUE NATIONALE ET REGIONALE ET DU RESEAU DE STATIONS DE REFERENCE (REPERES DE NIVELLEMENT)

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, CSE	Etats membres, Institutions régionales, ministères	Année 1 puis actualisation le cas échéant

JUSTIFICATION

Parmi les causes de la vulnérabilité du littoral d'AO, on peut citer l'élévation des niveaux marins extrêmes, la remontée (et la salinisation) des nappes, le potentiel affaissement des sols par subsidence. L'estimation des aléas et de la vulnérabilité associée nécessite des mesures topographiques et bathymétriques, et des mesures de niveaux marins (par exemple par des bouées).

Actuellement le raccordement des données dans un même système altimétrique est problématique, des stations de référence (repères de nivellement) n'existant pas sur le territoire ou selon un maillage trop lâche. Ce manque est source d'erreur altimétrique dans la construction du Modèle Numérique de Terrain, et lors de la concordance entre élévation du terrain et niveaux mesurés, trop hasardeuse encore.

OBJECTIFS

L'état de l'infrastructure géodésique nationale et régionale est actualisé, les réseaux de stations de référence à fonctionnement continu et d'autres techniques fondées sur les GNSS cartographiés et leur développement est promu, en cohérence avec le Plan d'Action africain sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale - 2016-2030, UN-Commission Economique Africaine.

MISE EN ŒUVRE

- Etablissement de Termes de Références, Appel d'offres et recrutement de consultant pour la réalisation de « l'Etat de l'infrastructure géodésique nationale et régionale sur le littoral Ouest Africain »
- Renforcement de capacité aux producteurs de données SIG par un atelier « repères de nivellement en Afrique de l'Ouest » et tutoriel relatif à la méthode de raccordement des mesures terrestres ou marine à un même repère altimétrique - ou nivellement
- Budget de fonctionnement étude / atelier de formation / tutoriel

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, CSE
- Contributeurs-Bénéficiaires : Institutions régionales, Etats Membres, ministères

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Dès le démarrage.
  - Etat des lieux du littoral
  - Tutoriel
  - Ateliers de formation aux méthodes d'installations d'infrastructure géodésique
  - Lettre d'information annuelle sur les nouvelles stations installées et cartographie du déploiement
  - Actualisation au besoin, à la faveur des évolutions de l'état régional de l'infrastructure géodésique.

ACTION 2.3 : GUIDES METHODOLOGIQUES POUR LA CARTOGRAPHIE DE LA VULNERABILITE DU LITTORAL

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, ORLOA	Etats membres, Institutions régionales, AceCOR, Cabinets d'étude, Universitaires, ONG, Aires Protégées	Années 2et 3 puis actualisation le cas échéant

JUSTIFICATION

L'hétérogénéité des hypothèses, horizons futurs et méthodes appliquées à la production des cartes d'aléas, enjeux et vulnérabilités actuels et futurs rend difficile la priorisation objective des besoins le long du littoral Ouest Africain.

OBJECTIFS

La production des cartes du vulnérabilité est homogénéisée à l'échelle du littoral grâce à l'encadrement :

- du choix des outils cartographiques,
- des horizons futurs à considérer,
- des hypothèses liées au changement climatique à considérer.

L'attribution d'un projet est conditionnée à l'engagement à produire la cartographie de vulnérabilité selon le cadre commun, et à déposer les cartes produites sur la base de données (BD) régionale en fin de projet. La publication de la donnée déposée est contrôlée et validée par le gestionnaire de la BD et les référents identifiés. Les gestionnaires de projet sont formés aux outils, bénéficiant d'ateliers et de guides méthodologiques disponibles sur la BD régionale.

Une veille des évolutions de l'état de l'art international, synthétisée annuellement, permettra d'actualiser au besoin les outils, hypothèses et méthodes partagées.

MISE EN ŒUVRE

- Termes de Références (TdR), Appels d'offres (AO) et recrutement de consultant pour la réalisation de Etat de l'art de la cartographie de la vulnérabilité à l'international et contextualisation au littoral d'Afrique de l'Ouest »
- Workshop « outils et hypothèses retenues » avec la Task Force
- Termes de Références (TdR), Appels d'offres (AO) et recrutement de consultant pour la rédaction des guides méthodologiques « Aléas », « enjeux », « vulnérabilités » actuels et futurs
- Ateliers de formation aux outils
- Budget de fonctionnement veille de l'état de l'art/ atelier de choix des outils et hypothèses communs/ guides/ atelier de formations

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, ORLOA
- Contributeurs-Bénéficiaires : Institutions régionales, Etats Membres, AceCOR, Cabinets d'étude, Universitaires, ONG, Aires Protégées

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

Années 2 et 3, puis processus continu (actualisation à la faveur des évolutions de l'état de l'art international, dont la veille produit une synthèse annuelle).

ACTION 2.4 : EVALUATION ECONOMIQUE DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES LITTORAUX A L'ECHELLE DES PAYS DU PARSI

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, UICN, PRCM	Etats membres, ministères, ONG, cabinets d'étude	Années 2 à 5

JUSTIFICATION

Afin de promouvoir l'intégration de solutions fondées sur la nature dans les solutions de protection d'un littoral vulnérable, il est important de pouvoir les intégrer dans des Analyses Multi Critères et des Analyses Coûts-Bénéfices démontrant objectivement leur intérêt sur la vie du projet, et le gain perçu à les mixer en proportion variable à des solutions structurelles dites « en dur ».

OBJECTIFS

Chaque pays a la capacité de reconnaitre les bénéfices délivrés par ses écosystèmes littoraux, afin de s'engager dans un développement respectueux de ces environnements, dans le renforcement des habitats dégradés, voir dans la réhabilitation ou la création de nouveaux espaces naturels résilients.

MISE EN ŒUVRE

- Rédaction de Termes de Références (TdR) par pays ciblant :
  - le recensement et la cartographie de l'état des écosystèmes littoraux
  - l'estimation des bénéfices écosystémiques
  - des recommandations d'actions de renforcement ou de création de nouvelles aires naturelles réduisant la vulnérabilité de la zone côtière
- Implémentation des cartographies dans la Base de Donnée (BD) régionale

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, UICN, PRCM
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats Membres, ministères, ONG, cabinets d'étude

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Dans les 5 ans après le démarrage.

ACTION 2.5 : BILAN SEDIMENTAIRE REGIONAL

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, CSE	Etats membres, institutions régionales, ministères, cabinet d'étude, communautés littorales	Années 2 et 3 (actualisable au besoin)

JUSTIFICATION

Une des causes majeures de la vulnérabilité de la zone littorale Ouest Africaine est l'érosion du trait de côte, due en partie à un bilan sédimentaire largement déficitaire du fait des actions anthropiques (barrages, digues portuaires, extractions de granulats…). Les zones en accrétion sont aujourd'hui souvent exploitées comme carrière de sédiment, ou comme terrain gagné sur la mer à développer par le secteur portuaire ou touristique.

OBJECTIFS

Un bilan, à l'échelle régionale, des volumes érodés et des accrétions va pouvoir orienter un Plan de Gestion des sédiments et une mutualisation des moyens entre pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Cette action nourrit l'axe 4 et le Plan de Gestion des sédiments à l'échelle régionale.

MISE EN ŒUVRE

- Rédaction des Termes de Références (TdR), Appels d'Offres (AO) et recrutement d'un binôme d'experts nationaux/internationaux pour « l'étude du bilan sédimentaire à l'échelle de la région »
- Implémentation des cartographies produites dans la BD régionale
- Atelier thématique : restitution de l'étude régionale et table ronde

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, CSE
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats Membres, institutions régionales, ministères, cabinet d'étude, communautés littorales (science participative)

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Années 2 et 3.

ACTION 2.6 : ETUDE DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE NAPPES PHREATIQUES ET CARTOGRAPHIE DU RISQUE DE SALINISATION ACTUEL ET FUTUR

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, CSE, WACA	Etats membres, ministères, cabinets d'étude, ONG, communautés littorales	Année 2 à 5

JUSTIFICATION

Une des menaces trop peu souvent citée au cours des entretiens dans le cadre de l'étude diagnostic est la salinisation des nappes phréatiques affectant la bande côtière. Or la connaissance de l'état des nappes, actuel et futur, est nécessaire à la cartographie de la vulnérabilité de la zone côtière au regard :

- de la ressource en eau et l'usage des pompages ;
- du développement économique soutenable pour la zone: agricole, touristique, industriel…

OBJECTIFS

L'étude diagnostic de l'état de nappes phréatiques et la cartographie du risque de salinisation actuel et futur à l'échelle des 12 états membres apporte cette connaissance et des éléments essentiels pour les états s'engageant dans la réflexion du territoire littoral de demain et du développement soutenable à promouvoir.

MISE EN ŒUVRE

- Rédaction des Termes de Références (TdR), Appels d'Offres (AO) et recrutement d'un binôme d'experts nationaux/internationaux pour « L'étude diagnostic de l'état de nappes phréatiques et cartographie du risque de salinisation actuel et futur »
- Implémentation des cartographies produites dans la BD régionale
- Atelier thématique : restitution de l'étude régionale et table ronde

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, WACA
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats Membres, ministères, cabinet d'étude, communautés littorales (science participative)

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Les 5 premières années, actualisation des études au besoin

ACTION 2.7 : ETUDE DE LA VULNERABILITE ECONOMIQUE DE LA ZONE COTIERE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, CSE, WACA	Etats membres, ministères, cabinets d'étude, ONG, communautés littorales	Années 2 et 3

JUSTIFICATION

La zone côtière Ouest Africaine est une zone économique attractive, dynamique et connait un développement rapide et mal encadré, au regard des mutations attendues sur le territoire.

OBJECTIFS

L'étude diagnostic de la vulnérabilité économique actuelle et future de la zone côtière à l'échelle des pays membres produit des cartes de vulnérabilités sectorielles et globales, sur la base desquelles une atelier prospectif national amène les acteurs de la zone côtière à penser l'économie de demain et le développement soutenable, et à le traduire en cartes prospectives issues d'une réflexion collaborative.

A l'issue des ateliers nationaux, un atelier régional synthétise les résultats des travaux nationaux et ouvre la réflexion prospective à l'échelle régionale.

L'ensemble de ces travaux initie la réflexion du développement économique de demain collaborativement entre acteurs économiques, universitaires, défenseurs de l'environnement, gestionnaires d'AMP/parc, fait se rencontrer différentes vision et démontre le besoin de convergence.

Le croisement des travaux nationaux a pour objectif d'inspirer et étendre le champ des solutions et de converger vers un développement futur harmonisé.

MISE EN ŒUVRE

- Rédaction des Termes de Références (TdR), Appels d'Offres (AO) et recrutement d'un binôme d'experts nationaux/internationaux pour « l'étude diagnostique et prospective à l'échelle nationale, secteur par secteur »
- Implémentation des cartographies produites dans la BD régionale
- Dans chaque pays : atelier de restitution national avec les parties prenantes de la Zone Côtière suivi d'un atelier collaboratif prospectif pour définir l'économie de demain (3 jours)
- A l'échelle régionale : atelier thématique régional de présentation des projections nationales et d'exercice prospectif à l'échelle de la région (3 jours)

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, WACA
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats Membres, ministères, cabinet d'étude, communautés littorales (science participative)

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Années 2 et 3.

ACTION 2.8 : PROMOTION D'UN ZONAGE DU LITTORAL : DEFINITION DES CRITERES COMMUNS POUR LA DELIMITATION D'UNE ZONE NON ÆDIFICANDI ET IDENTIFICATION DES BASSINS DE RISQUE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Locale, Nationale, régionale	UEMOA, CSE, UICN, PRCM	Etats membres, ministères, communautés littorales, ONG	Année 2 à 5 Puis actualisation au besoin

JUSTIFICATION

La GIZC nécessite une cartographie des parties prenantes intégrant à une juste échelle les aléas, les enjeux, les acteurs et activités…, sous peine de voir les projets de résilience échouer ou être bloqués par des oppositions non proprement adressées ou encore d'impacter des activités ou localités non intégrées dans l'étude des solutions. La première des menaces étant la construction et le développement d'activités à une distance trop faible du trait de côte, que les états membres aient ou pas encore ratifiés une Loi Littoral.

OBJECTIFS

Un travail collaboratif à l'échelle régionale visant à délimiter ladite « Zone côtière » ainsi que la définition des critères de délimitation d'une zone non ædificandi communs à la région et, à l'échelle des états membres la définition des bassins de risque (à une sous échelle du découpage de la SDLAO), permettent de faciliter l'identification des échelles à adresser par les gestionnaires de projet sur la zone côtière et de renforcer leur capacité à mener à bien les projets de résilience. La promotion de création de comités locaux à l'échelle du bassin de risque incite le regroupement de communes et l'implication des populations locales dans un suivi du territoire ainsi redéfini. Un atelier de terrain formant à la signalisation de la zone « non aedificandi » sur un site pilote permet une réplicabilité de l'exercice aux échelles nationales.

MISE EN ŒUVRE

- Préparation et organisation de l'atelier thématique régional pour une Définition commune de la Zone côtière (2 jours)
- Cartographie de la zone littorale et intégration dans la BD régionale
- Rédaction des Termes de Références (TdR), Appels d'Offres (AO) et recrutement d'un binôme d'experts nationaux/internationaux pour « l'Etudes d'identification des bassins de risques » à l'échelle des états membres
- Implémentation des cartographies produites dans la BD régionale
- Dans chaque pays : ateliers de restitution nationaux avec les parties prenantes de la Zone Côtière et création de comités locaux à l'échelle du bassin de risque (2 jours)
- A l'échelle régionale : sur un site pilote, préparation de panneaux et atelier de terrain pour la signalisation de la zone « non constructible » au sens de la loi Littoral. Formation pour réplicabilité aux échelles nationales (3 jours)

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, UICN, RAMPAO, WACA
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats Membres et institutions régionales, ministères, communautés littorales, ONG

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Les années 2 à 4.

ACTION 2.9 : FORMATION ET ASSISTANCE AUX USAGERS DE LA BASE DE DONNEES REGIONALE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, CSE, AceCOR, ORLOA, Superviseurs des institutions régionales	Etats membres, UEMOA, CSE, AceCOR, UICN, RAMPAO, WACA, Programmes ayant signés la charte d'engagement, ministères	Années 1 à 10 (Dès le démarrage, puis processus continu)

JUSTIFICATION

Pour répondre au besoin d'archivage et d'homogénéisation de la donnée produite, une base de données (BD) est créée et mise à disposition des gestionnaires de projets, des financeurs et des institutions régionales, moyennant la signature d'une carte d'engagement à respecter les spécifications par typologie de données. L'hétérogénéité des connaissances des parties prenantes en termes de méthodologies de mesure et d'exigence de qualité nécessite un accompagnement des usagers à l'utilisation de la BD, à la compréhension des spécifications par typologie de données et à l'intégration de ces spécifications dans le cadre des leurs projets.

OBJECTIFS

Pour garantir un bon fonctionnement de la BD, une large adhésion à la BD et des implémentations régulières de données produites, l'ORLOA appuyé des référents par typologie de données, assure une campagne de formation à son usage, des services d'assistance aux producteurs de données, la diffusion d'informations relatives à l'état du catalogue des données et les mises à jour au besoin des spécifications de mesures. Enfin, tous les 2 ans, l'UEMOA avec l'assistance du CSE et de l'AceCOR, organise une Conférence des Producteurs de Données du Littoral d'Afrique de l'Ouest (CPDLAO) (avec envoi d'abstract / présentation orale/ poster) dédiée à la présentation des données emblématiques produites au cours de l'année, par les gestionnaires de projet, ainsi qu'à des tables rondes sur l'état de l'art des pratiques internationales actant si besoin la nécessité d'actualisation des spécifications.

Les objectifs de ces actions sont de :

- accompagner les usagers dans la prise en main facilitée de la BD et de ses spécifications ,
- enrichir la BD de données de qualité,
- créer une communauté et une émulation parmi les usagers,
- actualiser les spécifications en lien avec l'évolution de l'état de l'art et des pratiques internationales, débattu tous les deux ans lors de la Conférence des Producteurs de Données du Littoral d'Afrique de l'Ouest (CPDLAO).

MISE EN ŒUVRE

- Campagne de formations à la BD
- Rédaction d'un formulaire de demande de service d'assistance aux producteurs de données et temps de mise à disposition des référents
- Mise en place d'un comité technique et scientifique d'organisation de la CPDLOA
- Partenariat avec un journal scientifique pour la publications des actes de la conférence
- Budget de fonctionnement ateliers et conférence

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, CSE, ORLOA, AceCOR, Superviseurs des institutions régionales

- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, UEMOA, CSE, AceCOR, UICN, RAMPAO, WACA, Programmes ayant signés la charte d'engagement, ministères

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Dès le démarrage, puis processus continu.
  - Ateliers de formation à l'utilisation de la base de données, puis session annuelle (visio) ou exceptionnelle à la faveur d'une modification des spécifications (visio/lettre)
  - Assistance à la production de données à la demande, par les référents identifiés par typologie de données
  - Lettre d'information trimestrielle aux usagers présentant les nouvelles données intégrées et les actualisations
  - Conférence de la donnée produite tous les deux ans

ACTION 2.10 : RENFORCEMENT DE CAPACITE DES PRODUCTEURS DE DONNEES

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, régionale	UEMOA, CSE-ORLOA, AceCOR	Etats membres, Universitaires, ministères, gestionnaires d'AMP/parc	Années 1 à 10

JUSTIFICATION

Le diagnostic de la présente étude remonte quasi unanimement de la part des pays un manque de capacité dans la mesure de terrain, son archivage, son partage**.**

OBJECTIFS

Dans chaque pays la capacité à produire de la données de terrain pouvant être mutualisée avec celle d'autres états membre est renforcée par :

- l'identification des freins, des besoins en matériel et en structures dédiées ;
- l'appui à la mise en place de filières universitaires dédiées pour former les producteurs de demain via des partenariat inter universitaires ;
- la promotion de techniques de suivi et mesure en remote sensing (acquisition à distance).

MISE EN ŒUVRE

- Accompagnement à la création d'un observatoire du littoral :
  - Rédaction des Termes de Références (TdR), Appels d'Offres (AO) et recrutement d'un binôme d'experts nationaux/internationaux pour « l'étude diagnostique des capacités des structures nationales en matière de collecte des données hydro-climatiques et météo-marines (échelles nationales) »
  - Rédaction des TdR, AO et recrutement d'un cabinet international pour la « l'étude de définition des besoins en métrologie marine à aux échelles nationale et régionale et pistes de mutualisation des appareils »
- Rédaction des TdR, AO et recrutement d'un binôme d'experts nationaux/internationaux pour « L'étude sur l'Etat de l'Environnement Marin et côtier national »
- Accompagnement à la mise en place d'un portail SIG du littoral national pérenne
- Promotion du suivi des indicateurs (Trait de Côte, climat de houle, petits fonds et topographie, étendue des habitats naturels, …) via le remote sensing et la science participative
  - ateliers techniques,
  - visites de terrain,
  - création et soutien logistique d'un réseau africain des communes et universitaires développant la science participative sur le littoral
- Promotion et soutien au développement d'une filière de formation aux métiers du SIG et à la mesures de terrain (sur terre/en mer)
  - promotion de partenariats universitaires Nord Sud
  - support logistique aux partenariats universitaires Nord Sud (per diem déplacement professeur, …)
  - financement de voyages d'étude

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, CSE - ORLOA, AceCOR, WACA
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, Universitaires, ministères, gestionnaires d'AMP/parc

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Sur toute la durée du plan, dès le démarrage.

ACTION 3.1 : : MISE EN ŒUVRE D'UN CADRE/INSTITUTION DE COGESTION DE TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Locale, nationale, régionale, internationale	UEMOA, états membres, convention d'Abidjan	Acteurs institutionnels, entités locales (ville, secteur côtier), ONG, associations, universités, entités privées (communication).	Années 2 à 4

JUSTIFICATION

La planification régionale est un processus qui consiste à assurer :

- Un développement équilibré par l'harmonisation des politiques et stratégies nationales et transfrontalières ;
- La mise en cohérence des plans d'investissements multisectoriels tout en étant le garant de l'articulation entre la planification locale, nationale et transfrontalière ;
- L'allocation optimale des investissements pour une gestion côtière durable.

Un des principes fondamentaux de la gestion intégrée du littoral réside dans la cohérence entre les initiatives publiques et privées aux niveaux régional, national et local mais également transfrontalier.

Les défis et enjeux transfrontaliers doivent être appréhendés de manière harmonisée. A ce titre la mise en place d'un PARSI à échelle régionale permet de prendre en compte cette dimension transfrontalière qu'une analyse à l'échelle nationale n'aurait pas permis de manière exhaustive.
La mise en œuvre du PARSI permet à chacun des membres de s'inscrire dans une démarche régionale commune et harmonisée en termes d'objectifs et permet une meilleure appropriation des sujets.

L'amélioration de la gestion des zones transfrontalière nécessite de rassembler les parties prenantes autour d'une même table mais également de partager des informations et diffuser la connaissance sur ces aspects transfrontaliers. Les enjeux transfrontaliers ne sont pas toujours pris en compte au niveau d'un état, car non identifiés ou sous-estimés.

A ce titre, il est essentiel de pouvoir apporter un support au niveau régional afin d'améliorer la gestion transfrontalière. Ce support passe dans un premier temps par un partage des connaissances afin d'informer les différentes parties prenantes sur les différents aspects de la gestion transfrontalière. Ces connaissances peuvent être de plusieurs ordres :

- Techniques ;
- Organisationnelles ;
- Opérationnelles ;
- Institutionnelles / gouvernance.

L'accompagnement à la coopération transfrontalière ne se limitant pas au partage des connaissances, il est important de poursuivre la démarche d'accompagnement permettant aux états de coopérer dans un cadre clair et solide. La coopération transfrontalière étant par nature « au-dessus » des états, le cadre institutionnel et de gestion doit être clairement défini.

Une gouvernance supra-étatique doit être créée avec le soutient d'organismes sachants régionaux tels que l'UEMOA. Ce dernier sera en mesure d'apporter un soutien dans la démarche de mise en œuvre d'un cadre de cogestion de territoires transfrontaliers.

Chaque sujet transfrontalier étant particulier (combinaison enjeu/pays), un cadre de cogestion spécifique et dédié devra être mis en œuvre pour chacun des sujets.

OBJECTIFS

- Rassembler les parties prenantes pour aborder les enjeux transfrontaliers
- Informer les parties prenantes sur les enjeux transfrontaliers
- Partager les connaissances pour mieux faire face aux défis
- Uniformiser le cadre de gestion des territoires transfrontaliers

MISE EN ŒUVRE

- Identification des parties prenantes pour chacun des pays membres
  - Entités institutionnelles
  - Niveau local, national
  - Entités privé, ONG, associations, universités
- Collecte des données et bilan des enjeux transfrontaliers
  - Identification des aléas, risques et vulnérabilités potentiels pour chacun des enjeux identifiés
  - Classification par thèmes
- Rencontre des parties prenantes et partage de l'information
  - Rencontres régionales générales et biparties
  - Ateliers thématiques,
    - Défis et enjeux
    - Aléas, vulnérabilité
    - Risques
    - Bonnes pratiques / retours d'expérience
  - Partage des informations
- Création d'un cadre de cogestion des territoires transfrontaliers
  - Cadrage des différents aspects :
    - Réglementaire
    - Organisationnel
    - Décisionnel
    - …
- Engagement d'actions concrètes sur la base du cadre défini
    - Processus transfrontalier de planification spatiale marine
    - Mise en place d'aire marine transfrontalières
    - Mise en place de textes (décrets) visant à uniformiser certaines pratiques sur les zones transfrontalières (i.e : Pêche INN)
- Communication sur les enjeux transfrontalier

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, états membres, convention d'Abidjan
- Contributeurs-Bénéficiaires : Acteurs institutionnels, entités locales (ville, secteur côtier), ONG, associations, universités, entités privées (communication).

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Constitution de l'organe central de pilotage pour le renforcement de la coopération transfrontalière
- Programmation d'un atelier annuel régional sur les enjeux transfrontaliers
  - Echanges et partages
  - Constitution de la base de thématiques
- Programmation d'atelier thématiques
  - Identification des parties prenantes concernées
  - Réalisation de l'atelier
- Cadre de cogestion des territoires transfrontalier
  - Définition des principes de cogestion
  - Identification des principaux axes et thématiques de mise en œuvre et application
  - Décrets et textes correspondants aux défis identifiés (voir Axe stratégique #1)
  - Support et accompagnement sur les phases initiales et les premiers échanges autour de ce cadre de cogestion
- Campagne de communication autour de chacune des thématiques

ACTION 3.2 : PRIORISATION DE LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES TRANSFRONTALIERS

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Locale, nationale, régionale, internationale	UEMOA, états membres, UICN, convention d'Abidjan	Acteurs institutionnels nationaux et locaux	A partir de l'année 2

JUSTIFICATION

La planification régionale est un processus qui consiste à assurer :

- Un développement équilibré par l'harmonisation des politiques et stratégies nationales et transfrontalières ;
- La mise en cohérence des plans d'investissements multisectoriels tout en étant le garant de l'articulation entre la planification locale, nationale et transfrontalière ;
- L'allocation optimale des investissements pour une gestion côtière durable.

Un des principes fondamentaux de la gestion intégrée du littoral réside dans la cohérence entre les initiatives publiques et privées aux niveaux régional, national et local mais également transfrontalier.

Les défis et enjeux transfrontaliers doivent être appréhendés de manière harmonisée. A ce titre la mise en place d'un PARSI à échelle régionale permet de prendre en compte cette dimension transfrontalière qu'une analyse à l'échelle nationale n'aurait pas permis de manière exhaustive.
La mise en œuvre du PARSI permet à chacun des membres de s'inscrire dans une démarche régionale commune et harmonisée en termes d'objectifs et permet une meilleure appropriation des sujets.

L'accompagnement à la coopération transfrontalière ne se limitant pas au partage des connaissances, il est important de poursuivre la démarche d'accompagnement permettant aux états de coopérer dans un cadre clair et solide. La coopération transfrontalière étant par nature « au-dessus » des états, le cadre institutionnel et de gestion doit être clairement défini.

Une gouvernance supra-étatique doit être créée avec le soutient d'organismes sachants régionaux tels que l'UEMOA. Ce dernier sera en mesure d'apporter un soutien dans la démarche de mise en œuvre d'un cadre de cogestion de territoires transfrontaliers.

Chaque sujet transfrontalier étant particulier (combinaison enjeu/pays), un cadre de cogestion spécifique et dédié devra être mis en œuvre pour chacun des sujets.

OBJECTIFS

A l'instar des recommandations faites à l'issue du Congrès mondial de la nature de l'UICN tenu à Marseille, France, en 2021, les objectifs sont de :

- **Evaluer en concertation** les activités de conservation des écosystèmes transfrontaliers et les moyens de rationaliser l'utilisation des ressources (eau, sable,…) en contribuant au développement durable ;
- Promouvoir des **politiques de gestion des ressources transfrontalières en privilégiant une approche fondée sur les écosystèmes** visant à utiliser les eaux transfrontalières de manière équitable, raisonnable et optimale, dans le respect des principes de « partage des avantages » et de « suppression des dommages dans le cadre de la responsabilité commune » ;
- **Co-Elaborer des stratégies** visant à renforcer les capacités de la société civile et des gouvernements en gestion des écosystèmes aquatiques afin de favoriser l'autonomisation et le développement de communautés résilientes, dans un contexte marqué par le changement et la variabilité climatiques ;

- **Etablir et/ou favoriser des programmes communs intégrant des actions pour la consolidation des connaissances et la conservation de ces écosystèmes et pour le renforcement des communautés** ; et de favoriser par ailleurs la création d'une plateforme interinstitutionnelle et transfrontalière visant à assurer la surveillance socio-environnementale du bassin à l'aide d'indicateurs normalisés et de rapports fiables et réguliers sur l'état de l'intégrité des écosystèmes ;
- Faire de l'augmentation du nombre d'aires protégées une priorité au sein de différentes institutions juridiques, en s'appuyant sur la participation des jeunes et des femmes, considérés comme élément fondamental de la mise en œuvre des mesures prévues et comme piliers de la culture des populations littorales.

MISE EN ŒUVRE

- Recensement des écosystèmes / zone transfrontalière
- Etudes de Plan d'Action / zone transfrontalière
  - Terrain, comité local, processus participatif
  - Convergence vers un plan validé par les 2 états transfrontaliers
- Promotion des AMP
  - Ateliers thématiques,
  - Visites de sites pilotes

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, états membres, UICN, convention d'Abidjan
- Contributeurs-Bénéficiaires : Acteurs institutionnels nationaux et locaux

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

Une fois le processus de mise en place de la cellule transfrontalière

ACTION 4.1 : PROMOTION D'UN SECTEUR DE LA PECHE ET L'AQUACULTURE RESILIENT ET DURABLE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, Régionale	UEMOA, WACA, RAMPAO, UICN, PRCM, AceCOR	Secteurs de la pêche nationaux, ONG, ministères, communautés littorales, cabinets d'études, secteur privé	Dès l'année 2 et selon actualisation des pratiques

JUSTIFICATION

Nombres d'états membres font face à une réduction des ressources halieutiques marines et continentales, due à la surexploitation et aux effets du changement climatique. Une adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture, cruciale pour le développement économique et social de la population littorale, doit s'opérer dès aujourd'hui pour les états qui n'ont pas déjà identifié cette nécessité ni élaboré un Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique du Secteur Pêche et aquaculture.

OBJECTIFS

Un Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique du Secteur Pêche et Aquaculture, soutenu par une Stratégie Nationale de Développement Durable permet de pérenniser les activités de pêche et assurer de manière efficace le rôle de levier du développement économique et social que le secteur garantit. Ce plan, conçu au moyen d'une méthode consultative et participative facilitera son appropriation par les acteurs du secteur et leur engagement dans sa mise en œuvre.

La promotion par des ateliers et des formations d'experts locaux aux nouvelles techniques et marchés innovants renforce la capacité du secteur à s'adapter.

MISE EN ŒUVRE

- Atelier régional thématique sur la vulnérabilité des acteurs du secteur de la pêche face au changement climatique (3 jours)
- Rédaction de document de TdR et d'AO types promouvant le recrutement de binôme d'experts nationaux/internationaux pour l'étude du « *Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique du Secteur Pêche et aquaculture* » à l'adresse des Etats membres ne possédant pas le document
- Promotion (ateliers/formation d'expert locaux) d'activités innovantes :
  - Pêche continentale
  - Cogestion des pêcheries et des AMP
  - Modernisation des méthode de transformation des produits halieutiques
  - Aquaculture durable (mettre les moyens et former en nombre suffisant des experts)
- Rédaction des TdR , AO et recrutement d'un binôme d'experts nationaux/internationaux pour l'étude des « *Pistes de création et de diversification des activités génératrices de revenus pour les communautés de pêcheurs* » à l'échelle de la région

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, WACA, RAMPAO, UICN, PRCM, AceCOR

- Contributeurs-Bénéficiaires : Secteurs de la pêche nationaux, ONG, ministères, communautés littorales, cabinets d'études, acteurs privés

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Atelier régional thématique sur la vulnérabilité des acteurs du secteur de la pêche face au changement climatique :
  - dès la seconde année
  - mise à jour en fonction de l'état de l'art

- Etude des « *Pistes de création et de diversification des activités génératrices de revenus pour les communautés de pêcheurs* » à l'échelle de la région
  - dès la seconde année

- Mise à jour en fonction de l'état de Campagne de « *Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique du Secteur Pêche et aquaculture* » au niveau des Etats membres ne possédant pas ce document ou souhaitant son actualisation :
  - les années 2 à 4

- Programme d'ateliers et de formation d'expert aux activités innovantes
  - Sur la durée du plan
  - mise à jour en fonction de l'état de l'art

ACTION 4.2 : PROMOTION D'UN TOURISME DURABLE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, Régionale	UEMOA, WACA, PRMC, Convention d'Abidjan, OMT	Secteurs du tourisme nationaux, ministères, ONG, communautés littorales, secteur privé	Dès l'année 2 et selon actualisation des pratiques

JUSTIFICATION

L'Afrique de l'Ouest et sa zone côtière abrite des destinations touristiques mondialement reconnues et le tourisme représente d'ores et déjà une source de revenus pour la population littorale. Cependant le potentiel du secteur n'est encore véritablement exploité. Bien géré, le tourisme peut accélérer le redressement et la croissance socio-économiques, et stimuler la création de richesses et le développement inclusif, tout en respectant l'environnement et en intégrant les contraintes que posent le changement climatique et l'accès aux ressources.

OBJECTIFS

L'UEMOA et la Task Force supportent les efforts des états membres à relever les défis actuels du tourisme, notamment la nécessité de former davantage de travailleurs, de créer davantage d'emplois décents et d'accroître les investissements touristiques mieux ciblés, tout en veillant à ne pas accroitre la pollution et en intégrant les contraintes posées par le changement climatique, cela en promouvant et s'appuyant sur les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme et notamment leur branche Afrique (OMT - https://www.unwto.org/fr).

Des études à l'échelle des états membres sont menées pour identifier et évaluer les zones potentielles de développement touristique.

Des plans directeurs nationaux et régionaux de développement du tourisme durable permettent de développer le secteur et garantir un développement économique et social dans le respect de l'environnement. Ces plans, conçus au moyen d'une méthode consultative et participative faciliteront leurs appropriations par les acteurs du secteur et leur engagement dans leurs mises en œuvre.

La promotion par des ateliers et des formations d'experts locaux aux nouvelles techniques et marchés innovants, tels que le développement du tourisme communautaire, du tourisme rural et de l'écotourisme, Stimulation et promotion des partenariats public-privé, l'établissement de systèmes de classification des hôtels ou encore les technologies de l'information dans le domaine du tourisme, renforce la capacité du secteur à s'adapter.

La plateforme régionale fait la promotion de **l'Initiative mondiale sur les plastiques touristiques** et des outils de la plateforme de l'OMT : https://www.oneplanetnetwork.org/programmes/sustainable-tourism/global-tourism-plastics-initiative/tools-and-resources

MISE EN ŒUVRE

- Atelier régional thématique sur la vulnérabilité des acteurs du secteur du tourisme face au changement climatique en partenariat avec l'OMT (3 jours)
- Rédaction de documents de TdR et d'AO types promouvant le recrutement de binôme d'experts nationaux/internationaux pour l'étude « *identification et évaluation des zones potentielles de développement touristique*» à l'adresse des Etats membres ne possédant pas ce document

- Rédaction de documents de TdR et d'AO types promouvant le recrutement de binôme d'experts nationaux/internationaux pour l'étude du « *Plan directeur national de développement du tourisme durable* » à l'adresse des Etats membres ne possédant pas le document
- Promotion (ateliers/formation d'expert locaux) d'activités innovantes

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, WACA, OMT, Convention d'Abidjan, PRCM
- Contributeurs-Bénéficiaires : Secteurs du tourisme nationaux, ministères, ONG, communautés littorales, acteurs privés

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Atelier régional thématique sur la vulnérabilité des acteurs du secteur du tourisme face au changement climatique :
  - dès la seconde année
  - mise à jour en fonctions de l'état de l'art
- Etude des « *identification et évaluation des zones potentielles de développement touristique*» à l'échelle à l'échelle des Etats membres ne possédant pas le document
  - dès la seconde année
  - mise à jour en fonction de l'état de l'art
- Campagne de « *Plan directeur national de développement du tourisme durable*» au niveau des Etats membres ne possédant pas ce document ou souhaitant son actualisation :
  - Années 2 à 5
- Programme d'ateliers et de formation d'expert aux activités innovantes
  - sur la durée du plan
  - mise à jour en fonction de l'état de l'art

ACTION 4.3 : PROMOTION DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE EN ZONE COTIERE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, Régionale	UEMOA, CEDEAO	Secteurs de l'agriculture nationaux, ministères, ONG, communautés littorales, secteur privé	Dès l'année 2 et selon actualisation des pratiques

JUSTIFICATION

L'Afrique de l'Ouest et sa zone côtière font face entre autre, à une diminution des rendements, des sols affaiblis, la salinisation des nappes phréatiques sous l'effet du changement climatique. Le coût trop élevé des engrais chimiques et le respect de l'environnement sont des arguments forts pour le développement d'une agroécologie et d'une diversification des cultures. Des expérimentations pour le développement de techniques agroécologiques résilientes en Afrique de l'Ouest sont menées au travers de projets tels que le projet Marigo, en Côte d'Ivoire, coordonné par le Cirad et financé par l'Union européenne, ou le projet CALAO piloté et coordonné par AVSF.

OBJECTIFS

Capitaliser les expériences récentes et actuelles et promouvoir leur réplicabilité sont nécessaires au renforcement des capacités de acteurs de l'agriculture et favorisent la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables.

L'UEMOA, la Task Force et la CEDEAO (maitre d'ouvrage du projet CALAO) supportent les efforts des états membres à relever les défis actuels de l'agriculture, notamment la nécessité de former davantage de travailleurs agricoles aux techniques de l'agroécologie, de créer davantage d'emplois décents et d'accroître les investissements mieux ciblés, tout en veillant à ne pas accroitre la pollution et en intégrant les contraintes posées par le changement climatique, cela en promouvant les expériences récentes et en supportant leur réplicabilité.

La promotion par des ateliers de terrain sur des sites pilotes et des formations d'experts locaux aux nouvelles techniques écologiques et aux cultures innovantes renforce la capacité du secteur à s'adapter.

MISE EN ŒUVRE

- Atelier régional thématique sur la vulnérabilité des acteurs du secteur de l'agriculture face au changement climatique en partenariat avec la CEDEAO (3 jours)
- Promotion (ateliers de terrain/formation d'expert locaux) aux pratiques écologiques innovantes
- Aide à la recherche de financement pour la transition d'exploitation vers l'agroécologie et la diversification de culture

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, WACA, CEDEAO
- Contributeurs-Bénéficiaires : Secteurs de l'agriculture nationaux, ministères, ONG, communautés littorales, secteur privé

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Atelier régional thématique sur la vulnérabilité des acteurs du secteur de l'agriculture face au changement climatique :
  - dès la seconde année
  - mise à jour en fonctions de l'état de l'art

- Programme d'ateliers et de formation d'expert aux pratiques écologiques innovantes

- dès la seconde année, sur la durée du plan
- mise à jour en fonction de l'état de l'art et des sites pilotes

- Aide à la recherche de financement pour la transition d'exploitation vers l'agroécologie et la diversification de culture
  - dès la seconde année, sur la durée du plan

ACTION 4.4 : PROMOTION DES OUTILS LIMITANT LE DECHET PLASTIQUE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, Régionale	UEMOA, Global Partnership on Plastic Pollution and Marine Litter, WACA	Etats membres, ministères, ONG, communautés littorales, secteur privé	Dès l'année 2 et selon actualisation des pratiques

JUSTIFICATION

Comme relevé par le programme WACA[28] , les plastiques se dégradent extrêmement lentement : leur fabrication est simple et peu coûteuse, mais les déchets plastiques sont devenus une menace omniprésente pour la santé publique, les moyens de subsistance, le tourisme et l'environnement de la zone côtière.

OBJECTIFS

Capitaliser les expériences et promouvoir la plateforme numérique du Partenariat mondial sur la pollution plastique et les déchets marins sont nécessaires au renforcement des capacités de états à lutter contre la pollution du territoire.

Un lien depuis la plateforme du PARSI vers la plateforme du Global Partnership on Plastic Pollution and Marine Litter https://digital.gpmarinelitter.org/ donne accès à la connaissances et au réseau d'experts notamment. L'UEMOA organise des ateliers de renforcement de capacités des acteurs en partenariat avec Global Partnership on Plastic Pollution and Marine Litter et prépare l'élaboration d'un cadre régional pour la lutte contre la pollution plastique et la transition vers une économie circulaire du plastique dans la Région (en lien avec le traité mondial) co-porté par l'UEMOA et la CEDEAO à travers des ateliers thématiques et de concertations avec les pays, partenaires régionaux, partenaires techniques et financiers.



[28] https://www.wacaprogram.org/fr/article/resoudre-la-crise-du-plastique-mobiliser-la-connaissance-les-politiques-publiques-et

MISE EN ŒUVRE

- Atelier régional thématique sur la limitation de la pollution plastique dans la zone côtière d'Afrique de l'Ouest dans un contexte de développement économique, avec le Global Partnership on Plastic Pollution and Marine Litter (3 jours)
- Promotion (ateliers de terrain/formation d'expert locaux) aux pratiques innovantes
- Promotion (ateliers thématiques et de concertations avec les pays, partenaires régionaux, partenaires techniques et financiers) pour la transition d'une activité utilisatrice ou génératrice de déchet plastique et son financement

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, Global Partnership on Plastic Pollution and Marine Litter, WACA
- Contributeurs-Bénéficiaires : Acteurs économiques et communautés de la zone côtière, ministères, ONG, communautés littorales

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Atelier régional thématique sur la limitation de la pollution plastique dans la zone côtière d'Afrique de l'Ouest
  - dès la seconde année
  - mise à jour en fonctions de l'état de l'art

- Programme d'ateliers et de formation d'expert aux pratiques innovantes
  - sur la durée du plan, dès la seconde année
  - mise à jour en fonction de l'état de l'art et des sites pilotes

- Programme d'ateliers et de concertation pour la transition d'une activité utilisatrice ou génératrice de déchet plastique et son financement
  - sur la durée du plan

ACTION 4.5 : SOUTIEN A LA SECURISATION DE L'ACCES AU FONCIER ET AUX RESSOURCES NATURELLES

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Nationale, Régionale	UEMOA, UICN, Convention d'Abidjan	Etats membres, ministères, ONG, communautés littorales	Dès la seconde année du plan

JUSTIFICATION

Comme relevé par l'UICN et la Banque Mondiale (entre autres choses), l'absence ou la médiocrité des relevés cadastraux font que :

- les autorités (locales) ne parviennent pas, à travers l'impôt foncier, à récupérer une partie de ces gains pour financer des services et des infrastructures ;
- la population et les autorités sont dans l'incapacité d'identifier et faire connaître les limites d'un terrain public, de contrôler les empiètements et d'intervenir rapidement ou d'utiliser des propriétés foncières de manière transparente engendrant corruption, pertes considérables, et incapacité à recomposer la territoire et envisager des mesures d'atténuation du changement climatique.

Le foncier de la zone côtière présentant un intérêt particulier (zones humides, forêts, parcs, réserves routières ou écoles par exemple) doit rester dans le giron de l'État, qui doit se constituer de la réserve foncière et acquérir des terres pour construire des infrastructures et des espaces publics, et envisager les relocalisations à venir.

OBJECTIFS

Promouvoir les **recommandations de l'UICN WCC-2020-Res-030-FR « *Renforcer la résilience des zones côtières face au changement climatique, à la crise de la biodiversité et au développement côtier rapide* »** et notamment celles adressées aux politiques foncières et outils juridiques pour la conservation du littoral, consistant notamment à :

- Elaborer un cadastre ou outil foncier équivalent qui fournit une information précise, référencée et cartographiée de la propriété foncière, de l'occupation et de l'usage de l'espace littoral et qui permette d'établir une fiscalité foncière utile à la conservation ;
- Donner un statut de protection pérenne à la propriété foncière publique sur les espaces littoraux sensibles et remarquables sur le plan écologique, notamment par affectation de terrains de l'Etat au profit d'organismes spécialement chargés de la conservation du littoral ;
- Promouvoir et faciliter les procédures d'indemnisation ou de transfert de droits existants sur le domaine public maritime pour revenir à un objectif de conservation de l'espace occupé ;
- Participer à la densification des réseaux d'AMP dans les zones côtières marquées par une évolution rapide, afin de maintenir des zones vertes et de renforcer la résilience à long terme des écosystèmes côtiers

MISE EN ŒUVRE

- Atelier régional thématique sur politiques foncières et outils juridiques pour la conservation du littoral (2 jours)
- Promotion (ateliers de terrain/formation d'expert locaux) à l'élaboration d'un cadastre
- Promotion aux techniques et outils de co-construction pour l'élaboration de stratégies territoriales intégrant de la recomposition du territoire

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, UICN
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, Administrateurs de territoires littoraux (ministère, préfecture, commune, AMP…), ONG, communautés littorales

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Atelier régional thématique :
  - dès la seconde année
  - mise à jour en fonctions de l'état de l'art
- Programme d'ateliers et de formation d'expert au cadastrage
  - sur la durée du plan
  - mise à jour en fonction de l'état de l'art et des sites pilotes
- Promotion aux techniques et outils de co-construction pour l'élaboration de stratégies sur la durée du plan
  - sur la durée du plan

ACTION 4.6 : PLAN DE GESTION DES SEDIMENTS A L'ECHELLE REGIONALE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Régionale	UEMOA, CSE, PRCM, WACA	Etats membres, cabinets d'études, ministères	Dès l'année 3, une fois l'A2.7 validée - puis actualisation selon des pratiques

JUSTIFICATION

L'érosion côtière peut être définie comme la résultante d'un bilan sédimentaire déficitaire le long du littoral en recul. Les actualisations de la SDLAO identifient les linéaires de cote sableuse en érosion (notamment en aval transit des infrastructures portuaires), et en accrétion (notamment en amont transit de ces mêmes infrastructures). L'importance d'autres facteurs (impact des barrages, impact des extractions -illégales- de granulats marins) dans l'érosion observée sont en cours d'évaluation.

Parallèlement, des projets d'aménagement côtier envisagent et mettent d'ores et déjà en œuvre des opérations de rechargements - contenus par des ouvrages de maintien (Togo, Sénégal) ou par apport massif (Bénin)- empruntant le sable au large des côtes.

La gestion des sédiments non encadrée pouvant potentiellement impacter des zones adjacentes aux rechargements ou aux zones d'emprunt, par-delà les frontières, un plan de gestion des sédiments est recommandé à l'échelle régionale.

OBJECTIFS

Sur la base des résultat de l'action A2. 7, une étude de gestion des volumes en jeu à l'échelle régionale (gisements de sédiment / volumes érodés) permet de coordonner les actions programmées, cela au moyen de matériel mutualisé, à l'instar du projet Trans Sand.

MISE EN ŒUVRE

- Rédaction des TdR , AO et recrutement d'experts pour l'étude du « *Plan de gestion des sédiments à l'échelle régionale*»
- Atelier régional de restitution

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, CSE, PRCM, WACA
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, cabinets d'études, ministères

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Etude du Plan de gestion des sédiments à l'échelle régionale
  - réalisation à la suite de l'A2.7
  - mise à jour en fonction des besoins exprimés par le terrain
- Atelier régional de restitution :
  - une fois l'étude validée
  - mise à jour en fonction de l'état de l'art

ACTION 4.7 : ETAT DES LIEUX ET PROMOTION DES SOLUTIONS INNOVANTES EN TERMES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE A L'EROSION ET A LA SUBMERSION MARINE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Régionale, nationale, locale	UEMOA, CSE, UICN, PRCM, AceCOR	Etats membres, institutions régionales, ONG, secteur privé	Dès la seconde année, actualisation annuelle

JUSTIFICATION

Les mesures de gestion appliquées jusqu'ici en Afrique de l'Ouest sont majoritairement des mesures dites « d'ingénierie lourde » (encore appelées solutions dures), consistant à ériger des structures stabilisant artificiellement le trait de côte, remblayer des marais, ou des bras lagunaires morts.

Des mesures d'ingénierie moins intrusives pour l'environnement sont possibles pour lutter contre l'érosion côtière, les inondations ou l'eutrophisation en Afrique de l'Ouest. Elles reposent principalement sur la restauration des structures côtières naturelles, permettant de dissiper l'énergie des vagues et offrant une barrière naturelle contre les inondations : rechargement des plages, reconstitution des dunes, restauration des zones humides (mangroves, marais salants), rétablissement du transit littoral. Hormis les chantiers de reboisement de mangroves, qui sont nombreux en Afrique de l'Ouest, ces solutions restent peu développées dans la région.

Les bénéfices de ces solutions en termes de réduction de l'aléa notamment ne sont pas immédiats, ce qui dans des contextes d'urgence des hots spots, amène souvent les gestionnaires à écarter ces solutions au profit de solutions dures à la réponse immédiate.

OBJECTIFS

Conformément à la vision du littoral souhaité pour demain, le PARSI promeut les solutions innovantes et les techniques de protection travaillant avec la nature (incluant le rétablissement du transit littoral par by pass, rechargement, mais aussi le repli stratégique) au travers de :

- Etat des lieux des solutions innovantes à l'échelle internationale et régionale et veille sur la durée du plan
- Publication de fiches de suivi de sites pilote (couvrant un éventail large de typologies de solution)
- Visites de terrain
- Ateliers de formation d'experts nationaux et gestionnaires locaux de parcs, AMP (techniques, planification dynamique, modalités de financement, technique de suivi, …)

MISE EN ŒUVRE

- Rédaction des TdR, Appel d'Offre AO, et recrutement d'un consultant pour l'étude « *Etat des lieux des solutions innovantes en termes de réduction de la vulnérabilité à l'érosion et à la submersion marine à l'échelle internationale et régionale* »
- Atelier régional de restitution
- Mise en place d'un comité scientifique pour le choix, le suivi des sites pilotes et la veille des solutions innovantes
- Publication de fiche de suivi
- Organisation de visites de terrain
- Ateliers de formation d'experts nationaux et gestionnaires locaux de parcs, AMP

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, CSE,UICN, PRCM, AceCOR
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, institutions régionales, ONG, secteur privé

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Etude « Etat des lieux des solutions innovantes »
  - réalisation dès la seconde année du PARSI
  - mise à jour par la veille du comité scientifique
- Atelier régional de restitution
  - une fois l'étude validée
  - mise à jour en fonction de la veille
- Mise en place d'un comité scientifique
  - Dès la seconde année du plan
- Choix des sites pilotes
  - Dès les années 2-3 incrémenté sur la durée du plan
- Publication de fiche de suivi
  - A partir de l'année 3
  - Actualisée annuelle
- Organisation de visites de terrain
  - A partir de l'année 3
  - Fréquence annuelle
- Ateliers de formation d'experts nationaux et gestionnaires locaux de parcs, AMP
  - A partir de l'année 3
  - Fréquence : tous les 2 ans

ACTION 4.8 : NORMALISATION DES SOLUTIONS INNOVANTES (REGLEMENTATION, DECRETS)

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Régionale	UEMOA, UICN, PRCM, Convention d'Abidjan	Etats membres, Institutions régionales, AMP, communautés littorales, ONG, secteur privé, cabinet d'étude	Dès la 3ieme année, puis fonction de l'état de l'art

JUSTIFICATION

Les solutions innovantes et en particulier les solutions fondées sur la nature (SFN) souffrent de plusieurs « maux » qui nuisent à leur mise en œuvre de manière opérationnelle.

Ces solutions sont pour la plupart récentes et ne disposent pas du caractère éprouvé que peuvent avoir les solutions plus classiques et donc utilisées depuis de nombreuses années.
Les solutions pour lesquelles un retour d'expérience est disponible permet une meilleure maitrise des différents aspects de la solution (technique, opérationnelle, efficacité, rentabilité, acceptabilité sociale etc…).

Les solutions innovantes et celles fondées sur la nature répondent à des enjeux nouveaux (protection de l'environnement, transition énergétique) qui ne sont pas tous normés. L'appréciation de ces solutions et le bien-fondé de leur efficacité va alors au-delà des « metrics » couramment utilisés. Il est par exemple peu aisé de valoriser certaines externalités environnementales et de les prendre en compte dans les critères de décision de mise en œuvre d'une solution. Les solutions fondées sur la nature et certaines solutions innovantes vont généralement au-delà des contraintes réglementaires imposées (normes, standards internationaux etc…).

Ainsi, ces solutions innovantes et notamment celles fondées sur la nature doivent être le moteur de transformation des différentes lois et réglementations en vigueur. C'est par ce process vertueux que ces solutions seront dans un premier temps adoptées du fait de leurs bienfaits intrinsèques et dans un second temps utilisées dans le cadre de l'application des normes en vigueur.

OBJECTIFS

- Normaliser les solutions innovantes éprouvées et offrant une réponse aux enjeux de gestion du littoral
- Faire appliquer les normes
- Diffuser, communiquer sur la nouvelle réglementation et les solutions y répondant

MISE EN ŒUVRE

- Analyse/benchmark de l'état de normalisation des solutions promues en Action 4.7. au niveau international
- Identification des démarches expérimentales facilitant la recomposition spatiale
- Caractérisation de ces démarches (techniques, technologiques, bénéfices, opération, mise en œuvre, résultats, bénéfices, etc.)
- Analyse des écarts avec les solutions actuelles et de la valeur ajoutée des solutions innovantes pour la gestion du littoral
- Identification des particularités (résultats, bénéfices, avantage) pouvant faire l'objet d'un décret ou d'une réglementation particulière
- Normalisation de la ou des particularités au travers de réglementations ou de décrets

- Diffusion et communication des normes et décrets
- Communication des solutions innovantes

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, UICN, PRCM, Convention d'Abidjan
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, Institutions régionales, AMP, communautés littorales, ONG, secteur privé, cabinet d'étude

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- 1 réunion semestrielle entre l'équipe de mise en œuvre des expérimentations et un organe régional en charge de la création / rédaction des décrets

  Identification des particularités
- 1 groupe de travail pour la normalisation et la rédaction des réglementations et/ou décrets
- 1 campagne de communication annuelle sur :
  - Les règlementations et décrets publiés
  - Les solutions innovantes associées

ACTION 4.9 : GESTION DE LA POLLUTION PAR LES EFFLUENTS (hors pollution plastique)

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Régionale	UEMOA, UICN, PRCM, Convention d'Abidjan, PAMPAO	Etats membres, Institutions régionales, AMP, communautés littorales, ONG, secteur privé, cabinet d'étude	Dès la 3ieme année, puis fonction de l'état de l'art

JUSTIFICATION

La zone littorale concentre une forte densité de population et des activités anthropiques (industrie, extraction minière, agriculture) sources de rejets d'effluents non traités dans l'environnement (lagunes côtières, estuaires, océan) : citons les égouts/les eaux usées, les eaux de ruissellement chargées d'engrais, eaux usées des sites industriels ou d'exploitation minière (par ex. les usines de phosphates).

Les pollutions causées affectent directement la santé des populations, celle des écosystèmes et de la ressource de la zone côtière (ressource halieutique, nappes phréatiques, qualité des terres arables…).

Adresser cette problématique est urgent d'un point de vue écologique, sanitaire et économique, cela à l'échelle du bassin versant et, comme la contamination des milieux aquatiques peut traverser les frontières, par une approche transfrontalière.

OBJECTIFS

- Diffuser les bonnes pratiques
- Edicter puis communiquer sur les concentrations-seuils à respecter pour les rejets (réseaux urbains, industries, extraction minière) en mer, cours d'eau ou en lagune, à considérer dans les Etudes d'Impact Environnemental et Social, et les Autorisations Environnementales ;
- Promouvoir le suivi de la qualité des effluents rejetés en mer ou en lagune par les exploitants ;
- Promotion de solution de réduction des pollutions (décantation, traitement, recyclage…) ;
- Promotion d'une approche à l'échelle du bassin versant "Ridge to reef" et transfrontalière ;
- Promotion de la taxe pollueur/utilisateur-payeur pour le financement de solution de réduction des pollutions , la consécration d'une part des bénéfices à la régénérescence du milieu naturel après exploitation ;
- Approche participative des projets de développement, réalisation de manière concertée depuis leurs conceptions jusqu'à leur mise en œuvre, avec les populations riveraines pour créer une dynamique locale durable en vue d'impulser un réel développement durable des localités.

MISE EN ŒUVRE

- Analyse/benchmark des bonnes pratiques de réduction des pollutions dues aux rejets d'effluents (urbains, industriels, extractions minières);
- Normalisation des concentrations seuils à respecter à l'échelle régionale ;
- Diffusion et communication des normes et décrets ;
- Communication des solutions innovantes : technique et financière.

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, UICN, PRCM, RAMPAO, Convention d'Abidjan
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, Institutions régionales, AMP, communautés littorales, ONG, secteur privé, cabinet d'étude

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Promotion d'un réseau de suivi des effluents à travers des ateliers régionaux dès la 2ième année du PARSI , à l'échelle des bassins versant;
- Promotion d'un suivi de la qualité d'eau dans la zone transfrontalière et d'une approche transfrontalière de réduction des pollutions ;
- Etude de qualification des concentrations-seuils à respecter à l'échelle régionale dès la 3ième année du PARSI ;
- Ateliers de communication et diffusion des concentration seuils et des concentrations mesurées dans le cadre du réseau de suivi dès la 4ieme année du parsi;
- Ateliers et visites de site illustrant les solutions innovantes de réduction des pollutions : technique et financière.

ACTION 4.10 : RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE LOCALE DANS LES ETUDES DE RESILIENCE

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Régionale, nationale, locale	UEMOA, AceCOR, PRCM	Etats membres, universitaires, ministères, cabinets d'études	Dès le début du plan, effort continu

JUSTIFICATION

De même pour que pour la collecte des données et la cartographie des aléas, enjeux et vulnérabilités, les études de résilience (proposition et design de solutions d'aménagement, recomposition du territoire, …) et l'assistance technique sont aujourd'hui encore très largement confiées à des bureaux d'étude internationaux, adjudicataires d'études pour le compte de ministères ou d'institutions publiques, financées par des bailleurs de fonds.

Cette pratique contribue à désengager les experts nationaux de l'aménagement de leurs propres littoraux, voire les freine à partager leurs données et expertise, et cela perdurera tant que les bureaux d'études locaux, par manque de référence en comparaison des bureaux internationaux, ne s'imposeront pas sur le marché.

Une garantie de l'appropriation en local des défis de la gestion intégrée du littoral d'Afrique de l'Ouest, est la montée en puissance des experts nationaux dans la production de connaissance et la réalisation des projets relatifs à l'aménagement et le développement de la zone côtière, afin qu'à moyen terme, les appels d'offres de ces projets n'aient plus à préciser l'origine « internationale» des bureaux d'études attendus car les BE nationaux auront aussi cette capacité et légitimité.

OBJECTIFS

Le PARSI soutient le renforcement de l'expertise locale dans les études de résilience et ambitionne à l'horizon 2035 l'émergence d'une expertise et de bureaux d'étude nationaux engagés dans l'aménagement durable d'un territoire résilient.

MISE EN ŒUVRE

- Soutien à la création de cellule de valorisation émanant des laboratoires universitaires se rapportant à un des axes thématiques de la gestion durable de la zone littorale
  - par le conditionnement de l'attribution d'études à :
    - des binômes composés d'experts locaux et de Bureaux d'Etude internationaux,
    - possiblement un pourcentage du temps de production des experts internationaux passé localement. Cette mesure vise à un renforcement de capacité des experts locaux dans la production et le rendu d'études, l'appropriation par les BE nationaux de méthodes auxquelles les BE internationaux sont déjà rôdés, et la création en local de références nécessaires à la réponse aux futurs appels d'offres,
  - par l'aide au financement d'un post doctorat ou d'un doctorat ou de matériel (matériel informatique, cartes graphique…)
- Formation des universitaires à :
  - Analyse Multi Critère, Analyse Coût-Bénéfices selon les outils et critères prônés par la plateforme régionale
  - Planification dynamique
  - Concertation et techniques de co-construction
  - Services climatiques dans un contexte de changement climatique
- Développement d'une filière diplômante en « Ingénierie du littoral »

PARTIES PRENANTES

- Porteurs : UEMOA, AceCOR, PRCM
- Contributeurs-Bénéficiaires : Etats membres, universitaires, ministères, cabinets d'études

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

- Soutien à la création de cellule de valorisation
  - Dès la première année
  - Effort continu

- Formation des universitaires
  - A partir de l'année 2, le temps de mettre le programme en place
  - Fréquence : annuelle

- Développement d'une filière diplômante en « Ingénierie du littoral »
  - A partir de l'année 3

ACTION 5.1 : ETAT DES LIEUX DES FINANCEMENTS ADAPTES

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Locale, nationale, régionale, internationale	UEMOA, états membres, Cabinet d'étude	UEMOA, Etats membres, Population des zones côtières	8 semaines

JUSTIFICATION

Le financement de la résilience des zones côtières est un des plus grands défis auxquels font face les Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest. Une synthèse des besoins de financement à partir des documents existants est nécessaire afin d'avoir la capacité de réagir de manière adaptée. Les besoins sont à analyser à partir d'un état des lieux des financements qui existe au niveau national, régional et international. Plusieurs catégories de financement sont à prendre en compte comme par exemple, ceux étant spécifiques à la maintenance, le transfrontalier, le financement privé etc. Cette action est une des étapes faisant partie de **la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la résilience du littoral en Afrique de l'Ouest.**

OBJECTIFS

Etat des lieux des financements pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest.

MISE EN ŒUVRE

L'état des lieux des financements se fera en trois étapes :

- Premièrement, une évaluation des efforts passés et en cours de mobilisation des financements est à faire ;
- Dans un second temps, ces efforts des mobilisations des financements sont à analyser par rapport à la qualité d'intervention des acteurs concernés. Il s'agit de tirer des leçons afin d'améliorer l'intervention des parties prenantes ;
- Le dernier volet consiste en une analyse critique des différentes catégories de financement. Il est question d'étudier leur pertinence pour les pays WACA et d'identifier le mécanisme de financement approprié pour les investissements futurs dans la résilience des zones côtières. Cette action s'inscrit dans l'élaboration d'un document de stratégie de mobilisation des financements mis en appel d'offres.

PARTIES PRENANTES

- Porteurs / Contributeurs-Bénéficiaires : Cabinet d'étude en charge de l'élaboration de la stratégie de ressources de finances pour la résilience côtière ; UEMOA ; Pays membres ; WACA

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

Cette action fait partie d'un projet (étude) qui sera réalisé par un cabinet d'étude. La durée prévue pour cette étape particulière est d'environ 8 semaines. Cette durée faisant partie d'un projet d'environ 6 mois. Il est prévu que cette action soit réalisée fin 2023/début 2024.

ACTION 5.2 : FORMATION AUX FINANCEMENTS ADAPTES AUPRES DES GESTIONNAIRES ET DES BAILLEURS

Portée	Responsables principaux	Partenaires	Durée et programmation
Locale, nationale, régionale, internationale	UEMOA, états membres, Cabinet d'étude	UICN ; WACA ; UEMOA ; CSE ; ONU ; membres des UGP ; ministères des Finances ;	4 semaines

JUSTIFICATION

L'existence d'une zone côtière résiliente et durable passera par une mise en œuvre organisée et structurée des investissements nécessaires. Afin de permettre une stratégie de mobilisation des ressources de financement optimum, la formation de personnes clés est nécessaire.

La formation sera également un moyen de promotion de mécanismes de financements (innovateurs) à travers les institutions régionales tant que nationales.

OBJECTIFS

Formation utile pour une meilleure gestion des investissements pour la zone côtière en Afrique de l'Ouest.

MISE EN ŒUVRE

L'action se fera en 3 étapes :

1. Identification des besoins de renforcement au niveau des institutions nationales et régionales par rapport à leur rôle dans le processus de la mobilisation des financements et de coordination ;

2. L'identification des besoins mène à la conception adaptée d'un support de formation sur la stratégie de mobilisation de ressources de financement et son application ;

3. La troisième étape est celle de la formation en elle-même. L'objectif est de former un groupe de gens qui sera, après la formation, capable de partager la nouvelle connaissance et de la transférer dans leurs institutions respectives. Un focus sera mis sur la formation des partie prenantes nationales avec pour objectif de mettre à disposition un support au montage financier et à l'élaboration de stratégies nationales de résilience du littoral.

PARTIES PRENANTES

Porteurs / Contributeurs-Bénéficiaires : Cabinet d'étude ; Pays membres ; UEMOA ; UICN ; WACA ; UEMOA ; CSE ; ONU ; membres des UGP ; ministères des Finances.

CALENDRIER PROGRAMMATIQUE

Cette action fait partie d'un projet qui sera réalisé par un cabinet d'étude. La durée prévue pour cette étape particulière est d'environ 4 semaines. Cette durée faisant partie d'un projet d'environ 6 mois. Il est prévu que cette action soit réalisée fin 2023/début 2024.

ANNEXE B

CHARTE DE RESPONSABILITE DU PLAN D'ACTION DU PARSI

Charte de responsabilité des actions du PARSI

Acteurs / parties prenantes	Rôle et responsabilités (Porteur / Contributeur-Bénéficiaire)	Action associée
Niveau régional /international		
Institutions communautaires		
✓ UEMOA	Porteur	A1.1 / A1.2 / A1.3 A2.1 / A2.2 / A2.3 / A2.4 / 2.5 / 2.6 / A2.7 / A2.8 / A2.9 / A2.10 A3.1 / A3.2 A4.1 / A4.2 / A4.3 / A4.4 / A4.5 / A4.6 / A4.7 / A4.8 / A4.9 A5.1 / A5.2 A6.1 / A6.2 / A6.3 / A6.4
	Contributeur-Bénéficiaire	A2.1 (si signataire de la charte d'engagement) A2.9 (si signataire de la charte d'engagement) A5.1 / A5.2
✓ CEDEAO	Porteur	A4.3
	Contributeur-Bénéficiaire	A1.2
✓ CEMAC	Contributeur-Bénéficiaire	A1.2

Acteurs / parties prenantes	Rôle et responsabilités (Porteur / Contributeur-Bénéficiaire)	Action associée
✓ SADC (Southern African Development Community)	Contributeur-Bénéficiaire	A1.2
✓ Convention d'Abidjan	Porteur	A1.2 A3.1 / A3.2 A4.2 / A4.5/ A4.8
Partenaires financiers		
✓ Banque mondiale	Porteur	A1.1 / A1.3 A2.6 / A2.7 A4.1 / A4.2/ A4.6 A5.2
	Contributeur-Bénéficiaire	A2.1 (si signataire de la charte d'engagement) / A2.9 (si signataire de la charte d'engagement)
✓ Autre bailleurs	Contributeur-Bénéficiaire	A6.1/ A6.3/ A6.4
Partenaires techniques		
✓ AceCOR	Porteur	A2.3 / A2.9 / A2.10 A4.1/ A4.7/ A4.9
	Contributeur-Bénéficiaire	A2.9 (si signataire de la charte d'engagement)
✓ CSE	Porteur	A2.1 / A2.2 / A2.6 / A2.8 / A2.9 / A2.10 A4.6/ A4.7 A5.2

Acteurs / parties prenantes	Rôle et responsabilités (Porteur / Contributeur-Bénéficiaire)	Action associée
	Contributeur-Bénéficiaire	A2.1 (si signataire de la charte d'engagement) / A2.5 / A2.7 / A2.9 (si signataire de la charte d'engagement)
✓ ORLOA	Porteur	A2.1 / A2.3 / 2.9 / A2.10
✓ PRCM	Porteur	A1.3 A2.4 / A2.8 A4.1 / A4.2/ A4.6/ A4.7/ A4.8/ A4.9
✓ RAMPAO	Porteur	A2.1 / A2.9 A4.1
	Contributeur-Bénéficiaire	A2.1 (si signataire de la charte d'engagement) / A2.2 / A2.3 / 2.5 / 2.9 (si signataire de la charte d'engagement) A3.2 A4.7/ A4.8 A6.1
✓ UICN	Porteur	A1.1 / A1.3 A2.1 / A2.4 / 2.5 / A2.8 / 2.9 A3.2 A4.1 / A4.5/ A4.7/ A4.8
	Contributeur-Bénéficiaire	A2.1 (si signataire de la charte d'engagement) / A2.2 / A2.3 / A2.9 (si signataire de la charte d'engagement)

Acteurs / parties prenantes	Rôle et responsabilités (Porteur / Contributeur-Bénéficiaire)	Action associée
		A3.2 A4.7/ A4.8 5.2 A6.1
Hubs		
✓ Global partnership on plastic pollution and marine Litter,	Porteur	A4.4
✓ OMT	Porteur	A4.2
Niveau national		
Les Etats concernés		
✓ Les 12 pays	Porteurs	A1.2 / A1.3 A3.1 / A3.2 A5.1/ A5.2 A6.1/ A6.3/ A6.4
	Contributeur-Bénéficiaire	A1.1 / A1.2 / A1.3 A2.1 (si signataire de la charte d'engagement) / A2.2 / A2.3 / A2.4 / 2.5 / A2.6 / A2.7 / 2.8 / 2.9 (si signataire de la charte d'engagement) / A2.10 A3.2

Acteurs / parties prenantes	Rôle et responsabilités (Porteur / Contributeur-Bénéficiaire)	Action associée
		A4.4 / A4.5/ A4.6/ A4.7/ A4.8/ A4.9 A5.1 A6.1/ A6.2/ A6.3/ A6.4
Institutions nationales concernées		
✓ Ministères	Contributeur-Bénéficiaire	A1.1 A2.1 (si signataire de la charte d'engagement) / A2.2 / A2.4 / A2.5 / A2.6 / A2.7 / A2.8 / A2.10 A3.2 A4.2 / A4.3 / A4.4 / A4.5/ A4.6/ A4.9 A5.2 A6.2/ A6.4
✓ Universités	Contributeur-Bénéficiaire	A2.10 A3.1 / A3.2 A4.9 A6.1/ A6.4
✓ Aires protégées (ie : AMP)	Contributeur-Bénéficiaire	A2.10 A3.2

Acteurs / parties prenantes	Rôle et responsabilités (Porteur / Contributeur-Bénéficiaire)	Action associée
Unités de gestion opérationnelle des plans stratégiques (ie : cellules PARSI nationales)	Porteur	Actions de l'Axe 6
Communautés littorales (Collectivités territoriales, faîtières nationales, administrations)	Contributeur-Bénéficiaire	A2.5 / A2.6 / A2.7 / 2.8 A3.1 / A3.2 A4.1 / A4.2 / A4.3 / A4.4 / A4.5/ A4.8 A5.1
Partenaires techniques de mise en œuvre (ONG, sociétés privées, cabinets d'études)	Porteur	A5.1/ A5.2
	Contributeur-Bénéficiaire	A2.3 / A2.4 / A2.5 / A2.6 / A2.7 A3.1 A4.1 / A4.2 / A4.3 / A4.4 / A4.5/ A4.6/ A4.7/ A4.8/ A4.9 A6.2
Comités techniques de suivi de projets	Contributeur-Bénéficiaire	A1.2

ANNEXE D

ADEQUATION DU PARSI AVEC LES PIMS

Une analyse des actions proposées par les différents PIMS est réalisée ci-dessous, qui a consisté à regrouper ces actions sous les axes stratégiques du PARSI (Partie E), pour vérifier que le PARSI répond a minima aux attentes exprimées dans les PIMS.

Axes Stratégiques du PARSI	Actions des PIMS potentiellement supportées par les axes du PARSI	
	Pays – date PIMS	**Listes des actions**
AXE1 : Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel	Bénin-24/02/17	• Loi littoral • Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral
	Gambie-04/09/13	• Examen et révision des plans de développement nationaux et régionaux • Mécanisme institutionnel de haut niveau pour guider le développement des zones côtières résistant au changement climatique • Programme de protocoles et de normes de surveillance côtière
	Ghana – 09/10/22	• Élaboration d'un document de politique nationale, définissant les processus pour les dangers et les risques, et instruments de cartographie et de planification • Analyse des capacités institutionnelles et renforcement • Produire des lignes directrices avec des méthodologies, instruments/outils et codes/normes • Intégrer le protocole GIZC dans le cadre des instruments nationaux d'aménagement du territoire et de planification du développement, incl. une politique nationale de recul côtier • Autonomiser la police, les chefs et les acteurs non politiques le long de la zone côtière pour soutenir l'application des actions
	Mauritanie – 30/07/17	• Réalisation de schémas régionaux d'aménagement du littoral pour les trois grandes régions littorales de la Mauritanie : région Nord, région Centre et région Sud

		• Réalisation des Directives d'Aménagement du Littoral (DAL) de Nouakchott et des pôles de développement intégrés, mise en œuvre de la DAL de la baie de l'Etoile • Plan d'aménagement spatial maritime de la ZEE mauritanienne • Développement de prescriptions et normes techniques et environnementales pour les points de débarquements aménagés
	Sénégal – 10/13	• Harmonisation du corpus juridique existant • Œuvrer pour l'adoption de la loi littorale et son application • Renforcer l'application des textes • Coordination entre structures déconcentrée et décentralisée
	Sierra Leone	• Examiner et harmoniser les lois sectorielles et développer le cadre juridique de la GIZC • Mettre en place et renforcer le cadre institutionnel à l'appui de la GIZC • Renforcer les capacités des institutions chargées de l'aménagement et de l'aménagement du littoral • Renforcer la coordination et la collaboration des ministères, agences et départements sur le sujet de la GIZC
	Togo – 28/04/17	• Traduction en textes d'application des différents textes de loi existants • Projet de loi relative à la protection et à la mise en valeur du littoral • Schéma directeur d'aménagement du littoral • Opérationnaliser et renforcer la Police Environnementale • Mesures de contrôle de la pollution liée aux eaux de ballast et Renforcement des capacités de l'ONAEM
AXE2 : Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance	Bénin-24/02/17	• Monitoring continu du trait de côte et cartographie du risque et de la vulnérabilité • Production et actualisation des cartes de référence

du littoral et des risques côtiers		• Renforcement des connaissances sur la zone littorale • Collecte et mise à disposition des données • Appui au renforcement de la communication entre les différents acteurs du littoral
	Gambie- 04/09/13	• Diffusion d'approches pratiques de diversification des moyens de subsistance en Gambie
	Ghana - 09/10/22	• Développer des supports de communication pour informer les secteurs présents dans la zone côtière tels que le tourisme, les sociétés d'investissement, les infrastructures et les agences de transport • Sensibiliser la population et les administrateurs de district à l'importance de maintenir les écosystèmes côtiers pour la résilience et la prévention des inondations et de l'érosion à l'aide de visuels, vidéos et infographies décrivant les fonctions de cette infrastructure naturelle • Développer des atlas et des programmes éducatifs dans les écoles, axés sur l'impact du changement climatique et l'importance des écosystèmes côtiers pour le Ghana • Renforcer la collaboration avec les ONG et autres partenaires sur la communication des projets d'adaptation
	Mauritanie - 30/07/17	• Renforcement des connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique de la nappe de Nouakchott • Mise en place de l'Observatoire du Littoral Mauritanien • Etablissement d'un référentiel géographique du littoral mauritanien • Consolidation du dispositif de suivi des pollutions côtières et chroniques • Elaboration et mise en œuvre d'un programme IEC sur le littoral • Appui aux formations diplômantes de haut niveau en matière de gestion des impacts des industries extractives côtières et offshore • Expertise et assistance technique en appui à la maitrise d'ouvrage du MEDD et au développement des chantiers juridiques, institutionnels et techniques

		• Suivi évaluation du Plan d'Investissement Multisectoriel (PMI)
	Sénégal - 10/13	• Ateliers de sensibilisation des décideurs politiques • Elaboration et mise en œuvre de plan de formation/renforcement de capacité des acteurs nationaux et locaux • Elaboration des plans nationaux et locaux de communication, de sensibilisation et d'information
	Sierra Leone	• Mener une évaluation des capacités et des besoins de formation en GIZC pour différents groupes cibles • Développer un programme d'éducation et de sensibilisation à la GIZC pour différents groupes cibles et mener des formations ciblant ces groupes (écoles, publics, gestionnaires, décideurs) • Promouvoir la GIZC en tant que sujet d'étude et de développement de carrière auprès des écoles • Intégrer les connaissances et pratiques traditionnelles dans la conservation et la gestion des zones côtières • Promouvoir la génération et la diffusion coordonnée de données et d'informations à utiliser dans la planification et la prise de décision • Développer un système de surveillance côtière pour capturer les tendances de l'érosion côtière, la charge de pollution par les pesticides, les contaminants industriels et tout nouveau contaminant introduit dans l'environnement côtier • Renforcer la capacité des universités à être en mesure de fournir l'expertise et les services nécessaires pour soutenir une gestion environnementale efficace par les décideurs et les exécutants
	Togo – 28/04/17	• Production de cartes thématiques de référence au format SIG • Collecte et mise à disposition des données sur le littoral (plateforme en ligne) • Prévention et sensibilisation face aux risques
AXE3 : Renforcement de la coopération transfrontalière	Bénin- 24/02/17	• Plateforme de collaboration internationale
	Gambie- 04/09/13	

	Ghana - 09/10/22	• Plateforme de collaboration internationale
	Mauritanie - 30/07/17	
	Sénégal - 10/13	
	Sierra Leone	
	Togo – 28/04/17	• Projet transfrontalier de protection côtière Togo –Bénin • Plan régional de gestion des sédiments
AXE4 : Renforcement de la résilience des territoires littoraux	Bénin- 24/02/17	• Programme d'entretien périodique du littoral • Plan de gestion des sédiments
	Gambie- 04/09/13	• Soutenir le développement agricole dans les zones salines vulnérables • Soutenir les communautés de pêcheurs dans les zones humides • Mise en œuvre de moyens de subsistance alternatifs et évaluation de la faisabilité
	Ghana - 09/10/22	• Développement d'un programme de surveillance incluant l'ensemble des acteurs • Acquisition d'équipements de surveillance
	Mauritanie - 30/07/17	• Chantier de prospective territoriale du Parc National du Banc d'Arguin • Sécurisation et restauration du cordon dunaire de Nouakchott

		• Sécurisation et restauration des infrastructures naturelles de défense des côtes dans le bas delta du fleuve Sénégal et protection des villages côtiers • Appui à la relocalisation des populations de Nouakchott en situation de risques • Développement de plans de résilience pour les villages menacés du parc National du Banc D'Arguin • Acquisition de terrains côtiers d'importance stratégique, écologique ou paysagère particulière pour réserves foncières de l'Etat • Développement et/ou renforcement du dispositif de gestion hydraulique au sein de la Réserve de Biosphère du delta du fleuve Sénégal • Etude technique et avant-projet sommaire des solutions permettant le rétablissement du transit sédimentaire au niveau du Port de l'Amitié • Appui à la mise en œuvre des plans suites ménagement des stocks halieutiques partagés à caractère social • Appui aux établissements centre antipollution, météorologie et centres de secours, et leurs équipements
	Sénégal - 10/13	• Développer des nouveaux schémas participatifs et dynamiser les structures participatives • Stratégie de prévention et de gestion des risques côtiers • Améliorer la gestion des déchets • Gestion durable des ressources naturelles côtières : inventaire des ressources, cadre fédérateur des intervenants, harmonisation des politiques de gestion des ressources • Soutien aux alternatives des extractions de sable marin • Aménagement durable du littoral : diagnostic des zones à aménager, intégration des plans existants, détermination de la capacité d'accueil du littoral • Développement socio-économique et qualité de vie des communautés côtières : soutien à la petite irrigation, au développement d'activités non destructrices de l'environnement

	Sierra Leone	• Guider et coordonner la planification et la gestion du développement dans la zone côtière
	Togo – 28/04/17	• Etudes de faisabilité de réduction de l'impact des pollutions du site de la SNPT à Kpémé • Entretien/Réhabilitation des ouvrages de protection côtière existants • Appui à la gestion des catastrophes
AXE5 : Facilitation du financement de la résilience du littoral	Bénin- 24/02/17	• Déblocage des mécanismes de dédommagement
	Gambie- 04/09/13	
	Ghana - 09/10/22	• Identifier des sources de financement durable pour la gestion des zones côtières • Identifier des mécanismes de financement innovants aux niveaux local, national et international • Informer et former les autorités locales sur les financements et mécanismes de financement
	Mauritanie - 30/07/17	• Renforcement du niveau de capitalisation du fonds Bacomab
	Sénégal - 10/13	• Incorporer la GIZC dans les plans d'investissements nationaux et dans les budgets des structures décentralisées • Développer les partenariats et encourager investissements privés dans la GIZC • Solliciter la coopération bilatérale/multilatérale, organisation régionale, organisation financières, fondations, jumelage communes • Solliciter des instruments innovants tels que les crédits carbone, droit d'utilisation, droit de concession, services d'écosystèmes, les incitants financiers (réduction de taxes), reversement des amendes d'infraction de pêche, de pollution

	Sierra Leone	• Développer et mettre en œuvre un mécanisme de financement pour les activités du cadre GIZC • Promouvoir le partenariat public-privé pour entreprendre des programmes ICZM
	Togo – 28/04/17	

ANNEXE E

SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION OPERATIONNEL DU PLAN D'ACTION

LEGENDE
Préparation / Mise en place
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation

Axe 1 : Harmonisation et renforcement du cadre juridique et institutionnel

Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Indicateurs	Valeur de réf.	Cible initiale	Cible révisée	Fréquence	Vérification : Source de données/ méthodologie	Responsabilité
1. Le cadre juridique, institutionnel et règlementaire est harmonisé	A1.1	Accompagnement à la mise en place d'une structure inter-sectorielle en charge de la GIZC	• Nombre de structures dédiées créées (pérennes ou transitoires) • Nombre d'études réalisées / aux pays en demande (certains en ont déjà bénéficié), • Ateliers réalisés		8 /12 10/12 8/12		Dès année2 1ère année (1 par pays participant) Dès année2	Statut de la structure élaboré ratifié Rapports d'études transmis et validés Agenda de l'atelier et liste d'émargement des participants	UEMOA/Task Force UEMOA UEMOA
	A1.2	Aide à la transformation légale et règlementaire	• Ratification du protocole d'Abidjan • Signature des « Plastic Guidelines » • Mise en place d'instruments de planification • Création / modification de lois sur la base des normes et décrets régionaux.		12/12 12/12 12/12 1 ex au moins dans chaque pays		Année 1 à 2 Année 1 à 2 Annuel Annuel	Emargement de tous les états Emargement de tous les états Rapport de présentation de l'instrument de planification validé par l'UEMOA Rapport de la cellule centrale validé par le comité de suivi présentation la diffusion des textes de loi, normes et directives	Etat Membre Etat Membre UEMOA UEMOA / Comité de suivi
	A1.3	Renforcement de capacité sur le cadre juridique et institutionnel	• Filières universitaires GIZC créées • Programmes de rencontres initiés • Ateliers/ REX auprès du secteur privé • Ateliers intersectoriels (2 secteurs minimum)		8/12 2 rencontres par an/pays (24) 2 ateliers par an/pays (24) 2 ateliers intersectoriels par an/pays (24)		1ère année Semestriel Semestriel Semestriel	Programme de la filière présenté et ratifié par chaque pays membre associé Programme annuel présenté et liste d'émargement des participants Programme des ateliers et liste d'émargement des participants Programme des ateliers et liste d'émargement des participants	UEMOA Etat Membre Etat Membre Etat Membre

LEGENDE
Préparation / Mise en place
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation

Axe 2 : Consolidation, approfondissement et partage de la connaissance du littoral et des risques côtiers

Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Indicateurs	Valeur de réf.	Cible initiale	Cible révisée	Fréquence	Vérification : Source de données/ méthodologie	Responsabilité
2. La connaissance du littoral et des risques côtiers est approfondie et partagée	A2.1	Mise en place d'une base de données régionale	• Base de données créée et opérationnelle • Base de données complétée avec les données fondamentales acquises par le passé • Base de données opérationnelle et actualisée • Gestionnaire de la base de données désigné • Référents par typologie de données désignés, • Charte d'engagement des financeurs et porteurs de projet		1 Base de données 1 manuel de gestion 1 base de données complété avec des données numérisées et validées à 80% 1 Base de données opérationnelle actualisée avec les données en cours d'acquisition 1 Administrateur opérationnel 1 référent par typologie de données 1 Charte d'engagement signée par 80% les financeurs et porteurs de projet		Semestre 1, année 1 Semestre 2, année 1 Trimestrielle (à partir de l'année 2) Année1 MàJ si changement Année1 MàJ si changement Année1	BD en ligne Procédure de dépôt/gestion de la donnée publiée BD complétée avec données du passé numérisées (12 états) BD opérationnelle et renseignée en continue par les 12 états Rapport d'actualisation des spécifications au besoin et budget de fonctionnement détaillé Contrat et CV de l'administrateur Rapport contenant la liste des typologies de données associée à un référent par institution régionale Charte d'engagement contenant les données produites selon le format commun	UEMOA, CSE, ORLOA UICN, RAMPAO
	A2.2	Promotion de l'infrastructure géodésique nationale et régionale et du réseau de stations de référence (repères de nivellement)	• Etat des lieux du littoral • Ateliers de formation • Communication sur les nouvelles stations		12 Rapports nationaux 1 Rapport régional 6 formations réalisées et participation d'au moins 10 états 1 lettre d'information		Année 1 Année 1 Annuelle	Rapport produit et validé intégrant les contributions des états pour une vision nationale et régionale Programme et support de formation Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Lettre d'information (diffusée) sur les nouvelles stations installées et cartographie du déploiement	UEMOA, CSE
	A2.3	Guides méthodologiques pour la cartographie de la vulnérabilité du littoral	• Guides méthodologiques, • Ateliers de formation, • Etudes de vulnérabilité réalisées au moyen des outils communs		1 Guide/outils identifié 6 formations réalisées et participation d'au moins 10 états Au moins 1 étude / état		Année 2 Année 2 Année 2	Guide produit et validé Programme et support de formation Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Rapports d'étude produit et validé	UEMOA, ORLOA

LEGENDE								
Préparation / Mise en place								
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation								
	A2.4	Evaluation économique des services écosystémiques littoraux à l'échelle des pays du PARSI	• Evaluation économique		1 évaluation / état		Année 2 à 5	Rapports d'évaluation validé	UEMOA, UICN, PRCM
	A2.5	Bilan sédimentaire régional	• Etude sur le bilan sédimentaire régional • Atelier régional thématique		1 étude régionale réalisée 1 atelier régional tenu avec participation des 12 états		Année 2 à 3 Année 3	Etude réalisée et validée, déposée sur la plateforme régionale Implémentation des cartographies produites dans la BD régionale Programme de l'atelier et CR des échanges de la table ronde Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre)	UEMOA, CSE
	A2.6	Etude diagnostic de l'état des nappes phréatiques et cartographie du risque de salinisation actuel et futur	• Diagnostique de l'état des Nappes phréatiques lié au risque de salinisation en zone côtière • Atelier régional thématique		1 étude régionale réalisée 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états		Année 2 à 5 Année 5	Etude réalisée et validée, déposée sur la plateforme régionale Implémentation des cartographies produites dans la BD régionale Programme de l'atelier et CR des échanges de la table ronde Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre)	UEMOA, CSE, WACA
3. La connaissance du littoral et des risques côtiers est approfondie et partagée	A2.7	Etude de la vulnérabilité économique de la zone côtière	• Etudes nationales et bilan régional de la vulnérabilité économique de la zone côtière • Ateliers nationaux • Atelier régional thématique		12 Rapports nationaux 1 Rapport régional 12 ateliers nationaux tenus 1 atelier thématique régional tenu avec la participation des 12 états		Année 2 à 3 Année 2 à 3 (3 j/atelier) Année 3 (3 jours)	Etudes réalisées et validées, déposée sur la plateforme régionale. Implémentation des cartographies produites dans la BD régionale Programme des ateliers nationaux et CR des échanges +Liste d'émargement des participants (incluant nom, institut, âge et genre) Programme de l'atelier régional et CR des exercices prospectif à l'échelle de la région. Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre)	UEMOA, CSE, WACA
	A2.8	Promotion d'un zonage du littoral : définition des critères communs pour la délimitation d'une zone non ædificandi et identification des bassins de risque	• Atelier régional thématique sur la définition commune de la zone côtière • Cartographie zones littorales et zone non ædificandi		1 atelier thématique régional tenu avec la participation des 12 états 1 dossier cartographique par pays (12)		Année 2 (2jours) Année 2	Programme de l'atelier et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Liste des critères détaillée et validée par les états et institutions régionales, cartes produites déposée sur la plateforme régionale	UEMOA, Task Force

LEGENDE									
Préparation / Mise en place									
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation									
			• Etudes nationales d'identification des bassins à risques • Ateliers de restitutions nationaux réalisés, • Atelier régional sur un des sites pilote		12 Rapports nationaux 12 ateliers nationaux tenus 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états		Année 2 à 4 Année 3 à 4 (2 j/atelier) Année 4 à 5 (3 jours)	Etudes réalisées et validées, déposée sur la plateforme régionale Implémentation des cartographies produites dans la BD régionale Programme des ateliers nationaux et CR des échanges +Liste d'émargement des participants (incluant nom, institut, âge et genre) Programme de l'atelier régional incluant les panneaux préparés, l'atelier de terrain et les supports de formation pour la réplication aux échelles nationales + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre)	
	A2.9	Formation et assistance aux usagers de la base de données régionale	• Ateliers de formation à l'utilisation de la BD, • Communication sur la base de données • Services d'assistance aux producteurs de données		2 formations / an Lettres d'information + Publication dans des journaux ou acte de conférence Développement de formulaires de de demande de service + Création d'une communauté d'usagers BD et échanges		Annuelle Trimestrielle Annuelle Trimestrielle à partir de l'année 2	Programme et support de formation Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Lettres d'information produites, diffusées et archivées sur la plateforme régionale Articles/actes de conférence archivés sur la plateforme Formulaires produits, validés et archivées sur la plateforme régionale Liste des membres de la communauté (pays, âge, genre) et CR des échanges (date, participants, questions/réponses, REX sur la BD, demandes de nouveaux services…)	UEMOA, CSE, AceCOR, ORLOA, Superviseurs des institutions régionales
	A2.10	Renforcement de capacité des producteurs de données	• Observatoires nationaux du littoral,		Création de 8 observatoires pérennes et opérationnels		Année 1 à 10	Etude diagnostique des capacités des structures nationales en matière de collecte de données hydro-climatiques et météo-marines réalisée et validée Etude de définition des besoins en métrologie marine aux échelles nationales et régionale et pistes de mutualisation des appareils réalisée et validée Rapport d'activité annuel des observatoires	UEMOA, CSE ORLOA, AceCOR

LEGENDE									
Préparation / Mise en place									
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation									
			• Etude sur l'état de l'environnement marin et côtier national		12 rapports nationaux alimentant les SIG nationaux du littoral		MàJ continue du SIG	Rapport sur l'état de l'environnement, incluant indicateurs de suivi et information collectées via la science participative	
			• Nombre de filières de formation diplômantes ouvertes,		8 filières nationales diplômantes créées en lien avec les SIG et la mesure de terrain (sur terre/mer)		Année 1 à 3	Syllabus des formations et description de l'équipe pédagogique	
			• Formations réalisées		1 formation par an dans chacun des 8 pays		Annuelle (à partir de l'année 3)	Programme et support de formation Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, âge et genre)	
Axe 3 :									
Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Indicateurs	Valeur de réf.	Cible initiale	Cible révisée	Fréquence	Validation : Source de données/ méthodologie	Responsabilité
4. La gestion transfrontalière du littoral est coordonnée	A3.1	Mise en œuvre d'un cadre/institution de cogestion de territoires transfrontaliers	• Ateliers thématiques réalisés		4 ateliers (défis et enjeux / Aléas, vulnérabilité / Risques/ bonnes pratiques-REX)		2 / année2 2 / année 4	Programme des ateliers et liste d'émargement de tous les états	UEMOA Cellule transfrontalière
			• Thèmes transfrontaliers identifiés		10		Année 2	Rapport détaillant aléas, risques et vulnérabilités potentiels pour chacun des enjeux transfrontaliers identifiés	
			• Cadre de cogestion créé et opérationnel		1 par thématique/pays transfrontalier		Année 2	Rapport de cadrage co-écrit par les états membres et validé par l'UEMOA	
			• Actions concrètes engagées sur les territoires transfrontaliers		12		Années 2 et 4	Rapport cadrage co-écrit par les états membres et validé par UEMOA détaillant les actions engagées sur la base du cadre prédéfini et REX sur leurs impacts environnementaux, sociaux, …	
	A3.2	Priorisation de la conservation des écosystèmes transfrontaliers	• Ecosystèmes recensés / zone transfrontalière		Cartographie de tous les écosystèmes recensés		Année 2	Cartes validées	UEMOA Cellule transfrontalière
			• Etudes de Plan d'Action / zone transfrontalière		11 PA à produire		Année 2 à 3	Plan d'actions produits par les Etats membres et validés par la cellule transfrontière et l'UEMOA	
			• Promotion des AMP par ateliers et visites de terrain		1 atelier/visite annuel par action engagée ou finalisée		Année 3 à 4	Programme des ateliers/visites de terrain, et liste d'émargement des participants (avec une attention particulière sur le nombres de jeunes et de femmes)	

LEGENDE
Préparation / Mise en place
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation

Axe 4 : Renforcement de la résilience des territoires littoraux

Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Indicateurs	Valeur de réf.	Cible initiale	Cible révisée	Fréquence / Occurrence	Source de données/ méthodologie	Responsabilité
5. Des initiatives de soutien aux communautés littorales sont développées 6. Les effets des aléas naturels, notamment dû au changement climatique, sont adressés par anticipation et prévenus ou réduits	A4.1	Promotion d'un secteur de la pêche et de l'aquaculture résilient et durable	• Plans d'Action Nationaux d'adaptation au changement climatique du secteur Pêche et Aquaculture • Atelier régional sur la vulnérabilité du secteur de la pêche face au changement climatique • Ateliers/formation d'expert locaux sur les activités innovantes Etude de création et de diversification des activités génératrices de revenus pour les communautés de pêcheurs		• 12 PA à jour (1/ état) • 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états • 4 ateliers/formations • Un rapport d'étude		Année 2 (MàJ année4) Année 2 (3 jours) Année 2 Année 2	Plans d'action validés Plans d'action actualisés validés Programme de l'atelier régional + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Programme des ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Rapport produit et validé	UEMOA, WACA, RAMPAO, UICN, PRCM, AceCOR
	A4.2	Promotion d'un tourisme durable	• Atelier régional sur la vulnérabilité du secteur du tourisme face au changement climatique • Plans d'Action Nationaux de développement du tourisme durable • Etude d'identification et évaluation des zones potentielles de développement touristique • Ateliers/formation d'expert locaux sur les activités innovantes		• 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états • 12 PA à jour (1/ état) • Un rapport d'étude • 4 ateliers/formations		Année 2 Année 2 (MàJ année4) Année 2 Année 2	Programme de l'ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Plans d'action validés Plans d'action actualisés validés Rapport produit et validé Programme des ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre)	UEMOA, WACA, Convention d'Abidjan, OMT
	A4.3	Promotion de la transition agroécologique en zone côtière	• Atelier régional sur la vulnérabilité du secteur de l'agroécologie face au changement climatique • Ateliers et formation d'expert aux pratiques écologiques innovantes • Transitions finançables d'exploitation vers l'agroécologie		• 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états • 4 ateliers/formations • 4 exemples de transition / états		Année 2 Année 2 Année 2 à 10	Programme de l'atelier et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Programme des ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Rapport annuel sur les transitions finançables d'exploitation vers l'agroécologie avec présentation de cas d'application (possible et en cours) dans chacun des pays	UEMOA, CEDEAO

LEGENDE								
Préparation / Mise en place								
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation								
	A4.4	Promotion des outils limitant le déchet plastique	• Atelier régional thématique sur la limitation de la pollution plastique • Ateliers de terrain/formation d'expert locaux aux pratiques innovantes • Transition finançables d'activité utilisatrice ou génératrice de déchet plastique		• 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états • 4 ateliers/formations • 4 exemples de transition / états		Année 2 Année 2 Année 2 à 10	Programme de l'atelier et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Programme des ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Rapport annuel sur les transitions finançables d'activité utilisatrice ou génératrice de déchet plastique avec présentation de cas d'application (possible et en cours) dans chacun des pays	UEMOA, Global partnership on plastic pollution and marine Litter, WACA
	A4.5	Soutien à la sécurisation de l'accès au foncier et aux ressources naturelles	• Atelier régional thématique sur politiques foncières et outils juridiques pour la conservation du littoral • Promotion (ateliers de terrain/formation d'expert locaux) à l'élaboration d'un cadastre • Promotion aux techniques et outils de co-construction pour l'élaboration de stratégies territoriales intégrant de la recomposition du territoire		• 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états • 1 atelier par site pilote, participation des experts des 12 états • 1 atelier par site pilote, participation des experts des 12 états		Année 2 Dès année2 Dès année2	Programme de l'ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Programme de l'atelier et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) Programme de l'atelier et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre)	UEMOA, UICN, Convention d'Abidjan
	A4.6	Plan de gestion des sédiments à l'échelle régionale	• Etude du Plan de gestion des sédiments à l'échelle régionale • Atelier régional de restitution		• Un rapport d'étude • 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états		Dès année3 Année 4 à 5	Rapport produit et validé Programme de l'ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre)	UEMOA, CSE, PRCM, WACA
	A4.7	Etat des lieux et promotion des solutions innovantes en termes de réduction de la vulnérabilité à l'érosion et à la submersion marine	• Etude « Etat des lieux des solutions innovantes en termes de réduction de la vulnérabilité à l'érosion et à la submersion marine à l'échelle internationale et régionale » • Atelier régional de restitution • Sites pilotes sélectionnés, suivis et visités		• Un rapport d'étude • 1 atelier régional tenu avec la participation des 12 états • 5 sites pilotes identifiés et visités • 1 Fiche de suivi/site • 1 visite de terrain/site		Dès année2 Année 3 à 4 Année 2-3 Suivi annuel Annuelle	Rapport produit et validé Programme de l'ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre) CR des visites de sites pilote Publication des fiches de suivi sur la plateforme régionale CR de visite de terrain	UEMOA, CSE, UICN, PRCM, AceCOR

LEGENDE									
Préparation / Mise en place									
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation									
			• Mise en place d'un comité scientifique • Ateliers de formation pour les experts nationaux et gestionnaires locaux de parcs, AMP		• 6 membres minimum (de différents pays) identifiés et engagés dans le comité qui se réunira semestriellement • Rédaction d'une note d'engagement • 1 atelier thématique de formation par pays		Dès l'année2 (échanges semestriels) Dès l'année3 (tous les 2 ans)	Rapport présentant les responsabilités du comité scientifique relatives au choix, au suivi des sites pilotes et à la veille des solutions innovantes Note d'engagement signée par tous les membres Programme des ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, institut, âge et genre)	
	A4.8	Normalisation de solutions innovantes (règlementation, décrets)	• Solutions expérimentées et validées intégrées dans un processus de normalisation • Processus de normalisation décliné sous forme de décret ou de réglementation • Solutions innovantes et SfN mises en œuvre suite à la normalisation • Communication (solutions innovantes et règlementations)		• 4 solutions (ex. épis sems/ plantations herbiers, pieux hydrauliques.....) • 1 / solution • 1 / état • 1 campagne de communication		Année 3 Année 4 à 10 Année 5 à 10 Annuelle	Rapport de description les 4 solutions expérimentées Décret ou règlementation publié 12 rapports nationaux détaillant solutions et mise en œuvre Rapport présentant les supports de communication et cibles visées	UEMOA, UICN, PRCM, Convention d'Abidjan
	A4.10	Renforcement de l'expertise locale dans les études de résilience	• Nbre de cellules de valorisation (BE) • Nbre d'ateliers de formation auprès des universitaires • Nbre de filières diplômantes en « Ingénierie du littoral » • Formations réalisées		5 cellules de valorisation 1 atelier national regroupant plusieurs équipes de recherche / état 4 minimum 1 formation par an dans chacun des 4 pays		continue Dès l'année2 Annuelle Dès l'année3 Annuelle à partir de l'année 3	Rapport de valorisation Programme des ateliers et CR des échanges + Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, université, âge et genre) Syllabus des formations et description de l'équipe pédagogique Programme et support de formation Liste d'émargement des participants (incluant nom, pays, âge et genre)	UEMOA, AceCOR, PRCM

Axe 5 : Structurer et coordonner les investissements dans la zone côtière en vue de renforcer la résilience des communautés du littoral ouest africain

Objectif stratégique	N° fiche action	Intitulé de l'action	Indicateurs	Valeur de réf.	Cible initiale	Cible révisée	Fréquence	Validation : Source de données/ méthodologie	Responsabilité
1. **Faciliter la mobilisation des ressources pour le financement de la résilience du littoral**	A5.1	Etat des lieux des financements adaptés	• Complétude du rapport de diagnostic des systèmes et mécanismes de financement		1 rapport		1er semestre année 1	Rapport rédigé par le cabinet d'étude en charge de l'élaboration de la stratégie financière et validé par l'UEMOA	Cabinet d'étude / UEMOA

LEGENDE									
Préparation / Mise en place									
Monitoring / Suivi annuel / Actualisation									
élaborée et mise en œuvre	A5.2	Formation aux financements adaptés auprès des gestionnaires et des bailleurs	• Complétude et qualité du matériel de formation et du rapport de la formation • Formations réalisées		1 rapport 1 support de formation 1 par pays (12)		1er semestre année 1 1er semestre année 1	Rapport et support de formation réalisés par le cabinet d'étude en charge de l'élaboration de la stratégie financière et validés par l'UEMOA Liste d'émargement des participants aux formations (mentionnant notamment âge, poste, homme/femme)	Cabinet d'étude / UEMOA Cabinet d'étude / UEMOA

ANNEXE F

ORGANISATION DES ATELIERS CONSULTATIFS AU NIVEAU DES PAYS

A la suite de l'enquête préliminaire par pays sur la planification des investissements côtiers, des ateliers collaboratifs ont été organisés dans chacun des 12 pays (à l'exception de la Gambie).

L'objectif de ces ateliers était d'échanger avec les principaux acteurs du pays sur le processus de planification des projets côtiers dans le pays et sur les projets en cours, afin d'identifier les bonnes pratiques et les pièges à éviter.

Ci-dessous les dates des ateliers et les listes de présence correspondantes.

Pays	Date (heure du pays concernée)
Togo	Jeudi 10 novembre, 14h-16h30
Côte d'Ivoire	Lundi 14 nov, 14h-16h30
Guinée	Mardi 15 novembre, 14h-16h30
Sierra-Leone	Jeudi 17 novembre, 10h-12h30
Liberia	Vendredi 18 novembre, 14h-16h30
Bénin	Mardi 22 nov, 10h-12h30
Sénégal	Jeudi 24 novembre, 14h-16h30
Ghana	Lundi 28 novembre, 10h-12h30
Sao Tome et Principe	Lundi 28 novembre, 14h-16h30
Guinée-Bissau	Mardi 29 novembre, 14h-16h30
Mauritanie	Jeudi 1er décembre, 14h-16h30
Gambie	-

TOGO

.....

Réunion d'échanges sur le processus de planification des projets côtiers

Liste de présence

Date : Jeudi 10 novembre 2022

Lieu : Salle de réunion de l'UGP WACA ResIP

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS	TITRES	CONTACT/E-MAIL	SIGNATURE
1	OGOUDARE Christelle Louise	BCI - Consultes	Responsable du Projet à BCI Consults (Ing QHSE)	louise-ogoudare@bci-consults.com	
2	SEGNIGBETO Hounsondé	Univ. Lomé (LGEE)	Enseignant - chercheur	gis-jesuisbeto@yahoo.com 90859675	
3	KOMIGAZE Namedjégan	WACA ResIP Togo	RAF	kombatname@gmail.com	
4	KADARI Abdoulahi	Commune Lacs 1	Chef service économie Locale et Planification	90754861 abdoulayekadri@gmail.com	
5	GBANDEY Napo Tignoh	WACA ResIP Togo	Chargé du suivi-évaluation	91450542 napo7088@gmail.com	
6	WILSON Anair Akpé	ONG AVOTOD	Directeur	9601 48 58 avotode...@gmail.com	
7	WALKER Maurice	ONG AHD	Directeur	+228 93023104 ongahd@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS	TITRES	CONTACT/E-MAIL	SIGNATURE
8	Ar GOMADO Kofi S	Commune de Golfe 1	Chargé de Mission au Cabinet du Maire	90240193 gokesussu@gmail.com	

COTE D'IVOIRE

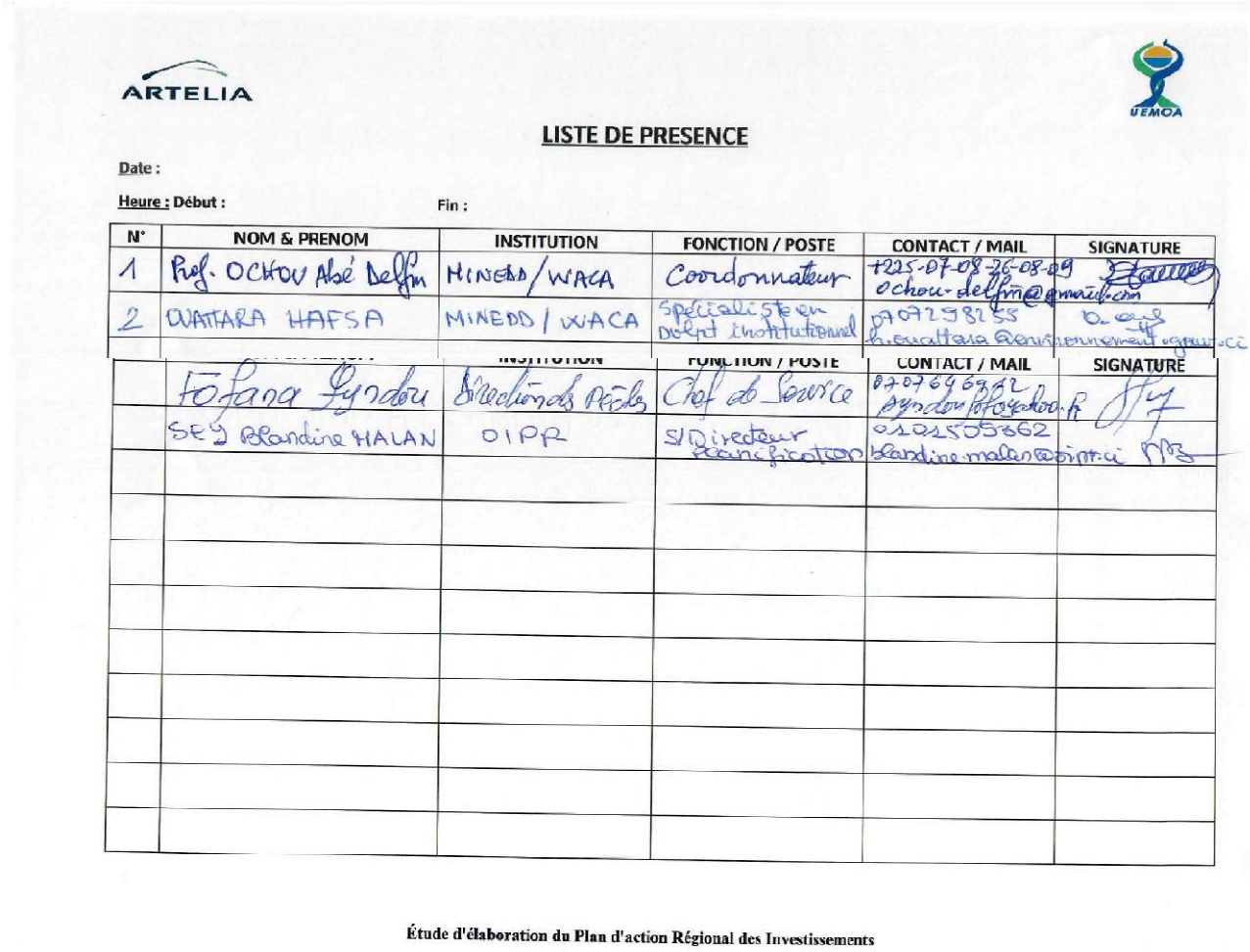

ARTELIA

UEMOA

LISTE DE PRESENCE

Date :

Heure : Début : Fin :

N°	NOM & PRENOM	INSTITUTION	FONCTION / POSTE	CONTACT / MAIL	SIGNATURE
1	Prof. OCHOU Abé Delfin	MINEDD/WACA	Coordonnateur	+225-07-09-26-08-09 ochou-delfin@gmail.com	
2	OUATTARA HAFSA	MINEDD / WACA	Spécialiste en Dévpt Institutionnel	0707298255 h.ouattara@environnement.gouv.ci	
	Tofana Gyadou	Direction des Pêches	Chef de Service	0707696382 gyadoutofana@yahoo.fr	
	SEY Blandine HALAN	DIPR	S/Directeur Planification	0102505662 blandine.halan@pnia.ci	

Étude d'élaboration du Plan d'action Régional des Investissements

GUINEE

Prénoms et nom	Téléphone	Adresse de messagerie	Institutions
Ibrahima CAMARA	626 63 48 06	Ibrahima.camara@okapi-ec.com	OKAPI Environnement Conseil
Lama You CAMARA	622 63 78 90	lamayou2000@gmail.com	Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières
Ibrahima SOUMAHORO	622 53 29 05	ibrahimabsoumahoro@gmail.com	CNSOE
Mamadou Bobo BAH	622 34 36 04	bobobahgn@gmail.com	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
Mamadou Aliou BARRY	624 48 64 41	barryaliou81@gmail.com	Chef Division OGPNRF
Dr Aissata Mariama SOUMAH	621 77 76 07	aissatamariamasoumah286@gmail.com	Conseil National de Transition
Thierno Moussa DIALLO	622 13 11 26	ouldada2003@yahoo.fr	Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières

Fodé Idrissa KALLO	622 13 11 26	idrissakallo.ik@gmail.com	FENAPAG
Kabinet CAMARA	620 68 20 63	kabinetgallantcamara2@gmail.com	Division Ministère des Mines
Ousmane II CAMARA	622 48 57 35	ocamara1979@gmail.com	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB)
Mamadou Bailo DIALLO	625 42 16 91	mbailosidibe@gmail.com	Consultant indépendant
Vayanga DONZO	620 00 10 89	donzovayanga@gmail.com	Guinée Ecologie
Mohamed CAMARA	620 08 71 78	mohamedfatoumata2018@gmail.com	Bureau de Stratégie et de Développement (BSD)
Mamdou Dioulde SOW	623 15 78 16	mamadoudioulde66@gmail.com	Centre de Recherche Scientifique Conakry Rogbané (CERESCOR)

SIERRA-LEONE

NO	NAMES OF PARTICIPANTS	ORGANIZATION REPRESENTED	EMAIL/CONTACTS
1	Madam Fatu Yumkella	**Dalan Development Consultants**	dalanconsult@yahoo.co.uk / fyumkella@dalanconsult.com
2	Abdulai Dauoda	**Conservation Society Sierra Leone**	Daudaabdulai2017@gmail.com
3	Samuel I Kobba	**NPAA-CSSL**	samuelibrahimkobba@gmail.com
4	Ibrahim Kargbo	**Sierra Leone Navy**	ibrahimmoseskargbo@gmail.com
5	Dr. Raymond Johnson	**Institute of Marine Biology and Oceanography, University of Sierra Leone.**	traymond12001@yahoo.com
6	Emmanuel E. Vandi	**Meteorological Agency**	muhammadshaikakawa@gmail.com
7	Edward Anna	**RAP-SL**	edwardaruna@yahoo.com
8	Dr Anthony Lamin-Samu	**Biological Sciences Department Fourah Bay College**	anthonylaminsamu@yahoo.com
9	Andrea Haffner	**Conservation Society Sierra Leone**	Amft0211@gmail.com
10	Prof. P.A.T. Showers	**Institute of Marine Biology, Fourah Bay College, University of Sierra Leone**	patshowers@gmail.com
11	Melissa Ndure	**Environmental Protection Agency**	melgeyegbe@gmail.com

LIBERIA

Workshop: Country Survey on Coastal Investments Planning –RSIAP WAEMU-Liberia
Liberian Hydrological Service
December 1, 2022 (09:00 Am -11:00 Am)
Attendance Sheet

S/N	Name	Gender	Organization	Contact/Email Address	Signature
1	T. Tyrese G. Tarr	M	Ministry of Public Works	0777429795 tarrtyresemed2020@gmail.com	
2	Juanita M. Yiah	F	MRCLAT - [illegible]	0776558682 juantayiah@yahoo.com	
3	D. Wisseh Kay	M	NaFAA	0776066416 dwkay@nafaa.gov.lr	
4	BLAMAH G. GOLL		FDA	blamahg@yahoo.com	
5	Arthur Gar-Glahn	M	MOT	0770565245 agarglahn98@gmail.com	
6	Martin Singbe Tokpa	M	NPA	0777087521 Martintokpalsosa@yahoo.com	
7	Anthony Kullie	M	MME/LHS	0777000828 mrkullieson@yahoo.com	
8	MAXINE N. BAINDUAH	M	BTC	0778134670 maxine.bainduah@bezalel.org	
9	Joseph Tarweh Johnson	M	BTC	0886560985 j.tarwehjohnson@yahoo.com	
10	Olaide Moses	M	BTC	alangeolaidem@gmail.com 0770537267	

BENIN

WACA - PARSI

Atelier pour l'élaboration du Plan d'Action Régional pour le Suivi des Investissements Pour la Resilience des Zones Côtières.

22 - 11 - 2022

N°	Nom et Prenom	Contact	Structure	Emargement
01	OUTICLISSOU Esquill	96532814	DPCE/DGE	
02	Moussa Aïcha DIAGNE	99 99 06 04	Wetlands Int	
03	CHAFFRA Abiola Sylvestre	61818347	BEES-ONG	
04	HOUNGA M. Frédéric	66463714	BEES-ONG	
05	OGOUDARE O. christelle Louise	61.24.07.24	BCI. Consults	

SENEGAL

ARTELIA
Passion & Solutions

ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL STRATEGIQUE DES INVESTISSEMENTS (PARSI) POUR LA RESILIENCE DU LITTORAL ET DES ZONES COTIERES D'AFRIQUE DE L'OUEST

ATELIER DU SENEGAL

Date : 24 novembre 2022

Lieu : Dakar-DEEC

LISTE DE PRESENCE

Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Téléphone / Mail	Signature
1. Yahaya Aïcha D. NIANG	WACA-SN/ Spécialiste sauvegarde environnementale	777618527/diagneyahaya@yahoo.fr	
2. Luc Nathanaël MALOU	WACA/SN Spécialiste développement institutionnel	775482972 Nlucka@yahoo.fr	
3. Alioune KANE	UCAD / Professeur	77 648 67 18 alioune.kane@ucad.edu.sn	Distanciel
4. Moussa SALL	CSE/ Coordonnateur Cellule régionale de la MOLOA	77 658 49 26 sall@cse.sn	Distanciel
5. Abdou SAGNE	DEEC / DGL	77 706 84 88 sagne abdou@hotmail.com	Distanciel

Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Téléphone / Mail	Signature
6. Anne-Laure SOLNON	ARTELIA / Chefe de projet	anne-laure.solnon@arteliagroup.com	Distanciel
7. Aurélie LE DISSEZ	ARTELIA/ chefe de projet	aurélie.ledissez@arteliagroup.com	Distanciel
8. Laura Röntgen	Rebel		Distanciel
9. Awa FAYE	EDE / chef de projet	awa.faye@cabinet-ade.com 77 760 87 60	
10. Oumar DIA	EDE / stagiaire	77.406.10.18 odia397@gmail.com	

GHANA

ATTENDANCE SHEET

Project	Workshop on the Regional Strategic Investment Action Plan (RISAP) for the resilience of the West African coastline and coastal areas	Date :	November 28th 2022 / 10 am – 12 :30 pm
		Venue :	Conference Room of MESTI- GHANA

	Name	Position	Institution	Telephone	E-mail address
1.	Daniel D.N. Morkey	Project Manager	Hen Mpoano	0249319760	dmorkey@henmpoano.org
2.	Emelyne Wright-Hanson	Snr Devt Pg Officer	MESTI	0244806068	emelyne.wrhanson@mesti.gov.gh
3.	Danso Dominic Kwaq		MESTI	0208934285	mydomonic12@gmail.com.
4.	Samuel W. relo-Im	Asst. Engineer	MESTI	0249524599	wirelosamueljnr@yahoo.com
5.	Mamuna Mattah	Env'tal Mgt Specialist	MESTI	0208463295	mamuna.mattah@mesti.gov.gh
6	Isaac Boakye Essel	Local Contact Person		0547756996	isaacessel53@yahoo.com
7	Lily Sencherey	Asst. Planning Off	MESTI	0248028039	lilysench@gmail.com
8.	Isaac Dakurah	Asst. Planning Off	MESTI	0544876725	isaac.dakurah@mesti.gov.gh
9.	Peter Dery	Director	MESTI	0243646749	peterjderyjr@yahoo.com
10.	Jewel Kudjawu	Ag. Dir	EPA	0501801527	jkudjawu@gmail.com
11	Dennis Dela Setsoafia	ITIM officer	MESTI	0244895980	dennis.setsoafia@mesti.gov.gh

SAO TOME ET PRINCIPE

INSTITUTIONS	PRENOM	NOM	FONCTION/ROLE/POSTE	Email	Tel
Arelia	Diogo	Olivio	Local Representative	oliviodiogo@outlook.com	9931 713
WACA	Arlindo	CARVALHO	Coordonnateur national UGP WACA	arlindode.carvalho54@gmail.com	9904 018
WACA	Abnilde de Ceita	LIMA	UGP WACA	abnildelima-10@hotmail.com	9971 677
Direction Générale de l'Environnement (DGA)	Kassi Braganç a*	Costa	Technicienne	kassicosta@hotmail.com	98 08 627

Capitainerie des Ports (CP)	Gercimila	Ceita	Technicienne		
Capitainerie des Ports (CP)	Maiquel	Nascimento	Tenente Mor	maiquelmadredeus93_5@hotmail.com	9035964
Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Énergie (DGRNE)	Sofia	Tem Jua	Tchnicienne	tenjuadecastroanasofia2019@gmail.com	9847473
Institut National de Météorologie	Aristomenes	Nascimento	Director	menesnascimento@hotmail.com	9923709
ONG MARAPA	Elisio	Espirito	Tecnico ONG	elinetsantos@yahoo.com.br	9906082
Université de Sao Tome et Principe (ISP)	Filipe	Bonfim	Vice-Reitor	bonfilipe@hotmail.com	9905734

GUINEE-BISSAU

Lista de presença do atelier sobre a planificação costeira no quadro do programa WACA, Bissau 8 de Dezembro de 2022

Nome	Apelido	Instituição	Telefone	Assinatura
		Comité Científico Regional ORLOA		
		Direcção Geral da Autoridade de Avaliação Ambiental Competente cessante		
		Secretaria-Geral do Ministério do Ambiente e da Biodiversidade		
		Gabinete de Planeamento – GPC		
		Direcção Geral dos Recursos Naturais e Energia		
		Guarda Costeira Nacional (BC/GN)		
		Guarda Nacional - Brigada de Protecção da Natureza e do Ambiente (BPNA/GN)		
		Instituto Nacional de Meteorologia Guiné-Bissau INM-GB		
		Marinha de Guerra Nacional		
		Brigade de surveillance des activités de la pêche (FISCAP)		
		Direcção Geral do Turismo		
		Instituto de Biodiversidade e Áreas Protegidas (IBAP)		
		Administração dos Portos da Guiné-Bissau		
		AD - Acção para o Desenvolvimento		
		RENARSADA - Rede Nacional de Rádios para a Segurança Alimentar e Protecção Ambiental		
		Inspeção Geral de Ambiente		
		Centro de Resíduos e Produtos Químicos		
		Direção Geral de Indústria		
		Direção Geral de Habitação e Urbanização		

MAURITANIE

N°	Noms et prénoms	Fonction/Institution	N° de téléphone	E-mail
1	Khallahi Brahim	Coordinateur Adjoint du Programme WACA -Mauritanie	42 04 86 54	khallahi.brahim@gmail.com
2	Dia Abdoul	Cadre au MEDD (DECE)	27503568	
3	Sidi Mohamed Lemine	Office National de la Météorologie (ONM)	22 09 81 42	sidiloudey2@yahoo.fr
4	El Khalil Mohamed Saleh	Conseilleur du DG du PANA	44552777 Watsap : 36346881	Elkhalil.sidina.@gmail.com
5	Ahmedou Vadel Salihi	Chef de Département de Biologie à l'Université de Nouakchott	47 36 85 20	ahmedouvadelfst@gmail.com
6	Mohamed Ahmed Sidi Cheikh	Consultant Indépendant	20 08 16 36	ouldsidicheikh@yahoo.fr
7	Maimouna Saleck (en ligne)	Présidente ONG Biodiversité	36 31 76 15	mabdallahi@yahoo.fr
8	Ly Djibril	Directeur Adjoint de Direction de la Protection et de la restauration des Espaces et des Milieux (DPREM)	48408274	mr.lydjibril@gmail.com
9	Yelli Diawara	Directeur Adjoint de l'Agence de la Grande Muraille Verte	46 42 10 84	ydiawara00@yahoo.fr
10	Ebaye Sidina	Directeur Adjoint du PNBA	47 47 47 63	ebaye_mhd@yahoo.fr

GAMBIE

Pas d'atelier

ANNEXE G

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DU 23 AU 28 OCTOBRE 2023 - LOME

ATELIER DE VALIDATION DU PLAN D'ACTION REGIONAL STRATEGIQUE DES INVESTISSEMENTS (PARSI)

Lomé (République Togolaise), du 23 au 28 octobre 2023

Liste des participants

N°	Pays	Noms/Name	Fonction/ Function	Emails / Contacts	SIGNATURE	
					25 octobre	26 octobre
1	Bénin	AYITCHEHOU KPADEDJI LAMBERT	Membre du Comité Scientifique Régional	Email : layitchehou@gouv.bj Tél. : + 229 95 45 01 66		
2	Gambie	Lamin KOMMA	Program Manager & Head of Coastal & Marine Environment Program National Environment Agency-The Gambia	Email : lamin.komma@nea.gm komma16@yahoo.com Tél . : + (220)9939748		

N°	Pays	Noms/Name	Fonction/ Function	Emails / Contacts	SIGNATURE	
					25 octobre	26 octobre
3	Ghana	Raymond Ohene Ofori	Deputy Director at Ghana's Ministry of Environment, Science, Technology & Innovation	Email : raymond.ofori@mesti.gov.gh Tél. : +233 24 335 2076		
4	Guinée Bissau	Justino BIAI	Conseiller de la Directrice Générale de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées	Email : justinobiai.ibap@gmail.com Tél. : + 245 95 580 3849		
5	Sénégal	GUEYE Aïda	Assistante technique à la Cheffe de la Division Gestion du Littoral suppléante point focal CSR	**Email :** aidagueye9@gmail.com *Tél. :*		
6	*COTE D'IVOIRE*	KASSI Jean Baptiste	*Conseiller Technique du Ministre*	*Email :* jbkassi77@yahoo.fr *Tél. : +*		
7	*GUINEE*	DIALLO Thierno Moussa	Chef Service Surveillance et Protection des Zones Côtières	Email : ouldada2003@yahoo.fr Tél. : +224 62 21 31126		
8	*Cabo Verde*	Zofia RADWAN	*Tecnica* Direção *Nacional Ambiente*	*Email :* zofia.radwan@maa.gov.cv *Tél. : +238 92 10952*		
9	*Liberia*	Dr John N. NATT Jr	*Focal Point Abidjan Convention Liberia Head for WATERS*	*Email :* johnnyemahnatt@gmail.com *Tél. :+231 77 83 79 757*		

N°	Pays	Noms/Name	Fonction/ Function	Emails / Contacts	SIGNATURE	
					25 octobre	26 octobre
10	*Sierra Léone*	Melissa NDURE	*National Wetlands & Marine Ecosystem Manager*	*Email :* meldeyegbe@gmail.com *Tél. :+*		
11	CONVENTION D'ABIDJAN	BATIENO Barthelemy	Coordonnateur de la Sous Composante WACA ResIP 1.2	Email : jean.batieno@un.org Tél. : + 221 774 17 3824 +225 07 67 31 08 38		
12	CSE	Moussa SALL	Coordonnateur Cellule Régionale de l'ORLOA	Email : sall@cse.sn Tél. : +221 77 65 84 926		
13	CEEAC	Baschirou Moussa DEMSA	*En charge de l'Economie Bleu* *Expert de la CEEAC*	Email : moussademsa.baschirou@gmail.com		
14	RAMPAO	TRAORE Bah Jean Marie	*Chargé de Projet*	Email : bahjean@rampao.org *Tél. : +221 774475070*		
15	PRCM	CABO Eve Jeanne Lambertine	Coordinatrice du projet RESILAO&WACA	Email : cabo@prcmarine.org		
16	UICN	THIOMBIANO B. Abdou Aziz	Suivi Evaluation WACA-BAR/ Projet WACA ResIPUICN	Email : abdouaziz.thiombiano@iucn.org Tél. : +226 70 72 51 01		
17		Khady SANE DIOUF	Coordonnatrice WACA-BAR / Projet WACA ResIPUICN	**Email:** Khady.Sane@iucn.org Tél : + 221 77 654 77 17		

N°	Pays	Noms/Name	Fonction/ Function	Emails / Contacts	SIGNATURE	
					25 octobre	26 octobre
18	TOGO	ADOU RAHIM ALIMI Assimiou	Coordonnateur Projet WACA	Email : alimiadourahim@gmail.com Tél. : +228 90 18 77 69		
19	TOGO	FAWI Koboyo	Interprète	Email : grandgaston@yahoo.fr Tel. : + 228 91726019		
	TOGO	KOFFI Abatchi	Interprète	Email : kabothi36@gmail.com Tél. : + 228 92 40 02 61		
20	UEMOA	Kako NUBUKPO	Commissaire Chargé du Département de l'Agriculture et des Ressources en Eau	Email : knubukpo@uemoa.int		
21		Abidé BATOM ASSOGBA	Conseiller Technique	Email : massogba@uemoa.int		
22		Christophe DEGUENON	Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau	Email : cdeguenon@uemoa.int		
23		Ousmane ILBOUDO	Point Focal Régional de l'Unité Régionale de Gestion du Projet	Email : oilboudo@uemoa.int		

N°	Pays	Noms/Name	Fonction/ Function	Emails / Contacts	SIGNATURE	
					25 octobre	26 octobre
24		Mouhamed Kaoneyini ASSANI	Spécialiste en Intégration Régionale de de l'Unité Régionale de Gestion du Projet	Email : massani@uemoa.int		
25		Papa Madiaw SECK	Coordonnateur du Projet PFLA	Email : pmseck@uemoa.int		
26		Mariam Maman ZONGO née OUATTARA	Protocole	Email : mmzongo@uemoa.int		
27		Madeleine DOUAMBA/DIASSO	Assistante Administrative	Email : mddouamba@uemoa.int		
28		YOHO Koku Suéto	Régisseur	Email : PYOHO@uemoa.int		
29		Dorosso TANOU	Huissier	Email : tdorosso@uemoa.int		
30	TOGO	ATAYI AGBOBLY Ayih	Personne Ressources	Email : atayi@hotmail.fr		
31		PADONOU Moucharafou	Personne Ressources	Email : padraf2000@yahoo.fr		

N°	Pays	Noms/Name	Fonction/ Function	Emails / Contacts	SIGNATURE	
					25 octobre	26 octobre
	BURKINA FASO					
	FRANCE	Aurélie LE DISSEZ	Consultant	Email : Aurelie.LEDISSEZ@arteliagroup.com		
		Arno Erik SIKORA	Consultant	Email : Arno.Sikora@Rebelgroup.com		